BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME SEPTIEME

4e série. — 1936 à 1939

SOISSONS
IMPRIMERIE DE L'*ARGUS*
9 à 17, rue Saint-Antoine
—
1944

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Demander à la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

de Soissons (Aisne)

Sur les Pas de la Comtesse d'Egmont

ou

Les Beaux Jours de Braine au XVIIIe siécle

par

Maximilien BUFFENOIR

Un volume de **280 pages**

in-4° couronne

avec **16 illustrations**

PRIX : 50 FRANCS

S'adresser au Vice-Président :

M. H. LUGUET, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Revere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME SEPTIEME

4e série. — 1936 à 1939

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS*

9 à 17, rue Saint-Antoine

—

1944

ABREVIATIONS

Grand Officier de la Légion d'honneur ....G O ✵

Commandeur de la Légion d'honneur .....C ✵

Officier de la Légion d'honneur .....O ✵

Chevalier de la Légion d'honneur .....✵

Médaille militaire .....

Croix de guerre .....

Officier de l'Instruction publique I

Officier d'Académie .....

Commandeur du Mérite Agricole C

Officier du Mérite Agricole .....O

Chevalier du Mérite Agricole .....

Autres décorations françaises .....

Décorations étrangères .....

LISTE des MEMBRES

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

1944

Bureau

MM.

Président ..... Fossé-d'Arcosse, ✲ I

ȣ ȣ ✠ ✠

Vice-Président ..... Henry Luguet,

ȣ ȣ ✠ ✠

Secrétaire ..... Comte Edgard de Barral

Bibliothécaire-Archiviste.. Chanoine G. Méra,

Trésorier ..... J. Henry, ȣ

Présidences honorifiques

Président d'honneur

MENNECHET (S. E. Monseigneur E.-V.), ✲ ✠
évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, 17,
place Mantoue, à Soissons 1936

Présidents honoraires et anciens Présidents

MM.

LECLERCQ DE LA PRAIRIE (Jules), I ✠ 1884
PERIN (Charles), ♁ 1870
CHORON (Etienne) 1891
Comte DE BARRAL, ✲ ✠ 1901
PLATEAU (Jules) 1903
Lieutenant-colonel LECER, O. ✲ 1913
FIRINO (Roger), ✲ 1927
DESCAMBRES (Edmond), ✲ 1932

Membres perpétuels

ANNÉE DE L'ÉLECTION	MM.
1888	BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. de), ✲, 15, rue Jean Mermoz, Paris-VIIIe.
1906	DELABY (O.), († /1933).
1908	WAELÈS (A.-G.-G.), ✲ († 1942).
1913	DESCAMBRES (Edm.), ✲, ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.
1920	FIRINO-MARTELL (P.), 🎖, à Cognac (Charente).
1921	BUFFENOIR (M.-H.A.), I. 🏵, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.
1922	LUGUET (H.), 🏵 🎖 🏵 ♁ ♁ ✠ ✠, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.
1926	VIGNIER (Général P.H.J.), C. ✲ 🎖 🏵 ♁ ✠ ✠, du cadre de réserve, La Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.
1927	BEAUCHAMPS Fils (L.-E.-M.), 8, rue du Tour-de-Ville, à Soissons.
1927	FIRINO (Mme, née DE RIVOCET) († 1936).
1929	MIGNOT (E.) O. ✲, 41, avenue Foch, à Paris (16e) et 17, boulevard Lundy, à Reims.
1929	MOREAUX (Mme Lucien, née Louise FERTÉ), 17, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.
1934	DELABY (Mlle M.), place Dauphine, à Soissons.
1943	BISTRAM (W.), 5, rue de la Boëtie, Paris (8e).

Membres à vie

MM.

1905 Guillemot (G.), O. ✲ ⚜, agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1907 Waendendries (P.-F.), O. ✲ ⚜ ❦ ✠, administrateur de la Banque de France, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1928 Noel (G.), 18, rue Richebourg, à Soissons.

1929 Maurice (D.), directeur honoraire de la Banque de France, à Amiens (Somme).

1929 Gallée (P.), ✲ ⚜, avenue de Milempart, à Soissons.

1930 Bouvrie (M.), 4 *bis*, rue Coligny, à Soissons.

1930 Mallet (Marcel), 25 *bis*, rue de Constantine, à Paris et à Vauxbuin (Aisne).

1931 Monnet (G.), ⚜, ancien ministre, rue de Richelieu, à Paris.

1931 Frédéric-Moreau (F.), O. ✲ ⚜, 22, avenue de la Grande-Armée, Paris.

1934 Balsan (Pierre), 8 *bis*, rue de la Baume, à Paris, et à Fontenoy (Aisne).

1935 Paradis (Jean), à Berlancourt (Aisne).

Liste des Membres

MM.

1921 ALBUFERA (SUCHET L.-J. duc D'), ✲ ✠ ✠, 40, avenue Hoche, à Paris (9e).

1938 ANCIEN (Bernard), 46, boulevard Condorcet, à Soissons.

1900 ARCOSSE (A.-F.-A.-E. FOSSÉ D'), ✲ I. ⚘ ♁ ♁ ✠ ✠, président du Tribunal de Commerce de Soissons, villa Sainte-Anne, 1, rue de la Faisanderie, à Villers-Cotterets (Aisne).

1927 ARCOSSE (H. FOSSÉ D'), imprimeur, éditeur de l'*Argus soissonnais,* 15, rue Saint-Antoine, à Soissons.

1942 BACHY (P.), 25, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.

1934 BALSAN (P.), 8 bis, rue de la Baume, à Paris, et à Fontenoy (Aisne).

1941 BARRAL (Comte E. DE), 20, Grand'Place, à Soissons.

1925 BARRÉ (C.-A.), 14, rue des Marronniers, Paris-XVIe.

1938 BATAILLE (M.), rue Porte-Ozanne, Soissons.

1942 BAUDOUX (M.), 8, boulevard de Strasbourg, Soissons.

1927 BEAUCHAMPS Fils (L.-E.-M.), 8, rue du Tour-de-Ville, à Soissons.

1931 BEAUZÉE, rue Saint-Christophe, à Soissons.

MM.

1930 BECKER (R.), 11 *bis*, avenue de la Gare, à Soissons.

1929 BELLANCOURT, I. ❦, instituteur honoraire, à Longpont (Aisne).

1931 BERNHARD (H.), à Forest, par Morsain (Aisne).

1888 BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. DE), 15, rue Jean-Mermoz, Paris (8e).

1943 BESANÇON (P.), ingénieur E. C. P., à Vauxrot, par Soissons.

1941 BINET (Mme, née JOB), 10, rue du Mont-Revers, à Soissons.

1943 BISTRAM (W.), 5, rue de La Boëtie, à Paris (6e).

1943 BLAVETTE (comte DE), 10, rue Saint-Louis, à Versailles (Seine-et-Oise).

1922 BOOSÈRE (abbé J.P. DE), curé de Margival (Aisne).

1935 BOULDOIRE (H.), architecte, place Saint-Christophe, à Soissons.

1943 BOURDON (L.), Square du Croisic, Paris (15e).

1931 BOUVRIE, 4 *bis*, rue Coligny, à Soissons.

1921 BUFFENOIR (M.-H.-A.), I. ❦, licencié ès-lettres, diplômé d'études supérieures, adhérent à la Société des Gens de Lettres, professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1943 BULTOT (A.), notaire, rue des Minimes, à Soissons.

1921 BUREAU (H.), notaire, 7, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1933 BUSSY (André DE), à Leuilly-sous-Coucy (Aisne).

1910 BUTTET (commandant (X.-P.-M. DE), ✲ ✲, à Royaucourt, par Chaillevois (Aisne).

MM.

1935 CAMUS (M.), receveur des Postes, bureau 103, 13, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris.

1937 CARON (A.), O. ✻, à Serches (Aisne).

1943 CARPENTIER (M. de), à Juvigny (Aisne).

1908 CHALEIL (R.-A.), ❦, architecte D.P.L.G., 4, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1929 CHARLON (Docteur), à Hartennes-et-Taux (Aisne).

1932 CHAUDUN (Michel), licencié ès-lettres, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, 227, rue de Vaugirard, à Paris.

1931 CLERC-RENAUD, ✻, Moulin de la Place, à Soissons.

1932 CLUZELAUD (G.), ingénieur du Service vicinal, à Coucy-le-Château (Aisne).

1937 COLLARD (M.), avenue de la Gare, à Soissons.

1911 CORNU-LANGY (A.-J.-P.), ✻ ✻ ✻, président du Syndicat d'Initiatives et de Tourisme de Soissons, à Bucy-le-Long (Aisne).

1927 CRÉPAUX (M.), 10, boulevard Gambetta, à Soissons.

1932 DAMY, Moulin du Mail, à Soissons.

1939 DEHOLLAIN (P.), ✻, à Presles-les-Soissons, par Soissons.

1934 DELABY (Mlle M.), place Dauphine, à Soissons.

1928 DELBEZ (Vicaire général E.), archidiacre de Soissons, 12, rue de la Trinité, à Soissons.

1930 DENICOURT, I. ❦, instituteur honoraire, 33, rue Debordeaux, à Soissons.

1913 DESCAMBRES (Edm.), ✻, ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

MM.

1930 DEVAUCHELLE (M.), ✲ architecte-voyer, 2, rue de la Paix, à Soissons.

1910 DEVIOLAINE (G.), ✲ C. ✠, maître-verrier, président de la Société d'Horticulture de Soissons, 9, place Mantoue, à Soissons.

1934 DORMEUIL (J.), ✲, rue du Chemin-de-Fer, à Croissy-sur-Seine (S.-et-O.).

1943 DOUTRIAUX (F.), à Coucy-le-Château (Aisne).

1931 DOYEN (chanoine H.), 23, place Mantoue, à Soissons.

1937 DUBOIS-BRANDIN (A.), ✲ 18, boulevard Pasteur, à Soissons.

1910 DUEZ (R.), 59, avenue Kléber, à Paris, et au château de Bellevue, par Soissons.

1937 DULONG (R.), notaire, 10, rue Deflandre, à Soissons.

1934 DUROY DE BRUIGNAC (B.), 6, avenue de Château-Thierry, à Soissons.

1913 EISSEN (F.-C.-M.), ✲ ✠ ✠, 2, rue Decamps, à Paris (16e) et avenue des Châtaigniers, à Nogent-sur-Marne (Seine).

1932 FAY (Joseph DE), 8, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 FERREY (M.), ✲ commissaire-priseur, 24, rue Racine, à Soissons.

1932 FERTÉ (N.), maire de Serches, par Braine (Aisne).

1935 FERTÉ (J.), notaire honoraire, 24, avenue de la Gare, à Soissons.

1939 FILIPPI (L.), ✲, avenue de Paris, à Soissons.

MM.

1920 FIRINO-MARTELL (P.), à Cognac (Charente).

1930 FONTAINE (Mme, née CHORON), rue des Minimes, à Soissons.

1931 FRÉDÉRIC-MOREAU (F.), O. ✲ ⚜, 22, avenue de la Grande-Armée, à Paris (17e).

1929 GALLÉE (P.), ✲ ⚜, maire de Villeneuve, 24, rue de Milempart, à Villeneuve-Saint-Germain, par Soissons.

1939 GOLIRO, instituteur à Noyant-et-Aconin (Aisne).

1903 GOSSET (A.), maire d'Acy, à Acy, par Vénizel (Aisne).

1928 GRASSE (général J.-E.), C. ✲ ⚜, du cadre de réserve, 16 *bis*, rue Richebourg, à Soissons.

1905 GUILLEMOT (G.), O. ✲ ⚜, agriculteur à Sainte-Geneviève, par Soissons.

1936 GUYART (P.), 9, avenue Faidherbe, à Asnières (Seine).

1942 GYSEL (N.), 29, rue Carnot, à Soissons.

1932 HACARD (C.), 1, rue Neuve-Saint-Martin, à Soissons.

1932 HÉNET (E.), I. ⚘, professeur honoraire, 15 avenue de la Gare, à Soissons.

1943 HENNION (G.), rue de Croisy, à Soissons.

1908 HENRY (L.), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1942 HENRY (J.), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

MM.

1927 HENRY (J.-L.-E.), ✠ ♁, docteur en pharmacie, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1932 HENRY (Albert), 9, place du Tertre, à Paris.

1943 HEUPEL (G.), 3, rue Brouilliaud, à Soissons.

1932 HOSTEING (René), ❋, principal du Collège de Soissons, rue des Cordeliers, à Soissons.

1943 JACOTOT (R.), 16, avenue de Paris, à Soissons.

1938 JUMEAU (A.), rue Saint-Christophe, à Soissons.

1910 KRETZSCHMAR (C.), ❋ ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Mahieu, à Soissons.

1943 LABOUREIX (A.), 5, rue Brouilliaud, à Soissons.

1932 LABRUSSE (L. de), ✠, docteur en droit, 5 *bis*, avenue Robert-Fleury, à Viroflay (S.-et-O.).

1921 LA ROCHEFOUCAULD (comte O. DE), ✠, 4, rue Henri-Moisson, à Paris (7e) et au château de Villeneuve, par Soissons.

1939 LEFEVRE (Chanoine J.), 4, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1943 LÉGER (Mlle R.), à Vic-sur-Aisne (Aisne).

1904 LE PELLETIER (baron L.-M.-H.), archiviste paléographe, à Silly-la-Poterie, par La Ferté-Milon (Aisne).

1931 LEROUX (C.), à Ploisy, par Soissons.

1927 LEROY (J.), docteur en pharmacie, 70, rue Saint-Martin, à Soissons.

1935 LÉVÊQUE (docteur), à Vailly-sur-Aisne.

MM.

1910 LHOTE (H.-F.), 82, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1935 LOITRON (A.), notaire, 19, rue Racine, à Soissons.

1922 LUGUET (Henry), ✪ ✠ ❦ ♁ ♁ ✠ ✠, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1930 LUGUET (Madame Henry, née Geneviève FOULQUE), 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1932 MAILLARD (L.), 46, avenue de Château-Thierry, à Soissons.

1938 MAITRE (P.), huissier, rue de Panleu, à Soissons.

1931 MALLET (M.), 25 bis, rue de Constantine, à Paris et à Vauxbuin (Aisne).

1942 MAQUET (Lieutenant-colonel), à Versailles (Seine-et-Oise).

1921 MARANDON (P.), ❋, avoué, 14, rue Saint-Remy, à Soissons.

1911 MARCHAND (J.-A.), architecte des Monuments historiques, 10, rue des Feuillants, à Soissons.

1938 MARQUET (Docteur C.), à Château-Thierry (Aisne).

1943 MARQUIGNY (J.), avoué, 11, rue Deflandre, à Soissons.

1938 MARTEAU (P.), docteur vétérinaire, 4, avenue de Reims, Soissons.

1943 MATYNIA (J.), à Vic-sur-Aisne.

1929 MAURICE (D.), ❋, à Amiens (Somme).

1937 MAURICE (J.), à Violaine, par Longpont (Aisne).

MM.

1928 MENNECHET (S. E. Monseigneur E.-V.), ✻ ✠, docteur en philosophie, en théologie et en droit canon des Facultés de l'Institut catholique de Paris, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, 17, place Mantoue, à Soissons.

1922 MÉRA (Chanoine G). ❦, licencié ès-lettres, 18, rue des Minimes, à Soissons.

1927 METTLING (R.), artiste peintre, conservateur du Musée de Soissons, rue Ampère, à Soissons.

1943 MICAUD (G.), à Bourgfontaine, par Villers-Cotterets (Aisne).

1929 MIGNOT (E.), O. ✻, 41, avenue Foche, à Paris (16e) et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1928 MONESTÈS (E.), architecte diplômé par le Gouvernement, 47, boulevard de Grenelle, à Paris (15e).

1931 MONNET (G.), ✠, ancien ministre, député de l'Aisne, rue de Richelieu, à Paris.

1920 MONTESQUIOU-FÉZENSAC (comte F. de), ✠, 3, avenue Redon, à Paris (XVIe) et au château de Longpont (Aisne).

1942 MOREAU (A.), 24, place Centrale, à Soissons.

1929 MOREAUX (Madame Lucien), née Louise FERTÉ, 17, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1942 MORVAL, place du Martroy, à Braine (Aisne).

1932 MOUTON (Madame), ✻ I. ❦, directrice du Collège de jeunes filles, rue de Panleu, à Soissons.

1943 MUZART (G.), ✻, maire de Soissons, 18, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

MM.

1943 Muzart (A.), ✻ ♁ ♁, 11, place du Cloître, Soissons.

1927 Naudin (A.-L.), Grande-Rue, Le Lion d'Angers (M.-et-L.).

1928 Noel (G.), ancien officier, 18, rue Richebourg, à Soissons.

1935 Paradis (Madame), à Berlancourt (Aisne).

1935 Paradis (J.), à Berlancourt (Aisne).

1938 Pasquier (H.), rue de la Surchette, à Soissons.

1922 Pavot (F.), ✻, architecte diplômé par le Gouvernement, 5, avenue Perrichont, à Paris (XVIe).

1924 Pégoul (G.), à Amiens (Somme).

1943 Pécout (J.), 27, rue de Malzéville, à Nancy (M.-et-M.).

1927 Pennart (J. de), ✻ ✻, au château de Chevreux, par Soissons.

1936 Pène (P.), ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Laon (Aisne).

1941 Pérez-Henrique (J.-B.), 9 *bis*, rue Saint-Gaudin, à Soissons. (†)

1943 Peyrat (A.), conservateur des Hypothèques, 20, rue des Minimes, à Soissons.

1943 Philippon (Mme), à Juvigny (Aisne).

1942 Pichard (M.), 13 *bis*, rue Carnot.

1934 Poindron-Morin (Mme), 13, avenue de Longueil, à Maisons-Laffite (Seine-et-Oise).

1923 Raviart (abbé J.), curé de Sainte-Eugénie, à Soissons).

MM.

1929 RICHARD (Mme la générale, née LECER), 9, rue Saint-Remy, à Soissons.

1943 ROUSSEAU (A.), 28, rue du Commerce, à Soissons.

1935 ROUYÈRE (A.), 304, rue de Belleville, à Paris (Seine).

1923 ROUZÉ (L.), à Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1921 SABATIÉ-GARAT (Baron), ✻, 105, avenue Henri-Martin, à Paris (XVIe), et à Vauxbuin, par Soissons.

1924 TAINE (R.), curé de Torcy-Belleau, par Château-THIERRY.

1936 THUBEZ (H.), I. ❦, instituteur honoraire, à Soissons.

1940 TOURNIER (Docteur), 34, rue Saint-Louis, à Rennes (I.-et-V.).

1920 VALENTIN (E.-F.), I. ❦, licencié ès-lettres (anglais), professeur honoraire du Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1912 VERGNOL (A.), 9, rue du Collège, à Soissons.

1926 VIGNIER (Général P.-H.-J.), C. ✻ ✠ ❦ ♁ ✠ ✠, du cadre de réserve, la Belle-Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1907 WAENDENDRIES (P.-F.), O. ✻ ✠ ❦ ✠, administrateur de la Banque de France, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1941 WAENDENDRIES (P.), 1, rue du Commerce, à Soissons.

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

des Années 1936 à 1939

PROCÈS -VERBAUX DES SÉANCES

DES ANNÉES 1936 à 1939

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 9 JANVIER 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

En ouvrant cette séance, la première de l'année, M. le Président exprime aux membres de la Société les vœux qu'il forme pour eux et leurs familles. Il félicite M. Waelès, vice-président, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur et souhaite la bienvenue à M. Cagnart, chef de gare à Soissons, élu membre à la séance précédente. Après avoir reçu les remerciements de nos deux collègues, il annonce que M. Lerondeau a fait don à la Bibliothèque de son ouvrage *Au Drapeau* et l'en remercie.

Sur la demande de M. le Préfet, M. le Président lui a transmis le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1935. Il a insisté sur l'activité d'un certain nombre de sociétaires qui ont fait d'intéressantes communications au cours de cette année. Il a reçu l'avis que la subvention de 800 francs, accordée précédemment sera continuée en 1936.

En l'absence du Trésorier, dont la santé n'est pas complètement rétablie, il fait connaître et approuver la situation financière dont il a également envoyé l'état à la Préfecture.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société Archéologique décide de souscrire au prochain volume de M. Paul Fort : *Chants du Malheur et Chansons du Bonheur*. Elle entend par là rendre hommage à un poète qui a toujours trouvé dans l'Ile-de-France la terre élue de son inspiration.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation, M. le Président communique la liste des ouvrages intéressant Soissons et la région, qu'il a relevés dans les catalogues des différentes librairies, et donne la parole à M. Waelès, pour la continuation de sa communication sur le chanoine Cabaret.

Dans ses mémoires, Cabaret raconte l'histoire de Soissons et du Soissonnais depuis l'époque druidique et gauloise jusqu'aux temps plus rapprochés de la nôtre. Il donne successivement la liste des rois, des comtes et des évêques de Soissons. Il consacre des chapitres séparés aux institutions charitables et privées, aux établissements d'instruction et aux organisations administratives. Il s'arrête aux faits saillants de notre histoire locale, tels que les invasions des Normands dans le Soissonnais, l'établissement de la commune de Soissons, les sièges que la ville a subis, le congrès de la paix en 1728.

Le style en est simple, sans recherche mais les contradictions, les répétitions, les erreurs y sont nombreuses. Pourtant Cabaret ne manque pas de sens critique. Il a un amour profond pour sa ville natale dont il se fait l'ardent défenseur, et fait preuve d'un esprit profondément religieux.

M. Waelès conclut que malgré les défauts qui peuvent être relevés dans ces mémoires, ils présentent un grand intérêt et que de nombreux auteurs leur ont fait souvent d'amples emprunts.

M. Dulong communique une note fort intéressante pour l'histoire judiciaire de la ville de Soissons et de sa région sur « Un Edit du roi Henri IV, daté du mois de septembre 1595 et créant un bailliage provincial et un siège présidial en la ville de Soissons ». Il découvrit cette ancienne brochure imprimée dans une liasse d'anciennes

minutes au cours de recherches effectuées dans les archives de l'Etude de son fils et successeur.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement annuel du bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Fossé d'Arcosse ;
Vice-président : M. A. Waelès ;
Secrétaire : M. Emile Valentin ;
Bibliothécaire : M. Henry Luguet ;
Archiviste : M. le chanoine Lebergue ;
Trésorier : M. Albert Bria.

M. le Président remercie les sociétaires présents et ceux qui ont voté par correspondance d'avoir bien voulu conserver leur confiance aux membres du bureau précédent et il ajoute que ses collaborateurs et lui-même s'efforceront de mériter cette confiance comme par le passé.

On vote enfin pour l'admission comme membres titulaires, de MM. Neuville, directeur d'école honoraire, officier de l'Instruction publique, et Henri Thubez, instituteur honoraire, officier de l'Instruction publique, présentés par MM. Albert Bria et Denicourt.

Ces deux candidats sont élus à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 16 heures.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 6 février.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal qui ne provoque aucune observation.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Neuville et Thubez, dont l'élection a eu lieu à la séance précédente.

M. le Président présente une liste d'ouvrages intéressant Soissons et la région, qu'il a relevés dans les catalogues des différentes librairies.

Le sujet de la communication sur : « Un ancien élève du Collège de Soissons est tiré d'une intéressante étude parue dans le « Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine », à propos d'un portrait non gravé du chirurgien Claude-Nicolas Le Cat et peint par le chevalier Sixe d'Evreux. L'auteur en est notre éminent compatriote, M. le professeur Mauclaire, membre de l'Académie de médecine, ancien élève du Collège de Soissons.

Après avoir refait l'historique de notre vieux collège, dont la fondation remonte à l'année 1214, et rappelé que le révolutionnaire Saint-Just, habitant de Blérancourt, comme Le Cat fut aussi élève de l'établissement ainsi que le général Foy, le Président cite les fondateurs et les bienfaiteurs qui contribuèrent à la construction et à l'entretien du nouveau collège et nous fait assister à son évolution et aux agrandissements qu'on lui fit subir.

Claude-Nicolas Le Cat naquit à Blérancourt le 6 septembre 1700. Il fit de brillantes études au Collège de Soissons et après avoir cherché sa voie pendant quelque temps, il la trouva enfin en étudiant la médecine et la chirurgie sous des maîtres éminents. Il s'y distingua et remporta de nombreux prix dans les concours.

En 1736, il établit à Rouen, un amphithéâtre de dissection et en 1744, il fonda dans cette ville une Académie de médecine, dont il rédigea les statuts. Il publia d'intéressants mémoires sur des sujets controversés et se rendit surtout célèbre par l'opération de la taille de la pierre. Il se ruina au service de la science, mais obtint en 1764 des lettres de noblesse et une pension de 2.000 livres. Il consacra ses dernières années à la publication des mémoires de l'Académie de Rouen. Une rue de cette ville porte son nom.

M. le chanoine Lebergue continue le récit anecdotique de l'invasion allemande de 1914 et des aventures dont il a été le héros ou la victime. Son action bienfaisante n'a pas cessé de se faire sentir dans sa paroisse et son intervention auprès des officiers de l'armée d'occupation

est restée efficace. Les encouragements, les exhortations à la patience, au calme et à la dignité qu'il prodigua à ses paroissiens ne furent pas inutiles et leur épargnèrent bien des malheurs et bien des regrets.

MM. d'Arcosse et Albert Bria avaient présenté la candidature comme membre titulaire de M. Charles Lantenois, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Soissons, qui a été élu à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 5 MARS 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Il communique une lettre de M. Waelès qui, apportant une rectification au procès-verbal de la séance du 9 janvier, affirme que les erreurs de Cabaret ne sont que peu nombreuses, et une autre de M. Mettling, conservateur du Musée, rendant compte de sa visite aux tombes récemment découvertes au Châtelet, près de Vic-sur-Aisne. A cette lettre sont jointes deux photographies prises par M. Mettling, et reproduisant deux squelettes bien conservés.

M. le Président adresse ensuite de chaleureuses félicitations à M. Marquigny, maire de Soissons, qui vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur, et à M. le chanoine Méra, doyen d'Aubenton, qui a reçu les palmes académiques.

Il déplore le récent décès de Mme Firino de Rivocet, veuve de notre ancien et regretté président, et celui de M. Lantenois, élu membre titulaire de la Société à la dernière séance. Il exprime des sentiments de douloureuse condoléance aux familles des deux défunts, et à

M. Denicourt, à l'occasion du deuil qui vient de l'atteindre si cruellement par la mort prématurée de son fils.

M. le chanoine Lebergue continue la lecture de « Ses souvenirs de guerre ».

Son récit s'étend cette fois sur la période comprise entre Noël 1914 et Pâques 1915 et concerne l'occupation du village de Bellicourt par les troupes allemandes.

M. Cagnart, dans son étude sur « l'Evolution des chemins de fer en France au point de vue sécurité, vitesse et confort », rappelle d'abord que la première ligne exploitée fut celle de Saint-Etienne en 1827, et que le 29 août 1837, on inaugurait la ligne de Paris à Saint-Germain.

A l'origine la sécurité était des plus douteuses ; les voyageurs avaient à subir des incommodités indescriptibles et la vitesse était réduite et irrégulière.

Les voitures n'étaient que des espèces de chariots où les voyageurs ne pouvaient guère passer la nuit. Ils s'arrêtaient dans les villes pour y prendre leurs repas et y coucher.

Mais à mesure que se développe le nouveau mode de transport, il subit de grandes améliorations : Les voies sont renforcées, les signaux créés ; le frein continu est établi dans tous les trains. Des modifications heureuses sont apportées dans le système de chauffage et d'éclairage des wagons. Le maximum de sécurité est assuré par la création des cabines d'aiguillage et de signalisation. La vitesse s'est accrue et les trains rapides atteignent actuellement 120 kilomètres à l'heure. M. Cagnart, résumant au point de vue confort les progrès réalisés par les chemins de fer et que le public se plaît à reconnaître et à apprécier, compare l'ancienne voiture de troisième classe et la nouvelle :

La rude banquette de bois a été remplacée par un siège confortablement rembourré, la lampe à huile, par l'ampoule électrique, succédant au manchon à gaz, la bouillotte par le chauffage à la vapeur, le dur ressort, par la suspension sur boggie, l'étroit compartiment par la voiture à couloir, le maigre carreau par la vaste glace.

Et que penser des trains de plaisir annoncés au public le 29 mai 1852 ? Quel changement avec les splendides trains radio, qui circulent maintenant sur les réseaux !

Sans doute les usagers du chemin de fer l'ont délaissé pour l'automobile pendant ces dernières années. Mais beaucoup y reviennent ; ils en reconnaissent la raison d'être et les avantages, ils savent que la route, ne pouvant pas tout supporter, il faudrait, suivant l'expression d'un grand journal hebdomadaire, de toute urgence inventer les chemins de fer s'ils n'existaient pas !

M. le chanoine Lebergue et M. d'Arcosse présentent la candidature, comme membres titulaires, de M. et Mme Henri Voyeux, à Soissons et de M. E. Guyart, à Asnières.

Le vote, conformément aux statuts, aura lieu à la prochaine séance, qui est fixée au jeudi 2 avril.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Le procès-verbal lu par le secrétaire à l'ouverture de la séance est adopté sans observation.

M. le chanoine Lebergue donne la suite de « Ses Souvenirs de guerre » et raconte ses démêlés avec les officiers de l'armée d'occupation. Il a été l'objet d'un rapport où il est qualifié de « patriote optimiste » et il apprend bientôt qu'il a l'honneur de figurer le premier sur la liste des suspects de Bellicourt.

D'autre part, il ne lui est pas toujours facile de s'entendre avec les aumôniers militaires catholiques ou protestants.

L'intéressante communication faite à la dernière séance par M. Cagnart sur « l'Evolution des chemins de fer en France, au point de vue sécurité, vitesse et confort » a suggéré à M. le Président l'idée de rechercher à quelle date, la première ligne de chemin de fer a été établie à Soissons.

Les renseignements lui ont été fournis par la collection de l'*Argus Soissonnais*.

C'est au cours des années 1852 et suivantes que les plans et le projet à déterminer furent examinés. Lors des travaux effectués en 1859, à Bazoches pour la construction de la ligne de Soissons à Reims, on fit la découverte d'une superbe mosaïque, dernier vestige de l'occupation romaine dans notre région.

L'inauguration de la gare de Soissons fut fêtée avec éclat le 1er juin 1862. Le récit détaillé en parut dans le numéro de l'*Argus* du 3 juin 1862.

La section du chemin de fer de Soissons à Laon, fut inaugurée au printemps de 1866. La construction du tunnel de Vauxaillon fut gênée par des infiltrations provenant de différentes sources qui en retardèrent la mise en service.

Le 12 juin 1881, une fête fut offerte par la Municipalité de Compiègne à celle de Soissons à l'occasion de l'ouverture de la ligne de Soissons à Compiègne.

L'inauguration du chemin de fer de Soissons à Vailly eut lieu le dimanche 14 février 1904. Enfin, signalons encore la ligne de Soissons à Oulchy-Breny.

Le samedi 7 mars, le poste des P. T. T. fit entendre, de 13 h. 45 à 14 h. 30, un radio-reportage organisé par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Soissons. Le président, notre collègue M. Cornu-Langy fit appel au concours de divers orateurs qui tous appartiennent à la Société Archéologique.

Mgr Mennechet a fait l'historique de la Cathédrale. Pendant qu'il parlait, la maîtrise se faisait entendre, l'orgue retentissait, les cloches sonnaient. La communication fut toutefois bien entendue.

M. le Président a résumé l'histoire de Soissons et en a décrit les principaux monuments.

M. Guillemot a parlé de la terre soissonnaise, grenier de la France aux portes de Paris et rappelé le long et pénible effort que demandèrent la remise en culture des terres encore encombrées d'obus, de grenades de fils de fer barbelés, et la reconstruction des fermes anéanties.

M. Cornu-Langy a décrit les charmes de Soissons, ville Franque modernisée. Il en a vanté les larges rues qui sont

si bien adaptées aux besoins de la circulation et qui en font un véritable centre d'excursion.

M. Marquigny, maire de Soissons, remercia les organisateurs et invita les auditeurs à venir visiter la ville où sous un aspect moderne, on peut encore admirer de curieux vestiges d'un long passé.

Enfin, M. Georges Géville, chef du radio-reportage du Poste des P. T. T., s'est joint à ce concert d'éloges ainsi que son collaborateur, M. Prévost, président du Syndicat d'Initiative de Senlis.

On vote pour l'admission comme membres titulaires de M. et Mme Henri Voyeux, à Soissons et de M. E. Guyart, à Asnières, présentés tous trois par MM. le chanoine Lebergue et d'Arcosse.

Ces candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 7 mai.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — EM. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 7 MAI 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Président annonce que depuis la dernière réunion de nouveaux deuils ont frappé trois de nos collègues : Mme et M. Luguet ont eu la douleur de perdre leur père et beau-père, et M. Guillemot, sa belle-mère, Mme veuve Bertrand. A ces sociétaires si cruellement éprouvés, il adresse des condoléances émues.

Une lettre de M. et Mme Voyeux et une autre de M. Guyart, récemment élus membres titulaires, expriment leur satisfaction et leurs remerciements. A la lettre de M. Guyart, secrétaire général du Conseil d'Administration des « Amis du Château de Coucy », est jointe une notice contenant un chaleureux appel en faveur de ce groupement qui a pour but de sauver le château de Coucy de

la ruine complète, et d'obtenir « le dégagement de la base du fameux donjon, chef-d'œuvre des Sires de Coucy ».

Reprenant la suite de sa communication, M. le chanoine Lebergue en arrive au récit des tourments qu'il dut endurer pendant cette année 1916. Il s'agit d'abord d'une amende de 150 marks qui lui fut infligée. Il est aussi rendu responsable du manque d'égards de ses paroissiens pour les autorités militaires allemandes. Sur sa déclaration qu'il est dans l'impossibilité de payer cette somme, il est condamné à 30 jours de prison et déporté à Avesnes.

Avant son départ, il est l'objet d'une manifestation de sympathie de la part des habitants de Bellicourt qui l'accompagnent en foule jusqu'à la gare. A la prison d'Avesnes, il est mis en cellule et doit se contenter d'une nourriture insuffisante. Le 10 juin, veille de la Pentecôte, il est conduit dans une maison de Lémeries où il est placé sous la garde de 8 soldats allemands et d'un caporal. Il y jouit cependant d'une demi-liberté et grâce aux bons soins du Maire et des prévenances du curé et de l'instituteur, qui lui prêtent des livres, il peut trouver dans l'étude une diversion à sa triste situation.

Au début de sa communication, M. le Président rappelle que le titre de comte de Soissons fut porté dès le XIIIe siècle par les seigneurs particuliers qui relevaient des ducs de France. Au XIIIe siècle, ce titre appartint à la maison de Chimay, puis à celle de Châtillon. Louis Ier duc d'Orléans, frère de Charles VI, fit l'acquisition du comté de Soissons. Son fils, le bâtard d'Orléans, comte de Dunois le transmit à la branche d'Orléans-Longueville. Le titre passa ensuite à la maison de Bourbon-Condé et plus tard à celle de Savoie-Carignan, dont un membre fut le père du célèbre Prince Eugène que l'Allemagne d'aujourd'hui revendique comme un de ses meilleurs généraux. Mais ce Français qui prit du service dans l'armée des Impériaux, parce que Louvois lui avait refusé un commandement, fut battu à Denain en 1712, par le maréchal de Villars.

M. le Président continue par la lecture du récit « de la défaite des Anglais par Mgr le Comte de Soissons, à La Rochelle en 1622 ». Le sujet est traité dans un petit livre imprimé à Paris, en 1622. M. le Président en fait don à la Société Archéologique.

La prochaine séance est fixée au jeudi 4 juin.

Le Président, FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Le procès-verbal lu par le secrétaire à l'ouverture de la séance est adopté.

M. le chanoine Lebergue continue le récit de « ses souvenirs de guerre ». Le 22 septembre 1916, il est reconduit à Avesnes où, pendant 14 mois il reste sous la surveillance de l'autorité militaire allemande, mais jouit d'une liberté relative. Il est témoin, à la fin de l'hiver 1916-17, de l'odyssée lamentable des réfugiés chassés de la zône du recul allemand.

Le 15 novembre 1917, grâce aux bons offices de l'interprète français, intermédiaire entre la municipalité et la « commandantur », il est appelé à remplacer le curé-doyen de Landrecies, mort depuis un an, et il quitte Avesnes ; 18 mois après son départ de Bellicourt.

A propos de l'existence, à l'extrémité Nord-Est de Soissons, d'un endroit dénommé « Point du Jour », où se trouve aussi un débit portant cette enseigne, M. Waelès signale un article du commandant R. Pujol, paru dans l'*Illustration* du 29 octobre 1932. L'auteur a recherché l'origine et l'explication de cette appellation donnée en France à 120 endroits déterminés. Ils ont cette caractéristique commune d'être au bord d'un cours d'eau ou sur une hauteur et la présomption d'un moulin ne manque jamais. Il démontre, d'autre part, que l'expression « Point du Jour » doit dérivêr d'un vocable de la langue

Ligure (dérivée elle-même du sanscrit) qui signifie « Moulin qui tombe en ruine ». Il reste à déterminer si cette explication du commandant Pujol est confirmée par la situation du Point du Jour de Soissons.

Dans sa communication sur Margival, ses écoles et ses institutions depuis 1734, M. Guyart rappelle d'abord qu'avant la guerre, Margival ne possédait qu'une seule école primaire laïque à l'usage des enfants des deux sexes. L'école maternelle, dirigée par deux sœurs de Saint-Paul de Chartres et créée en août 1899, grâce à la générosité de M. et Mme Georges Dormeuil, fut fermée par le décret ministériel de 1903.

Avant la Révolution, les maîtres enseignaient généralement dans leur propre habitation, mais les communes durent bientôt leur fournir une maison d'école. Ce local existait dès 1808, mais le maître devait se loger à ses frais. En 1829 seulement, à Margival, on construisit une maison pour l'y loger. Elle subit avec le temps différentes améliorations et agrandissements jusqu'à ce qu'en 1898, grâce au legs de M. Dormeuil, propriétaire de Montgarny, une nouvelle et magnifique mairie-école fut construite sur la place.

M. Guyart, après avoir donné certains détails sur le rôle des maîtres et leur genre d'existence aux dates anciennes, nous fait aussi connaître les différentes charges imposées à l'instituteur par le Conseil municipal et les émoluments qui lui furent accordés à l'époque qui suivit la Révolution.

Il donne enfin la liste des clercs-laïcs, maîtres d'école et instituteurs qui ont professé à Margival jusqu'en 1887 et dont les noms ont été recueillis depuis 1734, grâce aux archives de la commune.

Il termine en rendant un hommage ému et reconnaissant « au zèle de l'instituteur éminent qui, le 18 juillet 1887, apportait aux enfants de Margival tout son cœur et sa grande énergie, notre distingué trésorier M. Bria ».

M. Bria a recueilli parmi « les vieux papiers » d'un ami, des documents variés, tels qu'une copie du Journal Officiel de la Bastille et de la Rue Saint-Antoine, portant la date de 1789, d'anciens numéros de l'*Argus*

Soissonnais, dont l'un est du 18 mars 1838. Il y a relevé toutes sortes de détails intéressant la vie de la cité et les noms d'anciennes familles soissonnaises, dont les descendants habitent encore notre ville.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, la lecture du procès-verbal provoque une rectification de M. Dulong, au sujet de l'authenticité du « Journal de la Bastille » présenté par M. Bria, à la séance précédente. Il ne s'agit en effet que d'une copie datant de 1889 et reproduisant un numéro de l'année 1789.

M. le Président présente les excuses de plusieurs membres absents et annonce le deuil récent qui vient de frapper MM. Nicolas et Francis Ferté en la personne de leur mère, Mme Louis Ferté, et M. le commandant de Buttet, qui vient de perdre son oncle M. de Hédouville. Il adresse à nos collègues de sympathiques condoléances. Il communique des remerciements de MM. Balsan et Firino Martell et signale dans les catalogues des librairies différents ouvrages intéressant Soissons et la région.

M. le Président donne lecture de « l'Oraison funèbre de Jean-Gilles Bricotteau, de Soissons », prononcée par le R. P. Hermogène, capucin, en 1751, dans l'église de Vénizel. C'est l'histoire anecdotique et humoristique d'un honnête campagnard aux goûts simples et aux mœurs primitives, dont la vie s'écoula calme et tranquille au sein de sa famille, sous la tutelle d'une vaillante épouse, dans le milieu où il naquit. Son testament présenté sous la même forme y fait suite et en est la conclusion.

M. le chanoine Lebergue remplace la fin de « ses souvenirs de guerre » par le dernier chapitre de son « Histoire de Soupir ». C'est une étude de la condition sociale du peuple de ce village depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours : Laboureurs, vignerons, artisans, fonctionnaires, domestiques, tous vivent des produits de la terre à laquelle ils sont fortement attachés. L'auteur nous donne une longue liste de leurs noms par profession, et nous renseigne sur l'ancienneté des familles et leur degré de parenté.

M. Cagniart a reçu de Mgr Plateau, ancien aumônier militaire retiré au château de Beaurevoir, où Jeanne d'Arc fut prisonnière pendant quatre mois, une lettre dont il donne communication.

Mgr Plateau ayant pris sa retraite dans ce château en juillet 1934, y entreprit avec succès des fouilles qui mirent à découvert deux tours et surtout un pont-levis extérieur. Cette découverte est la plus intéressante, car Jeanne passa certainement sur ce pont.

Dans sa lettre, Mgr Plateau rappelle que vers 1878, il y avait en face de la gare de Soissons, un café où se trouvait la correspondance du chemin de fer du Nord. Dans une salle était suspendu au mur un tableau représentant le château de Beaurevoir. Mgr Plateau demande à M. Cagniart s'il lui serait possible de lui fournir des renseignements lui permettant de retrouver ce tableau.

La prochaine séance est fixée au jeudi 8 octobre.

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Au début de cette séance de rentrée, M. le Président rappelle qu'un deuil cruel est venu attrister notre Société, au cours des vacances. Son Eminence le Cardinal Binet, archevêque de Besançon, précédemment évêque de Soissons, et notre président d'honneur, est décédé le 15 juillet dernier.

Après avoir énuméré les titres de l'éminent prélat et donné tous les détails biographiques le concernant, M. le Président renouvelle à la famille du regretté défunt et à son secrétaire particulier, M. le chanoine Quéquignon, notre collègue, l'expression de douloureuses condoléances et lève la séance en signe de deuil.

A la reprise de la séance, M. le Président fait à l'Assemblée, qui la ratifie, la proposition de décerner à Mgr Mennechet, évêque de Soissons, le titre de président d'honneur en remplacement de Mgr Binet.

Mgr Mennechet, présent à la séance, remercie ses collègues en quelques mots.

Puis, M. Luguet a la parole pour la lecture de son intéressante communication sur l'œuvre historique de Son Eminence le cardinal Binet. Notre collègue la fait suivre d'une étude sur les « Milices Soissonnaises ».

M. le Président félicite M. Luguet d'avoir entrepris ce travail qui comblera une lacune de notre histoire locale. Il annonce qu'il a reçu de M. le docteur Foveau de Courmelles, une brochure « Pro Medico », dans laquelle il a relevé un article du docteur M. Lanselle sur la légende des Saints Crépin et Crépinien, dont les scènes du martyre sont représentées dans des tableaux du musée de Saint-Omer. Ces tableaux peints pour la Confrérie des Cordonniers, datent des dernières années du XIVe siècle ou au plus tard des premières du XVe siècle.

M. Pierre Pène, ingénieur des Ponts et Chaussées à Soissons, 25 bis, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons, présenté par M. et Mme Henry Luguet, est élu membre titulaire.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 5 novembre et la séance est levée à 15 h. 45.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

En ouvrant la séance, M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté. Il souhaite la bienvenue à M. Pène, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Soissons, dont l'élection comme membre titulaire a eu lieu à la séance précédente.

La Société Archéologique a eu récemment à déplorer le décès de M. le chanoine de Larminat, professeur au Grand Séminaire, et pendant quelques années archiviste de la Société, et celui de M. Scalabre, mort à 82 ans. A Mgr Mennechet et aux familles des deux défunts il adresse de nouvelles et sincères condoléances.

Après avoir rappelé à propos de la restauration complète de la porte de l'Arquebuse, qu'elle est dûe à l'initiative du maréchal d'Estrées et qu'elle fut érigée en 1658. M. le Président donne lecture de sa communication sur la suppression de la mairie de Soissons par Louis XI et Charles VII et M. Luguet continue celle de son étude sur les milices soissonnaises.

A la fin de la séance, M. Bria expose qu'il a relevé dans un Bulletin de l'Alliance Française, un article de M. Gabriel Faure sur le quatrième centenaire du lycée de Tournon, le plus ancien lycée de France, où depuis quatre siècles les générations d'élèves se sont succédé dans les mêmes bâtiments.

M. Bria, dans une lettre à l'auteur de cet article, a revendiqué pour le Collège de Soissons une origine plus ancienne. Il compte en effet plus de 700 ans d'existence, puisque sa fondation date de 1214. M. Bria passe en revue les transformations subies par notre vieil et cher établissement universitaire, qui a contribué à la formation intellectuelle de tant d'élèves distingués et termine par une description de la porte du Collège.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi 3 décembre et la séance est levée à 15 h. 30.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 1936

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président rappelle que depuis la dernière réunion, la Société a eu à déplorer la perte de deux de ses membres : M. Francis Morval est décédé subitement à Braine, à l'âge de 61 ans, et M. Francis Ferté, ancien cultivateur à Cuiry-Housse, est décédé à Laon, à l'âge de 65 ans. M. le Président se fait l'interprète de ses collègues pour renouveler à leurs familles de bien vives condoléances.

Il annonce aussi la naissance du 7e enfant (5e fils), de M. le comte Olivier de La Rochefoucauld, auquel il adresse de chaleureuses félicitations.

Il communique une lettre de M. Maxime de Sars contenant une demande de renseignements à laquelle M. Luguet a donné satisfaction et une autre de M. le Président de la Société Archéologique de Saint-Quentin, au sujet de Lancelot de la Salle, qui vivait à Soissons en 1510, mais on ne possède aucun document concernant ce personnage.

Notre collègue, M. Guyart, de Margival, annonce la préparation d'une communication pour une prochaine séance et sollicite en même temps l'adhésion de notre Société à celle des Amis du Château de Coucy. M. Westercamp demande une subvention pour l'érection du monument au père Marquette, à Laon et M. Luguet, un abonnement au Bulletin du Congrès Archéologique de France.

Toutes ces questions seront discutées à la prochaine assemblée générale du mois de janvier 1937, et on y décidera des suites à leur donner.

M. le Président répondra aussi à la Préfecture qui demande le compte-rendu des travaux et de l'état financier de la Société Archéologique pendant l'année écoulée.

Dans sa communication sur la Paroisse et l'Eglise de Notre-Dame des Vignes, M. le chanoine Lebergue rappelle d'abord que de tous les monuments religieux disparus du sol Soissonnais, il n'en est pas de plus oublié que cette église.

La Paroisse comprenait le nord-est de la ville de Soissons et l'Eglise était située entre la porte Saint-Christophe et la porte Hozanne ; elle aurait été construite vers le milieu du IXe siècle. Détruite en 1550 par ordre royal pour permettre le passage de nouveaux remparts, elle fut remplacée par une nouvelle église bâtie à l'angle sud-ouest de la Grand'Place. Celle-ci fut à son tour entièrement démolie pendant la révolution. En 1805, la salle de spectace fut bâtie sur son emplacement et disparut aussi pendant la grande guerre. Le sol nivelé à cet endroit a servi à agrandir la Grand'Place actuelle.

Notre collègue s'étend ensuite sur la composition du chapître, ses attributions, ses revenus, sur les paroisses ou cures de Soissons qui étaient au nombre de neuf avant la révolution.

M. Luguet continue son étude sur les régiments et bataillons de la milice soissonnaise. Il nous révèle leur composition, la manière de les recruter, et donne une liste de noms se rapportant à différentes localités.

M. le Président a relevé dans les catalogues des librairies les titres des ouvrages intéressant la région et en donne communication.

La prochaine séance est fixée au jeudi 7 janvier. Il sera procédé au renouvellement du bureau.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 7 JANVIER 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'occasion de la nouvelle année, dont cette séance est la première M. le Président présente ses vœux à ses collègues et en particulier à Mgr Mennechet, dont il loue l'assiduité à nos réunions.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, et M. Bria, trésorier, expose la situation financière de la Société pour l'année écoulée avec le total des recettes, des dépenses et de l'avoir à la date présente. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité et M. le Président exprime au trésorier sa satisfaction et ses remerciements.

On accorde les subventions sollicitées à la séance précédente et concernant : l'érection d'un monument au Père Marquette, l'adhésion à la Société des Amis du Château de Coucy, et l'abonnement au Bulletin de la Société Archéologique de France.

Mgr Mennechet a fait don à la Bibliothèque du 2e volume de l'ouvrage de l'abbé Saincir, sur le Diocèse de Soissons, et M. Tartière a offert sa brochure sur Chassemy. Des remerciements sont adressés aux donateurs et M. Luguet a la parole pour continuer sa communication sur les « Régiments et Bataillons de la Milice Soissonnaise ».

Cette étude comprend la période qui va de 1719 à 1738. M. Luguet rappelle que le contingent des miliciens à fournir par les différentes localités variait suivant le nombre des feux de chacunes d'elles. Il fait la description de la tenue, de l'habillement, de l'équipement. Il expose les dépenses occasionnées à chaque paroisse, les engagements volontaires, les déplacements imposés aux troupes. Il termine par le récit de la campagne de 1734, à laquelle les milices soissonnaises durent prendre part.

M. Bellancourt, absent, est suppléé par M. Bria pour la lecture de sa « Monographie de Villers-Hélon ».

Après la description du village dont la fondation remonte au XIIe siècle, époque à laquelle l'église fut bâtie, puis entourée par les pauvres cabanes des paysans, M. Bellancourt donne, d'après l'ordre chronologique, la nomenclature des principaux seigneurs avec leur généalogie et arrive à la conclusion que M. le Baron Le Pelletier, de Silly-la-Poterie membre de notre Société, est le descendant de ces familles.

On procède ensuite au dépouillement du scrutin pour le renouvellement annuel du Bureau. Il est ainsi composé :

Président : M. Fossé d'Arcosse.
Vice-président : M. A. Waelès.
Secrétaire : M. Emile Valentin.
Bibliothécaire : M. Henry Luguet.
Archiviste : M. le chanoine Lebergue.
Trésorier : M. Albert Bria.

M. Fossé d'Arcosse remercie ses collègues de cette nouvelle marque de confiance accordée par eux aux membres du bureau précédent, et les assure que ses collaborateurs et lui-même s'efforceront de continuer à la mériter.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 4 février et la séance est levée à 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*
Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Dans sa communication sur « Un tricentenaire oublié: le comte de Soissons et la bataille de Corbie », M. le Président rappelle que cette bataille eut lieu en 1636, et que cette année fut dénommée « Année de Corbie ». Le comte de Soissons, dont il refait la biographie, y prit la plus grande part en repoussant les Espagnols qui s'étaient emparé de la ville.

M. Luguet continue son étude sur les « Régiments et Bataillons de la Milice Soissonnaise ». Elle s'étend de 1741 à 1762. C'est dans la première partie, une revue d'histoire locale, puis elle concerne la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans.

Dans la suite de sa « Monographie de Villers-Hélon », M. Bellancourt expose quelle fut la contribution de cette

commune à la Défense nationale pendant la Convention. Il nous fait assister aux fêtes qui furent célébrées à différentes occasions sous les régimes qui se succédèrent en France, et dénonce les exigences des troupes allemandes qui occcupèrent le village pendant les guerres de 1870 et de 1914.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 4 mars, et la séance est levée vers 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 4 MARS 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir donné la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président rappelle que parmi les dernières nominations d'Officiers d'Académie, figure celle de M. Luguet.

Bibliothécaire zélé, notre collègue a effectué le déménagement du mobilier et de tous les livres qu'il a classés avec soin. Il a aménagé les deux nouvelles salles qu'il a garnies de tableaux, de gravures et de souvenirs archéologiques ; il les a rendues agréables et accueillantes. C'est, d'autre part un membre très actif et un animateur de notre Société. Il a donné de nombreuses et intéressantes communications d'histoire locale dont M. le Président cite les plus importantes et dont la longue liste démontre facilement combien fut méritée la distinction qui vient de lui être accordée. Cette conclusion élogieuse est saluée par les applaudissements unanimes de l'assistance.

Une discussion a été soulevée par un journal local au sujet de la tour nord de la Cathédrale. Or, d'après une brochure de M. Brunet, architecte, inspecteur général des monuments historiques, « les tours commencent au sol et s'élèvent de chaque côté de la rosace ». Il résulte donc que la Cathédrale de Soissons a bien deux tours,

celle du nord plus inachevée que celle du sud, puisqu'elle s'arrête à la galerie, tandis qu'à l'autre, il ne manque que la flèche.

M. le Président signale les titres des ouvrages, manuscrits et autres documents intéressant Soissons et le Soissonnais, qu'il a relevés dans les catalogues des librairies et procède à la présentation des ouvrages et bulletins des Sociétés correspondantes.

En l'absence de M. Guyart, M. le Président donne lecture de sa communication sur « l'Avoir des Communautés religieuses à Margival avant la Révolution ».

Grâce aux précieux renseignements trouvés aux Archives de la Préfecture de l'Aisne, M. Guyart a pu établir le relevé de la presque totalité des biens possédés par ces communautés, au nombre de huit.

C'étaient les Abbayes de Saint-Médard, de Notre-Dame des Vignes, de Prémontré, de Saint-Crépin en Chaye, de Saint-Crépin le Grand, de Saint-Léger, de Saint-Paul et le Chapître de l'insigne Cathédrale de Soissons.

Toutes ces propriétés furent confisquées par la Constituante en 1790 et vendues comme biens nationaux.

M. Luguet mentionne les principaux événements survenus pendant la deuxième période de la guerre de la Succession d'Autriche. Il fait le récit des sièges et des batailles de la campagne de Flandre qui eut lieu en 1745 et 1746 et à laquelle les Régiments et Bataillons des milices soissonnaises prirent une très grande part. C'est surtout à la bataille de Fontenoy qu'ils se couvrirent de gloire, puis à Raucoux et Lawfeld et aux sièges de Tournai, Gand, Bruges, Ostende et Nieuport. Nous les retrouvons aussi à la prise de Bruxelles et de Philippeville. Le maréchal Maurice de Saxe, qui commandait les forces françaises, les avait en haute estime. M. Luguet attire notre attention sur un de leurs chefs, le comte d'Egmont, seigneur de Braine, époux de la fille du fameux duc de Richelieu, Septimanie, l'amie du roi de Suède dont M. Buffenoir a raconté l'histoire dans son livre : *Sur les pas de la comtesse d'Egmont.* Le comte d'Egmont était « maître de camp » du régiment de cavalerie qui portait son nom.

M. Bria continue la lecture de la Monographie de Villers-Hélon par M. Bellancourt.

L'auteur raconte l'histoire du village pendant la guerre de 1914. Il cite des extraits du carnet de route d'un brave zouave originaire de Longpont. Il rappelle l'offensive du 18 juillet 1918. L'attaque a eu lieu dans la plaine de Violaine où se livrent de durs combats. Elle reprend le 19. Enfin, les habitants du village reviennent. Leurs demeures sont anéanties. Ils sont obligés de vivre dans des baraques. Mais la reconstitution s'achève rapidement. On élève des monuments aux soldats morts pour la France, aux victimes civiles. Nous assistons aux cérémonies d'inauguration, à la bénédiction de l'église et des cloches et à la reprise de la vie dans ce village si éprouvé. L'église mutilée, mais complètement restaurée, date du XIIe siècle. Elle fut classée comme monument historique en 1921.

MM. Bellancourt et Albert Bria présentent la candidature comme membre titulaire de M. Jean Maurice, agriculteur à Violaine, commune de Louâtre.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 avril et la séance est levée à 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation, M. le Président annonce que le prochain Congrès Archéologique de France, dirigé par la Société française d'Archéologie, tiendra sa centième session au mois de juin prochain. Le programme comporte une réunion à Figeac, le lundi 7 juin et diverses excursions dans la région, notamment à Alvignac, Cahors et Rhodez. Il présente ensuite des ouvrages de Sociétés correspondantes et communique les

titres de livres, manuscrits et documents divers intéressant le Soissonnais, que lui-même et M. Guyart ont relevés dans les catalogues des librairies et qu'il recommande à la bienveillante attention de ses collègues. M. le chanoine Lebergue fait don à la bibliothèque d'une collection du bulletin de la Société préhistorique française et de l'Atlas de Sanson ; il reçoit les remerciements de l'assistance.

Au début de sa communication sur Olympe Mancini, comtesse de Soissons, M. le Président déclare que ce sujet lui a été inspiré par une lettre autographe de ladite comtesse, dont il fit l'acquisition et qu'il offre à la Société.

Olympe Mancini, comtesse de Soissons, l'une des nièces du cardinal Mazarin, appartenait à une ancienne famille patricienne de Rome qui portait originairement le nom d'Omni Santi.

Elle naquit à Rome en 1639 et mourut à Bruxelles en 1708. Sa destinée fut des plus orageuses.

Son éducation, commencée à Rome, fut continuée à Paris de la manière la plus brillante, puisque, comme les autres nièces du cardinal, elle la partageait avec le jeune roi Louis XIV et son frère, Monsieur.

Elle eut beaucoup de succès à la cour et fit une impression favorable sur le roi, dont elle devint la maîtresse.

Cependant, Mazarin lui trouva un mari en la personne d'un grand seigneur, prince du sang royal de France par sa mère Marie de Bourbon, Eugène Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons.

L'Hôtel de Soissons fut alors renommé par les fêtes qu'y donnait la belle comtesse.

La seconde partie de sa vie fut toutefois assez misérable. Compromise dans l'affaire de la Voisin, cette sage-femme devineresse et empoisonneuse brûlée vive en place de Grève, le 22 février 1680, la mort subite de son mari, en 1673, la fit soupçonner de l'avoir empoisonné. Sur le point d'être arrêtée par ordre de Louvois, elle s'enfuit à Bruxelles. Elle séjourna aussi en Allemagne et dans les Pays-Bas, et passa quelque temps en Espagne. Elle y fut admise dans l'intimité de la reine malgré la

répugnance du roi. Soupçonnée et même accusée d'avoir causé la mort de la reine, elle retourna à Bruxelles, où elle mena encore grand train jusqu'à sa mort survenue en octobre 1708. Elle eut trois filles et cinq fils, dont le plus célèbre fut le prince Eugène.

M. Luguet continue son étude sur la guerre de la succession d'Autriche. La Belgique conquise, les troupes françaises pénètrent en Hollande et vont mettre le siège devant Berg-op-Zoom. Ce récit embrasse toutes les opérations de cet épisode de la guerre. M. Luguet décrit les nombreux combats auxquels prend part le bataillon de la milice soissonnaise. Il donne le nombre des tués et des blessés. Il décrit les tranchées qui furent creusées, détruites et rétablies. Il énumère les bouches à feu et nous fait assister à l'assaut qui mit fin à ce siège mémorable, par la prise de la place, le 16 septembre 1747.

M. Bellancourt, dans la suite de sa monographie de Villers-Hélon, nous entretient d'abord de l'école de ce village. Le premier mouvement scolaire qui se produisit dans le duché du Valois remonte au XIIe siècle.

Les registres de la commune, qui datent de 1697 et 1753, renseignent jusqu'en 1886 sur le régime de l'école, les programmes d'enseignement, la nomination de l'instituteur ses obligations, les avantages qui lui sont consentis, la rétribution payée par les élèves et plus tard sur les œuvres scolaires et postscolaires, la caisse des écoles, la société de tir, la bibliothèque, etc... Le château que M. Bellancourt décrit ensuite remonte à plusieurs siècles. Le parc en fut dessiné par Le Nôtre. Il mentionne enfin les noms des différents propriétaires qui s'y succédèrent et en fait un grand éloge.

On vote pour la nomination comme membre titulaire de M. Jean Maurice, agriculteur à Violaine, présenté par MM. Bellancourt et Albert Bria.

Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents.

La prochaine séance est fixée au jeudi 13 mai.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 13 MAI 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président constate que de nouveaux deuils sont venus attrister notre Société : Mgr Parmentier, doyen du Chapitre, est décédé le 22 avril, et M. Brunehant, ancien président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et du Comice agricole de Soissons, est décédé le 28 avril.

M. le chanoine Lebergue, retenu par la maladie, prie la Société d'accepter sa démission d'archiviste, dont il ne se sent plus capable de remplir les fonctions.

Enfin, l'assistance a le regret d'apprendre que M. le commandant Peter vient d'être frappé d'une attaque de paralysie. Des vœux sont exprimés pour le rétablissement de la santé de nos deux collègues et l'acceptation de la démission de M. le chanoine Lebergue est ajournée.

***

Parmi les ouvrages publiés par différentes librairies, M. le Président a relevé :

1° Une lettre autographe de M. le général Pille, lettre signée datée de Mâcon, an V signalée par le catalogue de la librairie « A la Licorne », 12, rue Bonaparte, Paris-6e.

2° La notice historique et archéologique de la cathédrale de Soissons, par les abbés Poquet et Daras, signalée par le catalogue de la librairie Henri Saffroy, 15, rue Guénégaud Paris-6e.

M. le Président offre à la bibliothèque une pièce dont il fait l'objet de sa communication et qui est intitulée :

« Factum du procès d'entre Anthoine Tournay, conseiller du Roy, Prévost Royal de Soissons, appelant contre Marguerite Gargan, veuve de deffunct Jean Guyon, intimée ».

L'arrêt en fut rendu le 17e jour de juillet de l'An de grâce 1665.

La parole est donnée à M. Luguet pour sa communication sur: « Le bataillon de la Milice de Soissons en occupation dans les Flandres, 1747-1749 ».

Après le récit de la fin du siège de Berg-op-Zoom et la description de l'assaut, M. Luguet énumère les hommes tués, blessés et prisonniers. Comme récompense les soldats reçoivent la permission de piller pendant quelque temps. Cette opération rapporte à ce régiment la somme de 50.000 écus. Paris fête ce succès par des réjouissances publiques. Les troupes sont cantonnées dans différentes localités. Les milices de Soissons occupent Berg-op-Zoom.

Dans sa monographie de Villers-Hélon, dont la lecture est continuée en son absence par M. Bria, M. Bellancourt nous informe qu'en 1767, il existait dans cette commune trois moulins dont il donne les noms, ainsi que ceux des meuniers qui s'y succédèrent ; il nous fait connaître aussi ceux des tuiliers. Il donne la liste des maires depuis 1792 et nous met au courant du mouvement de la population. Ce village essentiellement agricole ne compte que deux artisans : le maréchal et le charron. Il s'y fait un grand commerce des produits locaux : blé, betteraves et bestiaux. La communication se termine par une étude sur les noms du village à travers les âges, sur la nomination d'un garde-champêtre en 1792 et l'organisation de la garde nationale.

Au cours du déblaiement de l'ancien évêché où sera le futur parc à voitures, une pierre vient d'être découverte sur laquelle figure l'inscription suivante :

« Cette Pre Pierre a estée posée par Noble et Puissant seigr Mre François Barteſmy de Salignas de Lamotte Fenelon, Doyen de Carennac, Prieur de Dovzeins de Notre Dame de Ravsel et de St-Front, vic general du Diocese de Soissons pour Très Haut et très Puissant Seigr Monseigr Jean Joseph Languet de Gergy, Evêque de Soissons, Doyen et Per Sufragant de la Province de Reims, le 21 de Février 1720 ».

On a également trouvé trois médailles, une en bronze et deux en plomb, portant les armes épiscopales.

Ces vestiges du passé ont été recueillis par le Musée de Soissons.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 3 juin et la séance est levée vers 16 heures.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 3 JUIN 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir déclaré la séance ouverte et donné la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président rappelle que la Société a été de nouveau cruellement éprouvée par le décès récent de nos vénérés collègues, M. le commandant Peter et M. le chanoine Lebergue.

Chef de bataillon d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, M. le commandant Peter était aussi décoré de la Croix du Combattant volontaire, de la Médaille de 1870, de la Médaille du Tonkin et chevalier du Dragon de l'Annam et de Sainte-Anne de Russie.

M. le chanoine Lebergue, qui fut successivement vicaire et curé de paroisses importantes, puis directeur au Grand Séminaire, était de plus un apiculteur émérite et l'archiviste dévoué de notre Société. Il en anima souvent les séances par d'intéressantes communications sur l'histoire locale et régionale.

Aux familles des regrettés défunts, à Mgr Mennechet, au Chapitre et au Clergé, M. le Président renouvelle de vives et respectueuses condoléances.

M. Bria a eu l'idée de reconstituer l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues. Passant en revue les principales époques de notre histoire, il cite les noms des rues qui les évoquent. Telles sont les rues du Château-d'Albâtre, de Croisy, du Théâtre-Romain et les rues

Clovis, de Saint-Médard, d'Ebroïn, qui rappellent l'époque romaine et l'époque mérovingienne.

M. Bellancourt a ajouté plusieurs annexes à sa Monographie de Villers-Hélon. Elles commémorent différentes cérémonies : la prise de possession de la cure de Villers-Hélon par l'abbé Acar, l'élection de la municipalité par les habitants réunis dans l'Eglise, sous la présidence du curé, la réorganisation de la Garde nationale et donnent la liste des curés et des habitants du XVIIe au XXe siècle et celle des artisans.

Le vote pour l'admission comme membre titulaire de M. Collard a lieu à l'unanimité des membres présents. MM. le général Vignier et Henry Luguet présentent la candidature comme membre titulaire de M. René Coutier, juge au Tribunal civil de Montreuil-sur-Mer, avenue du Tour-de-Ville, à Soissons.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 juillet.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 8 JUILLET 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Président donne communication d'une intéressante monographie du Collège de Soissons, publiée par M. Henet.

M. Bria reprend la suite de l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues. Pendant les deux siècles de la période carolingienne, la vie de notre ville fut concentrée autour du couvent de Notre-Dame et de l'Abbaye de Saint-Médard. Les rues Pépin-le-Bref, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire rappellent les noms des rois qui régnèrent à cette époque. La rue du Champ-Bouillant commémore la sanglante bataille à la suite de laquelle

Othon, empereur d'Allemagne, s'établit entre Saint-Médard et Saint-Vaast en 78.

M. Fossé d'Arcosse a découvert une ancienne gravure représentant le château de Muret. Ce village du pays soissonnais existait dès la période romaine et fut témoin d'une grande bataille entre Frédégonde et Brunehaut. M. le Président donne enfin la liste des principaux seigneurs qui se succédèrent dans ce château, dont il fait la description.

Le vote pour l'élection, comme membre titulaire, de M. René Coutier, juge au Tribunal civil de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), avenue du Tour-de-Ville, à Soissons, présenté par M. le général Vignier et M. Luguet, a lieu à l'unanimité des membres présents et votants.

Aucune réunion ne devant avoir lieu pendant les vacances, la prochaine séance est fixée au jeudi 7 octobre.

La séance est levée vers 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président

Le procès-verbal qui est lu à l'ouverture de la séance est adopté.

M. le Président communique une lettre de remerciements de M. Coutier, élu membre titulaire à la séance précédente. Il fait part du récent mariage de M. Paradis et du fils de M. Beauzé et présente les ouvrages de sociétés correspondantes et une liste de ceux intéressant Soissons et la région qu'il a relevés dans les catalogues des différentes librairies.

M. Albert Bria donne la suite de sa communication sur l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues.

Au XIe siècle, la seule qui retienne l'attention est la rue du Château-Gaillard, ainsi nommée à cause de la

tour qui s'y trouvait et qui servait de résidence aux comtes de Soissons.

Les rues Abélard, de la Bannière et du Beffroi appartiennent au XIIe siècle : La première doit son nom au savant moine Abélard, célèbre par sa passion pour Héloïse et par ses infortunes et qui fut emprisonné à Saint-Médard.

La rue de la Bannière conduisait à un local où était gardée la bannière de la commune.

Le Conseil municipal siégeait rue du Beffroi. Au XVIe siècle, il se réunissait rue Saint-André, et au siècle suivant sur la Grand'Place, dans l'Hôtel de Ville qui fut incendié en 1814, pendant l'occupation russe. En 1817, les services municipaux furent installés dans le palais de l'Intendance, qu'ils occupent encore.

M. le Président communique le testament de Jean II, qui a été publié dans un précédent bulletin de la société.

M. Luguet fait ensuite la communication suivante :

Il est assez rare de découvrir des documents concernant, au XVIIe siècle, la participation de villages du Soissonnais aux opérations militaires qui se poursuivaient aux frontières. Encore que nous ayons réussi à reconstituer pour un grand nombre de localités le recrutement des miliciens conformément aux ordonnances royales, nous n'avions rien trouvé par contre sur la « mobilisation » des véhicules pour le transport des vivres.

Au cours de nouvelles recherches, il nous a été donné d'extraire d'une liasse de vieux papiers un document du 28 octobre 1635 qui n'est rien moins qu'une « réquisition » faite au petit village de Saint-Christophe-à-Berry (du canton de Vic-sur-Aisne) au profit de l'armée de Lorraine. Nous croyons utile de reproduire cette pièce ainsi rédigée :

« Furent présens en leurs personnes, Pierre Delaporte, laboureur, Pierre Pinson, Adrien Liebbe, Pierre Dumont, François Charpentier, Jacques Levasseur, François Leroy, François Dupuis, Crespin Ducastel, Laurent Dode, Anthoine Hocquet, Adrien Grégeois, François de Rury, Nicolas Derivay, Sébastien Nolet, Pacquier Char-

pentier, Nicolas Foucher Hugues Lefebvre, Antoine Corroyer, tous habitans de la paroisse de St Xpofle à Béry, faisans et représenans la plus grande et seyne partye d'iceulx, pour ce congrégés et assemblez issus de Messe paroichialle dicte et sélébrée en l'église dudit lieu, lesquels volontairement ont recongneu debvoir et promis paier sans fraude aucune, à la volonté et première requête de honneste personne Louis Turpin, fermier de Mouflaie et Gilles Flobert, laboureur, demeurant en ladicte paroisse, à ce présens et acceptans, la somme de 290 livres tournois, scavoir en six vingt livres audict Turpin, et le pardessus audict Flobert, à quoy les comparens ont convenus cejourd'huy amiablement, avec lesdictz Turpin et Flobert pour la livraison qu'ils promettent faire promptement d'une charette à deux roues attellé de deux chevaulx avec des sacs nécessaires pour porter quatre stiers de bled, mesure de Paris ; Et que lesd. Turpin et Flobert promettent faire rendre le jour de demain en la ville de Soissons. Ainsy qu'il est ordonné et enjoingt ausdictz habitans en vertu des lettres pattentes en forme de comission donnés par Sa Majesté à Saint-Dizier le 11 du présent mois et an. — Et commission sur icelle donnée de Messieurs les présidens, conseiller et esleuz de Soissons le 17e dudit mois controlez et vériffiés, signé Dépinoy et Duchesne.

« A ce faire estoit présent Jacques Hamelet, l'un desditz habitans qui a promis mener et conduire ladite charette et chevaulx en ladicte ville de Soissons et d'ilecq continuer la conduite desditz chevaulx et charette jusques à la ville de Challon ou à Vitry pour mener des munitions nécessaires pour les armées de sadicte Majesté ès villes de Metz, Nancy et autres lieux quy seront ordonnez moiennant les nouritures, salères et entretiens desdictz chevaulx quy luy seront distribuez par les commis du trésorier général de l'extraictzordinaire des guerres conformément à ladicte commission, moiennant la somme de 50 livres tournois pour une fois que lesdictz habitans promettent semblablement paier audit Hamelet, scavoir 25 livres content et les aultres 25 livres à sa volonté et première requête ou de sa

femme en son absence ; laquelle promet faire mettre à exécution ces présentes sur lesdictz habitans soulz son nom pour le paiement de ladite somme et à cest effect ledit Hamelet la otorizée et otorize par ces présentes ; à la charge que ledit Hamelet demurera quitte et deschargé en son regard des paiements esdictz fait, desquels lesdictz habitans l'ont deschargé par ces présentes. — Est accordé que sy ledict Hamelet revenoit avecq lesdictz chevaulx et harnais pendant ung mois ou six sepmaines d'huy, en ce cas lesdictz Turpin et Flobert seront tenus les reprendre an paiement sur partye de la somme cy-dessus selon l'estimation quy en sera faicte par gens à ce congnoissent dont lesdictz habitans demeureront d'aultant deschargez, sauf à eux à faire assiette desdictes sommes sur eux, le fort portant le faible et y comprendre lesditz Turpin et Flobert en qualité d'habitans pour en suporter la confusion en leur regard sur le pied de leur taille. Si comme les partyes ont dict promettans respectivement tenir, entretenir, obligeant leurs corps et biens et renonçant.

« Faict et passé audict S. Cristofle au devant de l'église, bailliage de Senlis par devant le nottaire royal soubzigné juré audit bailliage, où il s'est exprès transporté, le Dimanche 28e jour d'octobre 1635, avant midy, en la présence de Jehan Dupuis, clercq, demeurant à VissurAisne et Michel Grégeois, laboureur à Haultebraye, tesmoings à ce appelez quy ont signé avec les partyes.

(Etude de François Picart, notaire royal à Vic-sur-Aisne).

En l'absence de M. Tartière, M. Bria commence la lecture de son ouvrage sur « Chassemy à travers l'Histoire ».

Dans la préface, l'auteur indique les sources où il a puisé les renseignements qu'il a utilisés. Il rend hommage à leurs auteurs et se défend d'avoir produit autre chose qu'une compilation chronologique.

Dans sa dédicace en vers, il évoque le souvenir de ses chers parents disparus, de ses camarades de classe et de jeux, des soldats morts pendant la guerre et de

ceux qui ont survécu à « l'affreux cauchemar ». A eux tous il dédie « ce poème des temps écoulés ».

Dans le premier chapitre, il décrit l'aspect général du village de Chassemy, le panorama magnifique que l'on découvre du haut de la colline et termine par une pièce de vers de M. La Flize, ancien maire de Chassemy.

Dans le chapitre suivant, il remonte à la préhistoire et étudie les origines du nom. Il rappelle les fouilles qui furent exécutées sur le territoire de la commune et qui mirent au jour des sépultures fort anciennes, des squelettes de Gallo-Romains, de guerriers francs, un cimetière mérovingien, des parures multiples, des armes et toutes sortes d'objets.

M. le chanoine Méra fait don à la bibliothèque de trois brochures dont il est l'auteur : 1° Une histoire de Vervins de 1914 à 1920 ; 2° Vervins sous la Révolution, l'Empire et la Restauration ; 3° Vervins au Moyen-Age et au XVIIIe siècle.

M. Hênet signale la découverte dans l'église de Faverolles d'une pierre tombale portant une inscription du XVIe siècle, qu'il a contribué à sauver de la destruction. Par les soins de M. Mettling, elle sera déposée au Musée de Soissons.

M. l'abbé Doyen fait la description des tours de la cathédrale. Il signale tous les détails artistiques des sculptures et des statues qui en sont ou en ont été l'ornement. Il déplore tout particulièrement la disparition de statues intéressantes qu'il souhaite de voir replacées à bref délai dans leurs niches laissées vides.

MM. d'Arcosse et Bria présentent la candidature comme membre à vie de Mme veuve Charles Lantenois, impasse Saint-Quentin, à Soissons.

MM. Louis Dulong et Albert Bria présentent celle comme membre titulaire de M. Roger Dulong, notaire à Soissons.

MM. Valentin et Buffenoir, celle de M. Alfred Caron, chef de bataillon du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, à Serches (Aisne).

M. et Mme Luguet, celle de M. Dubois-Brandin, boulevard Pasteur, à Soissons.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 4 novembre, et la séance est levée à 16 heures.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Buffenoir lit la première partie de son étude sur Achille de Longueval, seigneur de Manicamp (1598-1677). La famille de ce gentilhomme est une des plus anciennes de Picardie. Lui-même est peut-être né dans le village dont il porte le nom et qui fait aujourd'hui partie du canton de Coucy. Homme d'épée, de bonne heure pourvu d'un régiment il est, après d'assez brillants débuts, préposé au Gouvernement de Colmar où il demeurera d'avril 1635 à mars 1638. La correspondance diplomatique de la petite république alsacienne permet de le suivre. Les mesures énergiques qu'il prend pour défendre la ville contre les Impériaux et le duc de Lorraine, les hardis coups de mains qu'il tente sur l'ennemi lui valent un moment de faveur auprès des magistrats locaux et auprès du roi lui-même qui le fait gouverneur de toute la Haute Alsace. Mais sa violence naturelle ne tarde pas à le mettre en conflit avec la municipalité, et brusquement, pour les raisons qu'il reste à démêler, son crédit à la Cour se trouve ébranlé. Dès la fin d'août 1637, il va trouver Richelieu pour se justifier. Il se flatte d'abord, non sans présomption, d'y avoir réussi. Mais quelques mois plus tard, il tombe en disgrâce et est remplacé en Alsace par Montansier. Enfin, en août 1638,

il est arrêté, emprisonné et croit-on, même condamné à mort, bien que la sentence ne soit pas exécutée.

M. Albert Bria donne la suite de l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues.

Le XIIIe siècle est surtout fameux par la bataille de Bouvines où se distinguèrent 150 miliciens de Soissons et en mémoire de laquelle la rue de Bouvines porte son nom.

M. Bria rappelle ensuite que la quatrième croisade fut organisée à Soissons, dans l'Abbaye Notre-Dame, qu'en 1226, Saint-Louis se rendant à Arras pour son sacre, passa la nuit à Soissons dans la chapelle de la Résurrection, et que le Collège de Soissons fut fondé en 1214.

La rue de l'Echelle-du-Temple remonte au XIVe siècle. A cette époque, les Templiers y avaient leur maison de justice, où se trouvait l'échelle conduisant au pilori. Le nom de la rue de l'Echelle-Saint-Médard a la même origine.

L'avenue de Coucy et la rue Jean-de-Dormans appartiennent à l'époque de la guerre de Cent ans.

M. l'abbé Doyen termine sa communication sur la tour sud de la Cathédrale. La croix surmontée d'un coq, qui avait été conservé en 1907, au cours de la première réfection du sommet de la tour, est l'objet d'une étude spéciale. M. l'abbé Doyen insiste sur la difficulté d'exécution de pareils ouvrages qui, bien souvent, ne sont pas à l'échelle du reste. D'ailleurs, les girouettes ou coqs étaient primitivement placés à l'extrémité des flèches et non sur des plate-formes. Avant la guerre, la croix de fer forgée vue d'une courte distance semblait se perdre et chercher sa base dans les profondeurs de la tour. Après en avoir décrit brièvement l'intérieur : voûte inachevée, culots sculptés, cloches — dont deux ne sont pas absolument accordées avec les autres — « c'est le musicien qui parle » dit M. Doyen), notre collègue donne en résumé le compte rendu de la cérémonie du 24 octobre 1937.

On vote pour l'admission comme membre à vie de Mme veuve Charles Lantenois, impasse Saint-Quentin,

à Soissons présentée par MM. d'Arcosse et Albert Bria et pour l'admission comme membres titulaires de :

a) M. Roger Dulong, notaire à Soissons, présenté par MM. Louis Dulong et Albert Bria ;

b) M. le commandant Albert Caron, chef de bataillon du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, à Serches, présenté par MM. Valentin et Buffenoir ;

c) M. André Dubois-Brandin, négociant, 18, boulevard Pasteur, à Soissons, présenté par M. et Mme Henry Luguet.

Ces candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 décembre.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 9 DECEMBRE 1937

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

M. Bria continue « l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues ».

Au XVe siècle, la guerre de cent ans couvre la France de ruines. Le pays est d'autre part déchiré par la lutte des Armagnacs et des Bourguignons. En 1414, le duc de Bourgogne est tout puissant à Soissons. M. Bria rattache à cette date la rue du Vieux-Rempart et la rue des Chaperons-Rouges. Les soldats du duc de Bourgogne étaient dénommés « les Chaperons Rouges », parce qu'ils portaient une coiffure à croix rouge.

Jeanne d'Arc, à qui le boulevard Jeanne-d'Arc doit son nom, entra à Soissons avec le Roi Charles VI le 23 juillet 1429. Elle y séjourna trois jours. Elle reparut l'année suivante, mais ne put pénétrer dans la ville. Elle dut rester sur la rive gauche de l'Aisne.

M. Luguet s'appuyant sur des documents consultés aux archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, déclare dans une note adressée à M. le Président, que M. l'abbé Pécheur, dans son *Histoire des rues de Soissons*, et M. Bria, dans son travail sur le même sujet, ont commis une erreur en affirmant que la rue des Chaperons-Rouges est un souvenir de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons au XVe siècle, car dès 1221, il existait à Soissons, une rue dénommée « Rue du Chaperon-Rouge ».

Dans sa communication qui est lue par M. le Président, M. Guyart rappelle d'abord que l'Eglise et la Fabrique de Margival possédaient avant la Révolution, quantité de biens que la Constituante, après 1789, décréta biens nationaux et vendit comme tels.

Un inventaire des titres et papiers leur appartenant, fut fait à la réquisition du curé et des marguilliers de cette paroisse par Me Jean-Nicolas Ozanne, notaire à Soissons en 1778. Il comprenait neuf chapitres dont M. Guyart donne la nomenclature, mais il n'en retient que trois.

1° (Ch. 1er) Celui des acquisitions et échanges.

2° (Ch. 3) Les donations au nombre de trois.

3° (Ch. 4) Les testaments. Ce chapitre fera l'objet d'une prochaine communication.

Dans la suite de son histoire de Chassemy, M. Tartière rappelle d'abord que les Gaulois vivaient depuis longtemps sur les bords de l'Aisne. Il raconte les différentes phases de la lutte qu'ils soutinrent contre César dont les troupes occupaient le camp de Bibrax ainsi que Pontavert et Berry-au-Bac. Par la prise de Noviodunum, le général romain se rendit maître du Soissonnais.

La mention du Crochet de Chassemy où aboutit de nos jours le chemin du plateau qu'aurait suivi César pour atteindre Noviodunum, rappelle à M. Tartière la « Fête des Brandons », qui avait lieu le 1er dimanche de Carême, à ce point culminant. Il en fait une description détaillée et nous entretient ensuite des sépultures gallo-romaines retrouvées à la Fosse Chapelet et de la Chaussée-Brunehaut, voie romaine construite sur un an-

cien chemin Gaulois qui reliait Soissons et Reims. Cette chaussée était si solide que, jusqu'à ces derniers temps, en certains endroits, elle était encore intacte après 2.000 ans d'existence. L'entretien en fut abandonné à la suite des invasions du IVe siècle ; il fut repris au commencement du VIIe par la reine Brunehaut dont le nom resta attaché à ces voies dans le nord de la France, par une tradition venue jusqu'à nous.

Dans le chapitre suivant, l'auteur donne la nomenclature des principaux chemins mettant le village en communication avec les localités voisines et explique la formation de ses différentes rues.

La séance est levée vers 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — Em. VALENTIN.

ASSEMBLÉE GENERALE DU JEUDI 6 JANVIER 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est approuvé M. Descambres présente à la Société de la part de M. Lucien Badey, frère de notre regretté collègue, une brochure intitulée : « Les premières routes des vins de France », commentaire géographique sur le sens du toponyme « Boutière » au long de la Saône et du Rhône.

M. le Président donne lecture de différents articles des derniers catalogues de Gaston Saffroy et aussi d'Emmanuel Fabius, libraires à Paris. Dans ce dernier figurent des autographes de l'abbé de Pomponne, du conventionnel Saint-Just, du général Foy.

M. Albert Bria fait approuver le rapport financier sur l'année qui vient de s'écouler.

M. Buffenoir donne la seconde partie de son étude sur Achille de Longueval, seigneur de Manicamp.

Il essaie d'établir les motifs que certains érudits, comme André Walz, avouent ne point connaître, d'une captivité qui a duré plus de quatre ans et qui, sans la mort de Richelieu, aurait vraisemblablement duré davantage.

A ce procès historique, notre collègue appelle d'abord les témoins, c'est-à-dire les auteurs de mémoires ou de relations contemporaines : Bassompierre, Monglat, le bourgeois de Domart : Jean de Boisbergues, le Jésuite ennemi : Jules Chifflet, mais surtout le maréchal de Chatillon, qui fut, dans de graves circonstances le chef direct de Manicamp. Il convoque enfin l'accusateur et le juge, c'est-à-dire le cardinal en personne.

Les témoignages, comme il est naturel, ne concordent pas sur tous les points, mais chacun ajoute aux autres des précisions intéressantes et pittoresques. Les lettres et papiers du ministre éclairent tout : Manicamp a été arrêté à Amiens, en août 1638, pour des motifs d'ordre militaire : abandon réel ou supposé des forts du Rhin, bâtis par Bernard de Saxe-Weimar et dont il avait la garde, puis attitude au siège de Saint-Omer, où après une défense d'ailleurs courageuse il rendit les forts du Bac à des conditions si imprécises qu'elles permirent à l'ennemi de conserver et maltraiter les prisonniers français pendant près d'un mois. Mais plus encore on lui reprochait ses violences, soufflets ou coups d'épée, aux agents du roi : procureurs et archers du sel.

L'étude très minutieuse de ce procès, pour lequel Richelieu avait composé deux projets de réquisitoire, éclaire à la fois le caractère de Manicamp, énergique mais aussi avantageux, fantasque et surtout brutal, et celui du cardinal dont la rancune était clairvoyante, tenace, implacable.

M. Bria ajoute un appendice imprimé à son étude sur la cathédrale de Soissons et une note manuscrite à son histoire de Soissons par la dénomination de ses rues. Celle-ci se rapporte à l'ancienne rue des Juifs placée entre la rue dite du Mouton et le petit bras de l'Aisne. L'ancienne synagogue occupait l'angle de la rue des Juifs et de celle « du Mouton ».

Enfin, le Bureau procède au dépouillement des votes pour son renouvellement annuel.

A la majorité des voix, il est ainsi constitué :

Président : M. Fossé d'Arcosse.

Vice-président : M. Waelès.

Secrétaire : M. Emile Valentin.

Bibliothécaire : M. Luguet.

Archiviste : M. le chanoine Méra.

Trésorier : M. Bria.

M. le docteur Foveau de Courmelles, officier de la Légion d'honneur, dont la candidature comme membre titulaire était présentée par MM. d'Arcosse et Albert Bria, est admis à l'unanimité des membres votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 3 février.

Le Président, FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 3 FEVRIER 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. le Président, procédant au dépouillement de la correspondance, communique une lettre de M. le docteur Foveau de Courmelles, qui lui adresse ses remerciements au sujet de son élection. Il félicite M. Pène, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui a reçu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur et rappelle le terrible accident qui vient de mettre en deuil les familles de nos collègues MM. Louis Beauchamp et Waelès et leur renouvelle les condoléances de la Société.

M. Albert Bria, dans « son histoire de Soissons par la dénomination de ses rues », aborde avec le XVIe siècle

les guerres d'Italie et la Réforme. A propos de la procession du pardon de Saint-Médard qui eut lieu à Soissons le 31 juillet 1530, il cite des extraits de la relation de cette cérémonie faite par Jacques Petit, procureur du roi. Elle se termina par un banquet qui fut offert par l'abbé de Saint-Médard à 400 invités et auquel prirent part également 100 autres convives qui se présentèrent sans avoir reçu d'invitation.

Dans sa communication sur les Milices soissonnaises, dont Mme Luguet lit la dernière partie, en l'absence de son mari, M. Luguet s'étend sur l'organisation des milices, leur effectif, le mode de recrutement, l'armement, l'uniforme. La qualité des bataillons était variable. Les miliciens du Nord valaient mieux que ceux du Midi. Les officiers du bataillon de Soissons s'étant fait remarquer par leur bravoure, méritèrent une mention spéciale. Quant à la solde elle était irrégulièrement payée et le plus souvent mal payée. Aussi la vie de ces officiers était plutôt misérable.

M. Guyart termine son étude sur l' « Avoir des Eglise et Fabrique de Margival avant la Révolution » par l'examen des testaments faits en leur faveur. Ils sont au nombre de huit.

M. Guyart cite les noms des testateurs, des notaires par devant lesquels ces actes furent passés. Il en donne les conditions, les avantages et les charges.

Il résulte de cette étude que les titres de rente et les propriétés possédés par cette église et cette fabrique étaient fort nombreux ; mais le jour où la Constituante eut déclaré « nationaux et aliénables » les biens des Eglises et du Clergé, la fabrique de Margival se vit totalement dépouillée de ses biens, qui furent vendus à des particuliers.

MM. le chanoine Leroy et Albert Bria présentent la candidature comme membre titulaire de M. Bernard Ancien, employé de Banque, 46, boulevard Condorcet, à Soissons.

La prochaine séance est fixée au jeudi 3 mars.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 3 MARS 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adoptĕ, M. le Président annonce qu'il a reçu les remerciements des familles Beauchamps et Carpentier pour la part prise au deuil tragique qui les a frappées. Il rappelle ensuite le décès de notre collègue M. Albert Tartier, ancien cultivateur au Val-Priez, commune de Bieuxy, ravi récemment à sa famille, après une courte maladie, et renouvelle à Mme Tartier, sa veuve, à ses enfants et à ses dix-neuf petits-enfants, des condoléances émues.

M. Valentin, secrétaire a répondu au questionnaire de la Renaissance française, transmis par notre collègue M. Henry, pharmacien, en vue du Congrès de la Fédération pour la conservation du costume paysan et du maintien des traditions populaires dans l'Ile-de-France.

Les notes dont M. Valentin donne communication à cette séance concernent exclusivement la région de Château-Thierry, dont il est originaire. Faisant appel à ses souvenirs d'enfance, il décrit le costume masculin et féminin ; il évoque les chansons du travailleur agricole dans les plaines de l'Orxois et de la Brie, chansons légères ou sérieuses, chants patriotiques, romances fameuses de Pierre Dupont, Béranger et autres, chansons du pays qui ont disparu avec leurs auteurs. Il rappelle enfin les vieilles traditions et coutumes locales qui entretenaient la solidarité et la bonne entente entre ces populations de mœurs simples, mais indépendantes, toujours prêtes à s'entr'aider.

Une Soissonnaise réfugiée à Clisson pendant la guerre, et qui s'y est fixée, Mlle Naudin-Hérot, ancienne maîtresse aux Cours secondaires de jeunes filles de notre ville, nous a adressé un récit historique fort intéressant dont elle est l'auteur, sur le connétable Oli-

vier V de Clisson, qui eut pour ami et défenseur un Sire de Coucy.

Sollicité par M. Jean Fabry, ancien ministre de la Guerre et président du Comité qui se propose de faire ériger un monument à la mémoire du maréchal Joffre, de participer à ce monument, M. le Président a adressé, au nom de la Société archéologique, un mandat au Trésorier de ce Comité.

Il a fait récemment l'acquisition d'une petite brochure intitulée : « Discours d'une histoire et miracle de Notre-Dame de Liesse, advenu en la ville de Montfort, à cinq lieues de Rennes en Bretagne, en 1588 ». Il en donne lecture et l'offre à la Bibliothèque.

Dans la suite de « son histoire de Soissons par la dénomination de ses rues », M. Bria, avec le XVIe siècle, aborde l'époque de la Réforme et les guerres de religion. Racontant les épisodes de la lutte entre les Catholiques et les Protestants, il évoque la destruction des églises et des couvents de Soissons et constate que la rue de Coligny doit son nom à l'Amiral de Coligny, qui, en 1561, fut chargé de doter Soissons d'un système de défense, que le duc de Mayenne se retira à Soissons et que les châteaux de Vauxbuin et de Chevreux lui appartenaient. Il recherche l'origine des noms attribués aux rues du Vieux-Rempart, du Château-d'Albâtre, des Minimes, où en 1582 un couvent était établi dans le collège Sainte-Catherine et où l'avocat Paillet naquit en 1785 ; des rues Nicolas Berlette et Porte Hozanne. Le nom de celle-ci peut être dû à ce qu'elle débouchait sur le rempart par une porte fort étroite livrant passage aux ânes, ou bien, ce qui est plus plausible, parce que la procession qui se rendait à l'église Notre-Dame des Vignes passait par cette porte en chantant « Hozannah ! ».

M. Cécil Lefèvre, conservateur-adjoint du Musée Alexandre-Dumas de Villers-Cotterêts, a fait don à la Société d'une pièce portant deux signatures authentiques de Louis XIV, en date de 1659, et apposées sur un ordre de logement pour les troupes dans le Soissonnais.

M. Luguet a découvert parmi les papiers du Présidial, conservés aux Archives de Soissons, un document daté du mardi 1er février 1667, sur la défense de se travestir. Il en est donné lecture, ainsi que d'une note sur deux carreaux aux armes des comtes de Roucy et de Braine, trouvés dans les ruines de la ferme de la Cense, dépendant du domaine de Rochefort.

Dans son étude sur « Chassemy à Saint Précord, solitaire écossais, retiré à travers l'histoire », M. Tartière rappelle que c'est à la fin du IIIe siècle que le Christianisme pénétra dans le Soissonnais : Rufin et Valère évangélisèrent Reims et la vallée de la Vesle. Après avoir évoqué leur martyre, M. Tartière pense que la population de Chassemy dut être évangélisée à Vailly au temps de saint Remy.

La première église qui fut élevée à Chassemy au milieu de son premier cimetière chrétien, paraît l'avoir été à l'époque de la construction du monastère de Saint-Médard.

Cette communication se termine par une courte notice sur l'époque mérovingienne.

On vote pour l'admission comme membre titulaire de M. Bernard Ancien, 46, boulevard Condorcet, à Soissons, présenté par M. le chanoine Leroy et M. Bria.

Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 7 avril ,et la séance est levée à 15 h. 30.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président rappelle que depuis la dernière séance, de pénibles deuils sont venus attrister plusieurs de nos collègues : MM. Albert et Ernest Bria ont perdu leur mère ;

Mgr Delbez, son frère. M. le Président leur renouvelle de bien vives condoléances ainsi qu'à M. Waelès dont l'absence est occasionnée par le décès d'un membre de sa famille.

Dans un article sur le département de l'Aisne, paru dans la revue *Nos Provinces,* M. André Leroy, secrétaire général des Picards de l'Aisne, a consacré un paragraphe à Soissons, à sa cathédrale, à l'abbaye de Saint-Médard et à Saint-Jean-des-Vignes.

Sur le prix de la Fonds-Mélicocq, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé une part de 800 fr. à notre regretté collègue, M. le chanoine Lebergue, pour son ouvrage: « Mon village, monographie de la commune de Soupir (Aisne).

Au cours de sa dernière séance, la Société des Antiquaires de Picardie, a appelé M. Henry Luguet à siéger parmi ses membres.

M. Luguet, dans une étude très documentée sur Jean de Mazancourt seigneur du Soissonnais qui vivait au XVIIe siècle, donne de nombreux et intéressants détails sur ce personnage et sa famille (1532-1612).

M. Albert Bria continue l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues : Il énumère celles qui se rattachent au XVIIe siècle et en explique l'origine. La rue de l'Arquebuse doit son nom au pavillon qui date de 1626 et à la porte qui fut élevée en 1658 par le maréchal d'Estrées.

La rue des Feuillants (1627) remonte aux religieux feuillants dont le monastère était situé près de l'Arquebuse.

La rue d'Héricourt évoque le nom de d'Héricourt Julien, procureur du roi au XVIIe siècle et fondateur de l'Académie de Soissons.

Enfin, dans la rue de l'Hôpital se trouvait l'hôpital général de Soissons fondé en 1656. La porte principale portant l'inscription « Hôpital général » se trouvait à l'entrée de la rue Racine, place Dauphine. Brûlé en 1870 par les Allemands il fut en 1888, transféré avenue de la Gare, dans les locaux actuels.

M. le chanoine Méra, auteur d'un travail intitulé : Une intervention en faveur de la ville de Vervins en 1871, en fait don aux Archives. C'est un extrait du Bulletin de la Société Archéologique de Vervins : Tome XXII, 1938. Après avoir présenté les ouvrages des Sociétés correspondantes et communiqué une lettre de remerciements de Mlle Naudin-Hérot, M. le Président fixe la prochaine réunion au jeudi 12 mai et lève la séance vers 15 h. 30.

Le Président, FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

M. Albert Bria continue « l'histoire de Soissons par la dénomination de ses rues » :

Au XVIIIe siècle la ville de Soissons a joué un rôle effacé. Le seul événement mémorable est le Congrès de la Paix qui s'y tint le 14 juin 1728. La rue de la Paix en conserve le souvenir. La rue de l'Intendance évoque l'Intendance dont le palais devint l'Hôtel de Ville en 1834.

La rue de la Congrégation doit son nom au couvent de femmes et maison d'éducation de jeunes filles qui y était installé.

La place Mantoue fut créée en 1797, après le siège de Mantoue par Bonaparte. Elle remplaça la cour d'honneur de l'ancien évêché dont la vieille tour voisine est un reste. La rue de l'Evêché fut créée au temps de la Révolution à travers les jardins du palais épiscopal et finissait à la rue de la Buerie.

Plusieurs rues changèrent de nom : la rue de la Montagne devint la rue Saint-Jean. La rue Neuve-Saint-Christophe fut dénommée rue Plocq.

La rue Quinette porte le nom du notaire Quinette, qui fut maire de Soissons en 1792, membre de l'Assemblée

législative et de la Constituante et président du Conseil des Cinq Cents.

Avec l'époque mérovingienne M. Tartière, dont la lecture de « Chassemy à travers l'Histoire » est continuée par M. Bria, décrit la terreur inspirée par les Normands qui en 883, s'emparèrent de Vailly et brûlèrent Pont-Arcy en 923. Une invasion des Hongrois et les luttes entre le roi et les grands seigneurs achevèrent la ruine et la désolation des campagnes. On n'a jamais trouvé à Chassemy aucune trace de château féodal ou de monastère, mais un manuscrit du XVIe siècle mentionne « le chastel de Chassemy » sans autre indication. En 1376, les comtes de Braine avaient la suzeraineté sur tout le territoire du village. Aux temps féodaux, on y comptait des fiefs assez nombreux. Au Moyen-Age, la trêve de Dieu arrêta les guerres privées des seigneurs et les Croisades apportèrent une dérivation salutaire à leur humeur belliqueuse. Alors s'établissent les communes. La prospérité est favorisée par une administration plus sage. C'est l'époque florissante de l'architecture ogivale. De nombreuses églises sont construites dans les localités voisines et Chassemy eut aussi la sienne.

Après la période brillante du XIIIe siècle, viennent les malheurs de la guerre de Cent Ans et l'apparition de la peste noire dont Chassemy eut aussi à subir les ravages; puis la Jacquerie à laquelle ses habitants ne restèrent sans doute pas étrangers. C'est probablement à cette époque que furent creusés les souterrains découverts en 1881, au lieudit « les Cavins ». La guerre des Armagnacs et des Bourguignons mit le comble à ces malheurs.

Enfin le 22 juillet 1429, le roi Charles VII et son cortège précédés de Jeanne d'Arc, à leur retour triomphal du Sacre, arrivèrent à Vailly, au milieu des acclamations des habitants et du pauvre peuple des campagnes, espérant d'être enfin délivrés de toutes leurs misères !

La prochaine réunion est fixée au jeudi 2 juin et la séance est levée vers 15 h. 45.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal, M. le Président procède à la présentation des ouvrages des Sociétés correspondantes et communique une lettre de notre collègue M. l'abbé Raviart, curé de Sainte-Eugénie, concernant la bénédiction des vitraux qui ornent maintenant son église.

M. Bria, dans la suite de son « Histoire de Soissons par la dénomination de ses rues », étudie le XIXe siècle dont la période du début fut témoin de tant de guerres. Il évoque le rôle capital de Soissons en 1814, et le souvenir d'hommes remarquables qui ont donné leur nom à plusieurs rues :

Le général Rusca, qui fut tué sur le rempart près de la porte Crouy, à l'arrivée des Russes, le 14 février 1814. Le capitaine Letellier, qui à la même époque commandait le corps des Sapeurs-Pompiers de Soissons et contribua à la défense de la ville.

Le commandant Gérard, qui fut chargé par Napoléon de défendre Soissons en 1814 et en 1815.

Les généraux Pille et Charpentier, tous deux enfants de Soissons, qui s'illustrèrent pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Enfin, le marquis de Puysegur qui fut maire de Soissons, de 1800 à 1805.

M. le Président lit une notice sur Soissons, capitale d'art et d'histoire, parue dans le numéro de Noël 1937, de la Revue mensuelle de l'Automobile-Club de Picardie et de l'Aisne. Parmi les curiosités de la ville et les ruines ou vestiges d'art ancien les plus remarquables, l'auteur, Louis Lorgnier, signale la cathédrale, les ruines de l'Abbatiale et des cloîtres de Saint-Jean des Vignes, l'abbatiale de Saint-Léger et son cloître, la crypte de Saint-Médard, la chapelle de Saint-Pierre au Parvis, la maison des dîmes du Chapître, le pavillon de l'Arquebuse et la

belle porte du collège. Il mentionne aussi les ruines de l'abbaye de Longpont, la ferme de la Perrière, le donjon de Vic-sur-Aisne, le château de Septmonts, il signale en outre l'église de la ferme fortifiée de Berzy-le-Sec, celle de Vierzy, l'église de Condé-sur-Aisne et le sceau de la ville de Soissons au XIIIe siècle.

De magnifiques gravures reproduisent avec art tous les détails de ces intéressants monuments et souvenirs historiques.

M. Tartière donne la suite de son histoire de Chassemy. Les affaires en étaient traitées dans le « Plaid général », assemblée provoquée par le Seigneur (à laquelle devaient assister tous les hommes libres) et présidée par le bailli.

La communauté de Chassemy dépendait de la généralité et de l'élection de Soissons.

La justice était rendue suivant des coutumes écrites qui variaient avec les circonscriptions.

Les mesures étaient les mêmes que celles de Braine et de Vailly qui, à leur tour, relevaient de celles de Soissons.

On n'a aucun document sur les impôts directs, taille et capitation à Chassemy.

Quant aux impôts indirects, Aydes et Gabelle ils étaient perçus les premiers, qui étaient les droits de circulation sur les vins et alcools, au moyen de congés comme aujourd'hui, par un receveur des Aydes.

La gabelle, ou impôt sur le sel était perçu par des agents spéciaux, désignés plus tard sous le nom de Gabeloux. Cet impôt revenait exclusivement au roi. Le grenier à sel de Chassemy était à Vailly.

M. Tartière énumère ensuite les propriétés de la communauté de Chassemy d'après le Terrier de 1782 et les banalités : fours, moulins, pressoirs, dont les habitants dépendaient obligatoirement, moyennant une certaine redevance.

Le plus remarquable de ces moulins était celui de Quincampoix, bâti et rebâti en l'an 1200. Il fut détruit au cours de la dernière guerre, après plus de sept siècles d'existence.

M. d'Arcosse donne lecture de son étude sur les chapiteaux romans dans notre région.

La prochaine séance devra être remplacée par une excursion avant le 14 juillet.

La séance est levée vers 15 heures 30.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

La séance du mois de juillet a été remplacée, ainsi qu'il en avait été décidé, par une excursion aux Ruines romaines de Champlieu.

Cette excursion, dont le compte rendu détaillé sera lu à la prochaine séance de la Société, qui se tiendra le jeudi 6 octobre, fut fort bien organisée par notre dévoué trésorier M. Albert Bria, auquel on ne peut qu'adresser de sincères remerciements.

SEANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

La séance est ouverte pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Bria continue la lecture de son travail sur « l'Histoire de Soissons par la dénomination de ses rues ». Il constate que la ville de Soissons a joui d'une période de tranquillité de 1815 à 1870, et que deux noms de rues seulement, nous rappellent des faits de cette période : 1° La Place Dauphine, ainsi nommée en souvenir de la pose de la première pierre d'un bâtiment de l'Hôpital Général, le 27 mai 1825, par Madame La Dauphine, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; 2° Le boulevard Alexandre Dumas.

Notre collègue fait remarquer que certaines rues de notre ville portent des noms de savants ou d'écrivains, mais ces noms n'ont aucun rapport avec l'histoire locale et il n'a pas à s'en occuper. Alexandre Dumas, célèbre

romancier est des nôtres ; il est né à Villers-Cotterets et il comptait beaucoup d'amis à Soissons. C'est lui qui confirma aux Soissonnais la nouvelle de la Révolution de 1830, et à cette occasion il fut le héros d'un coup de force ayant pour but l'enlèvement des poudres entreposées à Soissons.

En 1870, date mémorable, notre ville dut subir un siège d'un mois et un bombardement de 4 jours et de 3 nuits. M. Bria rappelle aussi que deux instituteurs des environs, Debordeaux, de Pasly et Poulette, de Vauxrezis, ayant prêté leur concours à la défense de Soissons, furent fusillés par les Allemands. A la même époque, un autre Soissonnais, le général Deflandre, tombait sur un champ de bataille de la Loire. C'est avec raison que la Ville de Soissons a décidé qu'il y ait une rue Debordeaux, une rue Poulette et une rue Deflandre pour perpétuer leur souvenir.

M. le chanoine Méra apporte une curieuse contribution à l'histoire ecclésiastique de Soissons. Il s'agit, dans sa communication, du Petit Séminaire Saint-Léger (longtemps une des maisons d'enseignement les plus importantes de notre ville), et de feu M. l'abbé Méra, son frère aîné, qui y professa de 1888 à 1896, sous la direction de M. l'abbé Martigny.

Pourvu, presque au sortir de la prêtrise, d'une chaire de rhétorique, M. l'abbé Méra, qui a laissé des Mémoires, avait le sentiment d'une lourde responsabilité, car il lui incombait de faire passer ses élèves à cette décision : « l'Entrée au Grand Séminaire ».

Dans une existence en apparence si calme, dans un cloître si paisible, les moindres événements font écho : une visite de l'évêque, Mgr Thibaudier ; plus tard sa promotion à l'Archevêché de Cambrai ; l'attitude de tel élève, suivie avec un inquiète sollicitude ; les manquements plus ou moins graves à la discipline...

Des livres estimés dangereux ont été subrepticement placés en dépôt dans la chapelle, au pied même du Supérieur ! C'est un scandale ! « Le Purgatoire, écrit notre abbé, n'est pas fait pour les professeurs : pour eux point de milieu entre la sainteté parfaite et le désespoir ! »

Même état d'esprit au petit Séminaire de Liesse, où le chanoine Poindron — un ami du professeur de rhétorique de Saint-Léger, éprouve les mêmes angoisses qu'il fait partager à ses élèves, à la suite de vols répétés de languettes de souliers, qu'il faut bien, en fin de compte, attribuer à un rat, le vrai coupable !

Il y aura toujours, dans l'Eglise et ailleurs, des âmes tourmentées par d'infinis scrupules : M. le chanoine Méra contribue à les faire connaître par les judicieux extraits que sa piété fraternelle sait choisir pour nous. Puisse avec lui, l'histoire pénétrer dans ce séminaire d'autrefois où se trouvent aujourd'hui logés et la Bibliothèque de Soissons et notre Société Archéologique !

M. Buffenoir présente la troisième partie de son étude sur Manicamp. Il suit son personnage au service de Mazarin, pendant une période de dix années, avant et pendant la Fronde. Des services honorables, particulièrement au siège de Gravelines, font revenir le ministre sur une opinion d'abord défavorable. En octobre 1646, le titre de lieutenant général les récompense.

La guerre civile commencée, Manicamp est d'abord tout dévoué au cardinal. En 1650, il prend une part décisive à la prise de Rethel et à la victoire que remportent, aussitôt après, les troupes royales sur Turenne et les Espagnols, ce qui lui permet de grandes espérances, celle, notamment, de devenir bientôt maréchal de France.

Après beaucoup d'hésitations, Mazarin, forcé de s'exiler, lui confie le gouvernement de La Fère. Mais le nouveau gouverneur doit promettre par écrit de rendre cette place dès qu'on la lui réclamera. Il obtient encore une commission pour commander dans Chauny et un bénéfice de 2.000 livres. Il semble établi qu'il aspire, avec son cousin le maréchal d'Estrées, à se faire, en ces temps troublés, une situation personnelle considérable dans le Soissonnais et la Picardie. Son loyalisme, si bien récompensé, lui vaut d'ailleurs l'animosité des Frondeurs, particulièrement du duc d'Orléans, qui, dans Paris, le fait poursuivre par ses gardes.

Grâce à des documents d'archives et aux lettres et mémoires du temps, grâce surtout aux correspondances de Mazarin et de Colbert, et à la Muse Historique de Loret, notre collègue réussit à rendre très vivantes et comme présentes ces années passionnées de notre histoire.

M. et Mme Luguet présentent la candidature comme membres titulaires de :

M. Pasquier, rue de la Surchette, à Soissons et de M. Bataille, receveur de la Caisse d'épargne.

Et MM. Fossé d'Arcosse et Bria, celle de M. Despland, ancien pharmacien, 7, rue des Charliers à Soissons.

Le vote pour l'élection comme membres titulaires de M. le docteur Camille Marquet, médecin électro-radiologiste, 5 rue Saint-Remy, à Soissons.

De Mme Camille Marquet, née Torio, présentés par M. le général Grasse et M. G. Noël.

Et de M. le docteur Paul Marteau, chevalier du Mérite agricole, docteur-vétérinaire, 4, avenue de Reims, à Soissons, présenté par MM. Descambres et Bria, a lieu à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 10 novembre prochain.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir déclaré la séance ouverte, et fait adopter le procès-verbal, M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur Marteau et annonce qu'il a reçu de M. le docteur Marquet une carte le remerciant aimablement au nom de Mme Marquet et au sien, de leur élection. Il communique ensuite une lettre de M. le docteur Foveau de Courmelles, par laquelle il offre à la biblio-

thèque de la Société la collection des douze volumes de l'Année électrique, qu'il publiait avant la guerre.

Notre collègue signale aussi que dans un article du « Courrier médical » du 9 octobre 1938, consacré par lui aux « Académies et Savants provinciaux », il a tenu à citer notre société et à rendre hommage à son activité. Des remerciements lui sont votés pour son don généreux et pour son article.

M. le chanoine Méra continue la lecture de sa communication sur « un professeur à Saint-Léger en 1888 ».

Chargé d'un préceptorat de vacances au château de Monet, près d'Angers, chez le général d'Andigné, le professeur Méra se rend avec cette famille à Condillac. Ce récit de voyage contient la description des villes visitées par l'auteur, jeune licencié ès-lettres, à peine sorti de l'école des Carmes et du cloître de Saint-Léger.

C'est d'abord Bourges, sa cathédrale, ses monastères, puis Lyon, avec le Rhône et la Saône : « l'un rapide, tumultueux, l'autre calme et limpide, dont les eaux nonchalantes et azurées vont bientôt se mêler aux flots de son fougueux compagnon ». Suit une description enthousiaste de Notre-Dame de Fourvière, qu'il visite avant de traverser le Rhône en barque, pour arriver au château de Condillac, propriété du général d'Andigné. La première partie du voyage se termine à Montélimar.

Il se poursuit du 18 au 24 septembre 1892 par Valence, Marseille et Nîmes. C'est avec émotion que le voyageur gravit la montagne de La Salette. Arrivé à Marseille, il en vante les merveilles, la cathédrale de marbre massif, la statue colossale de Notre-Dame de la Garde, tableau unique pour un tel chrétien ! Il prend part à une excursion dans le voisinage de la Camargue, « lande triste et monotone, qui est cependant appelée à se transformer, grâce aux irrigations périodiques des eaux du Rhône ».

Puis, c'est la visite d'Arles, ville antique et pittoresque. Elle a lieu le jour où la population est tout entière dans la rue pour fêter le centenaire de la République. Dans les arènes, se livre un combat de taureaux. Mais il leur préfère celles de Nîmes, où il rêve de l'antiquité.

Dans cette ville, il admire la maison carrée, monte au haut de la Tour Magne, et s'arrête enfin au château de Barbentène, patrimoine de Mme la marquise d'Andigné, dont il reste l'hôte.

*
**

M. Buffenoir, continuant l'étude des relations de Manicamp et de Mazarin, montre le zélé lieutenant général venant, en mai 1652, assiéger Coucy, qu'un certain sieur Hébert avait fait passer au parti des princes. Après avoir réussi à s'emparer de la citadelle, il se hâte trop de triompher. Bientôt, en effet l'arrivée du duc de Lorraine le force à se replier sur la place de La Fère, dont il est gouverneur.

La même année, en juillet, il subit un nouvel échec dans Chauny, qu'il ne peut défendre contre les Espagnols, et où il capitule à de très dures conditions. Ces deux malheurs lui faisant perdre l'espoir longtemps caressé de devenir maréchal de France, il incline, de plus en plus du côté de la trahison, surtout quand, dès le mois d'août 1652, Mazarin songe à lui retirer son gouvernement.

Dès lors, c'est entre lui et le ministre un long marchandage : l'un s'efforce d'obtenir la place par la douceur, l'autre de la garder ou de ne la céder qu'à des conditions avantageuses. Entre temps, la brutalité native du gouverneur se réveillant, celui-ci que séparent des habitants de sa ville toute sorte de dissentiments, en vient à tuer de sa main le maire de La Fère, Dambertrand. Grâce à des documents tirés des archives de Laon, notre collègue fait revivre avec intensité ce curieux drame de la vie municipale au dix-septième siècle.

Il raconte ensuite comment, en juillet 1653, Manicamp finit par quitter La Fère, dont le jeune Louis XIV s'approche avec une armée, non sans s'être fait verser, et avoir compté lui-même, la grosse somme de 50.000 écus que le ministre croit devoir lui accorder.

Quelques mois après, en novembre, à la suite d'on ne sait quelle nouvelle trahison, Mazarin donne l'ordre de l'arrêter, mais il se dérobe aux cavaliers qui le poursui-

vent dans la forêt de Villers-Cotterêts, et finit par passer à Bruxelles, puis de là en Hollande, après avoir compromis toutes ses chances de jouer un grand rôle.

On vote pour l'admission comme membres titulaires de : 1° M. Marc Despland, pharmacien honoraire, 7, rue des Charliers, à Soissons, présenté par MM. d'Arcosse et Albert Bria ; 2° M. Pasquier, rue de la Surchette, à Soissons, et de M. Bataille, receveur de la Caisse d'Epargne de Soissons, présentés par M. et Mme Luguet.

Ces candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 8 décembre.

Le Président,
Fossé d'Arcosse.

Le Secrétaire,
Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 1938

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal, qui est adopté, l'assemblée, sur la proposition de M. le Président, donne son adhésion à « l'Exposition du Progrès Social, Lille 1939 ».

M. le Président procède à la présentation des ouvrages de sociétés correspondantes et communique plusieurs articles parus ou reproduits dans la presse locale et concernant l'Archéologie : Le premier, intitulé « la résurrection d'un pays », est consacré par M. Jean Lefranc dans le journal *Le Temps,* à l'œuvre de M. Maxime de Sars, qui s'est voué à reconstituer l'histoire de plusieurs villages de France et en particulier celle de Saint-Pierre-Aigle. Le second rapporte une conférence de M. Paul Lacour, ancien vice-président de la Société des gens de lettres, sur « Barnave et Marie-Antoinette ». Elle fut faite à Paris, dans une salle de la Sorbonne, le 20 novembre 1938, à l'occasion d'une réunion « des Picards de l'Aisne ». Elle fut suivie à la même séance

d'une causerie de M. Pierre Couty sur le « Soissonnais pittoresque », « véritable connaisseur des lieux, celui-ci réussit à dégager l'âme des êtres, des maisons et des sites, le charme prenant et paisible de cette nature si longtemps bouleversée par les horreurs d'une guerre sauvagement méthodique ».

Enfin, un troisième article annonce que les vestiges d'un cloître qui, construit au XIVe siècle, accompagnait le bas-côté nord de la cathédrale, ont été mis à jour par des travaux de réfection à l'édifice. On a retrouvé également deux sarcophages contenant les restes de deux chanoines décédés en 1743 et 1768.

M. le Président commence la lecture de sa communication sur « l'excursion au château de Vez et aux ruines gallo-romaines de Champlieu. Elle sera continuée à la prochaine séance qui est fixée au jeudi 12 janvier.

M. Buffenoir présente la quatrième et dernière partie de sa biographie de Manicamp. Celui-ci, après un an de séjour aux Pays-Bas, obtient en 1654, la grâce de revenir en France. Il vivra désormais dans ses terres de Picardie, justement suspect au pouvoir.

Son domaine a été constitué par son grand-père, ancien compagnon de Henri IV. Ce même Philippe de Longueval, en épousant Françoise d'Estrées, crée entre sa famille et celle de sa femme, un lien durable. De son père, Manicamp tient surtout une nombreuse parenté, et un beau château situé sur les bords de l'Ailette, et qui doit subsister jusqu'à la Restauration.

M. Buffenoir évoque, d'après les archives de l'Aisne, la vie des paysans de Manicamp population assez sauvage, à l'image même de son seigneur que les documents montrent jusqu'au bout violent et chicanier, et qui se fait condamner, en 1670, pour chasse illicite sur les terres de ses voisins.

De sa femme, Régina Le Conte, ledit seigneur avait eu un fils et trois filles.

Le fils, Bernard est surtout connu par ses mœurs peu recommandables. Son cousin, Bussy-Rabutin en fait un des héros de l'Histoire Amoureuse des Gaules. Ami du comte de Guiche, il participe avec lui, en 1659, à la

scandaleuse débauche de Roissy. Il n'en exerce pas moins une espèce de dictature mondaine dont Saint-Simon porte témoignage. La Bibliothèque Nationale possède, en trois exemplaires manuscrits, un libelle qui lui est attribué sur les Amours de Madame, duchesse d'Orléans.

Quant aux filles, toutes trois jolies, l'aînée Gabrielle, après avoir failli épouser Bussy, se maria en 1663 avec son vieux cousin, le maréchal d'Estrées, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans ; la deuxième, Françoise, devient chanoinesse de Remiremont ; et la dernière, connue sous le nom de Mlle de Manicamp, après des succès à la cour, se fait carmélite en 1656.

Manicamp, peu avant sa mort, pressentit l'extinction de sa race. Il perd sa femme en 1670. Il meurt lui-même en 1677, et est enterré à l'abbaye de Prémontré. Son épitaphe est rendue piquante par ses opportunes omissions. Avec ses qualités et ses défauts, il caractérise bien une période de notre histoire violente et trouble.

Son héritage finit par passer à une fille de Bussy-Babutin. Son nom se trouve encore conservé dans tel roman d'Alexandre Dumas père.

On vote pour l'élection comme membres titulaires :

1° De M. Paul Maître, huissier à Soissons, présenté par M. et Mme Henry Luguet ;

2° De M. André Jumeau, architecte à Soissons, rue Saint-Christophe, présenté par MM. Marchand, architecte et Henry Luguet. Ces deux candidats sont élus à l'unanimité.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 12 JANVIER 1939

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Président offre ses vœux à ses collègues et à leurs familles.

M. Bria, trésorier donne le compte rendu de la situation financière en fin d'année 1938. Cette situation est satisfaisante.

M. le chanoine Méra continue sa communication sur un « professeur à Saint-Léger en 1888 ».

Il cite des lettres et pièces de vers écrites par son frère. Celui-ci, quand il s'adresse à ses élèves, s'efforce de parler au cœur en même temps qu'à l'intelligence. Il éveille l'amour-propre, célèbre le succès, décerne l'éloge, prodigue le conseil. Prêtre avant tout, il se fait un devoir de soutenir la persévérance et fortifier la vocation. En juste récompense, les disciples expriment leur reconnaissance. Ils qualifient « d'années de bonheur » celles qu'ils passent au pied d'une chaire vénérée, près d'un maître dont ils apprécient à la fois le savoir, la bonté, la générosité. S'agit-il de lettres à des collègues et à des amis ? De délicates nuances s'y laissent percevoir. Une ironie mélancolique s'y mêle au charme de l'amitié.

La poésie ne fut pour l'abbé Méra ni un passe-temps, ni un exercice, mais comme tout le reste, un moyen d'action sacerdotale. Souvent il adresse à des supérieurs, à des collègues, à des amis d'affectueux compliments. Mais plus souvent encore, son inspiration reste d'ordre religieux.

M. Bria lit la suite de l'ouvrage de M. Tartière « Chassemy à travers l'histoire » et aborde le chapitre de « la lèpre ».

Cette maladie se développa surtout à l'époque des croisades. Des mesures sévères furent prises contre les lépreux : Ils vivaient seuls dans des enclos, loin des villages et des châteaux. Ces enclos portaient le nom de maladreries, ladreries ou léproseries. Chassemy avait la sienne, ainsi que le témoigne le lieudit de ce nom, de même que celui de la Fosse des Bannis indique que c'était là leur cimetière. Cette maladrerie semble avoir été fondée à la fin du XIIe siècle. La lèpre disparut au XVIe siècle, c'est-à-dire au temps de Henri IV.

L'hôpital de Chassemy dut être fondé au XIIe ou au XIIIe siècle par les Templiers. Il était de peu d'importance et comme les autres établissements du même genre, subsistait grâce aux aumônes ou aux revenus des immeubles acquis par dotations charitables. Ces établissements furent annexés à l'Hôpital général de Soissons en 1656. Leurs biens devinrent sa propriété, et comme la communauté qui était dessaisie avait droit à un ou plusieurs lits, Chassemy subit la règle commune.

M. le Président continue la lecture de sa communication sur l'excursion au Château de Vez et aux ruines gallo-romaines de Champlieu. Il fait l'historique de la Seigneurie de Vez et mentionne les propriétaires du château depuis 1274, jusqu'à M. Eugène Barbier, le propriétaire actuel. Il décrit le musée archéologique et historique du Valois installé dans la chapelle où Jeanne d'Arc est venue prier en 1429 et qui est des plus intéressants. Il signale l'église de Vez des XIIe et XIIIe siècles, nous fait passer par le Lieu Restauré dont on admire la magnifique rosace du XVe siècle ; nous fait traverser Fresnoy, où la belle église ogivale du XIIIe siècle a été remaniée au XVIe, Gilocourt qui possède aussi une église du XIIIe siècle ; nous conduit au prieuré des Bénédictins de Champlieu du XIIe siècle, détruit par un orage en 1814 et aux Catacombes de Champlieu qu'il décrira à la prochaine séance.

On procède ensuite au dépouillement des votes pour le renouvellement du bureau. Il se compose de la manière suivante pour l'année 1939 :

Président : M. Fossé d'Arcosse.

Vice-président: M. A. Waelès.

Secrétaire : M. Emile Valentin.

Bibliothécaire : M. Henry Luguet.

Archiviste : M. le chanoine Méra.

Trésorier : M. Albert Bria.

M. Fossé d'Arcosse remercie ses collègues de cette nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de donner à tous les membres du bureau précédent. Il ajoute que

ses collaborateurs et lui-même s'efforceront de la justifier, en apportant comme par le passé, tout leur dévouement et toute leur activité pour assurer la bonne marche de la Société Archéologique.

La candidature comme membre titulaire de M. Goliro, instituteur à Noyant-et-Aconin, est présentée par MM. Ladouce et Albert Bria.

Celle de M. le chanoine Jules Lefèvre, ancien curé de Saint-Martin de Laon, par MM. les chanoines Delloue et Méra.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 février 1939.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir déclaré la séance ouverte et donné la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président communique une lettre de M. Descambres et une autre de M. Luguet, d'où il résulte que la prochaine réunion aura lieu dans la salle ordinaire, rue de la Congrégation, et non pas aux Hospices de Soissons.

M. Laurent Labrusse a remercié M. le Président des félicitations qui lui ont été adressées au nom de la Société Archéologique, à l'occasion de sa décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Président rappelle le nouveau deuil qui vient de frapper si cruellemnt nos collègues MM. Waelès et Louis Beauchamps-Allard, par le décès de M. Alfred Beauchamps, leur parent, et leur renouvelle, ainsi qu'à leur famille, de bien vives condoléances.

M. le Chanoine Méra continue sa communication sur les « Notes et Manuscrits » de son frère. Avant de quitter sa chaire, le professeur de rhétorique a écrit de nou-

veaux discours ou compliments : adieux adressés à Mgr Thibaudier, promu archevêque de Cambrai ; souhaits de bienvenue à son successeur désigné, Mgr Duval, à qui il fait promettre par ses élèves un filial attachement.

Appelé à la cure d'Etréaupont en mars 1896, M. l'abbé Méra entretient avec ses supérieurs, amis et collègues de Soissons, et avec son jeune frère, une correspondance conforme à ses goûts. Redevenu Soissonnais comme curé-doyen de 1898 à 1907, il échange de nouvelles lettres avec ses anciens paroissiens d'Etréaupont. Cette communication contient un grand nombre de citations. Il en ressort que M. l'abbé Méra, dans l'exercice de son professorat, comme dans le ministère sacerdotal, ne reste indifférent à aucune forme de la vie religieuse, familiale ou sociale de sa paroisse.

M. Tartière, dans la suite de son Histoire de Chassemy, après un sonnet où il rend au courage paysan un hommage mérité, donne un aperçu général sur les Temps modernes. Il rappelle qu'après le règne de Louis XI, la France connut une grande prospérité. Les habitants de Chassemy furent alors témoins d'événements mémorables.

Mais le pays fut désolé par les guerres de religion ; pendant les désordres de la Fronde, il fut pillé et saccagé par des bandes de soldats indisciplinés. Les Espagnols et les Impériaux ruinèrent l'église et le village de Chassemy en 1650. A cette date aussi, ils incendièrent l'église de Mont-Notre-Dame, où les habitants qui s'y étaient réfugiés furent asphyxiés.

M. Luguet raconte un grave incident survenu à Longpont en août 1712 ; c'est un exemple de l'indiscipline militaire à cette époque troublée.

Le sieur de Saint-Amand, capitaine dans le régiment de Béarn, conduisant une troupe de prisonniers de Soissons à la Ferté-Milon, fit halte dans la grande cour de l'Abbaye de Longpont, entra dans la maison avec trois ou quatre grenadiers et sans motif donna au portier deux coups d'épée, l'un sur l'épaule, et l'autre dans le ventre. A la plainte que lui adressa le Révérend Père prieur, le capitaine, qui était « plein de vin », répon-

dit par des injures, des menaces et des coups de fouet. Puis il se fit ouvrir la porte de la cave où il entra et but plus de la moitié d'un pot de vin, dans le pot même, et en fit prendre à discrétion à tous ses grenadiers. Après quoi il renouvela toutes sortes de menaces qu'il aurait mises à exécution, sans l'intervention du lieutenant de la troupe.

Une plainte fut adressée par le Prieur et le Procureur de l'Abbaye au Cardinal d'Estrées, Abbé commandataire, et transmise par lui à l'Intendant de Soissons, qui fit arrêter l'officier.

M. le Président continue le récit de l'excursion au château de Vez, aux catacombes et aux ruines gallo-romaines de Champlieu.

A proximité des ruines de l'église du prieuré existent des catacombes dont la découverte fut faite au mois de septembre 1910, à la suite d'un orage. Depuis, les recherches furent continuées et on découvrit des vestiges du IIe et du IIIe siècle, et des objets appartenant aux périodes celtique ou gauloise et aux périodes romaine et chrétienne.

Après la visite des catacombes, on se rendit aux ruines gallo-romaines de Champlieu, qui offrent à la curiosité du visiteur les restes d'un temple païen, les fondations de thermes remarquables, un théâtre d'une parfaite acoustique et suffisamment conservé pour que la Comédie Française ait pu, en 1906, y donner une représentation d' « Iphigénie ». M. le Président décrit ces ruines et fait circuler des photographies, des cartes postales, des plans et des brochures les concernant.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Fossé d'Arcosse. — Em. Valentin.

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir fait approuver le procès-verbal, qui est lu par le secrétaire, à l'ouverture de la séance M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Chanoine Jules Lefèvre et à M. Goliro, instituteur à Noyant-et-Aconin, nouveaux membres élus au cours de la réunion précédente, et communique les lettres de remerciements qu'ils lui ont adressées. Il a reçu également de M. le Préfet l'avis que, comme président de la Société Archéologique, il a été désigné pour faire partie de la Commission départementale des monuments naturels et des sites pendant une période de quatre années. Il rappelle enfin le deuil récent de notre collègue, M. Job, qui vient de perdre son gendre, M. Binet, et lui renouvelle, ainsi qu'à sa famille, ses condoléances personnelles et celles de la Société.

Le catalogue de la librairie Georges Saffroy, Paris, signale l'ouvrage de M. Max Laurandeau, intitulé « Les sièges de Soissons en 1814 ».

M. le Chanoine Méra continue la lecture de sa communication sur un « professeur à Saint-Léger ». Il rappelle les principaux événements intéressant la nation et le diocèse, survenus de 1891 à 1896. Il s'efforce d'en dégager l'influence sur la manière de penser et d'écrire du professeur devenu curé d'Etréaupont en 1896.

Dans la deuxième partie de sa conférence, notre collègue cite des extraits de lettres et de sermons écrits et prononcés de 1893 à 1898 par son frère, comme professeur ou comme curé. La période qui va de 1896 à 1900 marque une transition. Le journal autobiographique a cessé ; les poésies devenues plus rares ne concernent plus que des personnes ou des familles de la paroisse. Les lettres sont moins fréquentes. Les nécessités du ministère sacerdotal se font plus vivement sentir, et la prédication

prend une importance de plus en plus grande chez le doyen de Vailly. Il aime à mettre en relief l'affinité spirituelle de ces deux régions, la Thiérache et le Soissonnais, éloignées l'une de l'autre, aux extrémités du département, mais rapprochées par les sentiments et croyances de leurs habitants.

Au début de son étude sur l'Hôtel-Dieu de Soissons, M. Luguet souligne l'intérêt des « Archives Hospitalières » dont l'inventaire sommaire fut dressé en 1870 par Auguste Matton. Il ne s'agit pas uniquement de baux, de rétrocessions ou de mutations, mais aussi de livres de comptes et de registres de délibérations allant de 1355 à 1793 et se poursuivant jusqu'à nos jours. Ces actes se rapportent à tous les biens possédés par l'Hôtel-Dieu... « Nous ne pensons pas, ajoute notre collègue, que les « Archives des Notaires de cette ville renferment un « fonds aussi riche ; le plus important minutier, celui « de Me Roger Dulong, ne remonte qu'à 1540. »

M. Luguet analyse des documents divisés en quatre groupes, fondations, livres de recettes, comptes de dépenses et sommiers. Et d'abord il présente quelques notes sur l'origine et la fondation de l'ancien Hôtel-Dieu.

Celui-ci a commencé son établissement dans le douzième siècle pour y recevoir les pauvres malades tant de la ville qu'étrangers, et les soldats de toute la province.

Charles IX et Henri III le prirent sous leur protection et accordèrent aux Administrateurs des lettres de « Committimus » pour poursuivre les débiteurs. Louis XIII fit aumôner annuellement 6 minots de sel pour servir aux besoins des pauvres ; cette donation fut confirmée par Louis XIV ; Louis XV confirma ce don et héritage de franc sallé par ses lettres patentes de juillet 1716.

Dès 1202 il est fait mention de l'Hôtel-Dieu dans une charte concernant Bucy-le-Long, c'est l'acte le plus ancien que renferment les Archives. Les parchemins se rapportant à la ville de Soissons et rédigés au cours du XIIIe siècle sont peu nombreux, mais intéressants pour l'histoire des Rues et Maisons. Il y est question de la

maison épiscopale, de celle dite de « l'Ouche » et de l'oratoire construit avec l'autorisation du Pape Innocent IV.

En 1264, l'Abbaye Saint-Léger abandonne à l'Hôtel-Dieu un cens de 3 deniers chalonges sur une maison lieudit « en Buerie », en 1282 c'est l'Hôtel-Dieu qui achète une maison sise « en Brongnerie ». Un acte du 1er mai 1351 dénomme ce lieu la rue Brongnière.

Après avoir signalé un joli Cartulaire du XIIIe siècle, M. Luguet arrive aux actes de fondations qui... « justi- « fient le sentiment profondément religieux et charita- « ble qui animait les donateurs. Dans leur texte pué- « ril — où perce une certaine ingénuité — ces testa- « ments révèlent l'état d'âme des gens du pays soisson- « nais durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles... » Ce sont surtout des abandons de maisons, des rentes en vin, des aumônes en argent, faits soit « par inspiration divine », soit pour « obtenir le pardon de péchés ». Ces legs se poursuivirent jusqu'à la Révolution. Ils alternaient avec les dons de rentes obitières et la fondation de messes perpétuelles et M. Luguet cite le testament de Jean-Baptiste Le Picart, maître des Requêtes à Soissons... « Considérant l'employ que j'ai eu dans le Soissonnais, « et qu'il ne se peult que je n'aye beaucoup manqué « à ce qui est de mon debvoir en l'exercice de la com- « mission que j'y ai exercé l'espace de trois ans et plus, « je prie tous ceulx, et celles à qui je puis avoir fait « tort et dont je n'ay aucune conaissance, de ma par- « donner et remettre le tout et pour la rémission des « péchés tant d'omission ou aultrement que je ne dou- « ble pas d'y avoir commis... » M. de Périgny léguait une somme suffisante à charge de faire distribuer à per- pétuité, chaque dimanche, 20 sous de pain aux pauvres prisonniers du beffroi de la ville de Soissons.

M. Luguet poursuit son travail par une étude sur les noms et prénoms en usage dans le pays soissonnais du Xe au XVIe siècle ; il cite certains prénoms féminins abandonnés comme Aélide, Thécia, Emmeline, Ade, Ermeniade, Helvide, Erembourge, qui trahit sa désinence burgonde. Il énumère ensuite les droits que les seigneurs

ecclésiastiques et laïes levaient dans le pays soissonnais soumis aux coutumes de Senlis, du Valois et du Vermandois ; notamment les droits de forage, de muyage, de rouage, de ban, de gants et de ventes (pro wantis et ventis). Il analyse les notes consignées dans les registres et qui apportent une contribution à l'histoire locale.

1410. — Démolition des remparts du château.

1411-1414. — Sac de Soissons, pillages des villages d'Acy, Belleu et de la cense de Sainte-Geneviève.

1426-1444. — Présence de mercenaires qui ravageaient le pays entre Pierrefonds et Braine.

1475. — Nouvelle occupation de la ferme Sainte-Geneviève.

1544. — L'Empereur Charles-Quint loge en l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes et l'Hôtel-Dieu bénéficie de dons importants de l'aumônier de l'Empereur, du Connétable du Cardinal de Châtillon et de plusieurs officiers.

1574. — Le 15 mai, incendie de la ferme de Sainte-Geneviève « par feu de meschef ».

1643. — Les échos de la bataille de Rocroy sont transmis par cette note... « le jeudi 28e jour du mois de mai « 1643, sur le soir, bien tard, pour douze soldats fran- « çois tant blessés que malades, revenans de Rocroy « l'on acheta chez Jean Homet, paticier, pour 42 sols « de viande pour eux soupper, attendu qu'il n'y avoit « point de chaire à la boucherie... »

1650. — Occupations par les troupes des Princes de la ferme de Sainte-Geneviève, des abbayes de Saint-Médard et de Saint-Crépin-le-Grand, des villages d'Acy, Noyant, Chacrise.

Après avoir consacré plusieurs pages aux maladies épidémiques et aux intempéries, notre collègue termine en citant les nombreuses propriétés que possédait l'Hôtel-Dieu dans la ville même. Il donne le nom de chaque hôtel ou maison portant enseigne ; il consacrera une notice à chacune de ces propriétés dont on peut suivre l'histoire du XIIIe siècle à nos jours. Ce sont notamment les maisons de « la Couronne », du « Petit Cerf », de l' « Ecu de France », l'hôtel du « Petit Panier », celui du « Cerf Volant », celui du « Lion d'Or », de la

« Lyre », de « la Syrène », du « Paon », la maison « A la Ville de Reims » transformée en annexe de l'Hôpital Général au XVIIIe siècle, puis acquis par la ville de Soissons pour y mettre la maison de travail.

M. Bria lit un article du journal *l'Indépendant*, reproduisant le poème intitulé « le Message à la France » que d'Annunzio remettait au Président de la République, le 7 septembre 1935.

Le poète italien revendique « le Miracle français », il évoque les heures passés au milieu de nos soldats «en cette royale terre soissonnaise où l'âme de la vieille France semble plus pure qu'en aucune autre contrée » et il s'enthousiasme pour les flèches de Saint-Jean-des-Vignes et « la beauté flamboyante » de la cathédrale de Reims.

MM. Albert Bria et Henry Luguet présentent la candidature comme membre titulaire de M. Philippe Dehollain, ingénieur agricole, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, agriculteur à Presles-lès-Soissons.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 6 avril et la séance est levée vers 16 heures.

Le Président, FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Président communique une lettre de notre collègue M. Albert Henry, qui exprime à la fois ses regrets de ne pouvoir assister à nos séances mensuelles, et l'espoir que des loisirs lui permettront, dans un avenir prochain, de mieux connaître ses collègues.

M. le Préfet de l'Aisne a nommé M. le Président membre du Comité départemental de la Commémoration du 150e anniversaire des événements de juillet 1789, par lesquels commença la Révolution française.

Le catalogue général de la librairie Saint-Hélion, Paris, 42, rue du Bac, signale « la Belle correspondance du cardinal de Bernis : 9 lettres politiques écrites en 1757, au marquis du Mesnil ».

M. le chanoine Méra continue le récit des événements qui se sont succédés dans l'ordre national et diocésain pendant les années 1899 et 1900. Il cite de nombreux extraits de notes et de lettres écrites ou reçues par son frère devenu doyen de Vailly ; ils abondent en souvenirs soissonnais ou Thiérachiens dans lesquels domine le sentiment religieux. La plupart consistent en portraits, compliments, éloges funèbres ou descriptions de paysages.

Dans la seconde partie, il nous entretient des relations de la Société Archéologique de Soissons avec celle de Vervins ; en 1876, elles avaient des membres communs dont notre collègue donne la liste.

En 1854, la Société de Soissons put négocier l'acquisition d'une copie du manuscrit du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Michel, disparue en 1792 et retrouvée en 1852, livre précieux qu'elle laissa inscrire sous le n° 250 des manuscrits de la Bibliothèque communale de notre ville.

M. le chanoine Méra mentionne enfin une étude que M. Piette, vice-président de la Société de Soissons, fit paraître en 1875 dans le bulletin, sur « le Régiment de Vervins », créé par Richelieu le 24 janvier 1632 et licencié en décembre 1658, peu de temps avant la signature du traité des Pyrénées.

Dans son érudite improvisation, M. René Taine se propose de rechercher la ville où fut baptisé Clovis. Après avoir rappelé que Grégoire de Tours fixe la cérémonie à Reims, mais que Hincmar de Reims reste muet à ce sujet, notre collègue après une longue discuss,ion, s'autorise du témoignage de Saint-Avit et de savants professeurs en Sorbonne qui la placent à Soissons. Il insiste également sur la date du baptême : Pâques et non pas

Noël ! Après la promesse faite par Clovis sur le champ de bataille, le Roi dut recevoir les leçons des catéchistes, selon la règle imposée aux catéchumènes.

Les églises Saint-Pierre et Notre-Dame de Soissons n'étaient-elles pas voisines du « Cubiculum » ou palais du Roi ? Enfin Saint Remy, évêque de Reims, put venir à Soissons, comme le firent les nombreux évêques et dignitaires ecclésiastiques qui assistèrent à la cérémonie et les 3.000 soldats baptisés en même temps que Clovis. Des fouilles feraient peut-être découvrir le baptistère. Le conférencier formule le désir de les voir entreprendre !

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection, comme membre titulaire ,de M. Philippe Dehollain, chevalier de la Légion d'honneur, présenté par MM. Luguet et Albert Bria. M. Dehollain est élu à l'unanimité des membres présents.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 4 mai et la séance est levée vers 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — EM. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 4 MAI 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, M. le Président adresse une cordiale bienvenue à M. Dehollain, élu membre titulaire à la réunion précédente, reçoit les remerciements et félicite M. Dulong, à l'occasion de la naissance d'un petit-fils.

M. Bria donne lecture d'une communication de M. Bernard Ancien sur « quelques Armoiries inconnues d'évêques de Soissons ».

Dans cette étude très documentée, notre collègue apporte d'abord le témoignage des éditeurs du « Métropolis Remensis historia » qui ont reproduit la planche de Don Mariot, représentant le blason de l'Archevêché de Reims, entouré de ceux des diocèses suffragants.

Puis, il signale diverses Armoiries auxquelles les chroniqueurs ne se sont pas intéressés ou qu'ils ont ignorées :

Le blason de Gérard de Montcornet, prélat de la maison de Chatillon-Basoches.

Les Armes de Simon de Bucy qui se trouvent au donjon de Septmonts.

Le blason de Jean Milet dont l'écu est sur une plaquette publiée en 1926.

Les armoiries de son successeur Claude de Louvain, qui fonda une chapelle au château de Berzy.

Foucault de Bonneval, qui lui succéda, fit à ces armoiries une addition pour en rehausser l'éclat.

M. Ancien rappelle enfin qu'il y a cent ans, des bas-reliefs provenant du château de Septmonts, furent remis au musée de Soissons, où on les voit encore.

La lecture du procès-verbal provoque une rectification de M. l'abbé Taine : Grégoire de Tours, déclare-t-il, fut aussi muet que Hincmar de Reims, au sujet de la ville où fut baptisé Clovis.

M. le Président a été nommé membre du Comité d'honneur de la Commémoration du troisième centenaire de la naissance de Jean Racine, qui sera célébré par l'Académie racinienne, le dimanche 23 juillet prochain, à La Ferté-Milon.

Il est procédé à la présentation des ouvrages de Sociétés correspondantes et M. le Président communique un ex-libris de M. Dehollain sur lequel figurent les dates 1617, 1814, 1870 et 1914, concernant la ville de Soissons et un « Acte administratif de remplacement » d'un de ses oncles par lequel le sieur Théry Jean-Nicolas a déclaré s'obliger à servir dans les armées, comme remplaçant du sieur Fossé d'Arcosse, Marie-Victor, jeune soldat de la classe 1826, du 7e arrondissement de Paris, pendant tout le temps pour lequel celui-ci est tenu par la loi au service militaire.

M. le chanoine Méra continue le récit historique des événements nationaux et diocésains survenus pendant la période qui suivit l'année 1900. Il en signale les répercussions dans les lettres, discours et notes de M. le Doyen de Vailly et de son frère, son correspondant principal,

élève au Grand Séminaire de Soissons. Après avoir esquissé pusieurs portraits d'Ecclésiastiques notoires, notre collègue retrace la vie des Séminaristes. Il nous transporte ensuite à Paris, à l'Ecole des Carmes, ancien couvent où se trouve rassemblée l'élite des jeunes clercs, venus de toutes les parties de la France, pour s'y préparer aux grades universitaires.

Leur temps se passe en audition de cours à la Sorbonne ou à l'Institut catholique, et au travail à la Bibliothèque. M. Méra donne une liste, le plus souvent élogieuse, des maîtres éminents appartenant à l'un ou à l'autre de ces deux grands établissements.

Au début de sa communication, M. René Taine constate que parmi les villes françaises, Soissons n'a guère « de concurrentes pour la gloire qui auréole les cités antiques ».

Répondant à l'invitation adressée en haut lieu à la France, de rechercher ce qu'il peut être utile de rappeler à l'occasion du 150e anniversaire de la réunion des Etats généraux, notre collègue entreprend de retracer les grandes lignes de cet événement.

Tout d'abord, il s'arrêtera plus longuement en 1787, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Soissons, où va siéger, sous la présidence de M. le comte d'Egmont, l'Assemblée provinciale du Soissonnais, tenue en novembre et décembre.

M. Taine en décrit l'organisation et la composition, en conformité avec les édits du roi, et cite les personnalités représentant le clergé, la noblesse et les campagnes, qui furent appelées à y prendre part.

Il rend hommage à leurs travaux dont il donne le programme détaillé, et termine sa longue étude en rappelant le discours du président, qui témoigne sa satisfaction aux membres de l'Assemblée ayant concouru avec lui au bien général de la province.

Dans la suite de l'histoire de Chassemy, M. Tartière raconte que de nombreuses libéralités furent faites à l'Eglise par les habitants du village. Cette église, qui datait du XIIIe siècle, fut en partie détruite par la guerre des Espagnols et remaniée au XVIIIe siècle. Elle avait été

construite sur le modèle de celle de Vailly. M. Tartière en fait une description restée exacte jusqu'en 1914. Elle était de dimensions correspondant à l'importance de la population et de ses ressources.

Les dépenses occasionnées par les travaux des réparations effectuées de 1748 à 1750, excédèrent les prévisions des habitants qui avaient consenti à les prendre à leur charge. Le curé de Chassemy voulut aider ses paroissiens. Mais la comtesse d'Egmont, dame du lieu, avait à se plaindre d'eux : On suppose qu'ils pillaient ses bois et se livraient au braconnage. Elle refusa de participer à la dépense.

La prochaine réunion est fixée au 8 juin, et la séance est levée à 16 heures.

Le Président, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire, — Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 8 JUIN 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après lecture du procès-verbal, qui est adopté, M. le Président adresse une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue, M. Bernard Ancien.

M. Hénet rapporte que Clovis ayant rencontré Saint Remy à Juvigny, il est permis de supposer que le roi des Francs a pu aussi y recevoir le baptême.

M. le chanoine Méra donne une sixième lecture sur son frère, professeur à Saint-Léger en 1888 et qu'il suit cette fois à Vailly, où il fut curé-doyen de 1898 à 1907. Il analyse les différents sermons par lui composés au cours de son ministère : le panégyrique de Saint-Charles qu'entendirent en 1903 les élèves du Grand Séminaire de Soissons et qui est une véhémente protestation contre le matérialisme de l'époque, le sermon sur l'incendie de l'Institution Saint-Joseph de Vervins en 1902, occasion

pour notre collègue de retracer très longuement l'historique de cette institution où fut élevé le célèbre aviateur Louis Blériot, le sermon d'installation du curé d'Etréaupont en 1896 et enfin celui prononcé à Vailly par le curé-doyen lui-même, lors de sa propre installation.

M. l'abbé Taine constate l'abondance des publications relatives à la Révolution Française.

C'est d'abord la liste des députés de Soissons à l'Assemblée nationale. Le clergé avait élu d'abord Delettre, curé de Berny-Rivière, qui démissionna et fut remplacé par Delabat, prieur de Saint-Léger ; la noblesse était représentée par le comte d'Egmont, le Tiers-Etat par l'avocat Brocheton et le cultivateur Ferté (Jean-Pierre), propriétaire de la ferme du Pavillon. Vient ensuite la définition des cahiers « ensemble de vœux émis par une assemblée de l'un des trois ordres réunis en exécution des Lettres Royales » et la citation de deux lettres du garde des Sceaux écrits en mars 1789 et relatives au nombre de 6 députés que les villes de Crépy et de Château-Thierry devront envoyer chacune à l'assemblée de bailliage. Notre collègue donne lecture des lettres royales et des réglements relatifs à l'élection et convocation des Députés à l'Assemblée Nationale. Il termine par le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres du bailliage dont nous avons vu le résultat.

M. le Président fait don à la bibliothèque d'un parchemin contenant un « Acte public de la Faculté de droit de Paris » sur « les obligations en général et les conditions essentielles pour leur validité ». Il dut être soutenu le 28 août 1818, par Alphonse Morel, de Soissons, candidat à la licence en droit.

M. Morval fils offre aussi une photographie du plan de Soissons.

La réunion du mois de juillet sera remplacée par une excursion à Laon, que M. Bria veut bien organiser.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

A l'ouverture de la séance, après lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président expose les raisons qui l'ont décidé, malgré les circonstances actuelles, à provoquer la réunion de la rentrée d'octobre. Il rappelle que l'excursion projetée pour remplacer la séance de juillet, n'a pu être faite malgré tout le soin apporté à cette organisation par notre dévoué trésorier M. Albert Bria. Il donne connaissance d'une circulaire du Comité français pour l'étude scientifique des problèmes de la population « sur la natalité et les familles en France ».

Le catalogue de la librairie Saint-Hélion, 42, rue du Bac, Paris, annonce sous le titre « Soissons », un ouvrage sur la Relation imprimée des séances de l'Assemblée provinciale du Soissonnais tenue en 1787, et Geoffroy, marchand d'estampes, Paris, 5, rue Beauche, signale un buste de Louis XV, Roi de France, œuvre de Benoist Jérome, graveur français, né à Soissons en 1721, mort à Londres en 1770.

La presse locale donne le récit d'un séjour à Soissons de Louis XV enfant, pendant lequel le jeune roi se livra à toutes sortes d'espiégleries.

M. le Président présente une brochure relatant le procès, devant le conseil de guerre de la 1re Division militaire, du comte Antoine Drouot, lieutenant-général, commandant de la Légion d'honneur, « prévenu d'avoir porté les armes contre la France, à l'époque du 20 mars 1815, et d'avoir essayé de renverser à main armée le gouvernement légitime ».

De cordiales félicitations sont adressées à notre collègue, M. Guillemot, pour sa récente promotion comme officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

M. le Chanoine Méra donne la suite de ses communications d'après les notes et souvenirs de son frère.

M. Tartière, dans la suite de son histoire de Chassemy, nous entretient du Conseil de Fabrique qui administrait les biens de l'Eglise, de la cure qui était séculière, le curé n'appartenant à aucune congrégation religieuse.

Dans une causerie sur les deux saints soissonnais, Crépin et Crépinien, M. le Président refait d'abord leur biographie.

M. le Président ajoute qu'il existe à Soissons une confrérie des saints Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers. La fête en est célébrée chaque année au mois d'octobre. C'est pourquoi il a voulu rappeler leur souvenir.

MM. Fossé d'Arcosse et Albert Bria, présentent la candidature, comme membre titulaire, de M. Laurent Filippi, receveur des Finances honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur, avenue de Paris à Soissons.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 novembre.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

FOSSÉ D'ARCOSSE. — Emile VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Le procès-verbal est lu par le secrétaire à l'ouverture de la séance et adopté sans observation.

M. Bria communique un permis de chasse datant de l'année 1866.

M. le Président procède à la présentation des ouvrages des sociétés correspondantes. Il fait don aux Archives de deux exemplaires d'une carte du diocèse de Soissons et d'une lettre de faire-part du décès de Messire Antoine Levermé, Prêtre-Chanoine de Saint-Pierre au Parvis de Soissons, et ancien curé de Domptin, dont le convoi, service et enterrement se firent le 14 janvier 1789.

Dans sa communication, d'après « les notes et souvenirs de son frère », M. le Chanoine Méra continue le ré-

cit des principaux événements survenus au cours de la guerre 1914-1918. Il déplore les souffrances des habitants de Vervins, dont l'ancien professeur de Saint-Léger était alors archiprêtre. Les mauvais traitements, réquisitions, perquisitions, travaux et autres obligations vexatoires qui leur étaient imposés augmentèrent pendant la bataille de Verdun. Ces malheureux était rendus responsables de la prolongation de la guerre et considérés comme otages.

Dans la suite de son histoire de Chassemy, M. Tartière signale l'existence de « Couvents voisins de Chassemy ». Le plus célèbre de la contrée fut le monastère de Saint-Médard, fondé par Clotaire en l'honneur de l'évêque de Noyon mort en 543. Il y avait aussi à Braine celui de Saint-Yved, à Vailly, ceux des Jacobins et des Picpus. Ce dernier fut établi en 1478, Au 18e siècle, il servit parfois de maison de correction et le conventionnel Saint-Just y fut enfermé pendant quelque temps sur la demande de sa famille.

M. Tartière rappelle aussi dans un autre chapitre que, du temps des Romains, la Vesle avait été rendue navigable depuis Fismes jusqu'à Condé et qu'en 1556, elle le devint entre Reims et Condé.

M. le Président lit une communication sur les « volontaires » nationaux du département de l'Aisne dans la Somme en 1792. Il donne la composition de leur Etat-Major. Ces troupes mal recrutées comprenaient beaucoup d'éléments mauvais. Les populations ne cessaient de s'en plaindre.

On vote pour l'élection comme membre titulaire de M. Laurent Filippi, Chevalier de la Légion d'Honneur, Receveur des Finances honoraire, avenue de Paris, à Soissons, présenté par MM. d'Arcosse et Albert Bria. Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents et votants.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 1939

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, Président

Après avoir donné la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté, M. le Président annonce qu'une lettre de remerciements lui a été adressée par M. Filippi, élu membre titulaire à la séance précédente. Il communique un billet de décès portant la date du 25 avril 1820 et une Table dressée par ordre de M. Meliand, de la Généralité de Soissons, pour faire connaître au public la différence de la mesure des terres dans l'Election de Soissons et autres lieux circonvoisins (1748 : par Lejeune, architecte et arpenteur à Soissons).

Il a relevé : 1° Dans le bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres, un article sur les Simony : originaires de Sienne, en Italie, ils se fixèrent par alliance en Champagne et furent ennoblis par le duc de Lorraine en 1570. Un membre de cette famille, Mgr Jules F. de Simony, fut le 93e Evêque de Soissons. Sa statue orne la Cathédrale.

2° Dans le compte rendu de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, un autre article publié en novembre 1868 et intitulé : « les Académies sous Louis XIV », dans lequel l'auteur, M. Pierre Clément, évoque la fondation de l'Académie de Soissons que Colbert fit approuver en 1674.

M. le chanoine Méra continue sa communication sur « les notes et souvenirs » de son frère. La période qui en est l'objet comprend Avril, Mai et Juin 1916. L'ancien professeur de Saint-Léger, archiprêtre de Vervins, reste le soutien et le collaborateur de ses infortunés paroissiens. Il leur donne l'exemple d'un grand courage et d'une patience avertie. Sans doute, au passage du cardinal allemand Hartmann, il ne fut pas mis, comme son confrère de Laon, dans la pénible obligation de l'assister et de lui offrir l'eau bénite à la porte de la Cathédrale

où ce cardinal officia pontificalement, mais il ne craignit pas de protester en chaire contre l'enlèvement des cloches transportées en Allemagne. Appelé à la Commandantur pour donner des explications à l'occasion des fleurs déposées au pied de la statue de Jeanne d'Arc, il sut trouver des réponses habiles et courtoises quoique ironiques, et donner une leçon de dignité au général qui fit jeter brutalement ces fleurs hors de l'église.

M. René Taine, dans son étude sur « l'avenir historique » de Soissons, déclare que c'est en étudiant l'histoire du passé de notre ville qu'il en a découvert l'avenir. Remontant à l'époque mérovingienne, il rappelle les découvertes effectuées au cours des Ages ; les vieux murs de la Cité, les anciens baptistères... l'un d'eux serait celui de Clovis. M. Taine en est convaincu par ses recherches personnelles et par de nombreux et savants témoignages.

Il rattache cet avenir de Soissons à l'établissement de la preuve que Clovis y fut baptisé et à la découverte du véritable baptistère.

La prochaine séance est fixée au jeudi 11 janvier.

Le Président,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

Le Secrétaire,
Em. VALENTIN.

DEUXIEME PARTIE

TRAVAUX

ET

COMMUNICATIONS

Achille de Longueval

Seigneur de Manicamp

1598-1677

Parmi les gens de guerre qui, sous Louis XIII et Louis XIV, ont travaillé dans leur mesure aux grandeurs de la monarchie, il est un homme sur qui je crois pouvoir attirer l'attention : je veux parler d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp. Si aucune action particulièrement éclatante ne l'impose à l'histoire, sa carrière administrative et militaire n'en mérite pas moins un relatif intérêt. Et surtout il appartient à notre région: son nom seul en est garant.

Sa famille est une des plus anciennes de Picardie. Elle remonterait aux Croisades, ce qui, au dix-septième siècle, est déjà très rare (1). On cite parmi les sires de Longueval : Arthur, qui vit en 1097 sous Philippe Ier, Antoine, qui se croise en 1190 avec Philippe-Auguste, Aubert, dit le Chien, qui accompagne Saint Louis en Palestine, Alain qui, sous Charles V, se distingue contre les Anglais, Jean, qui se fait tuer à la bataille d'Azincourt. L'arbre généalogique pousse ses branches en sens variés: on y voit suspendus les noms des seigneurs de Thenelles,

---

(1) Voir le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye-Desbois et Badier. Paris, 1868. Tome 12, page 309, article Longueval. — Voir aussi, à la Bibliothèque de Soissons, une note du fond Périn.

de Vaulx, d'Haraucourt. Il y a enfin ceux de Manicamp. Leur blason est bandé de vair et de gueules de six pièces.

Des origines du nôtre et de ses débuts on peut apprendre quelque chose dans le dictionnaire de Melleville et la Chronologie Militaire de Pinard (1). Il est le troisième fils de Philippe de Longueval et d'Isabelle de Thou, né vers 1598, peut-être dans cette terre même destinée à être sienne, échue à son grand-père à une date inconnue, et qui fait aujourd'hui partie du canton de Coucy-le-Château. De bonne heure capitaine au régiment de Picardie, il se fait remarquer en 1624 au siège de Montauban, puis à celui de La Rochelle, à la tête d'un régiment de son nom, puis en Languedoc, pendant les années 1627, 1628, 1629, comme maître de camp du régiment de Normandie. L'auteur inconnu de son épitaphe constatera en bon latin « qu'il ne pouvait plus heureusement débuter dans les armes qu'en combattant les ennemis de son Dieu, de son roi et de sa patrie ». Nous verrons qu'il ne méritera pas toujours cet éloge.

Du Languedoc il passe à l'armée de Picardie et en Italie, où il aide à secourir Casal. Dès 1632, il est aux ordres du maréchal de la Force, qu'il accompagne tout à tour dans le Midi, en Lorraine, en Alsace. Après avoir concouru à la défaite du duc de Lorraine près de Fresche, il est préposé en 1635 au gouvernement de Colmar. Dès lors nous pouvons le suivre quelque temps grâce aux lettres échangées entre l'Etat français et la petite République alsacienne, publiées en 1935 par un érudit, André Walz, sous le beau titre évocateur : « A l'ombre du Lys » (2). Pour le reste, j'utiliserai les Archives de l'Aisne et les témoignages contemporains. Il m'arrivera ici d'avoir été devancé dans mon enquête par les auteurs de la Notice historique sur la commune de Manicamp, je veux dire MM. Ponthieux et Bouzard, écrivant d'après les notes de l'abbé Carlet (3). Je ne pourrai mieux rendre hommage à leur consciencieuse documentation qu'en m'efforçant, le cas échéant, de la préciser et de l'enrichir.

---

(1) Publiée en 1761.
(2) Paul Hartmann, éditeur, 11, Grand'Rue, Colmar, 1935.
(3) Publiée en 1937 dans le Bulletin de la Société Archéologique de Noyon, Tome 28, deuxième partie.

I

Le Gouverneur de Colmar.

L'arrivée de Manicamp à Colmar le porte en pleine histoire de cette ville et de la guerre dite « de trente ans ».

Il faut savoir qu'en 1635, dix-septième année d'une lutte depuis cinq ans fatale à l'Alsace, après le passage des bandes de Mansfeld, des Impériaux, des Suédois, la petite République du Saint-Empire voit sa prospérité et sa puissance singulièrement compromises. Bien plus, ses habitants viennent de trembler pour leur vie et leurs libertés en apprenant, en septembre 1634, la retentissante défaite des Suédois à Nordlingen, la victoire des Impériaux, l'imminente arrivée de ceux-ci sous la conduite d'un de leurs reîtres les plus redoutés : Jean de Werth. Pour eux, Luthériens, cela signifiait : retour de l'oppression religieuse et des rancunes particulières, les Impériaux ayant à venger une de leurs garnisons livrée en 1632 aux troupes de Gustave Horn. A la fois par désespoir et par raison, ces Alsaciens se tournent alors vers la France.

Avec Melchior de l'Isle, résident pour Sa Majesté à Strasbourg, ils ont établi, le 9 octobre 1634, une convention par laquelle ils se placent, jusqu'à la paix, sous la protection du roi. En retour, celui-ci s'engage à conserver la ville « en ses privilèges, franchises, immunités, droits et coutumes », à y maintenir dans leurs positions respectives les deux religions, à y entretenir un gouvernement et une garnison. Par une mesure en quelque sorte symbolique, les clés des portes seront portées, tous les soirs, moitié au premier magistrat, moitié au gouverneur. Il est vrai que Richelieu refuse de ratifier cette convention qu'il estime désavantageuse, mais avant même que les événements et les instances de Colmar l'amènent à changer d'avis et à reprendre dans le traité de Rueil les clauses d'abord désapprouvées, Français et Colma-

riens se trouvent d'accord pour appliquer le texte convenu. Aussi le Maréchal Caumont de la Force a-t-il tout de suite envoyé des troupes et, finalement, de plus en plus ému des desseins du duc de Lorraine, dépêché M. de Manicamp, maître de camp du régiment de Normandie, « pour commander aux gens de guerre qui sont et seront à Colmar ».

Il le présente aux bourgeois de la façon la plus favorable. « C'est, dit-il, un gentilhomme de qualité et fort prudent, une personne que le roi a particulièrement choisie pour la défense et conservation de votre ville ». Faut-il admettre en effet qu'en envoyant un gouverneur il agisse par ordre, ou croire, avec M. Batiffol (1), à une initiative de sa part provoquée par le passage à Epinal, où il se trouve, du syndic Henri Mogg ? Toujours est-il que Manicamp prend, en avril 1635, possession de la place. Il a alors vraisemblablement trente-sept ans. Son peu de zèle à entrer en campagne provoquait encore, le 30 mars, une lettre de Richelieu à Louis XIII. « Il est honteux à des gens d'épée, écrivait le ministre (2), de n'être pas en leur charge en ces occasions » et il demandait au roi d'intimer à ce seigneur et à quelques autres l'ordre de partir. Le nouveau venu apparaît aux Alsaciens entreprenant et énergique, mais aussi avantageux, violent et fantasque.

Dès le début il parle aux magistrats un langage impératif et leur dicte des mesures en prévision d'un siège. Il leur fait expulser « tous ceux qui sont soupçonnés de n'être pas affectionnés à leurs intérêts », et ceux, étrangers ou non, qui n'ont pas de quoi assurer pendant trois mois leur subsistance et celle de leur famille. Il enjoint aux bourgeois d'entretenir chacun un travailleur aux fortifications, et ajoute fièrement : « Si je connais sais qu'il y en a parmi vous d'irrésolus, assurez-vous que j'userai de violence en leurs personnes et que je me servirai de l'autorité que donne un siège à celui qui commande dans la place ». D'ailleurs ils doivent savoir qu'ils

---

(1) Batiffol : Les Républiques Alsaciennes. Paris, Flammarion, 1918.

(2) Lettres, instructions et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu, publiés par Avenel. Paris, 1877. Tome IV, page 697.

sont « sous la protection du plus grand roi du monde », et que le conseil de ce roi « étant gouverné par Monseigneur le Cardinal de Richelieu, le plus grand personnage de ce siècle, il ne peut errer ».

Faible réconfort contre de lugubres pressentiments ! Tous les jours les gens de Colmar voient leurs campagnes ravagées par les bandes du duc de Lorraine et de Jean de Werth ; ils assistent impuissants au siège et à la prise de Riquevir ; ils clament leurs plaintes au maréchal de la Force, qui ne les écoute guère, occupé qu'il est à appuyer Bernard de Saxe-Weimar. Le danger devient tel que Manicamp lui-même perd tout à coup sa belle assurance et écrit à Servien dans quelle extrémité il est réduit, incriminant le maréchal de la Force, « qui radote et qui a ruiné toutes les armées du roi en ce pays ». Il prévoit que si le duc de Lorraine ne se retire « il nous faudra rendre la corde au col sans tirer un coup de mousquet, ou, si nous voulons tenir plus longtemps, il faudra couper la gorge à tous les habitants pour avoir leurs vivres », et il ajoute, toujours décisif : « c'est à quoi je suis bien résolu ».

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il ne se borne pas à des plaintes. Il multiplie les hardis coups de main. Nous en trouvons mention dans la chronologie de Pinard et dans le témoignage que lui rendent, à vrai dire plusieurs années après, les magistrats de Colmar. Instruit qu'à une journée de la ville des compagnies de cavalerie forment un magasin de vivres pour le duc de Lorraine, il part avec deux pièces de campagne, 200 chevaux, 600 mousquetaires, rencontre l'ennemi, le charge, le poursuit dans ses places et se saisit des magasins. C'est ici vraisemblablement qu'il faut placer la prise de Turcheim, dont un mémoire municipal lui attribue l'honneur.

Quelques jours après, il surprend par escalade la place de Ruffac, où les Impériaux du général Colloredo avaient 100 hommes et 4 pièces de canon, tue les hommes et enlève les canons, entreprise d'autant plus audacieuse qu'il fallait, à l'aller et au retour, passer entre des postes ennemis.

Peut-être est-ce encore à cette année 1635 qu'il faut rapporter un autre exploit signalé plus tard. Notre gouverneur français aurait, à Gebwiller, défait le régiment à cheval de Reinach, c'est-à-dire celui du gouverneur impérial de Brisach.

Quand enfin, et sensiblement grâce à lui, la menace semble provisoirement conjurée, il connaît un moment de faveur. Les magistrats qui viennent de décider Richelieu à l'alliance effective consacrée par le traité de Rueil, proclament « le soin diligent et bienveillant » qu'il a pris de la ville. Sur leurs instances, Louis XIII le prépose, en août 1635, au commandement de toutes les places de la Haute-Alsace. « Nous avons estimé ne pouvoir, pour cet effet, faire un meilleur choix que de vous, tant pour les preuves que vous avez données en toutes occasions de votre vigilance, courage, capacité et expérience au fait de la guerre, et de votre fidélité et zèle à notre service que pour la particulière connaissance qui nous a été donnée, et sage conduite que vous avez tenue en ladite ville depuis que nous vous avons confié le commandement de la garnison, les habitants nous y ayant rendu divers témoignages et nous ayant même fait supplier, par les députés qu'ils ont envoyés vers nous, de vous donner ladite autorité ».

La fortune des armes continue d'être favorable et, en septembre, les magistrats ne manquent pas de faire mention, dans une lettre à Richelieu, « d'un fort château appelé Honac appartenant à M. de Ribeaupierre, que M. de Manicamp a pris par finesse, vaillance et industrie ». Le poste a son importance : il permet de communiquer avec la Lorraine et de fermer, en cas de besoin, le col du Bonhomme.

Mais les difficultés ne tardent pas à renaître et à s'aggraver, ce dont le gouverneur peut accuser les événements, mais aussi lui-même.

D'abord le péril, un moment conjuré, reparaît en septembre 1636 aussi pressant que jamais : « Si j'avais 3.000 hommes au lieu des 200 qui me restent ! » écrit Manicamp à Richelieu. Il faut que Bernard de Saxe-Weimar, qui a ses raisons d'ambitieux personnel pour

prendre pied en Alsace, veuille bien distraire 400 hommes du régiment suédois de Wurmbrandt pour lui permettre de défendre la place.

Mais, tout en la défendant, il lui arrive de l'exaspérer. L'incident qu'on intitule pompeusement « Sédition de la porte de Brisach » et qui se produit en mars 1637, est une rixe vulgaire pour motif futile — fermeture d'une porte de la ville — entre un lieutenant français, paraît-il pris de boissons, et un officier au service de Colmar. Le malheur veut que survienne le gouverneur ! Sans information préalable, il donne raison à son lieutenant, arrache à l'officier de la ville son épée, le malmène et le traduit devant le magistrat, qui, à sa grande fureur, lui restitue son arme. Dès lors, c'est pendant quelque temps entre gouverneur et municipalité une acrimonieuse guerre de mémoires et de lettres. Le premier, toujours tranchant, déclare que « si les magistrats ne lui font pas justice, il l'enverra demander au roi ». Il leur fait sentir, non sans maladresse, qu'il a vécu avec eux « non comme gouverneur, mais comme camarade, encore qu'il y ait de la différence entre sa condition et la leur », et il s'attire de leur part les plus fermes déclarations : « Nous nous laisserons plutôt tuer que de quitter nos libertés et nous donner à un gouverneur comme esclave et sujet ». Dépité, il transfère sa résidence de Schélestadt.

Il est vrai que, l'orage apaisé, nous le voyons, dès mai 1637, assurer le syndic que jamais la ville n'aura meilleur ami ni serviteur que lui. « Je trouve à redire deux points à vos lettres, ajoute-t-il : l'une que vous craignez trop les ennemis, l'autre que vous ne vous fiez pas assez à moi ». Il semble obéir exactement aux ordres du roi qui lui enjoignent « de s'employer toujours autant pour le soulagement que pour la conservation et sûreté des habitants », et ces derniers recommencent à voir en lui leur protecteur, et Bernard de Saxe-Weimar, qu'il seconde de tout son effort, lui témoigne estime et reconnaissance, quand brusquement son crédit à la Cour se trouve ébranlé.

A la fin d'août 1637, il doit faire un voyage à Paris et à Rueil, chargé sans doute des recommandations de Colmar, mais en réalité pour se justifier. Il y réussit d'a-

bord. Le correspondant de la ville, M. de Polhem, écrit : « Il est parti pour Rueil. Je m'assure qu'il y aura été bien reçu : les affaires ont changé de face en ce qui concerne sa personne : on en est plus content que jamais et on se loue extrêmement des devoirs et soins qu'il a rendus au passage du Rhin ». Lui-même se sent plus que rassuré : il exulte. A son tour il écrit au syndic Henri Mogg : « Je vous promets en foi d'homme de bien que son Eminence, étant tout seul avec elle dans son carrosse, m'a demandé des nouvelles du syndic de Colmar et m'a témoigné l'aimer et en faire cas. Elle m'a dit que j'étais régénéré et crois être mieux avec elle que n'y ai été mal... Je crois que je serai son favori puissant : au moins le croit-on en France et m'a-t-on traité comme le gouverneur de son Altesse (entendons Bernard de Saxe-Weimar ». Et il ajoute avec bonne humeur : « Je meurs d'envie de vous voir. Cependant gouvernez bien votre femme... » Enfin M. de Polhem confirme et renchérit : « Il a été très bien reçu, à la cour, et du roi, et de Monseigneur le Cardinal, et de tout le monde. Son Eminence lui présenta d'abord la main à la mode d'Allemagne et lui dit : « Je ne vous donne pas la main seulement, mais le cœur aussi ». Il est si avant dans les bonnes grâces de Son Eminence que ses amis l'appellent son favori. Il ajoute : « Il y a de ses ennemis qui s'en ressentiront possible bientôt : ce grand fanfaron de Strasbourg n'en sera pas exempt », allusion à Melchior de l'Isle, agent du roi à Strasbourg, qui avait conclu le premier un traité avec Colmar. Tout semble autoriser notre gouverneur à écrire comme il le fait : « Si je ne me trompe, tout est changé depuis qu'on m'a vu et ouï. »

Or, il se trompait !

Six mois après, dans le courant de mars 1638, le roi signifie aux magistrats la nomination d'un nouveau gouverneur, M. de Montausier, par lettre commençant ainsi : « Ayant dû retirer de l'Alsace le sieur de Manicamp.... » Le 2 avril, ce dernier écrit lui-même : « L'artifice de mes ennemis m'a fait éloigner des bonnes grâces de S.M. et S.E... Ma consolation est que vous savez mieux ma vie que moi-même et que vous êtes personne

d'honneur et de mérite qui dira toujours la vérité devant qui que ce puisse être ». En juin il annonce son intention de se rendre à Saint-Omer que nous voulions assiéger. Deux mois après, dans le courant d'août 1638, il est arrêté, emprisonné et, croit-on même (1), condamné à mort, bien que la sentence ne soit pas exécutée.

Que s'est-il donc passé ?

II

Le Prisonnier de Richelieu.

Sur la disgrâce du gouverneur de la Haute-Alsace plusieurs témoignages nous renseignent : ceux de Bassompierre, de Monglat, du bourgeois de Domart, du jésuite Jules Chifflet et, ce qui est plus décisif : la correspondance du maréchal de Châtillon, les Mémoires de Richelieu et, mieux encore, ses Lettres, Instructions et Papiers d'état.

D'après Bassompierre (2), Manicamp a laissé reprendre par l'ennemi les forts du Rhin que Bernard de Saxe-Weimar avait fait construire en novembre 1637. Dès lors il se serait caché dans la crainte d'un châtiment. Voyant dans les opérations projetées contre Saint-Omer une occasion de se racheter, il offre de lui-même ses services au maréchal de Châtillon. Audacieusement il se jette dans le fort du Bac, mais après une belle défense, et une sortie qui cause à l'ennemi beaucoup de pertes, il est le 7 juillet 1638, accablé sous des forces supérieures et forcé de se rendre. Plus tard, renvoyé par les ennemis, il a l'idée malheureuse de venir à Amiens se présenter au cardinal qui le fait arrêter et donne l'ordre d'instruire son procès.

Ainsi, d'après ce mémorialiste succinct, mais bien informé sans doute sur un compagnon d'infortune, l'abandon des forts du Rhin serait la cause première de l'arrestation d'Amiens.

---

(1) A l'ombre du Lys, page 150, note 2.
(2) Mémoires de Bassompierre édités par la Société d'Histoire de France. Paris, Renouard, 1877. Tome IV.

Ces forts, les mémoires de Monglat (1), tout en restant vagues sur les dates, permettent d'en préciser l'emplacement. On y voit en effet Bernard de Saxe-Weimar entrant en Alsace, je suppose en 1637, et, après la prise d'Ensisheim, arrivant sur le Rhin, désireux de s'y assurer un passage. Il fait choix d'une île, dite « Witeimneir », y transporte des troupes, et décide la construction de trois forts, l'un au delà, l'autre en deçà du fleuve, et un troisième dans l'île. Manicamp doit veiller à leur construction. Une première fois Jean de Werth vient l'attaquer avec une infanterie qui n'hésite pas à se mettre dans l'eau jusqu'au cou : le retour du duc écarte le péril, et permet d'achever les travaux. Mais, quand il s'est encore éloigné, l'ennemi reparaît et entreprend à la fois le siège des trois ouvrages. Après une défense que Monglat déclare valeureuse, Manicamp, sans espoir de secours, « se rend à composition » ; Jean de Werth fait raser les forts et se met lui-même en garnison au delà du fleuve.

Monglat ne fait d'ailleurs pas entrer en ligne de compte cet épisode dans les malheurs du gouverneur de Colmar, qu'il explique entièrement par le siège de Saint-Omer, levé après la prise du fort du Bac. Ici encore, Manicamp se serait défendu : il se serait rendu à condition d'être ramené en France, mais ayant oublié de spécifier « par le plus court chemin », les Espagnols « lui firent traverser tout leur pays et l'envoyèrent à Metz afin que ses troupes fussent inutiles le reste de la campagne ».

Le bourgeois de Domart, Jacques de Boibergues, dont M. Ledieu a publié en 1893 le curieux mémorial (2), semble un moment admettre que le gouverneur de Colmar ait été emprisonné à Amiens avant le siège de Saint-Omer. Il montre en effet, le 9 juin 1638, un certain M. de Haucourt « conduit dans la citadelle, où il trouva M. de Manicamp ». Nous pensons qu'il se trompe, lui-

---

(1) Mémoires de Monglat. Collection Michaud et Poujoulat, Paris, 1838. Pages 52 et 68.

(2) Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. Tome 18. Année 1893. Pages 338 et suivantes.

même fixant plus loin l'arrestation au 1er août et aucun texte ne donnant à supposer qu'il y en ait eu deux.

Le même bourgeois apporte des précisions sur le siège de Saint-Omer. D'après lui, le fort de Bac était défendu par 2.500 hommes. Manicamp s'y trouve assiégé par 30.000 aux ordres de Piccolomini et du prince Thomas. Il capitule au bout de quinze jours de résistance, après avoir repoussé trois assauts, et obtient pour lui et ses troupes la vie sauve et une escorte jusqu'à la plus prochaine ville de France. Mais, comme aucun délai n'était spécifié ni aucun parcours précisé, les Espagnols promènent ignominieusement à travers les Flandres et autres provinces leurs prisonniers humiliés et affamés. A ceux qui protestent et demandent à être rapatriés, ils répondent : « Il n'est pas dit dans quel temps ! » Ceux qui refusent d'avancer, ils les abattent. A Saint-Hubert, dans les Ardennes, plus de cinq cents de ces malheureux s'échappent à travers la forêt. Les autres sont ramenés lentement, en piteux état, sans avoir pu servir leur pays pendant la fin de la campagne. Pour le bourgeois de Domart, comme pour Monglat, c'est son attitude au siège de Saint-Omer qui détermine l'arrestation de Manicamp, « attendu que le fort de Bac se rendit par sa faute ».

Un autre contemporain, étranger celui-là et de plus ennemi, le Jésuite Jules Chifflet, publie à Anvers, en 1640, une relation latine, d'ailleurs élégante, intitulée : « Saint-Omer assiégé et délivré ». (1) Du moins traduit-il à merveille l'orgueilleuse exaltation des Espagnols après leur succès et aide-t-il ainsi indirectement à comprendre le malheur de Manicamp. Il montre le maréchal de Châtillon établissant au Bac deux commandants, Achille de Longueval et Gigault de Bellefond. Quand la partie semble décidément perdue par les Français, Manicamp envoie à Piccolomini un député pour arrêter les conditions d'une capitulation. Le général accordait « que la garnison du fort eût la vie sauve et qu'elle pût sortir en laissant ses drapeaux et ses canons, les moustaches entre les dents, selon l'usage, les trompettes et les tam-

(1) Jules Chifflet : Saint-Omer assiégé et délivré, l'an 1638, traduit par Louis Moland, Saint-Omer, 1873.

bours faisant silence, et les mèches éteintes. Plusieurs des chefs de notre armée, précise le Jésuite, étaient d'avis qu'il ne devaient s'en aller qu'un bâton à la main, comme il était dans les usages de la guerre lorsqu'on était réduit à un tel péril. Le député des Français s'élevait contre cette exigence : il obtint de l'humanité du comte qu'ils pussent emporter leurs armes ». Ces conditions, Manicamp les aurait acceptées avec empressement et aurait donné tout de suite les otages demandés. Toutefois il aurait, du consentement de l'ennemi, averti le maréchal de Châtillon de la nécessité où il se trouvait de rendre les forts. Le maréchal aurait répondu « qu'ils le fissent, pour sauver leur réputation, à de bonnes et dignes conditions, de manière à se retirer avec armes et bagages, étendards déployés et suivis de leurs canons », mais Piccolomini aurait seulement consenti à leur laisser leurs armes et bagages. La plupart des Suisses firent défection et s'offrirent aux Espagnols : le reste, c'est-à-dire 2.300 hommes, reçut l'ordre de rentrer en France par le Luxembourg. « C'était bien avisé, écrit le narrateur latin, car ils avaient eux-mêmes, peu de temps auparavant, obligé, en Franche-Comté, le colonel de Raincourt, qui avait rendu la ville de Salins, de traverser la France avec ses soldats, de descendre le Rhône et, par la mer Ligurienne, de gagner le duché de Milan ». Et il ajoute: « Ils laissèrent quatre canons du plus gros calibre dans les redoutes : ces canons étaient ornés des lys, symbole de la maison de France, comme pour transmettre le témoignage de notre victoire à la postérité. Ils abandonnèrent de plus des vivres et autres approvisionnements de guerre et un étendard que le prince — entendons le prince Thomas — fit, comme une dépouille honorable, porter dans la ville ».

Il ressort de cette narration :

D'abord — ce qui est incontestable — que Manicamp n'était pas seul à commander dans le fort de Bac, que M. de Bellefond avait autant de pouvoir, et, par suite, de responsabilité ;

Ensuite — ce qui est, nous le verrons, plus discutable — qu'il aurait pris l'initiative d'envoyer un député à

Piccolomini et aurait accepté finalement une capitulation dont son chef, le maréchal de Châtillon, admettait le principe, mais n'aurait pas eu à approuver les termes ;

En troisième lieu — ce qui est probable — que rien, dans la capitulation, n'aurait été spécifié sur le retour des vaincus et leur rapatriement.

Sur la conduite de Manicamp, nous pouvons interroger enfin un témoin plus considérable que tous ceux que nous venons de citer : c'est le maréchal de Châtillon en personne, le chef de l'expédition et le grand vaincu de Saint-Omer. Sa correspondance est conservée à la bibliothèque de Dijon et la partie qui nous intéresse a été publiée (1). Elle contient de précieux renseignements.

Le 6 juillet 1638, le maréchal reçoit avis que Piccolomini doit tenter le soir ou le lendemain l'assaut du fort de Bac. Il écrit à son lieutenant Du Hallier : « J'ai choisi M. de Manicamp pour commander les hommes de secours qu'il est nécessaire de vous envoyer audit quartier. Vous jugerez jusqu'à quel nombre et, s'il est besoin même jusques à mille... Vous savez la condition et le mérite de la personne, qui oblige assez à se reposer entièrement de cette action sur lui ».

Le 11 juillet, il annonce au secrétaire d'état De Noyers que, malgré ses instances, il n'a pu obtenir, pour secourir le quartier du Bac, l'indispensable concours du maréchal de la Force. Celui-ci lui a conseillé de donner avis aux défenseurs « qu'ils travaillassent pour obtenir la meilleure capitulation qu'ils pouvaient et se désengager ainsi». Et il ajoute : « J'ai donné l'ordre à M. du Hallier de faire passer cette nuit un petit bateau pour porter cet avis aux sieurs de Manicamp et de Bellefond ».

De cet avis, ou plutôt de cet ordre, nous avons les termes :

« Les sieurs de Manicamp et de Bellefond, commandants dans le quartier du Bac, ayant fait toute la résistance que gens d'honneur et de courage pouvaient faire, en cette occasion, contre les ennemis, remettront ledit quartier entre leurs mains, par capitulation honorable

(1 A la suite de l'ouvrage de Chifflet : Saint-Omer assiégé et délivré, par les soins de M. Deschamps de Pas. — Saint-Omer, 1873.

de sortir avec armes, bagages et canon, et se retirer en cette armée. Et servira le présent ordre pour leur décharge et témoignage de leur valeur et du courage dont ils se sont portés en la défense dudit quartier. Fait au camp, devant Saint-Omer. »

A ces lignes, transmises dans la nuit du 11 juillet, les commandants assiégés répondent, le lendemain 12, (1) par le billet suivant, dont le ton suffisant au moment où l'on devait le moins s'y attendre — celui d'une capitulation — trahit notre gentilhomme picard.

« Monseigneur, après avoir reçu les ordres de votre Excellence, M. de Bellefond et moi, nous avons envoyé un tambour aux ennemis donner trois coups de baguettes lorsque nous étions sur le point d'en donner plus d'épées. Ce n'a pas été sans une ferme résolution de périr que nous avons obtenu l'accord que nous vous envoyons, duquel pouvez considérer la teneur. Nous ne croyons pas d'obtenir une capitulation conforme à votre ordre, ni à beaucoup près, pour les raisons que vous dira le sieur de Pruge, auquel vous ajouterez, s'il vous plaît, croyance, et ferez l'honneur de nous mander votre dernière volonté : la nôtre est de préférer notre honneur et le service du roi à tout. »

A quoi le maréchal répond sur le champ, en modifiant quelque peu ses instructions :

« Messieurs de Manicamp et de Bellefond ayant fait toute la résistance qui se pouvait en la défense du quartier du Bac contre les attaques du général Piccolomini, j'approuve qu'ils traitent avec lui de la reddition des forts et de tout ce qu'ils gardaient dudit quartier, par capitulation la plus avantageuse qu'ils pourront obtenir, et telle qu'ils jugeront eux-mêmes, y comprenant français et étrangers, et demandant de se retirer en cette armée par l'abbaye de Clermarest, avec la sûreté nécessaire. »

Six jours après, le 18 juillet 1638, il rend compte, très exactement, au secrétaire d'Etat De Noyers, de sa con-

---

(1) C'est donc le 12 juillet 1638 qu'eut lieu la capitulation, et non le 7, comme opinent Bassompierre dans ses Mémoires et Le Vasseor dans son Histoire de Louis XIII.

duite à l'égard des défenseurs du fort de Bac, et il ajoute, très tranquillement, à ce qu'il me semble :

« Les ennemis, ayant tenu rigueur, leur ont promis seulement de les faire rendre en France avec sûreté. Ils les veulent faire voir à loisir dans les Pays-Bas, et, à ce que j'entends, leur donnent sauf-conduit pour les faire entrer du côté de Landrecyes. »

Cette déposition du chef, dont l'importance n'échappera à personne, ajoute aux précisions déjà recueillies. Nous en retiendrons que Manicamp n'était pas primitivement préposé à la défense du fort de Bac, mais au commandement des troupes de secours envoyées à M. de Bellefond ; qu'il n'a pas pris l'initiative de s'y rendre, qu'il y a été envoyé, avec un millier d'hommes, par le maréchal ; qu'il a capitulé par ordre, sans obtenir d'ailleurs les conditions recommandées, notamment le retour des troupes par l'abbaye de Clermarest, enfin qu'à aucun moment le maréchal ne lui a marqué sa désapprobation.

Tournons-nous maintenant vers celui qui a été à la fois, pour le défenseur malheureux du fort de Bac, l'accusateur et le juge : appelons à la barre le terrible cardinal ! La levée du siège de Saint-Omer l'affecte grandement : il comptait sur cette place que le duc de Châtillon lui avait en quelque sorte promise. Le traitement humiliant fait aux prisonniers français ne peut qu'ajouter à son amertume. Et toutefois le maréchal n'encourt pas une complète disgrâce, et retrouve bientôt son crédit. S'il avait sous-estimé la résistance de l'ennemi et procédé avec trop de lenteur, sa responsabilité dans l'échec n'était pas entière. Le duc de la Force lui avait-il prêté toute l'aide désirable ? Le ministre lui-même n'avait-il pas fait la sourde oreille à certaines demandes de secours ? On ne voit pas non plus que M. de Bellefond ait été le moins du monde inquiété. Pourquoi donc Manicamp paya-t-il pour tous ? N'avait-on à lui reprocher que le fort de Bac ? Nous savons déjà que non.

Toutefois on pourrait encore le penser, en parcourant les mémoires que le cardinal faisait composer sous sa

direction par des secrétaires, et qui portent son nom (1). Ce n'est pas qu'ils marquent aucun parti-pris contre le prisonnier d'Amiens : ils lui font même la part assez belle. Les malheurs de la campagne sont imputés à la lenteur et à la présomption du maréchal de Châtillon. Il y avait un moulin à l'entrée du faubourg du Haut Pont. « Si on l'eût pris, fait écrire le ministre, on se fut par ce moyen rendu maître de tous les canaux ». Manicamp et d'autres proposaient la chose comme absolument nécessaire, mais le maréchal ne voulut rien entendre, disant que « c'était à lui de juger ». Les mémoires reconnaissent que, si Manicamp se rendit, c'était par l'ordre de Châtillon et qu'il ne pouvait être secouru. Sur les clauses mêmes arrêtées avec l'ennemi, ils apportent des détails que nous ne connaissions pas encore : « Il accepta, disent-ils, une capitulation du baron Suiz au nom de Piccolomini, non signée de l'un ni de l'autre, mais appuyée seulement sur leur parole. Ledit Manicamp soutenait qu'il avait promis, au nom de Piccolomini, que, rendant les forts du Bac, il sortirait avec tous ses gens de guerre, armes et bagages, et seraient tous conduits avec escorte droit en France dans deux fois vingt-quatre heures. Ledit baron Suiz disait au contraire. Aussi ne leur tint-il pas cela ». Et l'auteur rapporte les pérégrinations de nos prisonniers promenés de bourgade en bourgade pendant vingt-huit jours. Puis, en guise de conclusion, il ajoute tout naturellement : « Ledit Manicamp fut arrêté prisonnier à Amiens à son retour, pour avoir, de crainte de l'assaut qu'il pouvait encore soutenir, fait une si précipitée et extraordinaire capitulation ».

Tenons-nous donc toute la vérité ? Nous ne l'avons pas cru. Après les mémoires du ministre, nous avons interrogé sa correspondance et ses papiers (2). Ils nous permettront d'aller plus avant.

Le 18 août 1638, le cardinal est à Piquigny : il dicte une lettre à l'adresse du secrétaire d'Etat Chavigny, resté

---

(1) Mémoires du Cardinal de Richelieu. Collection Michaud et Poujoulat. Tome 2, pages 237 et suivantes.

(2) Documents inédits. Lettres, instructions et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par Avenel. Paris, 1877. Tome VI, pages 94, 100, 108, 112, 152, et Tome VIII, page 340.

à Paris : « Ce billet est pour donner avis au roi par M. de Chavigny que Manicamp est arrivé ici il y a une heure et entré dans la salle au sortir du dîner, lorsque j'y pensais le moins... Manicamp m'a fait force protestations, à son ordinaire, comme vous pouvez juger, mais j'ai autant confiance en sa probité que celle qu'y prend le roi, et en effet j'aurais déjà fait exécuter ce qu'elle a résolu (sous-entendons Sa Majesté), si je ne pouvais de nouveau attendre sa volonté sans rien gâter. Il lui plaira donc me la mander, et je ne manquerai pas de la faire accomplir. Cependant Manicamp viendra, si je ne suis trompé, avec moi à Amiens, où je lui ferai faire un procès-verbal de tout ce qui s'est passé en sa capitulation. »

Le 22 août, lettre au roi, écrite d'Amiens : « J'ai fait exécuter ce qu'il a plu au roi me commander touchant M. de Manicamp, qui est maintenant dans la citadelle de cette ville ».

Il résulte de ces quelques lignes que Manicamp est venu de lui-même trouver Richelieu, non pas à Amiens, mais à Piquigny, qu'il s'est bien en quelque sorte jeté de lui-même dans la gueule du loup, que toutefois son sort était déjà décidé entre le roi et le ministre, que ce dernier a demandé à Louis XIII confirmation de ses desseins, qu'enfin l'arrestation a eu lieu à Amiens, non pas le 1er août comme le prétend le bourgeois de Domart, mais entre le 18 et le 22. Au cardinal appartient l'initiative. C'est bien lui qui veut le châtiment, et la preuve en est dans le soin qu'il apporte à prévenir le roi contre toute intervention. Le 25 août il écrit de Chaulnes à Chavigny :

« ...Aussitôt que Manicamp a été dans la citadelle d'Amiens, il a épandu beaucoup de larmes, et dit à M. de Cornillon, qu'il méritait la mort, qu'il le savait bien... J'ai cru qu'il était à propos que le roi le sût, afin que si ses amis, vers lesquels il n'aura pas oublié d'envoyer, le pressent sur le sujet de Manicamp, pour le prier qu'au moins il soit assuré qu'il n'aura point de mal, Sa Majesté ait agréable de ne s'engager pas, afin de pouvoir voir le fond de ce qu'il veut dire. En vérité son esprit est étrange ! »

Comment une hostilité qu'on devine implacable a-t-elle succédé chez Richelieu à des sentiments que nous avons

constatés d'abord favorables ? Les papiers d'Etat nous l'apprennent encore. On y trouve deux projets d'interrogatoire dictés par le ministre et même, à certains endroits, écrits et annotés de sa main, où passe sa colère, et où l'on croit parfois percevoir le son d'une voix impérieuse et passionnée.

Projet de l'interrogatoire de Manicamp

du 23 *août* 1638, *à Amiens.*

Savoir pourquoi, étant chargé de la garde des forts de Rheinaut, il ne s'y trouva pas pour les défendre. S'il n'a pas reconnu par écrit d'avoir les choses nécessaires pour la défense des forts ? S'il dit qu'il s'en alla pour ce qu'il était malade, savoir quelle maladie il avait, quel médecin le traita, s'il demeura longtemps au lit étant à Strasbourg et combien il y fut, et, aussitôt qu'il apprit la prise de ses forts, s'il ne se trouva pas sain pour se retirer à Colmar ?

[Pourquoi il s'était chargé des forts s'il ne les voulait défendre, et pourquoi, s'il le voulait, il ne l'a point fait ? Pourquoi il fit ôter le sieur De Camp de Schelestat pour être maître de toute l'Alsace, puisqu'il voulait si mal défendre l'entrée du pays ?] (1)

S'il ne sait pas que la vie d'un gentilhomme, et particulièrement d'un homme de condition, consiste plus en l'honneur qu'en autre chose, et partant, qu'il lui valait mieux mourir avec ses compagnons que vivre ailleurs ? S'il ne sait pas que tous ceux qui étaient dans les forts les abandonnèrent parce qu'ils étaient abandonnés de lui ? S'il s'en veut rapporter à ce que diront ceux qui étaient dans les forts ? S'il ne sait pas que Jean de Vert (sic) n'avait aucun dessein d'attaquer lesdits forts, mais seulement de lui faire une bravade avant que d'aller prendre son quartier d'hiver ?

---

(1) Les lignes entre crochets ont été biffées.

Projet d'interrogatoire à faire à Manicamp, du 8 Septembre 1638.

Faut demander au sieur de Manicamp comment il s'est ingéré, étant en la disgrâce du roi comme il était, et n'ayant point charge dans l'armée de M. de Châtillon, de commander dans le fort du Bac, et pourquoi, y ayant pris le commandement lui-même, il n'a pas fait une capitulation qui pût sauver les gens de guerre qui y étaient jusques au nombre de 2.000, lesquels il semble qu'il ait voulu perdre de gaîté de cœur, ne mettant pas des conditions dans son traité qui assurassent leur vie, en ce que les traînant par divers pays, comme on a fait, on ne leur donnait pas de pain.

Cet interrogatoire contient deux chefs : l'un pourquoi il s'est ingéré de commander sans pouvoir, l'autre pourquoi il a fait la capitulation autrement qu'il ne devait. S'il dit au premier qu'il avait ordre de M. de Châtillon d'en user ainsi, on lui demandera s'il ne s'en veut pas rapporter à ce qu'en dira ledit sieur maréchal, et, après, on aura sa lettre pour le convaincre. Si, au second, il dit que Piccolomini et le baron de Suitz lui avaient promis de le remettre avec tous ses gens dans deux fois 24 heures en France, on lui produira les lettres qu'ils lui écrivent.

Ici Richelieu cesse de dicter, et prend la plume, ajoutant ceci :

Il faut représenter ensuite qu'il semble qu'il a toujours eu dessein d'être contraire à l'état, ce qui se remarque par diverses actions qu'il a faites : l'une quand il donna un soufflet en présence de M. de Chaulne, gouverneur de la province, ce qu'il ne pouvait ignorer qui ne blessât l'autorité du roi ; l'autre quand il battit ou fit battre le lieutenant..., et ce, avec des circonstances qui aggravent tellement son crime qu'il semble qu'il n'avait pas seulement intention d'offenser ledit lieutenant, mais le roi même, vu que s'il n'en eût

voulu qu'audit... il le pouvait trouver en d'autres lieux qu'en son siège, où il n'a pu le chercher de propos délibéré que pour montrer qu'il méprisait au plus haut point l'autorité royale (1).

Une autre fois encore, pensant être exempt de la peine qu'il méritait pour cette violence par l'intervention de quelques-uns de ses amis qui empêchèrent ledit procureur du roi de poursuivre l'action qu'il était prêt d'intenter contre lui, il battit de nouveau les archers du sel et celui qui les commandait, parce qu'ils faisaient leur charge, voulant, par ce moyen, s'établir une autorité au-dessus et au mépris de celle du roi, dont il outrageait les officiers.

Nous connaissons maintenant, par un document indiscutable, les griefs, d'ordre militaire ou civil, du cardinal.

Dans sa pensée, les premiers ne semblent pas les plus importants. Ils sont graves toutefois par leur précision. On aimerait connaître les réponses de l'accusé. Est-il vrai qu'il ait abandonné ses troupes lors de l'attaque des forts du Rhin ? Le courage, dont il avait donné et donnera encore tant de preuves, avait-il des défaillances? Aucun texte jusqu'ici ne me parait répondre à cette question. Nous verrons cependant que Bernard de Saxe-Weimar et les Alsaciens lui avaient conservé leur estime. L'eussent-ils fait s'il avait à ce point compromis leurs intérêts par sa lâcheté ?

Sur sa conduite à Saint-Omer, beaucoup plus de documents nous renseignent. Il ne s'est pas ingéré de commander au fort de Bac : il y a été bel et bien envoyé par le maréchal. Il est vraisemblable toutefois que sa capitulation, faite par ordre autant que par nécessité, n'ait comporté aucune clause précise sur le retour des troupes françaises, dont il avait le commandement avec M. de Bellefond. Peut-être fût-il victime de la déloyauté de l'ennemi. Richelieu l'admet implicitement quand, le 30 août 1638, il adresse à Piccolomini ses plaintes « du mauvais traitement qu'a reçu M. le Sieur de Manicamp,

---

(1) Ici le ministre a ajouté en marge : « faut faire apporter les informations si elles ne sont pas brûlées ».

avec les troupes qui sont sorties du fort du Bac ». On comprend toutefois son irritation en apprenant, à quelques mois de distance, deux capitulations, dont le même homme portait, au moins principalement, la double responsabilité.

Restent les reproches d'ordre intérieur. Quand le ministre y arrive, il cesse de dicter et saisit la plume pour en souligner la gravité. Ce sont eux manifestement qui lui font prendre l'homme en aversion. Il ne lui pardonne point d'avoir donné un soufflet, en présence du gouverneur de la province, représentant du roi ; battu, au siège même où il exerçait ses fonctions, un lieutenant du roi, un procureur, comme il semble ressortir du texte; rossé enfin, tandis " qu'ils faisaient leur charge ", les archers du sel, modestes agents du pouvoir royal.

Ici Richelieu a touché juste. Achille de Longueval — nous avons eu et aurons encore occasion de le vérifier — tient de sa condition, de son métier, de son tempérament, une brutalité peu compatible avec les qualités requises d'un parfait sujet du roi. Il appartient à cette noblesse violente qui se croit au-dessus des lois et dont le cardinal s'est promis, dès son avènement, de rabaisser l'orgueil. Nous l'avons vu, gouverneur à Colmar, malmener, sans motif raisonnable, un lieutenant étranger. Une pièce, longtemps conservée aux Archives de Laon et mentionnée dans son inventaire par M. Matton (1), se rapportait au procès criminel, antérieur à l'arrestation, intenté à Manicamp pour coups d'épée donnés à Dubois, procureur du roi au baillage de Chauny. Si je ne me trompe, c'est l'affaire même à laquelle le projet d'interrogatoire semblait attacher le plus d'importance. Il est regrettable qu'à une date indéterminée, peut-être au cours de la dernière guerre, ce document ait disparu.

Sans doute aiderait-il à comprendre pourquoi Richelieu reste sourd à toutes les interventions qu'il prévoyait en faveur de son prisonnier, s'estimant assez généreux de lui laisser la vie. Nous sommes loin de connaître toutes ces suppliques : mentionnons du moins celles de

(1) Dossier B, 1671.

Bernard de Saxe-Weimar, et celle des bourgeois de Colmar.

" Son Altesse de Weimar ", comme on dit alors, intercède à plusieurs reprises en faveur de son ancien lieutenant, et exprime le désir de le revoir dans son armée. Après lui, les quatre directeurs de l'armée weimarienne implorent encore, en octobre 1639, la clémence du roi et du cardinal, suppliant Sa Majesté de leur accorder " de faire luire au sieur de Manicamp la grandeur de votre clémence, et à ceux de notre armée les grâces d'être si heureux d'avoir avec nous celui qui nous a montré souvent fois (sic) son courage ". (1)

Quant aux magistrats de Colmar, bien qu'ils eussent naguère trouvé leur commandant " naturellement prompt et excentrique ", ils lui rendent maintenant d'autant plus volontiers justice qu'ils croient, tout d'abord, avoir à se plaindre de son successeur Montausier. Dès le 27 août 1638, dans une lettre au secrétaire d'état De Noyers, ils rappellent ses exploits de Zurckeim, de Ruffac, de Gebwiller : " M. de Manicamp étant encore commandant a bien souventes fois surpris et battu les ennemis : il a, au moins toutes les semaines, envoyé deux parties (sic) à la guerre... " et ils terminent courageusement par ce vœu : " S'il plaisait à Sa Majesté de remettre ledit sieur de Manicamp ! "

Aussi bien, le 1er septembre, la femme de ce dernier, née Régina Le Conte, qui, pendant le gouvernement de son mari, s'était, semble-t-il, assez volontiers mêlée à la vie alsacienne, (2) s'adresse à eux, en toute confiance, du fond de son lointain village de Picardie : " Je ne doute aucunement que vous ferez tout ce qui dépendra de votre pouvoir et bienveillance, puisque notre espérance attend de votre probité ce que des personnes affligées peuvent espérer des meilleurs et plus affectueux amis qui soient au monde. " Le 6 octobre, elle les remercie : " La seule consolation qui reste à M. de

---

(1) Cité par André Walz : A l'ombre du Lys. Colmar, 1935. Page 150, note 2.

(2) Elle avait tenu sur les fonts baptismaux, avec les magistrats, deux enfants du pays.

Manicamp et à moi dans mes malheurs est d'avoir des amis gens de bien et d'honneur, qui ne nous abandonnent point dans nos adversités, comme vous qui avez généreusement témoigné la vérité en son endroit. "

Mais de toutes les démarches aucune n'aboutit. Il faut que la mort fasse lâcher prise au cardinal pour que Manicamp sorte de prison, au début de 1643, après plus de quatre ans de captivité.

Aussitôt libéré et réfugié dans ses terres, il n'a rien de plus pressé que de se rappeler, du ton avantageux qu'on lui connait, au souvenir des magistrats de Colmar : " Je n'ai pas encore la liberté d'aller en cour, mais j'y ai des amis puissants que je vous offre et qui prendront autant de soin de vos intérêts que je ferais si j'y étais moi-même, ce que j'espère qui arrivera devant que l'année se passe. " (1) Et les magistrats, non seulement le remercient de sa bonne volonté, mais la mettent à contribution pour obtenir l'exemption d'une dîme extraordinaire. Ils lui écrivent le 17 juin 1643 : " Nous nous avons grandement réjoui d'entendre qu'étiez non seulement relâché de votre prison, mais aussi restitué en même état qu'aviez auparavant... Nous vous avons voulu recommander la difficulté qu'avons avec M. le baron d'Oysonville, à cause d'une dîme extraordinaire de nos biens situés hors de notre bann (sic), de laquelle il tâche de nous charger, et ce contre nos traités... "

Le fait est que Manicamp intervient pour eux et les aide à obtenir gain de cause avec un zèle que le correspondant de Colmar, M. de Polhem, n'a pas de peine à expliquer : " Il a obtenu, écrit-il, une lettre de M. le comte de Brienne à M. d'Oysonville pour arrêter les poursuites... Il a dessein de retourner auprès de vous, qui le fait embrasser vos intérêts avec ardeur. " Cette dernière ambition ne se devait pas réaliser, et l'ancien gouverneur ne devait pas reparaître dans la Haute-Alsace. Du moins avait-il, malgré quelques défaillances, assez bien représenté la France auprès des Alsaciens

(1) Lettre datée du 19 février 1643. Elle suit vraisemblablement de peu l'élargissement, la mort de Richelieu étant du 4 décembre 1642.

pour ne pas gêner le destin qui, un peu malgré eux, les portait vers elle, et leur laisser de lui-même un bon souvenir.

Si l'on en croit Monglat, (1) Louis XIII, à ses derniers moments, l'aurait fait venir, avec d'autres victimes du cardinal, comme Bassompierre. Etait-ce pour rendre à son mérite une tardive justice, à son malheur l'hommage d'un regret ? Nous verrons par la suite qu'il était à la fois capable de justifier le repentir de Louis XIII — si tant est qu'il y ait eu repentir — et la rigueur de Richelieu.

III

Le serviteur de Mazarin.

Prouesses et défaillances (1643-1653).

Aussitôt rentré en grâce, Manicamp dont les ambitions sont grandes, reparaît aux armées, désireux d'ajouter de nouveaux services à ceux qu'il a déjà rendus, et, par-dessus tout, d'avancer sa fortune. Comme l'art des sièges est encore pour les Français presque l'art de la guerre, nous ne nous étonnerons pas, de l'y voir souvent employé. Aussi, souvent est-il, comme par le passé, chargé de présider à la construction de forteresses, ce qui semble indiquer qu'il possède en cette matière quelque compétence. Suivons-le dans sa nouvelle carrière, d'abord avant la Fronde, puis durant cette longue tempête qui n'est pas sans avoir fait quelque peu dévier sa barque, comme d'ailleurs tant de navires de plus haut bord.

A

Avant la Fronde.

Dès février 1643 il sert en Picardie, dans une campagne défensive, tantôt sous le duc d'Angoulême, tantôt sous le maréchal de Châtillon. Le 17 juillet, le bourgeois de Domart note l'entrée des ennemis dans le Boulonnais

---

(1) Mémoires de Monglat, Collection Michaud et Poujoulat, Page 136

où ils causent de grands ravages (1). Le duc d'Angoulême ne pense mieux faire que d'y envoyer un détachement de 700 chevaux et c'est à notre maréchal de camp qu'il les confie. Celui-ci passe près de Bapeaume et arrive le 26 à Bouquemaison, puis, la chevauchée ayant suffi à faire reculer les Espagnols, il va, le 27, loger à Hesdin. Au mois de septembre, il fait travailler pendant dix jours une trentaine d'ouvriers au fort de Lesquielles près de Marle. Le 25, on signale sa présence, pendant trois semaines, à Marle même, avec les régiments de Navarre et de Picardie, et le notaire Nicolas Lehault constate mélancoliquement que sa bonne ville en est pour 15.000 livres. (2)

En 1644, au mois de mai, il retourne à Marle pour rassembler des troupes, et, comme il est écrit que sa présence ne porte pas bonheur à cette localité, il arrive qu'un régiment, celui de Rambures, met le feu à un faubourg dit Saint-Martin, d'où, pour la communauté, une dépense supplémentaire de 12.000 livres s'ajoutant à celle de 8.000 qui représentait la subsistance des gens de guerre.

Bientôt, au mois d'août, notre gentilhomme picard participe, sous les ordres du maréchal de Gassion, au siège de Gravelines. Il se signale par la prise de deux forts, ceux d'Hennuyen et de Rebus. Les preuves d'audace et de courage qu'il donne à cette occasion lui valent la pleine faveur de Mazarin et ses affectueux reproches (3). Le 30 août, le cardinal écrit en effet au duc d'Elbeuf, lieutenant général pour Sa Majesté en Picardie : "Sachant quel est le courage et la capacité de M. de Manicamp, je ne suis point en peine qu'il n'en rende toujours des preuves, mais je vous avoue que je ne puis approuver cette prostitution qu'il fait de sa vie et l'exemple qu'il en donne aux autres. Pour agir de la sorte, il faudrait être assuré que cela réussit toujours

---

(1) Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. Tome 18. Année 1893. Page 459.

(2) La Thiérache. Bulletin de la Société Archéologique de Vervins. Tome 18, pages 148 et 149.

(3) Correspondance de Mazarin, publiée par Chéruel. Tome 2, pages 46, 49-61.

comme il a fait en cette occasion." Un peu après, écrivant au duc d'Enghien, le ministre lui raconte la prise des forts, et il ajoute : « M. de Manicamp s'y est signalé et pour le courage et pour la conduite." Nous savons qu'en effet il avait été blessé au cours de l'action et qu'il revint assez populaire pour que la ville de Laon lui fît un cadeau de vin, comme il ressort des comptes du receveur Bonaventure de Hérissart. (1)

En septembre, Mazarin l'envoie au duc d'Elbeuf qu'il prie de " lui donner entière créance." En même temps, entre le 30 août et le 22 octobre, si l'on en croit le bourgeois de Domart, il est chargé de surveiller, dans les parages de Dunkerque, la construction du fort de Watt ou Watten, dont il est nommé gouverneur le 11 novembre. (2)

En 1645, un même vent de fortune le porte, avec Monsieur, aux sièges de Bourbourg et de Menin ; en 1646, à la prise de Courtray, Bergue, Sainte-Vinoc, Mardik ; puis, il passe en Italie pour contribuer à la prise de Piombino et Portolongone. Ces services lui valent, le 30 octobre, d'être élevé au grade de lieutenant général. C'est un des plus beaux moments de sa vie militaire. S'il a eu des défaillances il les a rachetées. Il peut alors concevoir les plus légitimes espérances.

Les années suivantes le conduisent en Espagne, d'abord avec Condé aux sièges de Lérida et d'Ager, puis, avec Schomberg à l'assaut de Tortose. Mais la Fronde le ramène en France, et même dans le voisinage de ses terres. Elle le ramène aussi — il faut l'avouer — à de moins nobles préoccupations et à un goût de l'intrigue que nous ne lui connaissions pas encore.

Peut-être, toutefois, en a-t-il déjà donné des marques.

On l'a vu, jusqu'ici, assez éloigné des affaires intérieures. Quelques violences exercées sur des officiers ou agents du roi ont contribué à attirer sur lui la rancune redoutable de Richelieu : elles ne sauraient passer pour des actes politiques. Quand, en 1643, il sort de prison, il manœuvre, d'ailleurs en vain pour retourner

---

(1) Archives Communales de Laon. C. C. 529.
(2) Chronologie Militaire de Pinard. Tome IV. 1761.

à Colmar, et personne ne songe à lui en vouloir. Mais s'en tient-il là ?

Cette même année 1643 une cabale, dite des Importants, groupant, entre autres, les Vendôme, le duc de Beaufort, Mmes de Chevreuse et de Montbazon, entreprend d'ôter le pouvoir à Mazarin pour le donner à l'ancien garde des sceaux : Châteauneuf. Elle n'a d'autre résultat que de conduire ses auteurs à la prison ou à l'exil. Mais est-ce l'effet d'une simple coïncidence si Mazarin note, à ce moment précis, dans son 4e carnet, la remarque suivante : " Manicam (sic) violento, artificioso, parlatore, periculoso » (1). Notre gentilhomme avait-il part dans l'intrigue ou des considérations d'un autre ordre motivent-elles ce jugement sévère mais juste ? Toujours est-il que le duc d'Estrées, cousin de l'ex-prisonnier d'Amiens, en attendant d'être son gendre, avait dans l'affaire un rôle complexe, confident à la fois de Mazarin et du duc d'Orléans, ami de Beaufort.(2)

Bientôt le cardinal, sensible à la belle conduite de Manicamp au siège de Gravelines, change d'avis à son sujet, et, pour un temps, l'apprécie. De son côté, le nouveau lieutenant général, qui voit en lui l'instrument de sa fortune, devient, pour un temps, un de ses plus chauds partisans. Il apparait aux contemporains comme un " Mazariniste ", pour parler le langage du chroniqueur Loret, ou, pour parler celui de tout le monde, " un Mazarin ".

Nous allons le voir d'abord rendre à son maître des services bien récompensés, puis arrêté par deux échecs dans l'élan de son ambition, vaciller en quelque sorte pour incliner enfin à la trahison, et compromettre ainsi, en trois étapes, une partie qu'il avait au mieux engagée.

---

(1) Cité par Chéruel : Correspondance de Mazarin, Tome 4, page 1.
(2) Chéruel : Notice sur les Mémoires Inédits du Maréchal d'Estrées. Paris, 1853.

B

La Fronde.

Services et récompenses.

Nommé, en juin 1648, au commandement de Noyon, sous l'autorité du maréchal d'Estrées, " pour s'employer à la garde de cette place et des passages de la rivière d'Oise, faire armer la noblesse et la milice du pays ", il ne tient pas sans doute à s'éloigner et refuse l'emploi " comme inférieur aux charges dont il a été honoré jusqu'ici. " (1)

En 1649, lors de la première Fronde, son zèle le porte, avec Jarzé et quelques autres, à se rendre à Paris pour braver Beaufort, mais il l'expose, avec ses compagnons, à un affront qui trahit les mœurs du temps. Le duc, les sachant attablés chez le commandeur de Souvré, arrive brusquement avec sa suite, secoue la nappe et jette par terre tout le souper. (2)

Cette même année, notre " Mazariniste " est employé à l'armée des environs de Paris sous Du Plessis Praslin et le maréchal d'Estrées. Par lettre du 26 mars, le roi lui enjoint " d'agir sous leur autorité et en leur absence tandis qu'ils seront en deçà de la rivière d'Oise ». Il contribue à la retraite de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, qui s'avançait sur les rives de l'Aisne, et Nicolas Goulas, dans ses Mémoires, note que le duc de Lorraine ravage ses terres. (3)

L'année 1650 qui commence par l'arrestation des princes, véritable signal de la guerre civile, le retrouve lieutenant général aux ordres de Duplessis-Praslin. Sous

---

(1) Bulletin de la Société Archéologique de Soissons. 1895. Lettre de Le Tellier à M. de Vaubécourt (11 juin 1648), puis de d'Estrées à Le Tellier. Documents publiés par F. Brun d'après les Archives de la Guerre (volumes 107 (transcrits) et 110, pièce 43).

(2) Mémoires du Maréchal d'Estrées, édités par la Société d'Histoire de France. Paris, 1910. Page 278.

(3) Nicolas Goulas : Mémoires édités par la Société d'Histoire de France. Tome 3, page 60.

la conduite de ce chef distingué, il accomplit le plus brillant de ses faits d'armes en contribuant pour une large part à reprendre, en décembre, l'importante place de Rethel, dont Turenne et les Espagnols s'étaient emparés au mois d'août. Les témoignages concordent sur son initiative énergique, et le succès parait d'autant plus signalé qu'il est remporté sur Delli Ponti, ancien corsaire napolitain devenu ingénieur et qui jouissait d'une grande réputation.

Monglat montre l'importance qu'attache Mazarin à l'opération. C'est lui qui fait assembler les troupes éparpillées sur les frontières de Picardie et de Champagne, leur adjoint celles qu'il ramène de Guyenne où Bordeaux vient provisoirement de se soumettre, et confie le commandement à Duplessis-Praslin. Mais sur le rôle même de Manicamp un document plus précieux nous renseigne. C'est une lettre écrite à Le Tellier par son commis Colbert, qui suivait l'armée. (1) Elle nous transporte sur le terrain et nous fait assister aux différentes phases d'un siège reconnu plus facile qu'on ne s'y attendait.

Au camp, devant Rethel, 13 décembre 1650.

Le principal corps de notre armée arriva ici jeudi dernier au soir, 8 de ce mois. La nuit suivante, M. de Manicamp qui sert de lieutenant général à M. le Maréchal du Plessis, se saisit d'une partie du faubourg, du côté de Reims et du couvent des Minimes où les ennemis avaient fait une redoute dans laquelle on prit 20 soldats à discrétion. Le lendemain on ne put attaquer le grand faubourg qui est retranché d'un bras de rivière d'Aisne et d'un bon parapet que Delli Ponti a fait faire, parce que le canon n'était point encore arrivé à cause du mauvais temps. Le samedi on ne put encore tirer le canon des chemins où il était embourbé ; enfin hier, dimanche, on le mit en batterie sur le soir ; et, la nuit passée, ledit sieur de Manicamp attaqua le faubourg par la porte dont il avait empêché les ennemis de rompre le pont dormant par un feu continuel, et par un autre

(1) Clément : Papiers de Colbert, Tome 1, page 60.

endroit où le parapet était rompu, et l'a emporté sans trop de résistance. En sorte qu'à présent il a une batterie au bout du pont de la ville, d'où il a battu tout aujourd'hui les tours qui sont sur la porte et une autre tour carrée qui la flanque ; ledit sieur de Manicamp prétend facilement pouvoir détourner le cours de la rivière et prendre avec facilité la ville par cet endroit. Cependant comme le canon de Reims et de Laon doit arriver demain, on a résolu, dans le conseil de guerre, que M. d'Hocquincourt attaquerait demain, pour insulte, le faubourg des Capucins qui est le long de la rivière, du côté de Sedan. On ne doute point qu'il ne l'emporte et qu'on ne soit maître de la place 6 ou 7 jours après, au plus...

Du 13, 8 heures du matin.

La nuit passée, M. de Manicamp a refait le pont de la porte de la ville qui avait été rompu par les ennemis, l'a passé et s'est logé sur la porte où il s'élargit à droite et à gauche. Cet évènement est arrivé tellement contre l'espérance de toute l'armée, vu le peu de résistance que les ennemis ont fait, que l'on croit assurément que nous serons demain maîtres de la place.

11 heures du matin.

A l'heure où j'écris ceci, Delli Ponti fait battre la chamade, et ensuite capitule de sortir demain à la pointe du jour, vie et bagages sauvés.

Avec quelque apparence de raison l'opinion attribue à Manicamp une grande part dans la délivrance de Rethel. Du moins a-t-il été l'ouvrier glorieux d'un succès préparé par son chef, et peut-être aussi par l'argent du cardinal. Il se signale encore dans la bataille qui suit immédiatement, le 15 décembre, et où le maréchal Du Plessis défait complètement Turenne et sa petite armée, arrivés en hâte mais trop tard pour secourir Delli Ponti. Aussi les habitants de la ville, heureux d'être délivrés de la domination espagnole, s'engagent-ils

par un acte conservé à Laon, (1) à lui donner une épée ainsi qu'à tous les aînés de sa maison "marque d'honneur plus belle qu'un bâton de maréchal de France", écrit Mlle de Scudéry, (2) ce qui n'empêche pas Manicamp de désirer à la fois et la dignité et le bâton qui la symbolise.

Ce n'est certes pas de sa faute si le ministre ne tire pas plus de profit d'un avantage qui pouvait être décisif. Du moins Mazarin, forcé dès le mois de février 1651, de céder à l'intrigue, de délivrer lui-même les princes et de prendre le chemin de l'exil, songe-t-il à lui comme à un homme sur lequel, entre tous, il peut compter.

Dès le 6 février, le jour même où, devant la coalition de ses ennemis, il doit quitter une première fois Paris, il pense à se l'attacher en lui accordant une faveur dès longtemps sollicitée : le gouvernement de La Fère sous l'autorité de la reine régente (3). Depuis la fin de mai 1650, cette place, très convoitée, donnait lieu à des intrigues dont la Muse Historique de Loret suggère l'idée (4) :

On dit, pour une autre nouvelle,
Que Monsieur le Marquis de Nesle,
De La Fère étant gouverneur,
Est trépassé, le bon seigneur.
Manicamp, de Vardes, de Veine
Ont été tous trois chez la reine,
Et plusieurs autres mêmement,
Pour avoir son gouvernement,
Mais, la place étant bonne et belle,
Elle la veut garder pour elle,
Dont aucuns d'entre eux, étonnés,
Ont eu du moins trois pieds de nez.

La Fère, place frontière, importante par sa situation au confluent de la Serre et de l'Oise, touche aux

---

(1) Archives du Greffe du Tribunal.
(2) Lettre de Mlle de Scudéry, imprimée à la suite de la première Edition de Tallemant des Réaux.
(3) Archives de l'Aisne. B. 740.
(4) Loret : Muse Historique. Edition Livet. 1878. Tome 1, page 15 (29 mai 1650).

domaines héréditaires de notre gentilhomme picard : elle lui tient à cœur. A un moment où tout semble possible au milieu des fluctuations de la guerre civile, il a l'ambition de se faire dans sa province une situation personnelle considérable. Après huit mois d'hésitation, Mazarin, à un moment tragique de sa destinée, puisque, si l'on en croit Nicolas Goulas (1) " il semble faire son testament ", lui remet la place, en considération de sa belle conduite à Rethel, ajoute Dubuisson-Aubenay. (2) Mais il y a deux conditions. D'abord elle reste plus particulièrement à la reine, et même au cardinal qui ne fait que la déléguer ; en second lieu, il est entendu qu'à la première requête, Manicamp doit la restituer. Il en signe une promesse formelle, en présence de M. de Seneterre et du Maréchal d'Estrées. Le texte, aussi explicite que possible, nous en a été conservé (3) : il est antérieur d'un mois à la nomination :

« Je promets à Monseigneur le Cardinal que toutes les fois qu'il lui plaira, la place de La Fère qu'il a plu à la reine de me mettre entre les mains, de la lui remettre sans condition, purement et simplement, sans excuse pour quelque cause que ce puisse être et sans délai. Fait ce 6 janvier 1651, et ce, en présence de M. le Maréchal d'Estrées et de M. de Seneterre. "

Le signataire fait plus : il donne au ministre la moitié d'un double louis rompu, s'engageant à remettre La Fère à qui la lui présentera de sa part, sans même qu'il soit besoin de lettre. (4) La confiance de Mazarin n'était que relative.

Jamais pourtant elle ne fut plus grande.

Le 11 avril 1651, de sa retraite de Brühl, dans l'électorat de Cologne, d'où il continue à diriger secrètement les affaires, il écrit à Hugues de Lionne (5) :

---

(1) Nicolas Goulas : Mémoires édités par la Société d'Histoire de France. Tome III. Année 1651.

(2) Dubuisson-Aubenay : Journal des Guerres Civiles (1648-1652). Paris, Champion, 1885. Tome 2, page 24.

(3) Bibliothèque Nationale. Département des Manuscrts. Numéro 6.886.

(4) Correspondance de Mazarin. Tome VI, page 279. (Lettre de Mazarin à Le Tellier).

(5) Idem. Tome 4, pages 1, 461, 542.

" Il est nécessaire de mettre dans Arras une personne de condition, et capable de le bien défendre, et une autre dans Saint-Quentin. A quoi je jugerais que Manicamp serait bien propre. " Un peu plus tard, le 8 octobre, il écrit à M. d'Estrades : « Broglio, Bar, Navailles et Manicamp sont prêts à me donner tous les témoignages de leur amitié que je saurais souhaiter. » Le fait est que ce dernier offrait, en ce même mois d'octobre, une nouvelle preuve de son zèle. Il faisait défense au curé, dans sa place de La Fère, de proclamer une excommunication lancée contre le ministre exilé. (1) Quand, un peu après, l'évêque de Laon se proposera d'aller faire lever l'opposition, et lancer lui-même l'anathème, les événements auront changé de face : il sera trop tard.

Toutefois l'ambition du personnage ne laisse pas que de paraître inquiétante. Dans une lettre non datée, mais qui est vraisemblablement d'octobre ou de novembre, le comte Digby signale à Le Tellier ses intrigues et celles de son cousin, le duc d'Estrées, dans la ville de Chauny. (2) Il ne cache pas que les magistrats sont à leur discrétion, et qu'une partie de la population croit que " lesdits Messieurs voudraient s'emparer de cette place-là pour leur agrandissement dans cette province. " Il ajoute que, si l'on n'y prend garde " la place et le service du roi courreront des risques. "

Peu de temps après, au mois de décembre de cette même année 1651, Mazarin qui s'apprête à reprendre le chemin de la France, doit se défendre lui-même contre les excessives prétentions de son lieutenant général et l'abus qu'il fait de sa parole. N'a-t-il pas, à Péronne, proclamé qu'il avait promesse d'être fait maréchal de France ? De Dinant, le 13 décembre, le ministre exprime sa surprise au maréchal d'Hocquincourt : " A la vérité, j'ai beaucoup d'affection pour lui et je la lui ai bien témoignée, mais je ne sais pas comment je

---

(1) Mémoires de Monglat et Devismes : Histoire de la Ville de Laon. Tome 2, page 117.

(2) Bulletin de la Société Archéologique de Soissons. 1895. Lettres publiées par Félix Brun.

lui puis avoir dit qu'il serait maréchal de France, devant que d'arriver à la cour... Je n'ai pas si peu de respect pour leurs Majestés que je voulusse promettre ces charges-là sans leur su." Il reconnait, cependant, avoir répondu à Manicamp, prétendant qu'on ferait Daugnon maréchal de France " qu'il le méritait mieux que ledit comte ", et il termine, avec son ordinaire mansuétude, par ces mots : " Mais M. de Manicamp a tant de bonnes parties, tant de chaleur pour ses amis et pour moi en particulier qu'il ne se faut pas fâcher de ce qui vient de lui." Il s'en fâchait si peu qu'il avait à ses côtés le hardi combattant de Rethel, en même temps que le maréchal d'Hocquincourt, à son retour en France. (1)

Toutes sortes de bienfaits récompensent alors l'ambitieux guerrier de s'être toujours tenu, au dire de Loret (2) :

Comme très loyale personne
Au service de la couronne.

C'est d'abord la commission datée du 9 février 1652 qui lui permet de commander dans Chauny tant aux habitants qu'aux gens de guerre. Le roi la lui accorde, sachant, lui fait-on dire, " que nous ne pouvons faire pour cette fin un meilleur choix que de vous, tant pour les habitudes particulières que vous avez audit Chauny et dans le pays voisin que pour les preuves que vous nous avez rendues de votre affection et fidélité singulières à notre service, et de votre capacité, expérience et conduite." (3) En son absence, un de ses parents, le sieur de Vieux Maisons est préposé à le remplacer. Le commandant de Chauny, gouverneur de La Fère et, en même temps, possesseur dans la région d'un important domaine, commence vraisemblablement à prendre un peu de cette importance locale à laquelle il aspire.

---

(1) Monglat : Mémoires. Edition Michaud et Poujoulat. Page 290.

(2) Loret : Muse Historique. Edition Livet. 1878. Tome 1, page 214 (18 février 1652).

(3) Archives de la Guerre. Volume 139, page 60. Transcrits. (Texte publié par M. Brun.)

D'autres faveurs, si l'on en croit Loret, s'ajoutent à celle-là : ce serait un bénéfice de 20.000 francs de revenu, et c'est encore le persistant espoir d'être un jour maréchal de France :

Car son ambition va là
Que pour le moins on doit cela
A ses soins et travaux extrêmes,
Et, jusqu'à ses ennemis mêmes,
Plusieurs d'entre eux disent, dit-on,
Qu'il mérite bien le bâton !

Non content de solliciter pour lui, il recommande au ministre ses amis, par exemple son parent Bussy-Rabutin, qui a besoin d'argent pour payer son régiment et attend d'autre part une commission de lieutenant général (1).

Les mêmes raisons qui lui valent les bienfaits du roi lui attirent la colère de ses ennemis. Au mois de février 1652 il lui arrive de se risquer dans cette ville de Paris livrée à l'anarchie depuis qu'à la fin de décembre le roi l'a quittée, et où commandent à la fois, dans la plus grande confusion, un gouverneur, une municipalité, un Parlement et Monsieur, duc d'Orléans. Faut-il s'étonner de ce qu'il ne doive son salut qu'à la vitesse de son cheval, poursuivi qu'il est par les gens de Monsieur. Ecoutons une fois de plus Loret, qui écrit, le dimanche 25 : (2)

Manicamp étant à Paris
Fut lundi grandement surpris
Quand un sien ami lui vint dire :
« Sauvez-vous promptement, beau sire,
Car Gaston, étant en courroux,
Veut qu'on mette la main sur vous. »
Manicamp oyant ce langage,
Sans se charger trop d'équipage,

---

(1) Lettre de Corbinelli à Bussy, 10 février 1652, reproduite dans les Mémoires de Bussy-Rabutin. Edition de Lalanne, Charpentier, 1857. Tome 1, page 228.

(2) Loret : Muse Historique. Tome 1, page 215. (Dimanche 25 février 1652.)

Monte à cheval et s'en alla.
Monsieur Gaston, sachant cela,
Pour prendre ce Mazariniste,
Dépêche un garde sur sa piste,
Qui galope si bien après
Qu'il l'atteignit à dix pas près ;
Lors, lui criant à haute tête :
« Arrête, arrête, arrête, arrête ! »
Manicamp point ne répondit,
Mais le garde ayant encor dit :
« C'est de par l'Altesse Royale ! »
Manicamp piquant sa cavale,
Tournant un peu la tête : « Et moi,
Je fuis, dit-il, de par le Ròi ! »
Lors, pressant plus fort sa monture
Pour sortir de cette aventure,
Il eut tôt le garde éloigné
Qui s'en revint tout renfrogné.

Mais le service de Sa Majesté et de son ministre lui vaut de plus graves déboires. Bientôt dans sa course au maréchalat, sur une route qu'il croyait triomphale, deux obstacles se dressent. Successivement, à Coucy, puis à Chauny, il subit deux échecs, certainement funestes à son ambition. « Il n'y a pas d'apparence, écrira Mazarin à Le Tellier, qu'il fût assez fol pour presser d'être fait maréchal de France, ayant si mal réussi au siège qu'il a voulu mettre devant Coucy et à celui qu'il a voulu soutenir dans Chauny. » (1).

C

L'échec devant Coucy et dans Chauny.

La première de ces villes s'est révoltée à l'instigation d'un certain sieur Hébert et a passé au parti des princes. Le 13 mai 1652, Manicamp la vient assiéger, d'abord accompagné du maréchal d'Estrées. Il dispose de 5 piè-

(1) Correspondance de Mazarin, Tome 6, page 279. Lettre du 24 septembre 1652.

ces de canon, 500 hommes de pied, 200 chevaux appartenant au régiment de Piémont. Au début l'opération semble réussir. Après trois jours de bombardement, les habitants, voyant une de leurs tours abattue et une grande brèche ouverte dans leur muraille près de la porte de Laon, se rendent à composition le 18 mai (1). Mais le sieur Hébert s'est retiré avec sa garnison dans le château « où il fait bonne mine ». Le maréchal croit la victoire acquise. Il fait part à Le Tellier des succès obtenus. Il ne manque pas de faire valoir son cousin, dont le fils même, Bernard, doit porter la lettre. « M. de Manicamp a fait à son ordinaire, c'est-à-dire tout ce qui se peut faire pour le service du roi ». Et il répète à Mazarin : « J'estime qu'il serait superflu de vous dire comme M. de Manicamp a servi. Vous le connaissez et la passion qu'il a à tout ce qui importe au service du roi. » (2)

Faut-il croire que ces éloges ne paraissent pas suffisants à celui qui en est l'objet ? Il prend la plume et, dans cette prose de mousquetaire que déjà nous lui connaissons, il claironne son mérite au cardinal, en même temps qu'il en réclame le salaire (3) :

De dedans Coucy, le 20e mai 1652.

Monseigneur,

Le siège de Coucy n'a pas plus duré que celui de Rethel, quoique Coucy soit un peu plus fort, mais la garnison n'était que des bourgeois qui ont fait leur devoir et Piémont le sien. Il est juste, Monseigneur, que Votre Eminence le fasse connaître à leurs Majestés, s'il lui plaît, et que l'Ile-de-France est à présent toute mazarinée : il reste encore le château, qui est un des principaux fleurons de la couronne de Marie de Bretagne (entendons de Mme de Montbazon, célèbre frondeuse).

---

(1) Journal du notaire de Marle. La Thiérache. Tome 19, page 36.

(2) Lettres de d'Estrées à Le Tellier (Archives de la Guerre, volume 137, pièces 177, 198, 200. 201, 282) et à Mazarin (Affaires Etrangères, France, volume 1,685), publiées par Félix Brun.

(3) Lettres de Manicamp à Mazarin (Affaires Etrangères, France, volume 1.685), publiées par F. Brun.

J'espère que dans peu de jours il lui sera arraché. Bernard dira à Votre Eminence le détail de notre siège, et moi que j'attends avec raison l'effet de ses promesses.

Deux jours après, le 22 mai, il se flatte encore d'appliquer aux rebelles « l'ultima ratio regum », d'en rendre bon compte, d'employer, au service du roi, les récompenses et les potences. Mais il vendait la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Dès le lendemain, 23, le maréchal d'Estrées parle d'autre sorte. A Le Tellier, qui veut envoyer au secours de Gravelines les troupes du Soissonnais, il fait observer que l'armée du duc de Lorraine est aux environs de Soissons, qu'à la vérité « ses gens », à lui, sont maîtres d'une basse-cour du château de Coucy et s'apprêtent à miner une tour, mais que, si l'entreprise demeure imparfaite, « qui doute que la place ne serve de retraite à tous les rebelles et ennemis du roi qui sont en assez grand nombre dans cette province ? » A quoi d'ailleurs ne peut-on s'attendre de la part de Mme de Montbazon et de M. de Lorraine ? Une deuxième lettre précise que les ennemis marchent sur Coucy. Elle proclame encore que Manicamp ne les redoute point, étant maître d'une poterne par où ils pourraient faire entrer du canon. Le 24, les troupes du duc de Lorraine, cavalerie et infanterie, sont aux portes, sous le commandement du comte de Ligneville. D'Estrées ne se préoccupe encore que de pourvoir Manicamp de farines. Inutile précaution ! Le 25, si nous en croyons le notaire de Marle, il lève le siège et laisse le gouverneur possesseur tranquille de la ville et du château.

Il ne peut que veiller de son mieux à la défense de sa place de La Fère. Ce n'est pas du moins sans en tirer gloire auprès de Mazarin, qu'il ne persuade plus, ni sans essayer de transformer sa retraite en brillante opération stratégique. Il écrit le 30 mai :

Monseigneur,

Je fais travailler jour et nuit et au clair de lune à La Fère. Tant qu'il y aura du bois dans la forêt, j'en ferai abattre... En cela et en toute autre chose, je ferai mon

devoir aussi bien que la retraite de Coucy. Elle passe l'action de Rethel : Votre Eminence le saura un jour.

En juillet, au moment le plus confus de la guerre civile, alors que les princes achèvent d'user à Paris leur popularité tout en engageant, chacun de son côté, des négociations avec la cour, une armée espagnole, forte de 15.000 hommes, sous les ordres de Fuensaldaigne, du duc de Wittenberg et du prince de Ligne, pénètre en France du côté de Saint-Quentin. Nicolas Lehault, notaire à Marle, constate amèrement : « Le procédé des princes et la révolte des Parisiens qui se sont déclarés ennemis du roi, joint à la disette des vivres et des denrées, leur fait avoir recours à toute sorte de moyens, et le meilleur qu'ils trouvent est de faire venir l'ennemi en France » (1).

Les Espagnols s'avancent jusqu'à Chauny, dont ils commencent le siège le 14 juillet 1652. Manicamp, accouru de La Fère, s'enferme dans la place avec 150 hommes du régiment de Piémont et 120 cavaliers envoyés de Soissons par d'Estrées. Le duc d'Elbeuf, accouru de Noyon, fait de même « avec toute sa cavalerie ». Le 14, Manicamp réussit à chasser l'ennemi d'un faubourg qu'il avait occupé d'emblée. Le 15, d'Elbeuf fait une grande sortie avec sa cavalerie. Mais le nombre des assiégeants s'accroît toujours. « Si le roi n'envoie promptement des forces considérables, il faut que la place se rende », écrit d'Estrées le 15. Et d'Humières ajoute, le 16 : « l'on m'a assuré qu'il n'y a point de pain ». (2)

Toujours est-il que, le 17, Manicamp et d'Elbeuf, après quatre jours de résistance, rendent la ville « par une honteuse composition qui a réduit les habitants à un état déplorable », constate le notaire de Marle. De la capitulation on voudrait connaître les termes. Les deux chefs obtiennent-ils seuls leur liberté, comme l'assure Monglat ? Ou, suivant un autre témoignage, l'ennemi ne relâche-t-il 200 gentilshommes, dont Manicamp, qu'après leur avoir fait donner des otages ? Il est sûr, du moins, que, quelques jours plus tard, le 22, notre gouverneur

---

(1) Journal du notaire de Marle : La Thiérache. Tome 19, page 40.

(2) Lettres, publiées par Félix Brun, de Saint-André, d'Estrées, d'Humières, de Bordeaux, à Le Tellier.

de La Fère a, dans sa place, 50 hommes de garnison et les « 100 soldats sortis de Chauny ». D'Elbeuf ne manque pas de se faire valoir. Dans une lettre du 22 juillet à Le Tellier (1), il écrit :

La résolution que j'ai prise de me jeter dans Chauny peut vous faire voir que je considère bien moins ma vie et ma liberté que le service du roi, puisque j'ai exposé l'un et l'autre gaiement dans une si méchante place, et si mal pourvue, pour donner le temps au roi d'achever son traité avec les princes, ou du moins de faire avancer son armée à temps pour sauver Soissons et Compiègne... Il est vrai que le manque de poudre, de balles, d'infanterie et de pain, une mine chargée... nous ont réduit à passer par une rigoureuse composition : c'est l'ordinaire à ceux qui se défendent jusques aux extrémités.

Pourquoi faut-il qu'il ajoute : « Quelque bizarre qu'ait été la conduite de M. de Manicamp, je suis assuré qu'il n'a pas manqué ni de cœur, ni de fidélité. » Le gouverneur de La Fère a donc besoin d'être justifié ? On voudrait savoir de quel reproche, et s'il ne s'agirait pas déjà de quelque intelligence avec l'ennemi. Une enquête, faite dix ans plus tard, sur les déprédations commises au cours du siège de Chauny, (2) établit que les habitants de Manicamp, protégés par leur seigneur, n'ont pas eu à souffrir. Celui-ci, un an plus tard, sollicitera et obtiendra des Espagnols des gardes pour la conservation de sa maison. Une entente de ce genre n'est pas contraire aux mœurs du temps : celle-ci est tout de même un peu étonnante, et l'on ne sait si Le Tellier est absolument sincère quand il écrit que « le roi n'y trouve rien à redire » (3).

Il n'est pas établi qu'en ces deux occasions malheureuses notre lieutenant général eût pu tirer parti meilleur d'une mauvaise situation. D'autre part, la prise de

---

(1) Archives de la Guerre. Volume 137, pièce 536. M. Brun date la lettre du 22 août : c'est une erreur certaine. La lettre à cette date ne s'expliquerait plus.

(2) Archives de l'Aisne. B. 1.446.

(3) Lettre de Le Tellier à Manicamp, 7 août 1653, publiée par F. Brun.

Chauny, déplorable à tant d'égards, n'aura pas les fâcheuses conséquences militaires qu'on pouvait craindre et que redoutaient, dès le 18 juillet, les échevins de Saint-Quentin (1). Satisfait d'avoir, par son apparition, dissipé les espérances de paix, et entretenu chez nous la guerre civile, mais peu soucieux de faire prévaloir un parti sur l'autre, Fuensaldaigne se retire, avec son butin, à l'arrivée des troupes royales. Bien mieux : 50 cavaliers des troupes de M. de La Ferté, voyant ouverte une porte de Chauny, y pénètrent sans résistance et se vont saisir des gardes qui sont à l'autre. La place est ainsi récupérée le 26 juillet, c'est-à-dire quelques jours seulement après que Manicamp a capitulé (2).

Il n'en est pas moins vrai que ce dernier sort de sa double aventure diminué dans l'opinion, et surtout dans l'esprit du ministre. Mazarin, qui a la religion du succès, ne regarde plus le vaincu de Coucy et de Chauny comme le vainqueur de Rethel : peut-être aussi — mais nous ne saurions l'affirmer — a-t-il conçu des doutes sur la fidélité de son lieutenant. De son côté, le gouverneur de La Fère, moins certain d'obtenir le bâton de maréchal qu'il ambitionne, prête une oreille plus attentive aux voix qui lui viennent de l'autre camp. Il est tout à fait tenté de leur céder quand, au mois d'août 1652, Mazarin décide de lui retirer son gouvernement.

Aux yeux de l'historien qui suit dans le passé la marche des événements et sait comme ils finiront, la partie semble perdue, dès juillet 1652, pour Condé et les princes. Battus, le 1er de ce mois, par Turenne à la Porte Saint-Antoine, compromis le 4 à Paris par le massacre de l'Hôtel de Ville, divisés entre eux et, de plus en plus, enveloppés d'une immense lassitude, ils peuvent bien prolonger la guerre civile en l'associant à la guerre étrangère, mais non plus en bénéficier. Cependant, imaginons, à cette date, un contemporain à qui manque le ferme soutien d'une droite conscience et qu'aveuglent l'ambition, la passion, la rancune : que d'éléments pour lui d'incer-

---

(1) Lettre des échevins de Saint-Quentin à Le Tellier.
(2) Lettre de De Bordeaux à Le Tellier, 26 juillet 1652. Archives de la Guerre, volume 137, pièce 316. Publiée par F. Brun.

titude et d'erreur ! Condé est encore à Paris où il vient d'établir un gouvernement insurrectionnel : il en paraît le maître ; Mazarin, revenu trop tôt, est prêt à s'exiler pour la seconde fois ; les Espagnols semblent plus entreprenants ; le duc de Lorraine, cet étrange prince qui, après la perte de son duché, avait conservé une armée, vient bloquer Turenne à Villeneuve-Saint-Georges ; l'insurrection est pour longtemps encore maîtresse de Bordeaux. Bien des aberrations s'expliquent à cette date, surtout si l'on songe que le sentiment national est loin d'être achevé, et que les règles du devoir, pour parler comme le duc d'Aumale, « paraissent moins absolues » (1). L'histoire du gouvernement de La Fère est un témoignage de plus sur ces jeux de l'intérêt et de l'ambition qui vont dicter à La Rochefoucauld sa philosophie désabusée.

D

Le marchandage de La Fère.

Nous avons dit avec quelles instances Manicamp a sollicité la place, après quelles hésitations et avec quelles réserves Mazarin la lui a provisoirement accordée. Monglat, invariablement favorable à l'homme d'épée et hostile au cardinal, présente ainsi les choses (2) :

« Le cardinal, ayant affaire de lui en ce temps-là, le fit commettre pour commander à La Fère, à condition qu'il en sortirait quand il plairait au roi, en lui donnant 50.000 écus... N'ayant plus besoin de lui et se trouvant au-dessus de tout, il oublia facilement les services que Manicamp lui avait rendus et voulu avoir La Fère pour lui, ce que Manicamp ayant appris il fit tout ce qu'il put pour s'y maintenir... mais, ne l'ayant pu obtenir, parce que le cardinal y voulait mettre un de ses domestiques, il résolut d'y demeurer de quelque façon que ce fût, et envoya trouver le prince de Condé, pour prendre des mesures avec lui. »

---

(1) Duc d'Aumale : Histoire des Princes de Condé. Tome 6, page 263.
(2) Monglat : Mémoires. Collection Michaud et Poujoulat. Page 120.

Ce récit n'est pas sans appeler quelques réflexions.

Mazarin n'a promis aucune espèce de dédommagement en octroyant la place, bien que disposé à en accorder un. On peut en croire là-dessus ses affirmations répétées: elles s'adressent à des témoins, comme le maréchal d'Estrées, qui, si elles n'eussent été véridiques, aurait eu trop beau jeu de les démentir.

Son droit de reprendre ce qu'il avait prêté, plutôt que donné, apparaît indiscutable. Mais les raisons de sa décision demeurent obscures. Obéit-il, comme le veut Monglat, à des considérations personnelles ? Il est sûr qu'il a dans la région des intérêts, puisqu'on verra bientôt Colbert, devenu son intendant, compter, parmi les domaines dont il a la charge, celui de La Fère ; mais, en quoi ces intérêts doivent-ils être mieux servis par un autre gouverneur ? c'est ce qu'on ne saurait dire. A-t-il seulement en vue le service du roi, la conduite de Manicamp, pendant ou après le siège de Chauny ayant paru étrange même au duc d'Elbeuf ? mais alors on se demande pourquoi il offre en échange de La Fère des gouvernements dont l'importance militaire ne semble guère moindre.

Du moins Monglat reconnaît-il expressément les négociations avec Condé qu'il trouve naturelles et auxquelles s'appliquerait aujourd'hui le mot de trahison. Grâce à d'indiscutables documents nous pouvons suivre le progrès de notre personnage dans la voie dangereuse. Il y marche, à vrai dire, pendant près d'une année, et s'il ne va pas jusqu'au bout, ce n'est pas — nous le verrons — qu'un scrupule de conscience le retienne.

Décidé à reprendre La Fère, mais porté à user de douceur, Mazarin charge Le Tellier d'offrir bénévolement en échange un autre gouvernement et une somme qui d'abord semble avoir été prévue de 50.000 livres. Le Tellier s'abouche avec le maréchal d'Estrées et M. de Senneterre, amis du gouverneur de La Fère et témoins de ses engagements. Le 29 août 1652, de Compiègne, il rend compte de ses démarches (1) :

---

(1) Archives des Affaires Etrangères, France. Volume 884. (Lettre publiée par F. Brun.)

M. le Maréchal d'Estrées et M. de Senneterre s'étant le matin rencontrés chez moi, nous avons parlé de La Fère et de M. de Manicamp. Voici ce que j'ai pu colliger de ce qui s'y est dit : Si Votre Eminence a besoin du gouvernement pour faire quelque échange, il y consentira parce qu'il s'y est obligé, mais que ce sera avec la dernière rage, et que si Votre Eminence considère seulement La Fère comme une place qui lui puisse servir dans les occasions, qu'elle n'y saurait mettre personne qui lui garde plus de fidélité que M. de Manicamp, lequel ne se saurait en aucune façon accommoder de Corbie.

De Sedan, le 2 septembre, Mazarin témoigne son mécontentement : il donnera de l'argent, bien qu'il ne soit obligé à rien, et ironiquement il ajoute : « pour répondre à la civilité de M. de Manicamp, qui dit que La Fère étant à lui j'en serai toujours le maître, je vous prie de l'assurer aussi que, pour être à moi, elle n'en est pas moins à lui » (1). Le 24, il se plaint à Le Tellier d'une lettre « extravagante » venue de La Fère, et lui envoie copie de la promesse formelle qui lui avait été autrefois signée. Le même jour il signale au maréchal d'Estrées « le procédé désobligeant » de son cousin (2). Il n'en continue pas moins les négociations. Sa lettre du 16 octobre au maréchal d'Estrées indique de quelle tentative de chantage il est l'objet (3) :

J'ai su qu'il a demandé à M. Le Tellier Dourlens pour récompense, et de l'argent encore par-dessus cela. Aussi vous avouerez que je ne comprends pas comment on pourrait croire, quelque amitié qu'on ait pour M. de Manicamp, qu'il eut envie de satisfaire sans condition à ce qu'il a promis, puisqu'il ne le fait pas même en lui offrant récompense sans qu'on y soit obligé, voyant d'ailleurs que dans le temps qu'on pense vider cette affaire

(1) Correspondance de Mazarin. Tome VI, page 198.

(2) Correspondance de Mazarin. Tome VI, pages 279 et 287.

(3) Archives des Affaires Etrangères, France. Volume 887. (Lettre publiée par F. Brun.)

il change de matière et met sur le tapis le bâton de maréchal de France dans une conjoncture mêmement où, bien que je ne doute point qu'il n'ait fait tout son possible, il a néanmoins été si malheureux que d'échouer en deux entreprises qui lui ont fait assez d'éclat.

En novembre, la conduite de Manicamp est de plus en plus étrange. Sous prétexte que l'ennemi met à contribution quelques villages de son gouvernement ,il se livre lui-même à des incursions non pas sur le territoire de l'ennemi, mais sur celui de son voisin, le sieur de Bridieu, gouverneur de Guise. Il faut qu'un ordre formel lui en fasse défense, lui enjoigne de restituer, s'efforce enfin, et peut-être sans efficacité, de protéger des soldats du roi les sujets du roi (1).

En janvier 1653, la situation est plus critique que jamais.

Mazarin, désireux d'aboutir, écrit à Le Tellier en l'entretenant de Manicamp (2) : « Je crains que s'il avait à faire quelque mauvais pas, cela ne soit déjà fait ». A la Cour, on s'attend à tout de la part du personnage. La reine elle-même parle de lui en termes alarmés au maréchal d'Estrées, et ce dernier, écrit Le Tellier (3), « s'en va sur les lieux pour empêcher que la familiarité qu'a M. de Manicamp avec M. le marquis de Cœuvres, (fils du maréchal lui-même), lui donne lieu de se saisir de Laon et de Chauny », au cas où il s'oublierait « à ce point de manquer à son devoir ». Mazarin partage si bien cette crainte qu'il recommande à son secrétaire d'Etat à la guerre de mettre des troupes à Chauny, Noyon et Laon, pour prévenir toute entreprise venant de La Fère (4). On pense, à la Cour, à user de la force. Le 26, l'abbé Fouquet confie au ministre : « Je vois beaucoup de gens qui sont si fort étonnés du procédé de M. de Manicamp qu'il y a de ses parents et de ses amis qui

---

(1) Archives de la Guerre. Volume 136. Transcrits, page 375 verso. (Texte donné par Brun.)
(2) Correspondance de Mazarin. Tome VI, page 523.
(3) Affaires Etrangères. Lettre du 10 janvier 1653, citée par Chéruel : Histoire de la France sous le ministère de Mazarin. Tome I, page 418.
(4) Correspondance de Mazarin. Tome VI, page 538.

s'offrent d'entreprendre contre lui ». Et Le Tellier, informé des dispositions des habitants de La Fère, demeurés plus fidèles que leur gouverneur, suggère à son tour : « Si le roi veut leur donner lieu de se saisir de M. de Manicamp, en leur envoyant un ordre secrètement, ils l'arrêteront sans difficulté » (1). Mais Mazarin persiste à vouloir obtenir la place de bon gré : « M. de Manicamp, constate-t-il (2), a parlé avec plus de modération qu'il ne faisait ci-devant. J'ai renvoyé le sieur Brachet vers lui pour voir si l'on peut conclure quelque chose de positif pour n'avoir plus d'inquiétude de ce côté-là ». Le 27, il exprime encore l'espoir de faire « quelque ajustement ».

Encouragé par tant de faiblesse, Manicamp passe de plus en plus à l'opposition. Dans la monographie du village qui lui donna son nom est citée une correspondance dont l'origine n'est pas indiquée, dont nous savons seulement qu'elle date du 22 janvier 1653, et émane d'une personne attachée au parti des princes (3). On y lit ces mots : « On tient pour certain que M. de Manicamp, las des fourbes de la Cour, a tourné contre elle et s'est déclaré dans La Fère, et que M. de Chaulnes est sur le point d'en faire autant ». D'autres gouverneurs en effet s'interrogent comme celui de La Fère, attendant les offres avantageuses : tels d'Hocquincourt à Péronne, de Saint-Estienne à Linchamp, le duc de Chaulnes à Amiens.

Après toute une année d'hésitation de part et d'autre, et aussi de négociation, l'été revient et la guerre s'intensifie. Dans sa ville Manicamp s'agite. Ecoutons le notaire de Marle : Nicolas Lehault :

« Et, comme il est certain, écrit-il, que peu de personnes se contentent de leurs conditions, quelque éminentes qu'elles puissent être, le sieur de Manicamp, gouverneur de La Fère, sous quelque prétexte imaginaire, assemble les communes de son gouvernement, qu'il fait entrer dans sa place, lève les écluses et met La Fère au blanc d'eau : de quoi les habitants s'étonnent et crai-

---

(1) Lettres de l'abbé Fouquet et de Le Tellier. Affaires Etrangères. Tome CL ancien et 892 nouveau, folios 161 et 158. Citées par Chéruel. Tome I, page 418.

(2) Correspondance de Mazarin. Tome VI, pages 557 et 564.

(3) Société Archéologique de Noyon. Tome 28, deuxième partie.

gnent que le service du roi n'y soit intéressé, et, sur quelques contestations, ledit sieur de Manicamp tue d'un coup d'épée de sa propre main le sieur Dambertrant, maire de la ville, le 12 dudit mois de juillet 1653, et se retire dans la citadelle, en état ou d'attaquer ou se défendre » (1).

Sur l'assassinat du maire, un dossier de police conservé aux archives de l'Aisne donne des détails (2). Il illustre le dissentiment des habitants et du gouverneur et est accablant pour ce dernier.

Il en ressort que, le 12 juillet, Louis de Froidour, lieutenant général au baillage, assisté du procureur du roi, d'un sergent et d'un greffier, se rend à la requête de demoiselle Michèle Cadot, femme de Charles Dambertrand, en son hôtel, et reçoit sa plainte. Elle lui déclare que la veille, c'est-à-dire le 11 juillet, à 10 heures du soir, son mari s'est rendu sur la place, pensant que sa présence pouvait empêcher le désordre. Il ordonne en effet de faire cesser le tumulte. Mais à peine tout le monde s'est-il retiré, que Manicamp survient à son tour, et, plein de rancune contre le maire, « qui n'avait pas voulu adhérer à ses sentiments », l'attend au coin de la rue par où il doit passer pour revenir chez lui et lui porte un coup d'épée, dont il est mort à 4 heures du matin, « pourquoi elle se porte partie civile avec ses enfants ». Un médecin et trois chirurgiens dressent procès-verbal de l'épouvantable blessure qui a déterminé la mort.

Plusieurs mois après, le 10 décembre, le même lieutenant au baillage, Louis de Froidour, procède à une information plus complète. Il reçoit les dépositions de plusieurs témoins : des cordonniers, des marchands, des tailleurs, des sergents de mairie. La femme d'un manouvrier évalue à dix ou douze personnes la suite de Manicamp au moment de l'assassinat ; un certain André de la Cour, simplement qualifié « jeune homme à marier », a vu le gouverneur prendre l'épée d'un homme de sa suite pour frapper la victime ;le curé qui a confessé le

---

(1) La Thiérache. Tome 19, page 82.
(2) Archives de l'Aisne. B. 1,257.

mourant se borne à dire qu'il a été chargé par le meurtrier d'un accord avec la veuve. Citons du moins un de ces témoignages, déjà, à leur date, quelque peu rétrospectifs :

Pierre Mansart, porte-sacs, demeurant à La Fère, 40 ans ou environ, après serment, a dit que, le vendredi 11 juillet, sur les 9 ou 10 heures du soir, pendant le bruit et l'émotion survenue en la ville au sujet de quelques différends, il vit le maire descendre du château et venir devant la porte de défunt M. Jacques Rillart, vis à vis la rue qui conduit au château, où, portant parole à quelques habitants assemblés, se serait plaint du sieur de Manicamp pour l'outrage qu'il avait fait à M. Jean Gossart, son gendre, auquel il avait donné un soufflet, et excita les habitants à monter à la chambre de ville pour y tenir assemblée, ce qu'ils firent.

C'est alors que le nommé Monceau, fils naturel de Manicamp, ayant quitté l'endroit de la place appelé le coin de l'escaille où il était avec plusieurs domestiques, vint vers Dambertrand, lui dit qu'il était son serviteur et son ami, lui mettant les bras sur les épaules, lui disant qu'il le reconduirait en sa maison.

Ils furent arrêtés par le grand bruit que fit la dame de Manicamp qui survint sur la place, disant que tous les habitants étaient des fous et qu'il ne se trouverait pas un homme pour apaiser l'émotion, et en même temps le sieur de Manicamp, l'épée nue à la main, survint, frappant sur chacun habitant pour le faire retirer et vint vers Dambertrand et jura quelques mort Dieu qu'il était bien hardi de faire sonner ainsi le tocsin. Le maire répondit qu'on avait sonné à son insu et qu'il en était absolument innocent. Manicamp lui dit de faire retirer un chacun chez soi et Dambertrand se tourna vers les habitants pour l'ordonner. Tous deux s'éloignèrent ; Dambertrand, se retournant et ayant vu encore quantité de peuple derrière lui, ordonna de se disperser, sur une observation du gouverneur. Manicamp et son fils poussèrent les récalcitrants avec leurs domestiques à grands coups d'épée.

Puis prenant Dambertrand de la main gauche par le bras, Manicamp l'attira quelque vingt pas jusqu'au coin de la rue qui conduit à sa maison, et lui ordonna de se retirer, sinon qu'il le tuerait, et, au même instant, il tourna la vue de côté et d'autre, comme pour voir si personne le regardait, et lui porta un coup d'épée en travers du corps. Dambertrand s'étant appuyé, le bras sur son estomac, contre la maison de la demoiselle de Froidour, il dit à Manicamp qu'il était son ami et qu'il lui sauvât la vie, et, en même temps sa femme, s'étant trouvée là, le prit par le bras, et le conduisit en sa maison, où il mourut le lendemain matin.

Sans doute, ces dépositions, un peu confuses et recueillies cinq mois après le crime, ne concordent pas en tout point. Si, comme le veut un témoin, Manicamp a, pour frapper le maire, pris l'épée d'un homme de sa suite, comment aurait-il pu, auparavant, pousser à grands coups d'épée les récalcitrants ? Le tumulte populaire qui résulte ici d'un discours de Dambertrand se plaignant d'un outrage fait à son gendre, est attribué ailleurs à une altercation entre le sieur de Morthon et quelques jeunes gens. Surtout il est impossible de discerner s'il a pour origine une simple question personnelle, ou, ce qui serait plus vraisemblable, un antagonisme profond entre les habitants fidèles et un gouverneur disposé à la trahison. Ne sont-elles pas, aussi, étonnantes ces paroles que François Féra, sergent au baillage, prétend avoir recueillies de Dambertrand expirant « qu'il était bien récompensé de tous les services qu'il avait rendus au sieur de Manicamp et que celui auquel il avait donné la vie lui avait donné la mort, mais qu'il lui pardonnait sa mort et n'entendait pas qu'il fut poursuivi ». Jamais victime se montra-t-elle plus accommodante et mit-elle à moindre prix son estomac et son poumon traversés ?

Toutefois si, dans ce drame caractéristique de la vie municipale au XVIIe siècle, certains détails peuvent donner lieu à discussion, le fait essentiel demeure : un homme honorable, maire de la ville, marié et père de famille,

lâchement assassiné, et impunément, par un gentilhomme, à un coin de rue, sous un prétexte futile. Faut-il admettre que, pendant la Fronde et, de façon plus générale, sous l'ancien régime, le noble tienne à entière discrétion la vie ou l'honneur du roturier : ce serait sans doute exagéré : quelques exemples cependant induiraient à le penser.

Pour Manicamp, nous avons eu l'occasion de signaler sa brutalité native, sa promptitude à tirer l'épée, le côté sauvage de sa nature qui avait inquiété Richelieu. Tout porte à le condamner : le caractère inoffensif de sa victime, sa propre rébellion contre son pays et son roi, l'inanité des motifs qui le déterminent, si l'on peut parler de motifs là où il n'y eut sans doute que déchaînement de fureur bestiale. L'excuse du courage lui manque ici. De toutes ses mauvaises actions, le meurtre de Dambertrand est celle qui, s'il eut eu une conscience, eut dû lui peser davantage. Ajoutons que la présence à ses côtés d'un fils naturel, qui n'est probablement pas le seul, précise l'idée que nous devons nous faire de ses mœurs.

Réfugié et fortifié dans la citadelle, où il attend sans doute l'arrivée de Condé et des Espagnols pour leur livrer la place, Manicamp obsède de plus en plus la pensée de Mazarin. Le 17 juillet, à Compiègne, le roi et Le Tellier signent une lettre qui contient les promesses les plus formelles en échange du gouvernement de La Fère (1) : d'abord celle de 150.000 livres (et non plus 50.000), que sa Majesté fera payer comptant en la ville de Noyon à celui qui aura charge dudit sieur de Manicamp de les recevoir ; puis celle du commandement de Chauny — la commission du 9 janvier étant peut-être restée lettre morte ou ayant été retirée — celle, dans un avenir plus éloigné, de la lieutenance générale de l'Ile-de-France ; la permission de traiter du gouvernement de Saint-Quentin avec le sieur de Lignières qui en est pourvu, « et, au cas que ledit sieur de Manicamp ne désire point récompenser ledit gouvernement de Chauny ni celui de Saint-Quentin, et qu'il aimât mieux le gouvernement de

---

(1) Archives de la Guerre, volume 138, pièce 283 (publiée par Brun).

Tharl, qui est présentement vacant, Sa Majesté le lui accordera très volontiers, et la somme de 35.000 écus d'argent comptant au lieu de 50.000 mentionnés ci-dessus ». Il n'est pas absolument sûr que cette lettre ait été envoyée, mais on ne peut douter que les propositions qu'elle contient n'aient été faites. Une commission pour le gouvernement de Chauny était établie dès le 18 juillet.

En même temps, et pour la première fois, Mazarin se met en devoir de trouver l'argent. Par son ordre, Colbert, depuis quelques années à son service, presse les surintendants, et même demande à la reine d'intervenir auprès d'eux : (1) « sur quoi, écrit-il à son maître, Sa Majesté m'ayant dit qu'elle jugeait difficile de trouver cette somme si promptement, je lui ai reparti que Votre Eminence y avait pourvu par l'ordre qu'elle m'avait donné d'engager ses pierreries et de donner jusqu'au dernier sol de ce qu'elle pouvait avoir pour cela. Sa Majesté m'a répondu que vous étiez étrange et que vous n'avez jamais un sol... Elle a engagé MM. les Surintendants de lui rendre compte ce soir de ce qu'ils auront fait. Cependant Votre Eminence peut être assurée que je fournirai cette partie de quelque façon que ce soit. »

Cependant, comme ni argent ni promesses ne semblent suffire, le ministre conduit le jeune roi avec une armée à Noyon. Il y arrive le 19 juillet et, cette fois avec quelque raison, se promet le succès. Il écrit à la reine : « Vous verrez, comme j'espère, que le roi couchera ce soir à La Fère, et que Manicamp, avec la garnison, en sortira moyennant l'effort que je fais, boursillant partout afin de lui donner 50.000 écus qu'on lui avait promis ». Et à Colbert, le même jour : « On a promis à Manicamp le gouvernement de Chauny ou Saint-Quentin. Nous avons pris les précautions nécessaires pour faire obéir le roi par force, en cas que Manicamp refusât de le faire volontairement » (2).

Le 20 juillet, l'armée se met en marche vers La Fère. Le gouverneur estime sans doute qu'il est grave de résister

---

(1) Colbert : Correspondance publiée par Clément. Tome I, page 206.
(2) Correspondance de Mazarin. Tome VI, pages 641-643.

au roi en personne, que la population de la ville ne lui est rien moins que dévouée, que Condé n'arrive pas, que 50.000 écus sont bons à prendre. Du moins exige-t-il qu'on les lui apporte. Jusque-là il refuse de laisser entrer les maréchaux des logis chargés de marquer les logements. Monglat le montre occupé à compter la somme, tenant ponts levés et portes fermées jusqu'à ce qu'il ait tout reçu « tellement que les bagages de la cour arrivant et ne pouvant entrer, se renversaient les uns sur les autres, et s'étendaient en large dans la prairie à droite et à gauche, ce qui causait un grand embarras dans le chemin et dans la campagne. Cela dura jusqu'à la nuit que, le roi arrivant, on lui ouvrit la porte par laquelle il entra durant que Manicamp sortait par l'autre, avec son armée. Sa Majesté ne trouva ni souper prêt ni chambre tendue, à cause de ce désordre » (1).

Si peu glorieux que soit le résultat, Mazarin s'en montre satisfait. Le lendemain 21 juillet, il écrit à la reine (2) : « Dieu nous a inspiré de presser l'affaire de Manicamp et de gagner des moments pour le faire sortir de la place, y ayant fait entrer le roi, car assurément l'approche précipitée de M. le Prince avec un corps si considérable et sans bagage n'était pas sans mystère ». Et il ajoute assez comiquement, comme se parlant à lui-même : « On ne pouvait s'empêcher de lui donner l'argent qu'on avait promis par écrit il y a trois mois à M. le Maréchal d'Estrées, en cas qu'il voulût remettre cette place ». Le 23 juillet, il emmène le roi à Marle, pour rejoindre ensuite à Ribemont Turenne et La Ferté, non sans avoir, par commission du 22 juillet, établi gouverneur à La Fère le sieur Seyron (3).

Il semble que le ministre n'eut plus rien à apprendre sur l'infidèle serviteur à qui, si péniblement, il venait de faire lâcher prise. De quelle trahison nouvelle a-t-il vent entre juillet et novembre ? Toujours est-il que sa défiance s'accroît. Le 7 août, Le Tellier écrit encore à Mani-

---

(1) Monglat : Mémoires. Collection Michaud et Poujoulat, pages 290 et suivantes.

(2) Correspondance de Mazarin. Tome VI, page 646.

(3) Cette commission est donnée par Brun. Bulletin de la Société Archéologique de Soissons. 1895. Page 270.

camp en termes conciliants (1) : « Sa Majesté se promet que vous vous porterez sincèrement à tout ce qui sera du bien et de l'avancement de son service, aux occasions qui s'en offriront : c'est aussi le moyen véritable d'effacer ce qui pourrait demeurer du passé. » Mais dès le 12 novembre, à La Fère, Seyron a reçu l'ordre d'arrêter son prédécesseur. Il répond au cardinal : « M. de Saint-Aignan informera votre Eminence de tout ce qui s'est passé sur le sujet de M. de Manicamp. Je n'ai rien oublié pour exécuter les ordres que j'en ai reçus. C'est un des plus rusés hommes, et qui sait mieux tous les faux fuyants de ces endroits, que l'on puisse connaître. Néanmoins, s'il approche cette place il sera bien fin, et je supplie Votre Eminence d'avoir l'esprit en repos pour ce qui regarde la sûreté de ce lieu ici, tant que j'y serai » (2).

Seyron fait poursuivre l'ancien gouverneur par M. de Luna, lieutenant-colonel au régiment de Plessis-Praslin, alors établi avec ses troupes entre Coucy et Chauny. Serré de près, Manicamp réussit à s'échapper, nous ne savons trop en quel endroit, et, le 16 novembre, réfugié dans sa terre, il écrit à M. de Luna, à la fois pour le narguer et lui rappeler une ancienne camaraderie : « J'ai été surpris d'avoir été galoppé de si près par vous que j'ai cru un de mes meilleurs amis. Les espions de Seyron sont doubles, et j'ai été averti, par ceux auxquels il a donné argent, de son dessein. Sans les jambes de mon cheval, et la forêt de Villers-Cotterêts, et l'assistance divine, j'étais pris : vos gens ont passé à dix pas de moi. Seyron, pour ce coup, n'aura pas ma confiscation. Je m'en vais en lieu de sûreté non suspect au roi, et là je supplierai Son Eminence de me faire justice de la persécution et imposture de Seyron. Ayant remis La Fère entre les mains de Sa Majesté, j'ai cru que ma fidélité était à toute épreuve et qu'on me laisserait vivre en repos chez moi. Votre course n'empêchera pas que je ne sois

---

(1) Archives de la Guerre, volume 140, transcrits, page 124, verso. Lettre publiée par Brun.

(2) Lettre de Seyron publiée par Brun, ainsi que celle de Manicamp citée après. Toutes deux provenant des Archives des Affaires Etrangères. France, volume 1.685.

toujours cordialement, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur. »

Le 19 novembre, un ordre du roi enjoint à Seyron d'envoyer un sergent et dix mousquétaires prendre le commandement du fort de Saint-Lambert, en la forêt de Saint-Gobain, « lequel a été gardé jusqu'à présent par ordre du sieur de Manicamp, auquel j'ai sujet de ne pas prendre confiance » (1). Le même jour un autre ordre, daté de Châlons, prescrit « au capitaine exempt des gardes » de se présenter avec deux autres archers desdits gardes en la maison du sieur de Manicamp, près Chauny, et lui faire commandement de la part de Sa Majesté « de partir incontinent et venir près d'icelle incessamment, pour lui rendre raison de ses actions et de sa conduite de laquelle Sa Majesté a divers sujets d'être mal satisfaite, depuis qu'il est sorti de La Fère. »

Le capitaine des gardes se rend bien à Manicamp, mais le seigneur du lieu ne l'a pas attendu. Le 9 décembre, Seyron annonce au ministre que, si l'on en croit le bruit public, il est allé rejoindre M. le Prince à Bruxelles. Rien de plus vraisemblable puisque son fils Bernard s'y trouve déjà (2). Cependant le notaire de Marle, Nicolas Lehault, parle de la Hollande, et ce pays répond mieux à la définition « lieu de sûreté non suspect au roi ». Il est possible que le fugitif s'y soit réfugié après un séjour à Bruxelles. Sans doute a-t-il occasion d'y dépenser une partie de la somme si exactement comptée à La Fère. Il ne semble pas avoir servi dans l'armée ennemie. Il n'en a pas moins, à cinquante-cinq ans, anéanti de ses mains un avancement qui lui tenait à cœur. Il sera de ceux dont on a dit qu'ils avaient un bel avenir derrière eux.

---

(1) Archives de la Guerre, Volume 140, transcrits, pages 396 et 396 verso. (Publication de Brun.)

(2) Duc d'Aumale : Histoire des Princes de Condé, Tome VI, page 338.

IV

Le Seigneur de Manicamp.

Dernières années — Famille et alliances.

1654-1677

Sur les vingt-trois dernières années de Manicamp les textes se font rares. Il est sûr qu'elles n'offrent plus un grand intérêt.

Son séjour dans les Pays-Bas dure moins d'un an. On ne sait s'il ne put ou ne voulut s'entendre avec Condé et les Espagnols. Dès le mois de novembre 1654, il négocie son retour en France, et Mazarin, toujours porté à l'indulgence, écrit, le 20, au marquis de Fabert qui commande dans Sedan (1) : « M. de Manicamp se voulant mettre en état de mériter, par quelque chose de considérable, la grâce de son retour dans le royaume, se doit rendre à Dinant, et, de là, à Sedan, pour vous faire quelque proposition. Je vous prie de l'écouter favorablement. Je l'ai déjà assuré que le roi lui avait accordé la grâce qu'il avait souhaitée ». On ne voit pas que Fabert ni d'autres l'aient employé. Selon toute vraisemblance, il rentre dans son petit domaine, résigné à s'y faire oublier. Peut-être conserve-t-il son gouvernement de Chauny. Une fois encore — la dernière — Mazarin lui écrit, le 18 juin 1656, pour lui enjoindre d'envoyer à La Fère le plus grand nombre d'hommes possible. Puis le silence se fait sur lui, sinon sur son nom, car, en 1657, on arrête encore des domestiques du chevalier de Manicamp — peut-être son fils, plus probablement son neveu — et ils avouent que leur maître avait entrepris de livrer La Fère à l'ennemi.

On comprend donc qu'il demeure, jusqu'à la fin de la guerre et au delà, tant soit peu suspect, et qu'on ne songe plus à lui donner de commandement. Il n'est, à notre

---

(1) Mazarin : Correspondance. Tomes VI et VII.

connaissance, d'aucune fête ni d'aucun voyage (1). Confiné dans sa terre, il a tout loisir de s'occuper de sa famille et de son domaine, que nous pouvons maintenant considérer avec lui. Sur ce double sujet le livre de M. Maxime de Sars, *le Laonnois féodal,* contient de précieux renseignements. Il nous permettra d'apprécier ce que Manicamp doit à ses ancêtres.

Celui à qui il a le plus d'obligation est son grand-père, Philippe de Longueval.

C'est lui qui a constitué le domaine. Seigneur de Haraucourt, Cramailles et Leuville, il semble avoir hérité, à la mort de Marguerite de Bellenave, la terre de Manicamp, et en être seigneur le premier de sa race. Du moins M. de Sars le considère-t-il comme tel, l'abbé Carlet et ses éditeurs attribuant à son fils l'héritage. Il devient également possesseur de la terre et seigneurie de Brie, qui relève de la grosse tour de Laon, puis de celles du Bassinet ou de Fourdrain, de Beautor et d'autres encore. Si l'on ajoute qu'il est, en son temps, gouverneur de La Fère, on comprend que son petit-fils tient de lui son importance et son ambition locale.

Ce même grand-père lui lègue l'exemple, longtemps suivi, puis fâcheusement abandonné, d'un irréprochable loyalisme. Attaché d'abord à la personne du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, il avait suivi son fils Henri dans ses guerres pour la couronne : à l'heure du triomphe, quand enfin le Béarnais entre à Paris, il figure à ses côtés.

C'est encore lui qui, par son mariage avec Françoise d'Estrées, établit cette alliance des deux maisons, si importante dans la vie de notre personnage. Nous avons vu Manicamp perpétuellement patronné par son cousin le maréchal d'Estrées, qui devint à la fin son gendre, et à ce point lié avec un fils de ce dernier, le marquis de Cœuvres, qu'on put craindre un moment qu'il l'en-

---

(1) L'abbé Carlet ou ses éditeurs affirment que, rentré en grâce, il accompagne Louis XIV à Lyon en 1658. Ils ne citent aucune référence. D'après les mémoires de Bussy, un Manicamp était à Lyon en 1660, mais c'était le fils.

traînât à la trahison. Dans des papiers relatifs au château de Cœuvres, M. le comte de Bertier a trouvé la preuve qu'Achille de Longueval y avait une chambre à lui réservée : rien de plus naturel, vu la parenté qui remontait à son grand-père.

Vraisemblablement emprunte-t-il aussi à ce digne gentilhomme un peu de sa longévité, puisqu'il atteindra quatre-vingts ans, alors que Philippe, mort en 1620, avait touché à sa cent-septième année.

De son père, également nommé Philippe de Longueval, également gouverneur de La Fère, marié à Isabelle de Thou, fille d'un maître des requêtes, il tient encore plus de parents que de terres : une sœur Isabelle qui épousera Jacques de Rouville, deux frères, dont le cadet, René, fut abbé de Vermand et chevalier de Malte, dont l'aîné, César, décédé jeune et sans alliance au cours d'une carrière militaire honorable, laisse un fils naturel, le chevalier de Manicamp. Sur ce neveu de notre lieutenant général, M. de Sars nous édifie : « il était, écrit-il, perdu de vices. Furieux de se voir refuser l'absolution par le pieux curé de Saint-Nicolas aux Bois, Bernard Arquey, il prépara un guet-apens dans la forêt de Saint-Gobain et le fit rouer de coups par quatre jeunes gens avec une telle violence que mort s'ensuivit le 16 janvier 1661. » La brutalité, l'absence de tout sentiment moral ne sont donc pas particuliers à l'oncle : on peut les considérer comme un bien de famille.

Philippe de Longueval transmet encore à son fils le château de Manicamp, qui doit durer jusqu'à la Restauration : tout au moins l'a-t-il reconstruit, magnifiquement dit-on, aux bords de l'Ailette,, à l'emplacement où s'élevait de toute éternité la maison seigneuriale. Le bâtiment, encadré de deux tours carrées, avec de hauts toits et de hautes fenêtres, tel qu'il figure sur une image datant de 1825 et que possède la Société Historique de Compiègne (1), était entouré de communs et de vastes pièces d'eau, et avait ses jardins au delà de la rivière. Il

---

(1) Image reproduite par l'abbé Carlet et ses éditeurs dans la Monographie de Manicamp.

correspond assez bien à celui que le doux Gérard de Nerval évoquera dans son rêve nostalgique :

...le château de brique à coins de pierre,
Aux vitraux teints de rougeâtres couleurs,
Ceint de grands parcs, avec une rivière
Baignant ses pieds, qui coule entre des fleurs...

Plus tard, en 1696, il devait s'embellir d'un escalier d'entrée.

Dans cette noble demeure, qu'il quitte parfois pour celles de Brie ou de Fourdrain, nous pouvons nous représenter notre Achille au repos et furieux d'y être. Son village comprendra, en 1745, 193 feux : sans doute en comprend-il alors à peu près autant. La population, qui est aujourd'hui d'environ 400 habitants, devait être au moins aussi nombreuse, vraisemblablement davantage. Ces paysans, que le nom, et peut-être la trahison de leur seigneur, a parfois garantis du pillage, ont leur moulin sur l'Ailette, leur église contigue aux jardins du château et pourvue de trois cloches, leur cimetière rustique au pied de l'église. Autour de leurs pauvres maisons à toits de chaume s'étend un paysage plat avec de grands arbres, des étangs, des prairies, des pâturages où paissent de toute éternité des troupeaux qui sont la richesse du pays, surtout connu par ses fromages, mais que le confluent de deux rivières expose à de fréquentes inondations.

Tout ce peuple de villageois est assez sauvage. Les documents d'archives les montrent échangeant avec leurs voisins de Quierzy des coups de fusil et de pistolet (1). Il leur arrive d'introduire de force leurs troupeaux dans les pâturages de leur seigneur, qui porte plainte (2). D'autres fois celui-ci leur prête une assistance intéressée. Comme les guerres de religion les ont obligés à aliéner une partie de leurs terrains communaux d'où leur venait une relative aisance et qu'ils ont l'occasion

(1) Archives de l'Aisne. B 1697.
(2) Archives de l'Aisne. B 1684.

d'en racheter une partie, sans en avoir les moyens, il avance, en 1638, la somme de 1.030 livres 6 sols 6 deniers pour obtenir des héritiers de La Marlière le pâturage de l'île Thiébault, à condition « qu'il jouira desdites prairies jusqu'au remboursement » (1).

Il avait exercé longtemps les fonctions de maître des eaux et forêts des comtés de Marle et chatellenie de La Fère que Louis XIII lui avait octroyées le 13 avril 1632. On le voit à ce titre autoriser la délivrance d'arbres à des fermiers. Mais dès le 4 février 1658 il était remplacé par François de la Brosse (2).

Si l'on ajoutait foi à son épitaphe, il aurait occupé ses dernières années à assurer son salut. Les documents le montrent jusqu'au bout chicanier et mauvais voisin. En 1664-65, il est en difficulté avec Hughes Cousin de Sesneville, entrepreneur de navigation sur la rivière d'Oise (3). En 1670, il est l'objet des plaintes de Claude d'Harzillemont, chevalier, seigneur de Fressancourt, pour s'être permis de chasser au sanglier avec des toiles dans les bois de sa seigneurerie. Il est condamné, mais il est vrai qu'un arrangement intervient et que Claude d'Harzillemont lui fait remise des condamnations obtenues contre lui (4).

Pendant longtemps, il a à s'occuper de sa famille, tâche d'autant plus difficile que ses services et sa trahison même ne l'ont pas enrichi.

Il a épousé, assez jeune semble-t-il, en tout cas antérieurement à son gouvernement de Colmar, une bourgeoise parisienne : Régina Le Conte de Montauglan, fille de Charles Le Conte, trésorier de France à Paris et de Renée Miron. Elle semble l'avoir partout fidèlement suivi. Nous l'avons vue stimuler en sa faveur le zèle des magistrats de Colmar alors qu'il était prisonnier de Richelieu. Elle lui donne quatre enfants dont un fils Bernard

---

(1) Archives de l'Aisne.
(2) Archives de l'Aisne. B 3558.
(3) Archives de l'Aisne. B 1621.
(4) Archives de l'Aisne. B 1267 et B 3544.

et trois filles : Gabrielle, Françoise, et une dernière dont le prénom est inconnu (1).

Le fils Bernard a été confondu avec son père par l'abbé Carlet et ses savants éditeurs, parce que les contemporains les appellent tous deux indifféremment Manicamp. Il convient de l'en distinguer soigneusement, d'autant plus qu'il ne lui fait guère honneur. C'est lui que nous avons vu au siège de Coucy en 1652 chargé de porter à la cour des nouvelles de victoire fâcheusement prématurées. C'est encore lui que le duc d'Aumale signalait à Bruxelles en 1654 dans l'entourage du Grand Condé. Le dévouement au prince proscrit lui aurait fourni un prétexte opportun pour sortir de France. On ne sait quand il y rentra, peut-être avec son père, peut-être à la suite de Condé.

Beau garçon, si l'on en croit Bussy, avec des cheveux blonds et des yeux bleus, le nez aquilin, la bouche grande, les lèvres rouges et relevées, la taille bien faite, il appartient à cette jeunesse dite alors « italienne » — entendez sodomite — sur laquelle nous n'avons que trop de précisions. Il est un des héros les moins glorieux et les plus passifs de *l'Histoire Amoureuse des Gaules*, où il figure — selon les éditions — tantôt sous son nom, tantôt sous celui, caractéristique, de Giton, emprunté de Pétrone. Ami trop intime du comte de Guiche, il a le même genre d'esprit, « les mêmes dispositions à la dureté et à la raillerie. » — « Aussi, ajoute Bussy, s'aimaient-ils comme s'ils eussent été de différents sexes. »

Il participe avec l'inséparable De Guiche et d'autres jeunes nobles : Vivonne, Nevers, Grammont, Mancini, Cavais et Bussy lui-même, à ce qu'on a appelé « la débauche de Roissy. » Pendant la semaine sainte de l'an de grâce 1659, la jeune troupe émigrée à Roissy, au sud de Paris, dans une propriété de Vivonne, se livre à des distractions qu'à distance il est assez difficile de prendre au tragique : raffinements gastronomiques, chasse à courre, médianoches, conversations satiriques où Bussy

---

(1) M. de Sars la désigne sous le nom de N. de Longueval. Le prénom de Anne semble se dégager, mais sans certitude, d'une pièce des Archives de l'Aisne (B 1362).

se distingue, et dont Mmes d'Olonne et de Châtillon font surtout les frais, musique, couplets obscènes transformés en alléluias... Manicamp, surpris avec de Guiche dans l'attitude d'un héros de Pétrone, déclare que tenant déjà en dédain une moitié de l'humanité, il ne lui faudra plus grand effort pour mépriser l'autre... (1) Et la légende amplifie : on parle à Paris d'un repas anthropophagique, d'un cochon de lait baptisé par le Père Le Camus, futur évêque de Grenoble et cardinal, d'abominables profanations... Le résultat est que tous ces jeunes seigneurs sont exilés quelque temps dans leurs terres. Le plus mal traité est Bussy — celui qui sans doute en avait fait le moins — et pour qui déjà s'estompe à l'horizon le bel espoir d'avancement que de brillants services y avaient fait luire...

L'année d'après, 1660, les mémoires de ce même Bussy nous montrent, à Lyon, Bernard de Longueval un peu extraordinairement amoureux de Mme de la Baume, en concurrence avec un M. de Briord et un M. de Saint-Romain, abbé de Corbigny (2). C'est d'ailleurs l'abbé qui l'emporte, Manicamp étant desservi par sa santé et à peine guéri de la petite vérole. Il est plus conforme à son naturel d'inspirer de la jalousie à Mme d'Olonne, un moment éprise du comte de Guiche et qui, non sans raison, voit en lui l'auteur de ses déceptions amoureuses (3).

Que cet homme aux mœurs inavouables ait eu, en son temps, la plus grande situation mondaine, on ne songera pas à s'en étonner : les romans de Marcel Proust nous confirment l'existence de cas semblables dans notre société contemporaine. Saint-Simon écrit, en marge du journal de Dangeau : (4) « L'esprit, la grâce, le savoir, la galanterie, la débauche, la valeur de Manicamp, ne lui purent frayer un chemin à la fortune, mais bien une sorte de dictature dans le grand monde qui l'y rendirent consi-

---

(1) Œuvres de Bussy-Rabutin, édition de Lalanne. Tome 2, Mémoires, page 90, et Histoire Amoureuse des Gaules, page 420.

(2) Idem. Tome 2, page 103.

(3) Idem. Tome 2. Histoire Amoureuse des Gaules, page 384.

(4) Journal de Dangeau. Tome 1, Paris, Didot. 1854, page 83.

dérable. Il avait beaucoup d'amis de la compagnie la plus choisie et la plus haute, libre, hardi et dangereux, mais se piquant fort d'impiété. Il n'était ni marié ni riche, et souvent à la cour, plus pour la bonne compagnie que pour le roi. ».

Aussi Mme de Sévigné parle-t-elle dans les meilleurs termes de Bernard de Longueval. Elle écrit à Bussy, le 24 avril 1672 (1) : « Je soupai l'autre jour avec Manicamp et avec sa sœur, la maréchale d'Estrées », et un peu plus loin : « Pour Manicamp et moi, nous ne finissons pas en quelque endroit que nous soyons, mais d'un souvenir agréable, vous regrettant, ne trouvant rien qui vous vaille et chacun de nous redisant quelque morceau de votre esprit : enfin vous devez être fort content de nous. »

Le marquis de Manicamp, comme on le désigne du vivant de son père, n'est pas en effet sans offrir quelque parenté d'esprit avec ce Bussy-Rabutin qui s'est si bien chargé de le présenter à la postérité. Confident, comme lui, de nombreuses aventures amoureuses, celles par exemple de ses amis de Guiche et de Vardes, il aurait tenu à ne les point laisser perdre, et la Bibliothèque Nationale possède trois copies manuscrites d'une relation qu'on lui attribue (2), sur les amours d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, avec Louis XIV, de Guiche et de Vardes, comme d'ailleurs de Louis XIV avec Marie Mancini et Mlle de La Vallière. Vérification faite, cet opuscule ne saurait passer pour entièrement inédit. Une partie s'en trouve reproduite dans une nouvelle intitulée : La Princesse ou les Amours de Madame, qui figure dans la France Galante et dont on ignore absolument l'auteur. L'attribution à Manicamp, que portent les trois manuscrits de la Nationale, reste possible sans être certaine.

L'ouvrage n'est d'ailleurs pas dépourvu d'intérêt, et mériterait peut-être d'être confronté avec tant d'autres mémoires sur le même sujet, par exemple ceux de Mme

---

(1) Lettre de Madame de Sévigné : Edition Monmerqué. Tome 3, page 32.

(2) Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits. Numéros : 6046, 23255 et 25008.

de la Fayette. On y croit çà et là percevoir un peu de la rayonnante chaleur de la jeunesse du roi et, si l'on peut dire, du soleil à son lever. Mais écoutons plutôt l'auteur:

« Le roi, qui commençait à se sentir, se trouva merveilleusement épris de la princesse sa cousine, ce qui fut cause qu'elle quitta le couvent et vint à la cour. Les belles, qui étaient de ce temps-là, se trouvèrent toutes défaites par la présence de cette beauté naissante, ce qui leur donnait bien de la mortification, et il n'y en aurait pas eu une d'elles qui n'eut volontiers pris la place qu'elle avait occupée dans le couvent, puisqu'elle leur avait ravi celles qu'elles avaient dans les bals, au cercle et à la cour... Cet amour continua sans interruption, et le roi eut la même attache quatre ou cinq ans de suite, comme si ce n'avait été qu'un mois ou deux. »

Plus loin, après avoir conté les disgrâces successives du comte de Guiche et du marquis de Vardes, tous deux successivement frappés pour avoir aimé la duchesse d'Orléans et ne lui avoir point déplu, le mémorialiste ajoute : « Depuis ce temps, nul n'a osé se déclarer, quoiqu'il y ait autant d'amants que de personnes qui voient cette princesse. »

De lui-même, il ne parle qu'à la troisième personne. Retenons toutefois cet aveu significatif, après l'exil de son grand ami : « Manicamp, affligé au dernier point de l'absence du comte de Guiche, tâche de lier avec une dame de la cour une intelligence, la plus forte qu'il pouvait, pour adoucir son chagrin. » Une telle phrase, qu'elle soit ou non de lui, définit assez bien l'homme et la nature de ses préoccupations.

De ses trois sœurs, toutes trois, semble-t-il, jolies, l'aînée est Gabrielle de Longueval. En 1650, son père essaie de la marier à Bussy-Rabutin, veuf d'une première femme, et la propose à la mère de ce dernier : « la naissance et la personne, écrit Bussy, lui en plaisaient fort : il n'était question que d'être satisfaite sur le bien (1). » Aussi, le père envoie-t-il un dénombrement très séduï-

(1) Bussy-Rabutin. Edition Lalanne. Paris, 1857. Tome 1, Mémoires, page 198, et surtout lettre à Mme de Sévigné, 20 février 1687. Dans les Lettres de Mme de Sévigné, édition Monmerqué. VIII, page 23.

sant de ce qui doit revenir à sa fille. Avec son assurance coutumière, il y fait entrer la succession de sa propre nièce, Louise de Rouville, fille de sa sœur Isabelle, alors au couvent à Charonne, et qui devait, disait-il, se faire religieuse. Mais ni Bussy, ni sa mère, ne se laissent duper. « Mlle de Manicamp avait fort peu de bien », constate sèchement l'auteur de l'Histoire Amoureuse des Gaules. « Sur ce que nous découvrons que ce dénombrement ne contient que billevesées, nous rompons cette affaire et, six mois après, j'épouse cette cousine de Rouville. » Donc Bussy, après avoir failli devenir le gendre, devient le neveu par alliance d'Achille de Longueval, qu'il appelle et que ses correspondants appellent en effet son oncle. Sa nouvelle femme dont, au château de Bussy, un tableau de Mignard nous conserve les traits, est une grosse personne, d'esprit assez lourd mais pratique, d'un merveilleux génie pour les procès, et qui marquera à son mari quelque dévouement, tout au moins quand il sera mis à la Bastille.

Quant à Gabrielle, la délaissée, elle entre à son tour dans un cloître, mais on finit par l'en faire sortir et elle a l'insigne honneur, le 25 juillet 1663, de devenir la femme de son vieux cousin, François Annibal, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, ancien évêque de Noyon, devenu maréchal de France et ambassadeur, et qui ayant passé 90 ans, déjà veuf avec trois enfants de Marie de Béthune et avec deux d'Anne Habert de Montmor, l'épouse en troisièmes noces, pour mourir en 1670 à 98 ou 102 ans.

Françoise, sa cadette, devient chanoinesse de Remiremont, le plus aimable des couvents de femmes. Les religieuses devaient justifier, tant du côté maternel que paternel, d'au moins 200 ans de noblesse, et la vie mondaine ne leur était point interdite.

La troisième fille, connue sous le nom de Mlle de Manicamp, avait eu à la cour de brillants débuts. Loret, dans sa Muse Historique, traduit l'admiration qu'inspire sa beauté. Signalant, en juillet 1651, la mort de Mme de l'Hôpital (1), il montre plaisamment les plus

---

(1) Loret : Muse Historique. Tome I, page 137 (juillet 1651) et Tome II, page 170 (11 mars 1656). Edition Livet, 1878.

belles filles du temps désireuses de la remplacer et d'épouser le vieux maréchal resté veuf. Le dénombrement en est long. La fille du lieutenant général, à cette date très dévoué à Mazarin et bien en cour, figure en bonne place :

Mortemar, si blanche et si belle,
Et même si spirituelle,
Manican et Remenecour,
Deux des beaux astres de la cour,
Toutes filles de grande vogue,
Sont aussi sur le catalogue,
De sorte qu'à son bon plaisir
Le bon seigneur peut donc choisir,
Car on dit que de toutes celles,
Tant les veuves que les pucelles
Dont j'ai fait ici mention,
Nulle n'aurait aversion,
Mais plutôt serait toute fière
De devenir Hospitalière.

Mais le maréchal de l'Hôpital ne se laissa point consoler, tout au moins par Mlle de Manicamp. Peut-être celle-ci eût-elle encore d'autres déceptions. Beauté, naissance attirent encore des adorateurs, non des prétendants. Cette demoiselle, comme ses aînées, « avait fort peu de bien » ; elle en avait même encore moins que les autres. Quel coup de la grâce ou quelle profonde désespérance la porta en mars 1656 à se faire Carmélite? Nous ne le saurons pas. Peut-être, dans sa résolution, la disgrâce de son père entra-t-elle comme élément. La cour en fut surprise et dans quelque mesure affligée. C'est encore Loret qui le dit :

Manican, aimable pucelle,
De bonne naissance et fort belle,
Que l'on vit briller à maint bal
Aux derniers jours du carnaval,
De la terre étant détachée
Et d'un céleste amour touchée,
En disant aux mondains adieu,

Lundi se donna toute à Dieu.
Cet époux seul plaît à son âme ;
Pour lui seul son cœur est de flamme,
Adore ses seules bontés,
Et, lui consacrant ses beautés
Et tout ce qu'elle a de mérites,
S'enferma dans les Carmélites.
Quantité d'amants enflammés
Que ses appas avaient charmés,
Voyant éclipser ce visage,
Montrent par un triste langage
Combien sensible est leur tourment...

Le vieux Manicamp peut suivre longtemps la destinée des siens et pressentir la prochaine extinction de sa race. Il peut voir son fils Bernard définitivement adonné aux inutilités mondaines, sa fille Gabrielle sortir du cloître pour devenir l'épouse, puis la veuve du maréchal d'Estrées, Françoise se faire chanoinesse de Remiremont, la dernière enfin prendre le voile et entrer aux Carmélites. Le 21 janvier 1670, il perd sa femme, décédée au château de Manicamp (1). Ses dernières années semblent avoir été assez besogneuses. Le dernier document qui le concerne aux archives de l'Aisne est un nantissement pris sur ses terres pour sûreté d'une rente de 200 livres due par lui et les siens à un certain Louis Pioche. Il meurt enfin, très probablement dans son château, le 3 janvier 1677 et est enterré dans l'église abbatiale de Prémontré où reposaient déjà ses ancêtres. Il est à peine besoin de dire que sa mort passe tout à fait inaperçue.

Un érudit, le Père Labbé, dans une histoire manuscrite de Chauny (2), a eu l'heureuse idée de nous conserver son épitaphe latine à laquelle nous avons parfois fait allusion. Voici ce document, remarquable par l'opportunité de ses omissions :

---

(1) Son acte de décès se trouve aux Archives Communales du Village de Manicamp.
(2) Histoire citée, sans autre précision, par l'abbé Carlet.

Hic jacet Achilleus de Longueval, de Manicamp,
Qui longa clarissimorum serie annorum perillustris, traditum sibi a majoribus splendorem propria virtute auxit, præclarissimis belli facinoribus illustravit ;

Vix pubertatem ingressus Ludovicum tredecimum in Aquitanicam expeditionem secutus est. Prima felicius auspicari arma non poterat quam in hostes Numinis, Regis et Patriæ.

Tribunus dein militum, præfectus castrorum, legatus exercituum navalium terrestriumque, summa non semel cum potestate copiarum ductor, Alsaciæ utriusque, Feræ in Viromandius gubernator, gnaram utilemque regi et regno in Gallia, Germania, Italia, Catalaunia, Belgia ornavit operam.

Felix qui pugnis quamplurimis et oppugnatis oppidis supra-quadraginta adfuerit : felicior sane cui superne datum sit plures ante mortem annos, aula et negotiis procul, et vacare sibi et beatæ studere æternitati.

Obiit, prope octogenarius, die tertio Januarii 1677.

Traduction :

Ci-gît Achille de Longueval, de Manicamp.
Rendu très illustre par une longue suite de brillantes années, il accrut par son mérite personnel le legs de splendeur de ses aïeux, et l'enrichit d'éclatants exploits ;

A peine entré dans la puberté, il suivit Louis XIII dans l'expédition d'Aquitaine. Il ne pouvait plus heureusement débuter dans les armes qu'en combattant les ennemis de son Dieu, de son Roi, de sa Patrie.

Devenu tribun militaire, préfet de camp, légat d'armées de terre et de mer et chef d'expédition plus d'une fois avec plein pouvoir, gouverneur des deux Alsaces et de Fère en Vermandois, il assuma une œuvre reconnue utile au roi comme au royaume, en France, en Allemagne, en Italie, en Catalogne, en Belgique.

Heureux celui qui a assisté à de nombreuses batailles et à plus de quarante sièges : bien plus heureux celui à qui il a été donné en outre, de nombreuses années avant

sa mort, loin de la cour et des affaires, de penser à soi et d'appliquer son zèle au bonheur éternel.

Il mourut presque octogénaire, le 3 janvier 1677.

Faut-il constater qu'on ne trouve, en ce texte, aucune allusion à la disgrâce du gouverneur de Colmar, à la reddition du fort de Bac à Saint-Omer, aux quatre années de captivité dans la citadelle d'Amiens, à la demi trahison du gouverneur de La Fère, au meurtre de Dambertrand, à la fuite aux Pays-Bas ? C'est précisement ce qui donne à ce morceau un air assez spirituel. Ajoutons que si Dieu accorda à Manicamp la grâce de rester plus de vingt ans avant sa mort éloigné de la cour et des affaires, sa propre volonté n'y était pour rien, et, quoiqu'en dise son panégyriste, il est peu probable qu'il ait si longtemps médité sur lui-même et sur les joies de l'éternité.

Tel que nous l'avons vu, avec ses qualités indéniables : courage, hardiesse, et comme en témoignent ses nominations officielles : entente particulière au fait de la guerre ; avec ses défauts non moins éclatants : brutalité, cruauté, fanfaronnerie, cupidité, dispositions à l'intrigue et à la trahison, cet homme dont la fortune fut brisée par l'avènement de la monarchie absolue, représente assez bien un type de noblesse devenu archaïque et une période de notre histoire qui fut comme lui tumultueuse, violente et troublée.

Il laisse un héritage et un nom.

Son fils Bernard accepte l'héritage " sous bénéfice d'inventaire ". Il rend foi et hommage pour les terres de Brie et du Bassinet le 12 février 1677. Mais il n'en jouit pas longtemps. Atteint, comme on dit alors, d'une maladie de langueur, il s'éteint à Paris le 24 décembre 1684 " avec beaucoup de résignation, si l'on en croit le Mercure Galant, et après avoir reçu tous les sacrements ". Dangeau nous apprend qu'il tenait de Monsieur, frère du roi, la capitainerie de Coucy, qui échoit après lui à un certain Montoze, frère de Caillavel. (1)

---

(1) Journal du marquis de Dangeau. Edition Didot. 1854. Tome I, page 84.

Gabrielle, restée veuve du maréchal d'Estrées, hérite alors du domaine, mais elle meurt elle-même d'apoplexie à Paris un peu plus de deux ans après, le 11 février 1687, léguant à sa sœur Françoise, chanoinesse de Remiremont et familièrement appelée : le chanoine, à la fois ses terres et le coûteux procès dont elles sont l'occasion. En effet, dès 1680, Louise de Rouville, épouse de Bussy-Rabutin, dont nous avons dit l'humeur processive, avait introduit une demande de partage des terres de son grand'père, Philippe de Longueval. Elle et sa fille, la marquise de Montataire, en poursuivent âprement le succès. Il faut voir avec quel détachement et même quelle allégresse, Bussy accueille la mort de cette Gabrielle qu'il avait failli épouser, avec quel tranquille cynisme il souhaite celle de sa sœur Françoise. Il écrit le 20 février 1687 à Mme de Sévigné : (1)

" Je crois que la duchesse d'Estrées rajeunissait son mari et que le bonhomme la vieillissait. Si je l'avais épousée, comme c'était l'intention du vieux Manicamp, peut-être vivrait-elle encore. En tout cas je serais en état de convoler en troisièmes noces, ce que Dieu ne veuille ! Si la douleur faisait sur le chanoine le même effet que l'apoplexie sur la duchesse, non seulement le procès serait fini mais Mme de Bussy pourrait avoir de quoi porter le deuil. "

Tous ses vœux doivent être accomplis : un arrêt du 30 mai 1686 est déjà favorable à sa cause, et la mort de Françoise de Longueval à Paris, le 23 octobre 1686, à la suite " d'un étranglement à la gorge ", met fin au procès. Un arrêt du 31 janvier 1689 ordonne le partage tant désiré.

La race disparue avant même la fin du 17e siècle, le nom s'efface vite. Il faut croire toutefois qu'un vague écho en subsiste dans la région puisque deux écrivains originaires du Valois l'ont entendu et retenu. Dans *Angélique ou les Faux Saulniers*, Gérard de Nerval raconte les aventures de la belle Angélique de Longueval, personnage de son imagination, mais dont il montre le père " obligé de se rendre aux funérailles de son

---

(1) Lettres de Mme de Sévigné. Edition Monmerqué. Tome 8, page 23.

beau-frère Manicamp ". Mais surtout Alexandre Dumas qui met à contribution les mémoires du 17e siècle, particulièrement l'Histoire amoureuse des Gaules et la France Galante, fait revivre dans le Vicomte de Bragelonne, non sans l'idéaliser sensiblement, Bernard de Manicamp, le nonchalant ami du comte de Guiche. Nous croyons servir l'histoire locale et même la grande histoire en ramenant, pour un moment, à la lumière, du fond de l'ombre où ils étaient ensevelis, un homme et une famille qui ont autrefois tenu leur place dans la société de leur temps et plus particulièrement dans la Picardie et le Soissonnais.

Maximilien BUFFENOIR.

Les Seigneurs de Vivières

au 16e Siècle

LES DE MAZANCOURT

La famille de Mazancourt posséda la seigneurie de Vivières dès 1524 et la conserva jusqu'à la Révolution. Cette famille porta primitivement le nom de Merlin, on trouve en effet un Jean de Merlin, seigneur de Mazancourt qui épouse en 1482 Catherine d'Estrées, il convola une seconde fois puis se remaria en troisièmes noces à Michelle du Fort, il en eut un fils, Adrien de Merlin, seigneur de Mazancourt, lequel prit pour femme Françoise de Lanvin, sœur de Gaspard de Lanvin, seigneur de Courval, tous deux enfants d'Antoine de Lanvin, seigneur de Cuts, et de Antoine de Chepoix, dame du Plessis-Châtelain.

Le 8 septembre 1512, Jacqueline de Fay épousa Jean de Pommereux lequel, s'il n'apportait en dot aucune terre ou seigneurie, promettait de payer les dettes qu'avaient pu contracter son beau-père et qui grevaient les héritages de sa future femme. C'est ainsi qu'il rembourse une somme due à Jean Merlin, escuyer, sieur de Masencourt.

Au contrat de mariage, où ces clauses furent stipulées, assistaient Antoine de Lanbin, seigneur du Plessis-Châtelain, et Adrien de Mazancourt, seigneur d'Estrées.

Les membres de ces deux familles, de Pommereux et de Mazancourt, semblent avoir été unis par une profonde amitié car nous voyons en 1553, Bernard, fils de Jean de Pommereux, rédiger son testament, le 12 novembre

en présence de François de Mazancourt, écuyer, seigneur du Plessis-Châtelain.

En 1527, le 25 avril, Adrien de Merlin, passa un bail, pour une maison à Vivières venant de Gaspard de Lanvin ; il mourut en janvier 1541, laissant cinq enfants dont Charles de Mazancourt et François de Mazancourt ; ce dernier, seigneur du Plessis-Châtelain, hérita de la maison de Vivières.

Avant de nous intéresser à lui et à sa descendance, donnons quelques renseignements sur son frère, Charles de Mazancourt, qui fut homme d'armes dans la compagnie des 100 lances du Dauphin à Péronne en 1535. Il épousa le 2 mars 1532 Marie de Neufchâtel, dont il eut cinq filles et un fils Christophe... Le seigneur de Mazancourt assista à la réformation des coutumes de Vermandois en 1556, si l'on s'en réfère au procès-verbal publié dans les "*Coustumes générales et particulières du bailliage de Vermandois*".

Cette référence nous fait agréer comme date de sa mort celle du 30 septembre 1572 que donne Haudicquer de Blancourt ; nous ne pouvons, en effet, nous arrêter à celle du 6 juillet 1556 indiquée par La Chenays-Desbois, l'assemblée de Reims, où il fut question des Coutumes de Vermandois, se tint le 3 novembre 1556.

Christophe de Mazancourt, guidon de la compagnie de M. de Piennes et gentilhomme de la chambre du roi épousa successivement :

a) Jeanne de Roncherolles, dont 3 fils et 2 filles.

b) Charlotte de Bossebec, elle-même veuve de Nicolas de Gonnelieu, vicomte de Pernan, dont 8 enfants.

c) Suzanne de Poix, dont 3 fils et 3 filles.

Dès lors les descendants des de Mazancourt accolèrent au nom de leur père celui de leur mère et c'est ainsi que fut créée la branche des de Poix-Mazancourt (1).

---

(1) Les frères de Charles et de François de Mazancourt, Joachim et Nicolas furent, celui-ci doyen de N.-D. de Nesle, celui-là religieux bénédictin à l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon, prieur de Bellefontaine... Ce dernier possédait à bail la maison et censive de Bellefontaine avec grange, cour, jardins, étables, le tout revenant de l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon. A sa mort, les baux furent passés à Simon Thuleu, laboureur à Bellefontaine, paroisse de Nampcel. (Archives de l'Oise. H. 416.)

Il nous faut ouvrir une large parenthèse et rapporter l'incident tragique qui coûta la vie à Antoine de Gonnelieu dont la veuve devait épouser Christophe de Mazancourt.

Dans son histoire de la seigneurie de Jumencourt (2), M. de Sars, au sujet du mari de Charlotte de Bossebec écrit : « Il mourut le 26 mars 1572, son corps fut inhumé dans l'église d'Autrèches, près de l'autel de la Sainte Vierge, sa pierre tombale a été transférée à l'entrée du grand portail en 1866... »

A lire ce passage, on peut en déduire qu'Antoine de Gonnelieu mourut en son lit, or il n'en est rien car le premier écuyer de la grande écurie du roi devait être assassiné, victime d'une vendetta comme le seizième siècle en connut tant.

Deux familles, les d'Alègre et les Duprat vivaient en mésintelligence, il y avait procès entre elles et l'une des parties ayant été déboutée dans ses prétentions, elle en conçut une haine violente qui durant vingt ans devait se manifester par une série de meurtres et d'attentas.

Le 8 avril 1565, Antoine d'Alègre poignardait François Duprat, baron de Thiers.

Le 31 janvier 1569, Guillaume Duprat, baron de Vitteaux, croisant aux abords du Louvre le meurtrier de son frère, lui tirait un coup de pistolet, sans l'atteindre d'ailleurs.

En mars 1572, Pierre Duprat, âgé de 15 ans, page du duc d'Alençon, devait être tué par Antoine de Gonnelieu sans que l'on en connaisse les motifs. Son meurtre accompli, le seigneur de Jumencourt s'empressa de quitter la Cour et de gagner ses terres du Soissonnais, mais le baron de Vitteaux veillait, résolu à venger son frère. Dès qu'il eut avis, nous apprend Brantôme, que " Gonnelieu couroit la poste avec quatre chevaux sur le grand chemin de Picardie ", il se jeta à sa poursuite, accompagné de cinq hommes, " un portant barbe rousse, vestu d'ung pourpoint blanc et de greguesques de chamois et quatre autres de grande stature ". La petite

---

(2) Comte Maxime de Sars. Le Laonnois féodal, tome IV.

troupe rejoignit Gonnelieu entre Luzarches et Chaumontel, où Vitteaux le tua " viste et sans cérémonie ". Le corps du seigneur de Jumencourt ne fut découvert que quelques jours plus tard, alors que Duprat gagnait l'Italie. Il y demeura plusieurs mois ; enfin, au début d'octobre 1573, s'étant rencontré avec Antoine d'Alègre, " il le tua par derrière sans résistance ". Le lieutenant criminel de robe courte de la prévôté de Paris réussit à s'emparer de l'assassin au cours d'une sanglante bagarre où Vitteaux fut sérieusement blessé.

Il y eut procès et la veuve du sieur de Gonnelieu reçut la somme de quatre mille livres parisis. En dépit de cette condamnation les meurtres continuèrent. Le 13 juin 1577, Yves d'Alègre, frère d'Antoine, tombait victime d'un guet-apens percé de trente-sept coups de dague. Enfin, le dimanche 7 août 1583, le baron de Vitteaux devait être tué en duel par Yves d'Alègre, fils d'Antoine. La vendetta était finie.

Nous avons parlé d'Antoine de Gonnelien parce que du pays soissonnais, il en est de même des Duprat, lesquels, bien que de la Corrèze, possédaient des terres aux portes de Soissons.

Le 21 août 1563, Jean de Fransures fit à Madame de Saint-Just, Antoinette Duprat, femme de Christophe d'Alègre. une promesse de vente ratifiée le 23 août, et qui comprenait, en autres le fief des Hardrés, le fief de Résignies qui l'un et l'autre avait relevé de la seigneurerie du Plessis-Brion. Ce fief des Hardrés fut possédé par Jean de Fay qui en bailla dénombrement à Guy de Nesle, seigneur d'Offémont, puis par le chapitre de Soissons, il était de la mouvance de Pierre Le Boistel au 17e siècle. Le seigneur d'Ambrief, commis du secrétaire d'Etat Louvois, en fit foy et hommage en même temps que du fief de Longregard à Acy.

François de Mazancourt, lisons-nous dans le « *Laonnois féodal* », écuyer, seigneur du Plessis-Châtelain, homme d'armes d'une compagnie de cent lances des ordonnances du Roi sous la conduite du duc d'Albany en 1529, puis de la compagnie de 80 lances du Dauphin en 1549 et 1551, épousa suivant contrat passé devant

Sorel, tabellion de la prévôté de Roye, le 4 février 1532, Jeanne des Fossés dont 1 fils et 3 filles.

Leur fils, *Jean*, seigneur du Plessis et d'Attichy en partie échangea, le 20 août 1564, avec l'abbé de Valsery, la seigneurie de Vivières que cette branche des de Mazancourt devait conserver jusqu'à la Révolution.

Jean de Mazancourt, 1er du nom, non seulement fut garde-marteau de la forêt de Retz, mais et surtout, un fidèle serviteur du Connétable Anne de Montmorency auprès duquel il remplit les fonctions de maître d'hôtel avant de devenir l'intendant d'Henri de Montmorency dont il géra les biens de Chantilly, de Fère-en-Tardenois et des domaines avoisinants tels Muret et Gandelu.

Nous trouvons également son nom dans un document historique de haute valeur pour cette région du Valois, il s'agit du «*Rôle de la Noblesse en 1591* ». C'est sous ce triple rapport que nous allons nous efforcer de faire revivre son activité en citant grand nombre de ses lettres. Il nous faut rappeler, tout d'abord, qu'il sut mettre à profit les bénéfices résultant de sa charge, bénéfices avec lesquels il se rendit acquéreur de plusieurs biens.

Jean de Mazancourt possédait déjà quelques terres à Attichy, où il résidait, lorsque par acte du 9 juillet 1583, il acheta de Claude de Hacqueville, seigneur d'Attichy et de Garges, maître des Comptes, les droits sur la ferme de l'*Arbre Jacquemart* à Attichy.

Quelques années après, en 1586 et 1587, la seigneurie d'Attichy qui avait été précédemment détenue, jusqu'en 1575, par François Duplessis, seigneur de Richelieu, fut cédée par Claude de Hacqueville à Octavien Dony, secrétaire de la chambre du Roi ; celui-ci procéda au remembrement du domaine et racheta les diverses parts que possédaient les Hacqueville, les Brèthe, les de Ronty.

Claude de Hacqueville décéda peu après s'être dessaisi de la ferme de l'Arbre Jacquemart. Un acte du 3 juin 1584 (3) nous fait connaître d'une vente concédée par Jehan Aubry, laboureur et Nicolle Crespin, sa femme, à damoiselle Marye Tronson, veuve de feu Claude de

---

(3) Acte passé devant Me Jehan Picart, notaire à Vic-sur-Aisne.

Hacqueville, en son vivant écuyer, seigneur en partie d'Attichy, de ses droits et actions sur une maison sise audit Attichy, moyennant 200 livres tournois.

Jean de Mazancourt opposa une certaine résistance à se défaire de « l'Arbre Jacquemart » ; en effet, par contrat du 16 août 1594, nous le voyons céder à son fils Henri, qui allait épouser Isabeau de Proisy, tout ce qu'il possédait à Attichy.

Il semble que le nouveau seigneur d'Attichy ait été moins indifférent aux offres d'Octavien Dony et qu'il soit arrivé à convaincre son père car le 30 décembre 1594, Jean de Mazancourt, seigneur du Plessis-Vivier et son fils Henri de Mazancourt, seigneur d'Attichy en partie, vendaient leurs biens d'Attichy à Octavien Dony, conseiller du Roi, intendant et contrôleur général de ses finances.

Pour en terminer avec la seigneurie d'Attichy, nous ajouterons que Jean de Mazancourt, en sa qualité d'intendant du Connétable de Montmorecny passa bail, en 1598, avec un vigneron d'Attichy, pour des pièces de vignes situées au dit terroir (4).

Quel rôle, Jean de Mazancourt, joua-t-il au cours des guerres religieuses qui ruinèrent le Valois et le Soissonnais au XVIe siècle ? On ne peut guère le préciser car les documents sont rares qui le concernent. Il n'est pas exagéré d'écrire que le seigneur de Vivières se rangea du côté de Montmorency et cela d'autant plus qu'il en était un des serviteurs ; d'ailleurs la situation de certains seigneurs était délicate, comme celle de Jean de Mazancourt, dont la terre avoisinait le marquisat de Cœuvres, or Antoine d'Estrées, sans affirmer nettement ses opinions, ne cachait pas sa sympathie pour les Huguenots, car il était un fin politique — ou ce que nous appelons dans notre jargon moderne un *opportuniste* — sachant se ménager des amitiés en chacune des parties adverses.

Le château de Vivières se trouvait en fâcheuse situation, cerné qu'il était par les papistes. Dans son journal,

---

(4) Archives de Chantilly, Cabinet des Titres, carton 53, série B.A.

dom Lépaulart, curé de Cœuvres, écrit..... « Le jour de « Saint-Denys neufviesme d'octobre, vindrent quelques « sergens de Vendy, des Huguenotz des environs de « Crespy, Pierrefons, Vivière et Cœuvres, auxquelz en « donnant à disner ilz me dirent que M. d'Estrées ne « vouloit s'immiscer en ceste guerre, s'estoit allé retirer « avec M. de Boullion à Sedan ou à Jamar, et qu'il « avoit dict que je me retirasse à son chasteau si j'y « voulois aller..... » (5).

La fortune des armes ayant changée de camp, le prince de Condé se vit opposer des forces plus nombreuses dont certains éléments réussirent à renforcer les principales forteresses catholiques de la région, c'est ainsi que des garnisons royales doublèrent celles qui gardaient les châteaux d'Attichy, de Berzy-le-Sec et de Vivière. Le sieur de Mazancourt était à la tête de ces éléments catholiques et nous le retrouvons en 1591 comme commissaire chargé de prélever sur la noblesse du duché de Valois, la taxe de 450 écus, levée par lettres patentes des 20 janvier 1589 et 11 mars 1591. Cette somme était destinée à dédommager Robert du Sart, sieur de la Tournelle et de Grantchamp, des frais que lui avait occasionnée sa présence aux Etats Généraux tenus à Blois où il avait siégé en qualité de député du duché de Valois. La noblesse du bailliage de Vermandois avait député Louis de Moï, lequel réclama pour ses dépenses la somme de 540 écus qui lui avait été octroyée par le bailli dudit Vermandois. A la date du 22 mai 1599 il lui était dû encore 20 écus ainsi que nous le fait connaître un acte passé devant Me Petit, notaire à Soissons (6).

Si l'on sait les événements qui marquèrent l'assemblée de Blois comme l'assassinat des Guise et l'arrestation de cinq membres du Tiers, les sieurs La Chapelle, Neuilly, Compan, Orléans et Le Roy, tous députés de l'Ile-de-France, on se souvient moins de la harangue prononcée le 15 janvier, au cours de la séance solennelle,

---

(5) Journal de Dom Lépaulard, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, publié par la Société Historique de Soissons. Tome 13, année 1859.

(6) Cité par Suin dans le Bulletin (tome 15) de la Société Historique de Soissons.

par Etienne Bernard, député de Dijon et qui prit la parole au nom du Tiers-Etat qu'il présidait. Il fut incisif, sans violence, critiqua le clergé, sans y mettre de passion, fustigea la justice et les juges, mais en termes mesurés et dépeignit à Henri III la triste condition du pauvre peuple.

... « Il ne craignit pas, écrit Georges Picot (7), de mon-
« trer dans toute sa vérité la misère du peuple accablé
« d'impôts..... Si encore de telles nouveautés eussent
« servi au profit de Sa Majesté, nos plaintes n'en seroient
« ni justes ni raisonnables. Mais quoi, Sire, nous savons
« que la gendarmerie a été sans montre ; le soldat sans
« solde, les gages de vos officiers barrés et retranchés,
« les pensions dues, les rentes non acquittées, le domaine
« engagé et toutes les finances dissipées et néanmoins
« on projettoit encore de faire accrue de nouveaux sub-
« sides et levée de deniers, sur qui, Sire, sur un pauvre
« passant détroussé, nud et mis en chemise. Ainsi faut-
« il parler de votre peuple.

« ... Or, n'y a-t-il point de plus prompt remède, que
« de répéter les deniers de ceux qui à la foule et oppres-
« sion de vos sujets ont butiné tant de richesses ? Il est
« temps de comprimer l'éponge trop remplie. Le secours
« sera prompt et facile, parce que les deniers ne sont
« hors du royaume, ni en Allemagne ou à la banque de
« Venise : ils sont aux coffres de quelques particuliers,
« qui, abusant de vos grâces et faveurs, se sont enrichis
« et élevés excessivement.....

« ..... Voilà, Sire, comme des sujets bien affectionnés
« doivent à leur prince, comme des Etats libres et bien
« composés doivent donner avis sans aucune prévarica-
« tion de la chose publique, avec tel respect néanmoins
« que Votre Majesté n'en soit offensée en rien..... »

On sait que la Ligue avait obtenue la majorité aux élections des députés des trois ordres et tout porte à croire que Robert du Sart, député du Valois, faisait partie de cette majorité. Le seigneur de la Tournelle possédait des terres aux environs de Betz. Dans un dé-

---

(7) Georges Picot : Histoire des Etats Généraux, tome III.

nombrement (8) des franc-fiefs du duché de Valois fourni en 1666 par François des Essarts on trouve cité le fief «\ *le Grand-Germaincourt-les-Thorry* » que détenait pour lors Charles de Vassan, qui l'avait acquis de Guillaume du Sart, fils de Robert. Ce fief consistait en une maison seigneuriale, et 72 arpents de terres tant labourables que prés et savarts.

Le rôle et département (9) pour l'établissement duquel le seigneur de Vivières, Jean de Mazancourt, fut nommé commissaire, offre ceci d'intéressant qu'il donne les noms des 132 seigneurs qui, en 1591, habitaient la partie du duché de Valois ressortissant des châtellenies de Crépy-en-Valois, de Pierrefonds, de Béthisy, de La Ferté-Milon et d'Oulchy-le-Château. Seuls peuvent retenir notre attention les possesseurs de fiefs alentour de Villers-Cotterêts dont nous reproduisons ci-dessous les seigneuries.

En janvier 1592 une revue fut passée en la ville de Soissons de la compagnie du sieur de Rammefou, capitaine. Le rôle de la monstre vérifié par Jean de Mazancourt, sieur du Plessis, commissaire ordinaire des guerres, porte les noms des soixante-quinze hommes qui la composait. Il y avait un lieutenant, un enseigne et deux sergents. Parmi ces gens de guerre figuraient :

Jean de Saint-Simon, lieutenant ; Thomas Auguien, sergent ; Gabriel Hervy, Jean Tournemaille, Pierre Guemard, Jehan du Percy, Martin Dubois, Louis Carrain, Pierre Lefebvre, Estienne Raullin, Féry d'Estocquay, Pierre Moustardier ; les sieurs Mongy, Pinon, Frotin. Mahommes, Trollier, Lambert, de Vailly, de Villers, Jean Tourotte, Thibaut Le Dur, etc.

---

(8) Bibliothèque Nationale. Fds Latin N° 17.059, pièce 245.
(9) Bibliothèque Nationale. Fds Latin N° 17.059, pièce 229.

Châtellenie de Crépy-en-Valois

a) La terre et seigneurie de Vez, appartenant à Mlle Legrain.

b) La seigneurie de Levignen, dont Urbain de Gorgeass était seigneur en partie (*de gueules, à trois champignons arrachés d'or, 2 et 1*).

c) Pierre des Fossés, seigneur de Coyolles et possesseur du fief de Gueux (*de sinople, à deux lions d'argent adossés et passés en sautoir, leurs queues passées en double sautoir*).

d) La Damoiselle des Fossés pour les fiefs de Brandemont et autres à Haramont.

e) Pierre de Leffe, seigneur de Noue.

f) La terre et seigneurie de Dampleu, qui appartenait à feu Charles de Drouin.

g) Le sieur de Martigny, Guillaume le Cirier, possesseur du fief des Aultieux à Largny et de la seigneurie de Troësne.

h) Le sieur de Chabane, pour le fief de la Tour, assis à Pisseleu.

i) Antoine de la Fontaine pour le fief de Villeneuve à Orrouy.

j) Jean de Mazancourt, seigneur de Vivières.

k) Les sieurs de Martimont et du Mont, qui demeuraient également l'un et l'autre à Vivières.

***

Châtellenie de Pierrefonds

l) Robert de Joyeuse, seigneur de Montgobert.

m) Hugues et Gilles de Renty, seigneurs de Missy-aux-Bois et d'Aconin.

n) Charlotte de Rigauville pour son fief sis à Ressons-le-Long.

o) Le sieur de Saint-Fal, possesseur des seigneurie ou fiefs de Courtieux, Montigny-Lengrain et Le Châtelet.

p) Jacques de Nogentel, seigneur de Vaulx, près de Vierzy.

q) Antoine de Brion pour le fief de Roy-Saint-Nicolas.

r) Nicolas de Gonnelieu, seigneur d'Autrêches.

s) Charles de Lizine pour la seigneurie de Taux.

t) Blandin de Vieilmaison, seigneur de Saponay.

u) Charles et Jean de Beauvais pour les seigneuries de Vouty et de Faverolles.

v) Pierre de Sailly pour la terre d'Hartennes.

w) Zacarie de Launoy pour la dite seigneurie.

x) Antoine de Lézine pour le fief de Mortefontaine.

y) Le sieur de Caquar, demeurant à Taillefontaine.

z) Nicolas d'Arzillemont pour la seigneurie de Branges.

aa) Scipion de Hermant pour un fief appelé le fief de la Barne, sis à Saint-Pierre-Aigle et dépendant d'Oulchy-le-Château.

***

La Ferté-Milon

ab) La seigneurie de Louâtre appartenait à Baptiste Hauston.

ac) Christophe Magnant était possesseur du fief de Chastellon, sis à Troësne.

ad) La famille de Capendu détenait la seigneurie de Boursonne.

ae) Le fief de Corcy avait pour seigneur Antoine de Remiac.

af) La terre et seigneurie de Silly-la-Poterie appartenait au sieur de Broully-Mesviller, dont les armes étaient: *d'argent, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules.*

Dans l'année qui suivit la rédaction de ce rôle, Isabeau de Proisy, fille de François de Proisy, baron de la Bôve, épousa, suivant contrat passé au château de la Bôve, le 22 janvier 1593, devant Normant, notaire à Boucon-ville (10), Henri de Mazancourt, chevalier, seigneur du Plessis, fils de « Jehan de Mazancourt, écuyer, seigneur « de Thossy, de Vivières et de Chosy en partie, commis-« saire ordinaire des guerres et de Marie de Poitiers. »

Ce même Jean de Mazancourt était aussi seigneur de Vaumoise. Un document nous le fait savoir, qui date de 1598 ; en effet, parmi les hommes..... « jugeans et « seigneurs de fiefs mouvans et tenus en plein fief du « chasteau de la chastellenie de Crespy et qui ont accous-« tumés estre aux assises qui se tiennent par M. le Bailly « de Valoys ou son lieutenant général, a Crespy... » on trouve :

à *Vaumoise*, le seigneur du fief de Vaulmoize, appartenant de présent à Jehan de Mazancourt, seigneur du Plessis de Viviers.

à *Viviers*, le fief de Viviers, acquis par Jehan de Mazancourt des religieux de Valsery, à luy à présent appartenant.

Dès que son fils Charles fut marié et qu'il eut pris le titre de seigneur de Vivières, Jean de Mazancourt demeura en son château de Vaumoise, il y vint souvent et chaque fois que de Chantilly il avait à se rendre à Fère-en-Tardenois, il en profitait pour rendre visite à ses amis de Villers-Cotterêts et courir avec eux le cerf dans la forêt dont il était au surplus garde-marteau. Cette fonction appartenait de droit au châtelain de Vivières, qui la partageait avec le concierge de Villers-Cotterêts ; elle consistait à marquer les arbres qui devaient être réservés lors de chaque coupe. Pour ce faire on se servait d'un marteau et celui de Vivières représentait une tour rappelant celle de la seigneurie. En dehors des documents que nous avons cités nous n'avons pas rencontré de pièces qui nous permettent de préciser ou d'indiquer une date où Jean de Mazancourt soit cité dans l'exercice

---

(10) Archives de l'Aisne. E 406.

de ses fonctions ; et M. Le Pelletier ne le mentionne pas une fois dans son « *Etude sur la Forêt de Villers-Cotterêts* ».

Il est vrai que le seigneur de Vaumoise avait de multiples occupations dont nous allons vous entretenir en nous référant à l'importante documentation que sont les archives de Chantilly.

*
**

Jusqu'alors nous ne nous sommes occupés qu'indirectement de Jean de Mazancourt ; nous allons le suivre d'un peu plus près et le faire connaître mieux. Il va se révéler à nous par les lettres qu'il écrivit — et elles sont nombreuses — au connétable Henri de Montmorency de 1596 à 1610.

Durant ces quatorze années il nous fera assister à sa lente accession aux charges les plus hautes. Le modeste « officier de Chantilly » atteindra le poste important de « capitaine et gouverneur du château de Fère-en-Tardenois » tout en continuant de gérer l'important domaine où réside ordinairement son maître. Homme de confiance d'Henri de Montmorency, il est également son confident et nous le verrons épouser les griefs et les ressentiments du Connétable.

Les services que rendait Jean de Mazancourt étaient nombreux, il s'occupait des choses les plus diverses : ventes et achats de bois, établissement des baux concernant la pêche dans les étangs ou la location des fermes, construction de bâtiments, édification d'une chapelle et de lieux claustraux, missions politiques, surveillance des enfants ; à la lecture de ses billets on se rend mieux compte des charges qui ressortissaient de l'intendant ou « maître d'hôtel » au XVIIe siècle.

Ecrites en un style alerte et vivant, les lettres de Jean de Mazancourt contiennent d'intéressants renseignements, non seulement sur les gens mais aussi sur la façon dont les affaires se traitaient sous le règne de Henri IV. On y trouve désignés un grand nombre de localités de notre région et à ce titre déjà elles méritent d'être citées ; elles sont toutes conservées aux Archives de Chantilly, fonds

inépuisable pour l'histoire du Valois ; quelques-unes ont été reproduites par Moreau-Nélaton (11) et par Macon (12) ; certaines sont inédites. Elles jettent un reflet particulièrement brillant sur une époque qui fut on ne peut plus riche et dont notre Soissonnais a été le théâtre, elles mettent en lumière l'activité incessante du seigneur de Vivières et de Vaumoise.

C'est en décembre 1596 que Jean de Mazancourt vint à Fère pour la première fois et dès son arrivée dans le Soissonnais il alla rendre visite au duc de Mayenne, apportant à celui-ci les protestations affectueuses du Connétable. Il accomplit ensuite sa mission qui était de louer la pêche des étangs et surtout de faire procéder à la vente des coupes des bois de haute futaie. Le 12 décembre il écrivait à son maître :

« Vous trouverez estrange de ce que j'ay tant mis à « vendre vos boys ; mais la longueur m'a faitz gaigné « ma cause ; ayant tellement discuté avec les marchans « qu'ils n'ont eu que deulx ans de vuidanges, à commen- « cer du jour de Pasques prochain, et ne feront point « de charbon, ny n'auront aulcun pasturaige dans vostre « parque, ainsy que le désirez ; et cy n'avons pas laissé « d'avoir nostre somme porté dans nostre commission.... « Il reste enchore vingt-neuf arpents de boys à délivrer, « ayant trouvé des marchans plus opiniastres que les « aultres, qui ne s'estoient vollu condescendre aulx con- « ditions des aultres ; toutefois, j'espère quy se metront « demain à la même rayson..... »

Le séjour à Fère-en-Tardenois dura peu de temps, la présence à Chantilly du seigneur de Mazancourt était plus importante et nécessaire au moment où le Connétable allait se rendre dans le Languedoc dont il venait de se voir offrir le gouvernement.

Au lendemain de la mort de Louise de Budos, sa femme, Henri de Montmorency avait décidé de faire édifier un monastère pour les Pères Feuillants à Chantilly. L'emplacement choisi, sur la paroisse de Gouvieux,

---

(11) Histoire de Fère-en-Tardenois.
(12) Notamment dans certains bulletins du Comité Archéologique de Senlis.

là où commençait le diocèse de Beauvais, appartenait à un nommé Claude Bourillon, dont il était nécessaire d'acquérir le terrain. Le seigneur de Mazancourt insistait pour que fut régularisée la situation ; le 2 avril 1601 il écrivait : « ...J'avois commandé à ceux à qui appartient « la terre où vous désirez de faire bastir vostre monas- « tère de ne la point louer, et que je l'acheptrois d'eux ; « mais voyant que je n'ay point eu de vos nouvelles, je « les ay laissés la louer comme de coutume ».

Une solution s'offrit qui était d'échanger le terrain nécessaire contre un autre de même surface ; elle fut acceptée par les deux parties, surtout et avec empressement du conseiller financier du Connétable. Cette transaction qui permettait d'obtenir le terrain convoité sans débourser un sol plaisait infiniment à Girard du Thillay qui dans une lettre, à Henri de Montmorency, mandait... « ...Nous trouvons messieurs vos créanciers tellement « affamés et résolus à nous tourmenter que nous n'avons « pu prendre aucune résolution, d'autant qu'il semble « qu'ils vous veulent mettre en chemise et jouir géné- « ralement de tout vostre revenu..... »

Peu après il revenait à la charge et de plus pressante façon : «.....Je désirerois qu'il vous pleut n'entendre à « aucune nouvelle despence que vous n'ayez veu la pre- « mière dépesche du conseil, et commander que la des- « pence que Messieurs du Plessis, Biart et autres pro- « jectent à Chantilly, surseoye jusques audit temps que « vous leur manderez vostre volonté..... »

Mais entre temps le Connétable était arrivé en son gouvernement de Languedoc où il y possédait des biens, notamment à Pézenas. Il sut en tirer parti car bientôt il adressa quelques 300 écus à son fidèle Duplessis qui lui en accusa réception en ces termes : « .....J'ay reseu les « trois cent escuz qu'il vous a pleu m'envoyer pour com- « mencer à bastir vostre petite maison près Chantilly.... » Et les travaux débutèrent suivant les plans dressés par Biart, ils furent activement poussés en ce qui concerne les fondations. Dès le 18 mai on projeta de faire bénir le terrain par l'Evêque de Beauvais ; le Connétable en fut informé par Guillaume de Mazerat, l'un de ses offi-

ciers.....« sur ce que vous résouldrez, il vous plaira nous « en escrire le plus bref que vous pourrez, afin que nous « allions M. du Plessis et moy, supplier Monsieur l'éves- « que de Beauvais en faire l'office..... » Le sieur de Mazancourt surveillait les travaux, faisant activer les ouvriers et apportant des modifications aux plans encore que ceux-ci aient été dressés par un artiste de grand talent, tout à la fois ingénieur, architecte et sculpteur.

Le 22 mai, le sieur de Mazerat pouvait écrire à Henri de Montmorency..... « M. du Plessis a esté icy pour faire « travailler au plan du couvent qu'il plaist à vostre « Grandeur faire faire..... » et il termine en annonçant le départ pour Vaumoise de son collègue de Mazancourt.

Deux mois plus tard, le dimanche 15 juillet, Monseigneur René Potier de Blancmesnil, évêque de Beauvais, bénissait le terrain où devait s'élever le monastère. De la cérémonie, Jean de Mazancourt nous en a transmis le compte rendu par une lettre que le 18 juillet il adressait au Connétable. Nous reproduisons ce document dans son entier.

« .....Dimanche dernier, le lieu et place où se construit « l'esglise et monastère qu'il vous plaist faire bastir à « Chantilly fut béniste, consacrée et baptisée du nom de « Nostre Dame de la Grâce par Monsieur l'évesque de « Beauvais selon vostre très sainte dévotion, et la pre- « mière pierre posée et assise par Monseigneur de Mont- « morency, assisté de Monsieur de Bouteville, que je fis « prier pour faire compagnie à mondict sieur l'évesque « et assister mond. sieur vostre filz en ceste sainte céré- « monie ; où il se trouva une honorable compagnie tant « des gentilshommes voisins que de tous les principaulx « de Senlys avec une bien grande multitude de peuple, « avec de très grandes dévotions, où vostre grandeur y « resust maintes bonnes prières et louanges ; et faisoit « fort bon voyr ceste sainte bénédiction et cérémonie, « avec une très belle exhortation qui y fust faitte par « Monsieur le père Vincent, qui édifia fort le peuple. « Le sieur Biard vous envoye les motz escrips sur ladicte « première pierre, qui est de marbre noir, avec le nou- « veau model tant de vostre esglise que monastère ; à

« la vérité ce sera chose très digne de vostre grandeur « et qui accompagnera fort vostre maison de Chantilly « et immortalisera vostre nom. Changeant de model, il « nous a fallu changer de marchez, car c'est toute autre « chose que le premier. J'ay accordé avec vostre masson, « maistre Anseaulme par l'avis et en présence dudict « sieur Biard, à ung escu et demy de la toyse (quy font « quatre livres dix solz) pour vostre esglise seullement « quant pour le logement du monastère, se sera ung « marché que nous en avons peu tirer, qui est le tout « soubz vostre bon plaisir. En cas qu'il se trouvast quel- « que aultre maistre qui en vollust faire meilleur marché « et à plus juste pris, l'on le pourra prendre, encore que je pense qu'il ne s'en trouvera guère qui le veuille pren- « dre à plus juste pris, selon que nous avons peu adviser, « ledit sieur Biard et moy. Aussy tost le marché formé, « j'ay mis forse ouvriers après, où je fais travailler à « toute diligence, et n'y laisseray perdre une seule heure « de temps..... selon l'argent qu'il vous playra nous en- « voyer. Ledit sieur Biard estoit d'avis d'y mettre encore « ung homme avec maistre Anseaulme, aussy bon mais- « tre que luy, pour luy ayder à conduire l'œuvre pour « en faire plus grande diligence ; il me semble qu'il s'y « fauldra conduire selon la commodité de vostre bourse; « nous en attendrons vostre volonté..... »

Cette lettre est intéressante car elle dénote, chez son auteur, une certaine sûreté de jugement ; en écrivant au Connétable que sa maison de Chantilly immortaliserait son nom il ne préjugeait en rien de l'avenir. Le nom d'Henri de Montmorency est en effet inséparable de celui de Chantilly ; par ailleurs cette missive nous révèle la minutie avec laquelle le sieur de Mazancourt étudiait les moindres détails de ce qu'il avait à faire exécuter, les répercussions que ne pouvaient manquer d'apporter, dans l'économie d'un projet, des modifications importantes. Elle nous montre la largesse d'esprit du majordome de Chantilly admettant fort bien de modifier les salaires des ouvriers eu égard aux travaux à exécuter.

Et le Connétable nous paraît avoir eu pleine confiance en son serviteur dont il appréciait la gestion financière

autant que les talents de bâtisseur. On lui avait demander son autorisation pour poursuivre les travaux ? il l'accorde et la fait transmettre, le 28 juillet 1601, par son maître d'hôtel Le Noble qui en même temps remettait à du Plessis l'appréciable somme de 300 écus d'or, monnaie d'Espagne.

Monsieur de Mazancourt n'eut garde de remercier son maître, il le fit en ses termes, le 2 septembre :

..... « J'ay reseu celle quy vous a pleu m'escripre du « IXe passé, par laquelle me mandez qu'avez trouvé fort « agréable le plan que je vous ay envoyé de vostre mo- « nastère de Chantilly, que je fais advançer le plus qu'il « m'est possible ; mais le chariage de vos foings nous a « fort retardé, qu'il a fallu forcer à cause des pluyes que « nous avons eu par deça, aussy la maladie de vostre « maistre masson, tellement que le tout ensemble nous « a fort recullé ; mais maintenant l'on y travaille en « toute diligence. Je vous ay mandé cy devant, Mon- « seigneur, comme j'avois encore reseu les trois cents « escuz que m'avez envoyé par Le Noble en espèce de « doublon à six livres douze solz pièce, et l'on ne les « peult mettre de par deça que pour six livres, qui est « ung grant intérest et perte, et paine à les allouer à « cause du descri des monoyes ; l'on vous en tiendra « compte au pris que nous les aurons allouer. Et pour « diligenter comme vostre Grandeur le désire, il seroit « besoin d'avoir de l'argent davantaige, car selon l'argent que nous avons nous emploions les ouvriers, car ce nou- « veau plan vous coustera, comme je vous ay mandé, « par le regart de la massonnerye deux fois aultant que « le premier plan que nous avions marchandé ; aussy « c'est tout autre chose, vous asseurant que nous y « faisons le meilleur mesnaige qu'il nous est possible... »

Le sieur du Plessis réclamait de l'argent pour poursuivre les travaux, il demeura quelque temps sans en recevoir et finalement dut abandonner les projets et c'est ainsi que ne fût pas édifié le monastère de Notre-Dame de la Grâce.

Le Connétable, à bout de ressources, commençait à monnoyer les propriétés qu'il possédait en France, hormis

Chantilly. Dans les bois alentour de Fère-en-Tardenois, le sieur de Mazancourt est venu reconnaître les coupes à effectuer, il les multiplie, sacrifiant de nombreux cantons livrés à la hache du bûcheron.

Dans une lettre du 19 janvier le sieur du Plessis laisse percer son mécontentement en même temps que deviner une certaine amertume que soulevaient en lui les ravages qui s'opéraient dans les futaies du domaine forestier. L'historien de Fère-en-Tardenois a donné, de cette lettre, un résumé vivant et coloré. (13)

« ...L'homme d'affaires laisse échapper un cri de « détresse à propos de l'état des bois qu'il a parcourus. « (Nous avons visité, dit-il, toute vostre forestz et boys « dépendans de vostre baronnye du dit Fère, que nous « trouvons fort diminuez, pour la quantité que l'on a « cy devant coupé). (La nécessité de vos affaires vous y « a contraint), se hâte-t-il d'ajouter, pour atténuer « l'amertume d'une telle constatation. Mais la ruine, « hélas, tient aussi à d'autres causes. La surveillance « fait défaut, et le braconnage sévit. Les officiers n'ont- « ils pas trouvé deux chevreuils (pris au guilleminet) ; « du Plessis raconte qu'ils ont ramassé force engins de « ce genre, tendus en forêt, que M. de Rocourt a fait « porter au château, et sur la pose desquels (il fait « informer). Il donne, touchant ces collets, des détails « assez piquants. (L'on y a trouvé, écrit-il, des vaches « prises et estranglées ; et n'y a bestes quy ne s'y prei- « gne, hors le sanglier, d'aultant qu'il passe par « dessoubz ; et cela est tendu de la haulteur que la « beste fauve (on appellait alors de ce nom les cerfs « et les chevreuils) porte sa teste pâturant ou cheminant. « C'est une chose fort subtil). Pour compléter le tableau, « vraiment pitoyable, du domaine, il ne faut plus qu'un « mot sur les fermes. Deux ou trois de celles qui dé- « pendent de Fère sont en friches. D'après son collègue, « M. de Rocourt (fait ce qu'il peult pour trouver des « fermiers) ; mais les amateurs offrent si peu de chose

---

(13) Moreau-Nélaton : Histoire de Fère-en-Tardenois. Tome II.

« qu'il (s'y trouve fort empesché). Quant à lui, du « Plessis est d'avis qu'il vaudrait mieux les céder à vil « prix ou les faire labourer soi-même, plutôt que de « (n'en rien tirer du tout).

Le désarroi du sieur de Mazancourt ne laisse pas que de surprendre car en d'autres circonstances l'officier d'Henri-Anne de Montmorency avait su faire preuve d'un solide optimisme ; il est vrai qu'en janvier 1603, notre seigneur de Vaumoise et Vivières était fort souffrant. Il se verra contraint de prendre quelque repos en sa maison près de Villers-Cotterêts. De quoi souffre-t-il ? du cœur, de l'estomac, du foie ? non pas, son mal est celui de l'époque... Il est atteint de gale. Son incommodité le gêne et il en avise le secrétaire Maridat qu'il charge de l'excuser auprès du Connétable dont il escompte la pitié envers "un vieux galeux quy ne peult tenir la plume qu'à peine, pour escripre". Et notre bonhomme de continuer... « Sy Monsieur Ranchin, qui était le « médecin du Connétable, me voulloyt envoyer une « bonne recepte il me feroyt grant plaisir ; mais que ce « ne soyt celle que m'a mandé nostre médecin de Soys- « sons que je laisse croistre mes uncles et que je me « gratte fort. J'en fait bien mon devoir, avec grand « plaisir ; mais la pénitence me suyt de près... »

Ce mal était si répandu que des guérisseurs improvisés proposaient aux patients de les soigner, moyennant finance, comme de bien entendu, avec des élixirs, des onguents et autres produits. Il ne suffisait que de conclure un marché, lequel d'ailleurs pouvait comporter un dédit pour le cas où la guérison se révelerait impossible. Ces pratiques se poursuivirent jusque vers le milieu du XVIIe siècle, sans grand changement.

Le sieur du Plessis, à peine remis de son mal, dut accompagner le Connétable à Fère lorsque Henri de Montmorency voulut se rendre compte par lui-même de la situation de ses propriétés de l'Ile-de-France. Il demeura six semaines environ dans sa baronnie et ce court séjour lui permit de juger l'attitude de ses commensaux qui le pillaient sans vergogne, aussi, comme il était d'humeur vindicative, se fâcha-t-il, menaçant des pires repré-

sailles les pêcheurs en eau trouble qu'il chassât. Il fallut, par la suite, de nombreuses interventions de de Mazancourt pour mettre un terme au différend qui menaçait d'opposer les anciens aux nouveaux domestiques ; du Plessis, qui défendait ces derniers, lesquels étaient ses créatures, écrivit quelques lettres assez fermes où perçait le dépit..... « Il serait besoing, Monseigneur, disait-il dans « une lettre du 3 janvier 1604, que vous eussiez tous- « jours Messieurs de vostre conseil auprès de vous, puis- « qu'ils ne trouvent rien de bon de ce que vous faittes « en leur absence. C'est oster l'affection aulx gens de « bien de vous donner avys à l'advenir de ce quy se « passe dans vos terres, pour le bien de vostre service..... « Il vous plaira me mander ceulx que désirez vous servir « affin d'exécuter vostre volonté. »

Le sieur de Mazancourt regagna Chantilly où il reprit son rôle de maître d'hôtel et de contrôleur ; d'ailleurs le connétable, qui l'aimait beaucoup, ne devait pas tarder à lui confier une mission d'importance. Au mois de juin, Henri de Montmorency emmena ses enfants à Paris laissant son neveu, le comte d'Alais à Chantilly, où ses cousins le retrouvèrent peu de temps après et tous trois gagnèrent Fontainebleau vers le début de septembre. C'est pour cet important déplacement que le sieur du Plessis reçut mission de tout diriger sous sa propre responsabilité.

Au début du XVIIe siècle, pour se rendre de Chantilly à Fontainebleau, il ne fallait pas moins de cinq jours. Dans son étude sur Chantilly, M. Macon a retracé l'itinéraire suivi par les trois jeunes voyageurs qu'accompagnaient douze personnes (14). La « *maison* » des enfants du Connétable comprenait, outre le gouverneur Du Travet, le sieur de Mazancourt, M. de La Fontaine, écuyer, Mme de La Fontaine et Mlle de Châteauvert, Noël, cuisinier, Jean Decaux, panetier et fruitier, Loys, sommelier, La Volte et Roger, valets de chambre, Martin, laquais. Il fut adjoint un autre domestique en la personne..... de l'âne, emprunté au serrurier de Chantilly, et qui devait

---

(14) G. Macon : Chantilly et le Connétable Henri de Montmorency.

porter la viande. Et la caravane coucha le 1er septembre à Ecouen, le 2 à Paris, le 3 à Villeneuve-Saint-Georges, le 4 à Melun, et l'on arriva le 5 à Fontainebleau. Après un séjour de deux semaines à la cour, où ils furent choyés, les fils d'Henri de Montmorency revinrent à Chantilly dans les mêmes conditions qu'au départ.

En 1605, le sieur du Plessis-de Mazancourt, âgé de soixante-douze ans, revint à Fère-en-Tardenois ; il était accompagné de son petit-fils lequel devait, le 30 janvier, figurer comme parrain dans un baptême célébré le même jour en l'église du lieu. Et le vieux serviteur, qu'un document désigne sous le titre de « *capitaine et gouverneur du bourg et château de Fère* », devait mettre à profit sa visite dans la baronnie pour aller voir en leurs maisons de Soissons et de Braine les amis de son maître, M. de Mayenne et M. de La Marck. Le régisseur zélé qu'est du Plessis s'inquiète de tout, il passe partout, examiné, enquête, interroge, il est volontiers soupçonneux ; on dirait qu'il a conscience qu'il ne reviendra jamais plus en ces lieux qu'il aime à parcourir à cheval et, qu'avant de regagner Chantilly, il veuille, en une dernière visite minutieuse, jeter l'ultime regard du contrôleur...

La dernière lettre de de Mazancourt qui nous intéresse date de 1609 ; il y est question de la jeune Mme de Montmorency, Jeanne de Scepeaux. Cette épître est délicatement écrite et mérite d'être reproduite en son entier. Son rédacteur a trouvé les mots appropriés pour exprimer à son maître le plaisir qu'il prend à voir évoluer la fille de Marie de Rieux. Citons ce passage d'une belle tenue..... « Elle est fort aisée à contenter, vivant d'une « modestie fort grande, et en crainte toujours de faire « chose que vous ayez désagréable. Je croy bien qu'elle « se pourra ennuyer icy au commencement, se trouvant « toute seule ; toutesfois elle ne perd point de temps « en ses exercices, qui sont fort vertueux. Elle passe « son temps fort doulcement avec ses filles, se promenant souvent parmy vostre mesnage, où elle prend « grand plaisir, et croy qu'elle sera une grande et bonne « ménagère. Elle fait force confitures, mais elle ne

« sçait où les mettre ; s'il vous plaisoit luy faire donner
« la clef de mon cabinet, elle seroit fort resjouye. Je
« vous asseure qu'elle ne laisse point ses filles oisives ;
« chacune a sa tâche de son ouvrage par chacun jour ;
« et fait bon voir son petit train, tout y va par ordre.... »

Comme on le voit, le sieur de Mazancourt n'écrivait pas trop mal, et tout modeste commensal qu'il était savait fort bien tourner une lettre. Le sieur Jean du Plessis, seigneur de Vivières, de Vaumoise et autres lieux, devait s'éteindre en 1612, âgé de plus de quatre-vingt ans, ayant été précédé depuis peu dans la tombe par son fils Charles. Le titre allait être porté durant le XVIIe siècle par Jean de Mazancourt, 3e du Nom.

Pour terminer disons que les de Mazancourt blasonnaient :

D'AZUR au CHEVRON D'OR, accompagné de TROIS COQUILLES du même.

Henry LUGUET.

Les Bataillons et Régiments de Milice Soissonnais

PREMIÈRE PARTIE

LA MILICE BOURGEOISE DE SOISSONS

INTRODUCTION

On suppose volontiers que la *conscription* ne remonte qu'à l'époque révolutionnaire, il n'en est rien ; à vrai dire le service obligatoire n'était pas chose nouvelle en 1792, en ce sens que la démocratie, née de la Révolution, n'a fait que s'inspirer des nombreuses Ordonnances rendues sur ce sujet par la royauté.

Les Gaulois le connurent après la conquête romaine qui obligeait à servir les fils de vétérans et de colons militaires (1). Sous Honorius, en 406, les esclaves furent affranchis qui voulurent quitter leurs maîtres pour s'enrôler et on leur donnait une somme de 10 sous d'or.

Sous les Francs, tout homme était appelé, à moins qu'il ne fut pauvre, ou trop âgé, ou serviteur dans une église. Les Carlovingiens modifièrent peu cette obligation qui demeura effective et que maintint le capitulaire de

---

(1) Code Théodosien.

Quierzy-sur-Oise (877), qui institua théoriquement la féodalité ; toutefois le « *service* » s'appliqua au clergé lui-même lequel, sous les Mérovingiens, en avait été exclus.

Dès lors, tout possesseur de fief doit le service personnel plus... « un certain nombre de guerriers, selon « son étendue. Si le fieffé est un ecclésiastique ou une « dame, il fournit des combattants. Vieillards, infirmes « et mineurs, devaient également se faire remplacer. On « pouvait exempter les chevaliers francs... » (2).

Les milices communales ou urbaines existaient déjà à l'époque mérovingienne et l'on voit figurer dans les armées de Chilpéric des milices de Touraine... « tous les « citoyens qui ont juré la commune sont tenus de mar- « cher pour sa défense ; ils composent en tout temps « une milice chargée du guet et de la garde dans l'inté- « rieur de la cité... » (3). D'après le général Susane (4) les milices des communes, composées de citoyens des villes, bourgeois et artisans, étaient essentiellement des troupes d'infanterie. Cependant les milices urbaines eurent une importance lors de l'établissement des communes ; elles furent les grandes auxiliaires de la royauté et contribuèrent à ce titre à la prise de la forteresse du Puiset et au succès de la bataille de Bouvines (1214).

En cette rencontre trois cents bourgeois de Soissons représentaient l'abbé de Saint-Médard. L'élu de Senlis, l'intrépide Guérin, leur tint des discours enflammés et, animant cette troupe du petit peuple, fit qu'elle s'élança sur les hommes de la Flandre et engagea le combat. Les gens d'Arras, de Beauvais, de Compiègne rivalisèrent avec ceux de Reims et de Senlis et ces milices communales remportèrent la victoire sur l'armée allemande. Des communes qui prirent part à cette sanglante rencontre, celle de Soissons se distingua par le nombre et la qualité des prisonniers qu'elle fit (5). Quelques-uns

---

(2) Léon Hennet. **Les Milices et les Troupes provinciales.**
(3) J. Gébelin. **Histoire des Milices provinciales.**
(4) Général Susane. **Histoire de l'Infanterie française.**
(5) Voici leur nombre par commune : Noyon, 5; Montdidier, 6; Montreuil, 8; Bruyères, 6; Hesdins, 6; Cerny, 4; Crespy-en-Laonnois, 4; Craonne, 4; Soissons, 19; Vailly, 6, Corbie, 9; Compiègne, 5; Roye, 6, Amiens, 10 et Beauvais, 12.

étaient de marque et durent payer une forte rançon à ceux auxquels ils furent donnés.

Arnould d'Oudenarde est l'otage du comte de Soissons contre mille marks, le comte de Salisbury — frère du roi d'Angleterre — fut remis au comte Robert de Dreux et de Braine pour lui donner occasion de l'échanger contre son fils, Robert Gatte-Bled, qui était détenu en Angleterre ; Gauthier de Bovles devint le prisonnier d'Enguerrand de Coucy. Certains chevaliers se distinguèrent particulièrement tel Raoul le Flament III, qui figure au cartulaire de Philippe-Auguste parmi les chevaliers bannerets de Picardie qui ont vaillamment secondé le roi dans la journée du 27 juillet 1214, et Raoul de Trie qui se vit donner, par le souverain, le château de Vez en récompense du courage qu'il avait déployé lors de la bataille de Bouvines.

L'hospitalier Guérin avait reçu du roi la direction de la bataille ; ce religieux était... « un vrai chef d'état-« major dont l'esprit d'ordre et de méthode s'accusera « dans ce fait qu'il sera l'un des premiers à former le « recueil du *Trésor des Chartes*... » (6). Au cours du combat, Guérin prit le commandement de l'aile droite dont le dispositif comprenait deux lignes de cavalerie, *Champagne, Montmorency, Bourgogne, Saint-Pol, Beaumont, Melun* que précédait un rideau de sergents à cheval soissonnais ; ce furent ces derniers qui engagèrent la lutte.

C'est en qualité de détenteur d'un important fief que l'abbé de Saint-Médard de Soissons avait envoyé ses hommes participer à la rencontre de Bouvines. Il n'y avait pas figuré en personne, certains évêques n'eurent pas le même scrupule et Robert Ier de Châtillon, évêque de Laon, ne manqua point de revêtir le costume militaire.

Le résultat de la bataille de Bouvines est d'autant plus éclatant qu'il fut entièrement dû à l'aide des milices communales et cependant ces bandes, plus ou moins disciplinées et entraînées, ne pouvaient rivaliser avec des soldats de métier ; on se méfiait d'elles, aussi le roi

---

(6) Colonel Revol. **Histoire de l'Armée française.**

avait-il tout avantage... « à permettre de remplacer le « service d'une multitude plus embarrassante qu'utile « par celui d'un certain nombre de *sergents* représen- « tant la communauté qui restait chargée de les enrôler, « équiper et entretenir au complet... » (7).

Dans le "*Cartulaire de Philippe-Auguste*", (Registre VIII du Trésor des Chartes), on trouve la liste par bailliage des sergents qui devaient gagner l'armée du Roi.

Nous y relevons pour la baillie de Vermandois :

a) Saint-Crespin, XL sergents et I charrette.

b) Saint-Mard, II^{x} sergents et IV charrettes.

c) Notre-Dame de Soissons, II^{x} sergents et II charrettes.

d) Vailly, I sergent et I charrette.

e) Soissons, VIII^{x} sergents et III charrettes.

En 1194, Soissons est tenue de fournir 160 sergents et 4 charrettes ; par la suite, Gros-Lebreton est chargé de négocier le rachat du service avec les magistrats de la ville ; il reçut 28 sous pour une autre mission au cours de laquelle il eut à s'occuper du charroyage auquel était tenue la commune. Soissons, qui devait fournir 200 sergents et 4 charrettes s'acquitta de cette charge en payant 654 livres. Plus nous avançons dans la suite des années et moins la contribution soissonnaise se fera sentir ; en 1202, il y aura encore 200 sergents, mais les charrettes ne sont plus exigées ; en 1276, nous trouvons 140 sergents et une prime en argent de 200 livres.

Un acte de 1253 nous fait connaître le nombre d'hommes que chaque ville de Picardie devait fournir... « Il en vint 300 de Laon, 100 de Bruyères, 200 de « Soissons, 300 de Saint-Quentin, 300 de Péronne et « autant de Montdidier... » (8)

Avant Philippe le Bel, les nobles répondaient au ban selon les circonstances, mais étaient soumis à l'arrière-ban. Ce monarque, toujours démuni d'argent, monnoya le rachat de ce service ; toutefois, de 1324 à 1349, il y

---

(7) G. Bourgin : La Commune de Soissons.
(8) Chéruel : Dictionnaire des Institutions de la France.

eut des levées d'hommes, lesquelles furent définitivement remplacées (17 février 1349) par des contributions qui tinrent lieu du service des fiefs.

Déjà sous Philippe-Auguste, Arras et Beauvais, qui devaient fournir respectivement 1.000 et 500 sergents, se libérèrent en payant 3 livres par homme. Les communes ne sont pas seules à se dispenser du contingent, à prix d'argent ; il en est de même du service personnel et d'ailleurs les bourgeois sont laissés de plus en plus à la garde de leur cité. Leurs milices, non aguerries, pliaient rapidement devant une attaque menée hardiement. C'est ainsi que le 16 août 1346, la milice d'Amiens était écrasée à Poissy.

Dès l'instant que l'arrière-ban fut rachetable, il devint de toute évidence une source de profits pour les finances royales et c'est ce qui explique les convocations fréquentes qui eurent lieu sous Philippe le Bel. Après avoir été gratuit, le service devint vénal et une solde fut allouée aux hommes d'armes que l'on enrôla, d'abord pour une période de 40 jours et de 40 nuits, puis pendant quatre mios, — en juin, juillet, août et septembre, — enfin durant un an... « L'âge normal pour porter les « armes était 21 ans, cependant en 1303 on convoqua les hommes de 18 à 60 ans... » (9).

Etaient exemptés du service personnel les ecclésiastiques et les religieux séculiers ; les abbayes fournissaient des chariots attelés ou simplement les attelages pour le train de l'armée.

Les convocations de l'arrière-ban ne frappaient ni les femmes ni les meuniers ni les forgerons et ouvriers de la monnaie. D'ailleurs ces levées ne tardèrent pas à devenir régulières et les nobles y participèrent ainsi que les roturiers, ces derniers servant à pied. Il leur était recommandé de se vêtir de pourpoint, de cotte de mailles, d'avoir un bassinet et d'être armé d'une lance.

L'ordonnance du 12 mai 1357, qui établit la capitation, stipulait que, par non noble, il fallait entendre les hommes libres et les serfs. Les uns et les autres eurent

---

(9) L. Kennet : Ouvrage cité.

la faculté de se racheter du service et ils furent assujettis aux aides pécuniaires.

Lors de la création d'une réserve nationale sous Charles VII, les lettres du 28 avril 1448 ordonnèrent la levée, dans chaque paroisse, d'un franc-archer qui devait être choisi parmi les plus habiles à tirer de l'arc et de l'arbalète. L'ordonnance donnée aux Monstils-lez-Tours contenait les principales dispositions suivantes :

..... « Ordonnons qu'en chacune paroisse de nostre « royaume y aura un archer qui sera es se tiendra conti- « nuellement en habillement suffisant et convenable de « salade, dague, espée, jacque ou hucque de brigandine, « et seront appelez les francs archers ; lesquels seront « esleus et choisis par nos esleus en chacune eslection. « Les plus droits et aisez pour le faict et exercice de « l'arc qui se pourront trouver en chacune paroisse, sans « avoir égard ne faveur à la richesse et aux requestes « que l'on pourroit sur ce faire ; et seront tenus d'eux « entretenir en l'habillement susdit, et de tirer de l'arc « et aller en leur habillement toutes les festes et jours « non ouvrables, afin qu'ils soient plus habiles et usitez « audit faict et exercice, pour nous servir toutes les fois « qu'ils seront par nous mandez..... et leur ferons payer « 4 francs pour homme pour chaque mois, pour le temps « qu'ils nous serviront... »

..... « Ordonnons qu'ils et chacun d'eux soient francs « et quittes, et iceux exemptons de toutes tailles et « autres charges quelconques,..... excepté du faict des « aydes ordonnez pour la guerre, et gabelle du sel.....

« ..... Ordonnons qu'ils feront le serment par devant « les dits esleus de bien et loyaumont nous servir..... en- « vers et contre tous... et ne serviront aucun en fait de « guerre..... sans nostre ordonnance..... »

« Voulons que lesdits francs-archers soient par nosdits « esleus enregistrez par noms et surnoms, et les paroisses « où ils seront demourans, et que de ce sera fait regis- « tre es la Cour..... »

Louis XI fut un des premiers à créer une force armée composée des nombreuses corporations qui existaient tant

à Paris qu'en province ; par son édit de 1469 il promulguait que..... « ledit Aubert bailly de Melun, aura les « quatre bailliages de Champaigne, c'est à sçavoir : les « comtés de Réthel et de Porcien, de Marle, de Vertus, « Brenne, Roussy, Grandpré et Joigny ; les duchez de « Vallois, comtés de Beaumont et de Soissons..... »

Il arrivait que les petites paroisses se groupaient pour entretenir un homme à leurs frais. D'après les instructions de novembre 1451, cinquante feux ou environ doivent fournir, à leurs charges, un franc-archer. En 1500, un sieur Renaud était franc-archer pour les communes de Laversine et de Cutry. Il lui advint de confisquer une arbalète qu'il fut obligé de restituer par sentence du juge.

Cette milice formait un corps de 23.000 hommes ramené à 16.000 sous Louis XI, c'était une troupe franche exempte de guet, de taille et de garde, tant en paix qu'en guerre. Elle manquait de cohésion, malheureusement, et résistait mal aux attaques des troupes régulières. Défaits à Guinegatte, 7 août 1479, les francs-archers furent dissous par Louis XI et définitivement supprimés le 24 juillet 1534.

Les légions qui les remplacèrent sous François Ier et Henri II ne durèrent pas longtemps, on les licencia en 1559.

Nous arrivons à la fin, en tant qu'appel régulier, — il y eut encore des convocations sous Louis XIII et Louis XIV — du service du ban et de l'arrière-ban dont Créqui écrivait..... « corps incapable d'action et plus « propre à susciter des désordres qu'à remédier à des « accidents..... » La royauté n'ayant plus rien à attendre des détenteurs de fiefs préfère s'adresser directement au peuple, les milices vont naître.

Avant que d'étudier les milices provinciales, il convient de consacrer quelques pages aux milices bourgeoises, en général, et à celle de Soissons en particulier, aussi bien cela nous permettra d'écrire un chapitre de notre histoire locale.

La Milice bourgeoise de Soissons

Lors de la guerre de Cent ans tous les habitants participèrent à la défense du pays, le roi Chales V enjoignait..... « que tous bourgeois et autres gens des bonnes « villes et plat païs soient armés deuement et montés, « et les autres qui montures ne pourront bonnement « avoir soient souffisamment armés chascun selon son « estat et sa faculté, pour résister contre nos dis anemiz « et pour en faire et ordonner ce que bon nous sem « blera à la défense de nostre royaume..... » (10).

Les fortifications sont relevées, paysans et citadins viennent y monter la garde et y faire le guet, ainsi que les ecclésiastiques tenus également au service militaire. En 1414, lors du siège de Soissons, un religieux de Saint-Léger frappa mortellement, d'un carreau d'arbalète, le bâtard de Bourbon.

En chaque ville, une milice communale s'organise qui ne tarde pas à comprendre des compagnies d'archers et d'arbalétriers, au fur et à mesure que l'autorité royale s'affermissait les milices bourgeoises supplantèrent les milices communales.

La milice bourgeoise se composait de tous les habitants groupés par compagnie et par quartier. Leur nombre semble avoir été de quatre compagnies, du moins en était-il ainsi à Château-Thierry, à Coucy, à Oulchy et à Laon ; par contre à Soissons il y eut 6 compagnies au XVIIIe siècle. Exercée au maniement des armes, la milice était une force latente sur laquelle comptait le pouvoir royal dans les heures critiques ; mais elle constituait en même temps une troupe toute prête pour l'insurrection, ce qui explique la ténacité des résistances contre l'envahisseur en même temps que les guerres religieuses et les soulèvements de la Fronde. Cette garde bourgeoise

(10) Delisle : Mandements de Charles V.

qui avait des chefs possédait aussi des armes et des munitions et, de ce fait, se trouvait être un élément non négligeable pour les factieux. Au lendemain des guerres religieuses, lors des troubles du XVIIe siècle, les mécontents surent habilement se ménager l'appui de ces citadins belliqueux.

C'est ainsi que la milice bourgeoise de Soissons prêtera son appui aux princes révoltés, en 1617 et en 1650, et que la milice bourgeoise de Calais, ayant à sa tête Gaspard Mollien, repoussera, en 1657, l'entreprise des Espagnols sur la ville (11).

Il n'est pas surprenant de voir des officiers de milice bourgeoise participer, en 1705, au blocus de Montmélian puisque le Cardinal de Richelieu n'avait pas hésité à assembler, au son du tocsin, bourgeois, soldats et paysans... « avec armes à feu, pour arrêter des bandoliers « espagnols et français qui désolaient le Roussillon... »

La monarchie eut recours à ces compagnies lorsqu'elle craignit l'invasion. En 1597, Sully.... « fit appel aux trois « provinces de Normandie, d'Isle de France et d'Orléa- « nais, qui se trouvaient plus immédiatement menacées, « et demanda à chacune d'elles un régiment de 1.550 « hommes de pied... » (12). Le 14 août 1636, Richelieu réclama de la milice bourgeoise 30 hommes par compagnie. Les Elections furent invitées à lever des contingents et les Intendants étaient spécialement chargés de surveiller ces opérations.

Mais ce n'était là que des exceptions, car la milice bourgeoise eut un emploi plus décoratif que belliqueux. A Laon, lors de la réception d'un nouvel évêque, il était d'usage qu'elle prit les armes et formât la haie sur le passage. En 1654, celle de Soissons eut l'honneur de faire le service militaire auprès de Louis XIV et chaque capitaine de quartier fut admis à remplir, à son tour, les fonctions de capitaine des gardes. Quelques années plus tard, le désarmement de Soissons rendit le service de la milice urbaine beaucoup moins lourd, car la ville n'ayant

---

(11) Cf. Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer (1885).
(12) Général Susane : Ouvrage cité.

jamais eu de garnison permanente, c'était à cette milice qu'avait toujours été confiée la garde des portes et des remparts.

Les officiers de milice bourgeoise étaient à la nomination du lieutenant de Roi qui exerçait aussi le contrôle sur les troupes et pouvait prendre toutes mesures de police militaire. Les attributions de ce *sous-gouverneur* furent attaquées par les prévost, maire et échevins de Soissons et il fallut un arrêt royal pour mettre fin au différend que les municipes avaient soulevé. Le texte de ce document, rendu le 2 juin 1647, mérite d'être rapporté en son entier, il est d'une importance capitale pour l'histoire de l'échevinage de cette ville au XVIIe siècle.

« Sur la requête présentée au Roy, estant en son conseil, par le sieur Henry Sanguin, chevalier, seigneur de Venteüil et autres lieux, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement des ville et château de Soissons, du vingt-cinq avril 1647, qu'ayant esté pourvu de cette commission par Sa Majesté, les prévost, maire et échevins prétendent disputer les fonctions militaires et autres droits dudit sieur Sanguin, et comme ces difficultez et contestations pourroient être préjudiciables au service du Roy et au bien public, il supplie Sa Majesté de vouloir imposer silence auxdits prévost, maire et échevins, afin qu'il n'arrive aucun incident à l'avenir et qu'ils ayent à regarder les ordres du Roy de point en point selon leur forme et teneur ; sçavoir :

« Que ledit sieur Sanguin pourvû de ladite commission ou ceux qui succéderont, jouissent des honneurs dont jouissent les autres lieutenants de Roy revêtus de semblable commission dans toutes les autres villes et places du royaume, et distribue en l'absence du gouverneur de ladite ville de Soissons, les grades et les services militaires aux milices bourgeoises, lorsqu'elles seront sous les armes, comme aux troupes réglées qui se trouveront dans ladite ville.

« Que pour maintenir l'authorité du Roy, et prévenir tous troubles et débats, ledit lieutenant, en l'absence du gouverneur, commandera aux troupes qui pourront passer ou estre en garnison dans ladite ville, qu'à cet

effet les ordres qui y seront envoyés de la part de Sa Majesté lui seront communiqués.

« Estant nécessaire que le lieutenant de Roy soit informé du logement des troupes qui passeront ou qui tiendront garnison dans cette ville pour maintenir une bonne discipline, empêcher les désordres qui pourroient y arriver, et qu'il soit toûjours en étay de rendre compte de la garnison, les maire et échevins seront tenus de lui remettre un contrôle exact du logement des troupes pour éviter l'abus des passevolans, et sçavoir leur force effective.

« La distribution de l'ordre et du mot que l'on donne journellement à la place d'armes pour la garde et seureté de la ville, estant une des principales et plus honorable observation de la discipline militaire qui ne doit estre confiée qu'à ceux qui sont revêtus d'un caractère de commandement, Sa Majesté veut qu'en l'absence du gouverneur ledit sieur Sanguin, son lieutenant et ceux qui lui succéderont en ladite commission, le donne dans la forme ordinaire aux sergens des troupes, et à ceux des habitans, lorsqu'ils feront la garde, et quant aux prévosts ou maires et échevins de ladite ville, ils l'envoyeront prendre par un de leurs officiers en ladite place d'armes, sans qu'ils le puissent envoïer prendre par leurs valets.

« Lorsque les bourgeois prendront les armes ou que la compagnie des arquebusiers de ladite ville voudra s'assembler, et qu'il s'agira de faire battre le tambour, les prévost, maire et échevins ne le pourront faire non plus que ladite compagnie, sans en avertir le lieutenant du Roy, en l'absence du gouverneur et sans sa permission.

« Comme il importe au service de Sa Majesté que sondit lieutenant soit instruit des résolutions qui seront prises en l'Hôtel de Ville pour la garde et seureté d'icelle, Sa Majesté veut et entend que toutes les fois qu'il s'agira de la garde et seureté de la place, et qu'il sera nécessaire de faire prendre les armes aux bourgeois, lesdits prévost ou maire et échevins appelent à leurs délibérations ledit lieutenant de Roy et prennent ses ordres en l'absence du gouverneur.

« S'il arrive que l'on arreste des déserteurs aux portes ou dans ladite ville, ils seront conduits chez ledit lieutenant de Roy en l'absence du gouverneur pour en prendre connoissance, et en donner avis à la cour à ceux chargés du département de la guerre, afin de recevoir les ordres, soit pour l'instruction de leurs procès, ou pour les faire conduire au régiment d'où ils auront déserté.

« Pour remédier aux désordres qui pourroient arriver dans la ville, soit de jour ou de nuit, Sa Majesté veut et entend que sondit lieutenant, en l'absence du gouverneur, sur les plaintes qui luy en seront portées, puisse faire mettre aux arrests ou en prison ceux qui seront tombés en faute, pour sur l'avis qu'il en donnera au ministre chargé du département de la guerre, si le cas le requiert, recevoir les ordres sur la punition ou l'élargissement des coupables, et même, pour la plus grande seureté des habitans que les clefs des portes de la ville luy seront remises tous les soirs.

« Et à l'égard des assemblées des habitants sous les armes et cérémonies publiques, comme feux de joye, *Te Deum*, processions, publications de paix : veut Sa Majesté que sondit lieutenant, en l'absence du gouverneur, y préside les officiers tant du présidial, bailliage, police, que les prévost ou maire et échevins, qu'il prenne sa place à leur tête, et jouissent de tous les honneurs attribués à ladite commission, de même qu'en jouissent les autres lieutenans de Roy des autres villes et provinces du royaume, et qu'à cet effet tous les règlemens généraux et particuliers faits auxdits officiers, prévost ou maire et échevins d'y contrevenir à peine de désobéissance : veut aussi Sa Majesté qu'aux festes solennelles, non-solennelles et autres cérémonies publiques, ledit sieur Sanguin, ou ceux qui lui succéderont dans ladite commission, prendra et aura sa place dans le chœur de la cathédrale à la première chaise du costé sénestre, entrant de la nef audit chœur.

« Le Roy estant en son conseil, la Reine régente sa mère présente, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir les prévost ou maire et échevin dudit Soissons laisseront jouir pai-

siblement notre amé et féal Henry Sanguin, chevalier, seigneur de Venteüil, de tous les droits et honneurs attribués à sadite commission et dont jouissent tous les autres lieutenans de notre royaume. Fait à Paris le deuxième jour du mois de juin, l'an de grâce mil six cens quarante-sept, et de notre règne le quatrième.

(Signé) : Louis.

(et plus bas) : Phelypeaux.

« Collationné à l'original, par nous escuyer-conseiller, secrétaire du Roy, Maison, couronne de France et de ses finances » (13).

Les échevins s'inclinèrent et acceptèrent les prérogatives nouvelles accordées au lieutenant de Roy qui put désigner les officiers de la milice bourgeoise. D'ailleurs de graves événements allaient surgir qui devaient amener de profondes dissensions dans le corps municipal. Dans les premiers temps de la Fronde, le seigneur de Venteûil intrigua fort à Soissons où les opinions étaient très partagées ; d'humeur violente il eut quelques démêlés avec le lieutenant-colonel du régiment de Mazarin, dont il se plaignit au ministre Letellier (14). Il obtint gain de cause et, le 14 décembre 1649, était placardé l'ordre suivant :

ORDRE DU ROI

Le Roy ayant esté informé par le sieur Sanguin, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de la ville et chasteau de Soissons, qu'aucuns des chefs et officiers des troupes estans en garnison en ladite ville de Soissons font difficulté de le reconnoistre et de recevoir ses ordres au préjudice de l'intention de Sa Majesté et de ce qui s'observe envers les lieutenans pourveus de Sa Majesté en toutes les places du royaume où il y a garnison et, voulant y pourvoir, Sa Majesté mande et ordonne très expressément aux colonels, mestre de camp, capitaines et officiers des troupes d'infanterie et de ca-

(13) Arch. nat., ADI, 1, 18. Extrait des Reg. du Conseil d'Estat du Roy.
(14) Voire pièce justificative N° 1.

valerie tant françoises qu'estrangères estans ou qui seront en garnison audit Soissons, prendre l'ordre de luy en l'absence du gouverneur et de lui obéir tout ainsy qu'ils feraient au gouverneur. Et ce sur peine de désobéissance (15).

Lorsque les Espagnols faillirent surprendre Soissons, le sieur Sanguin fut soupçonné d'avoir voulu leur livrer la ville. Dans le « *Journal des Guerres civiles* » (16) on lit à la date du 6 septembre 1650 :

« Avis de Soissons que M. de Villequier y a fait arrê-
« ter le lieutenant de Roi et gouverneur du château,
« nommé Sanguin, mari de la veuve (depuis le siège
« de Guise décédée de regret ou de poison) de La Ver-
« pillière, de qui la fille est avec madame de Longue-
« ville, à Stenay. Le fils dudit Sanguin s'étant retiré de
« bonne heure avec les ennemis. »

La milice bourgeoise de Soissons qui, en 1644, avait eu à se plaindre du lieutenant de roi, ne fut pas plus satisfaite du major de place à qui elle reprochait un excès de pouvoir. Il fallut une nouvelle ordonnance royale, rendue le 11 novembre 1667, pour régler le différend et amener les officiers à composition. Comme la précédente cette ordonnance mérite d'être reproduite in-extenso, car elle règle et les charges du major et les droits de préséance si cher à l'échevinage soissonnais.

ORDONNANCE DU ROY

du onzième novembre année 1657

Portant que le major de Soissons commandera en l'absence du gouverneur et lieutenant de Sa Majesté, tant aux troupes qui seront en garnison ou passeront par ladite ville, qu'aux habitans étant sous les armes ; que les ordres qui y seront envoyés de la part de Sa Majesté seront communiqués audit major, qui aura le pas et la

---

(15) Arch. Hist. Guerre, Vol. 115, page 232.
(16) Par Dubuisson-Aubenay. Tome I, page 318.

préséance devant les officiers du présidial, bailliage, maire et échevins de ladite ville.

De par le Roy

Sur les plaintes qui ont esté faites à Sa Majesté par le sieur de Brule, major de la ville de Soissons, que depuis qu'il est pourvu de ladite charge, il est arrivé plusieurs contestations entre luy et les échevins de la ville pour ce qui regarde les fonctions d'icelle pour les différentes explications que l'on a données aux règlements généraux que Sa Majesté a faits les 12 octobre 1661 et 21 juillet 1665, et en plusieurs autres temps ; à quoy Sa Majesté voulant pourvoir et prévenir aussi celles qui pourroient arriver à l'avenir, a jugé nécessaire de régler toutes les fonctions de major par les articles suivans que Sa Majesté veut et ordonne, tant audit major qu'aux maire et échevins de ladite ville de Soissons, présens et à venir, et à tous autres qu'il appartiendra, d'observer ponctuellement selon leur forme et leur teneur, et de s'y conformer, sous peine de désobéissance.

ARTICLE PREMIER

Sa Majesté veut et entend que ledit major de la ville de Soissons, se trouvant pourvû de ladite charge de la même manière que les autres majors de toutes les places du royaume, jouïsse aussi des mêmes attributs, selon les règlements généraux, et distribue les services militaires aux bourgeois de ladite ville, comme aux troupes réglées, lorsqu'ils se trouveront sous les armes.

II

Sa Majesté considérant de plus qu'il est presque impossible qu'Elle puisse estre bien servie dans ladite ville de Soissons, si ledit major n'est autorisé dans les droits de sa charge, Elle veut et entend que ledit major puisse mettre en prison tous ceux qu'il trouvera en faute, pour ensuite estre jugez par qui il appartiendra et ait les clefs des portes en l'absence du gouverneur ou de celuy qui commandera à sa place.

III

Et comme la distribution de l'ordre et du mot que l'on donne journellement à la place d'Armes pour la garde et seureté de la ville est l'une des plus honorables observations de la discipline militaire, et qu'on ne doit confier qu'à ceux qui ont un caractère de commandement, Sa Majesté veut et entend que ledit major le donne dans les formes ordinaires aux sergens des troupes et à ceux des habitans, lorsqu'ils feront la garde ; et quand à ceux de la maison de ville, ils l'envoyeront par un de leurs officiers en ladite place d'Armes, sans qu'ils le puissent envoyer prendre par leurs valets de ville.

IV

Lorsque les bourgeois prendront les armes et qu'il s'agira de faire battre le tambour, lesdits maire et échevins ne le pourront faire battre sans en avertir le major.

V

Lorsqu'il y aura des déserteurs arrêtez aux portes de ladite ville ou ailleurs, et qu'ils seront menez dans icelle, ils seront conduits chez le major pour leur faire faire leur procèz, ainsi que Sa Majesté l'a ordonné par ses règlemens, et même sur la plainte qu'il a faite à Sa Majesté des paroles licentieuses qui luy ont esté dites par le nommé Couvry, caporal des bourgeois, à l'occasion d'un déserteur qui avoit naguère esté arrêté en ladite ville, et qu'il refusa de mener chez ledit major, Sa Majesté ordonne auxdits échevins de faire aller ledit Couvry, caporal, au logis dudit major lui demander pardon.

VI

Et afin que ledit major puisse rendre un compte exact à Sa Majesté des troupes qui tiendront garnison en ladite ville et de leur force effective, et éviter aussi l'abus des

passe-volants, les maires et échevins seront tenus de luy bailler une copie du logement des troupes qui seront en garnison dans ladite ville.

VII

Estant important au service de Sa Majesté que ledit major soit instruit des résolutions qui seront prises en l'hôtel de ville pour la garde et seureté d'icelle, Sa Majesté veut et entend que toutefois et quantes qu'il s'agira de la garde et seureté de la place et qu'il faudra faire prendre les armes aux bourgeois, lesdits maire et échevins appellent ledit major et prennent ses ordres.

Mande et Ordonne Sa Majesté

Au gouverneur de ladite ville de Soissons, et en son absence à celui qui y commandera, de tenir la main à l'exacte observation du présent règlement, sans qu'il y soit contrevenu en aucune sorte et manière que ce soit, nonobstant tout ce qui pourroit avoir été ci-devant usité au contraire et autrement pratiqué en ladite ville de Soissons (17).

Si l'on rapproche cette ordonnance de la précédente, rendue en 1647, on ne relève guère de différence quant au texte ; somme toute les instructions édictées en faveur du lieutenant de Roy valaient pour le Major de place. Ce règlement ne s'impliquait pas seulement à Soissons mais également aux villes environnantes comme Compiègne et Noyon.

Ce qui rendait la résistance plus grande de la part des échevins c'est que les officiers et les membres de la milice étaient recrutés parmi la classe bourgeoise et les notables commerçants. Ces derniers considéraient ce devoir comme un impôt, à telle enseigne que lorsqu'ils leur arrivaient de céder leur fonds ils n'avaient garde de stipuler dans l'acte de cession que leur successeur serait tenu « de payer la taille en laquelle le bailleur pourrait

(17) Arch. nat., ADI bb, 18.

« être cottizé, loger les gens de guerre, faire les guets « et garde et autres charges de ville, à la décharge dudit « cédant... » (18).

Par édit de 1692 les fonctions de maire furent rendues vénales, un édit de 1694 créa des offices de colonels, capitaines et lieutenant de la milice bourgeoise ; à la tête de ceux-ci, et dans chaque ville close, un gouverneur eut mission de les commander. Une déclaration réglementa cet office nouveau, dont nous citons les passages principaux :

« .... Voulons qu'ils aient pour logement le château « quand il s'en trouvera un dans les villes de leur éta- « blissement à nous appartenant, à l'exception de celles « où il y a des engagistes de nos domaines ou des sei- « gneurs particuliers, et qu'ils aient le pas dans lesdites « villes préférablement à toutes sortes d'officiers, excepté « les gouverneurs et lieutenants de la province ou du « département dans lequel les dites villes seront situées « et le sergent particulier, si aucun y a. Lesdits gouver- « neurs jouiront de tous les droits honorifiques dont ont « coutume de jouir les gouverneurs des autres villes de « notre royaume et pourront prendre telle place qu'ils « jugeront à propos dans toutes les assemblées publiques « et particulières, soit à la tête des officiers de justice « ou du corps de ville, à leur choix, à la réserve des « villes où il y aura une cour supérieure, dans lesquelles « le gouverneur marchera à la tête du Corps de ville. « Commanderont la milice bourgeoise de la ville de leur « établissement. Donneront leurs ordres aux colonels, « majors et capitaines créés par notre Edit du mois de « mars 1694, même aux commandants et officiers de « nos troupes qui passeront dans lesdites villes, les- « quelles troupes seront obligées pendant leur séjour « de mettre une sentinelle à la porte desdits gouver- « neurs. Recevront le serment des colonels, majors, capi- « taines et lieutenants de la milice bourgeoise, créés « par ledit édit du mois de mars 1694. Allumeront les « feux de joie à la tête du corps de ville et assisteront

(18) Etude Louis Turpin, notaire à Vic-sur-Aisne, acte du 4 oct. 1678.

« quand il leur plaira à la revue des troupes conjoin-
« tement avec les maires et les commissaires aux revues
« et pourront donner avis en leur particulier au secré-
« taire d'Etat et de nos commandements ayant le dépar-
« tement de la guerre au passage desdites troupes. Vou-
« lons que lesdits gouverneurs, créés par le présent édit,
« jouissent tant qu'ils seront revêtus desdits offices des
« privilèges de noblesse, de l'exemption du service per-
« sonnel, même de la contribution à l'arrière-ban, de
« taille, tutelle, curatelle et de toutes les autres exemp-
« tions, prérogatives, honneurs et privilèges dont jouis-
« sent les gentilshommes de notre royaume, sans être
« tenus de résider dans lesdits gouvernements, à moins
« que notre service ne le requière, permettons aux mai-
« res d'acheter les offices de gouverneurs créés par le
« présent Edit dans les villes de leur établissement et
« de les posséder conjointement ou séparément, sous
« une ou plusieurs provisions... »

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, la ville de Soissons se trouva être éloignée des frontières que les traités reculaient un peu plus après chaque campagne victorieuse.

Mais les jours néfastes arrivèrent en même temps que le monarque vieillissait. Des préliminaires de La Haye aux traités d'Utrecht la France se trouva dans une situation désespérée ; on dut se préoccuper de réarmer les villes désaffectées comme places fortes, de même qu'il devint nécessaire de garder les passages des rivières d'Oise et d'Aisne. Ce service fut confié à sept compagnies d'invalides commandées respectivement par les officiers suivant dont elles prirent le nom.

Compagnies de l'Escuyer, de Masport, de Bayaucourt, de Rousselot, de Bouvigny, de Hardâge et compagnie de Saint-Maur.

Soissons devint aussi ville d'étapes où stationnèrent les troupes qui se rendaient dans les Flandres, où se faisait la concentration de l'armée.

Le service de la garde des portes était assuré par la milice bourgeoise, dont les officiers assistèrent en corps à une édifiante cérémonie célébrée le 1er mai 1710, au

monastère des Feuillants. Le « *Mercure Galant* » nous en a conservé la relation :

« La Compagnie des Gardes du Corps commandée par « M. le duc de Villeroy s'estant assemblée à Soissons « le 29 avril 1710, pour aller en Flandre, le 1er de May, « M. de la Boulaye, qui estoit alors seul chef de bri- « gade, accepta l'offre que les Pères Feuillants de cette « ville vinrent lui faire de dire le 1er jour de may, jour « du despart, et festes Saint-Jacques et Saint-Philippe, « la messe à cinq heures du matin, pour la santé du « Roy et pour la prospérité de ses armes. Monsieur de « la Boulaye s'y rendit avec la compagnie qui reçut à « la fin de la messe la bénédiction du Très Saint-Sacre- « ment. MM. de la Boulaye, de Grillet, du Clos, de la « Faye, Beauchamp, Croisillac, officiers supérieurs, avec « tous les brigadiers, sous-brigadiers, porte-étendard et « plusieurs anciens gardes reçurent aussi sous forme de « scapulaire un Saint-Suaire, sur lequel le Père Jacques « de Saint-Dominique avoit tous les jours, en disant la « messe, fait exposer la Sainte-Hostie. Le petit suaire « est cacheté dans du papier et enveloppé dans une « petite bourse, avec l'inscription des étendards du « grand Constantin, quand il triompha des ennemis de « Dieu et de l'Eglise « IN HOC SIGNO VINCES ».

« Rien n'est plus édifiant, tant du côté des officiers « que de celuy des Pères Feuillants de Soissons..... » (19).

Cette compagnie des gardes du corps tenait garnison à Soissons depuis 1704 ; quelques-uns des valets et des gardes — dont un grand nombre portait particule — furent hospitalisés à l'Hôtel-Dieu de la ville où certains décédèrent (20).

Si les années 1710 et 1711 s'écoulèrent dans un calme relatif il ne devait pas en être de même pour l'année 1712 ; les ennemis se montrèrent agressifs, poussant des pointes jusque dans la région laonnoise. La milice bourgeoise de Soissons fut alertée et des mesures prises pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main.

---

(19) Collection Perin N° 4.389.
(20) Voir pièce justificative N° 2.

Le 15 juin un M. Lefebvre écrivait de Laon à « M. de Soupir, en son château » que l'armée ennemie était aux environs de Vervins, que le prince Eugène avait détaché 15.000 hommes pour les envoyer dans le Laonnois, que, pour comble de malheur, les troupes envoyées au secours du pays, brûlaient et ravageaient tout: « ...aussi, ajou-
« tait-il, vous n'avez plus de temps à perdre ; il faut
« partir incessamment, non point pour Soissons, mais
« bien pour Paris, car Soissons n'est pas plus en assu-
« rance que Soupir et Laon... » (21).

Cependant la résistance s'organisait : dès le 29 mai le maréchal de Villars envoyait, dans la direction de Ribemont, 25 à 30 escadrons pour veiller à la sûreté du Soissonnais. Ces troupes, qui comprenaient surtout des dragons placés sous le commandement du comte de Coigny, durent intervenir vers le 15 juin, les ennemis s'étant montrés dans les régions de Vervins et de Crécy.

Le 13 le sieur Barbereux, échevin de Soissons, communiquait à l'intendant une lettre venant de la région de Reims et dans laquelle on lui rapportait qu'il circulait le bruit que les troupes étrangères rôdaient du côté de Chavignon et d'Anizy entre Laon et Soissons. Dans la dépêche destinée à Versailles l'Intendant Laugeois (22) crut devoir ajouter..... « tous les paysans transportèrent
« en cette ville (Soissons) leurs principaux effets, je
« vais les faire retourner pour ne pas laisser continuer
« l'alarme que cela a causé et je prendray aujourd'hui
« avec le maire et les échevins de cette ville les mesures
« possibles pour sa seureté, en cas que les ennemis vien-
« nent à exécuter les menaces qu'ils ont faits à Vervins
« de venir en plus grand nombre..... »

Les craintes étaient justifiées puisque deux jours avant trente-trois escadrons de dragons, cinq cents hussards et cent cinquante hommes de pied de l'armée du prince Eugène, réussirent à passer l'Oise au village de Proisy et s'en vinrent fourrager jusqu'à Berry-au-Bac et Cor-

---

(21) Arch. Hist. Guerre. Volume 2.414.

(22) J.-B. Louis Laugeois, sieur d'Imbercourt, fut intendant de Soissons du 26 février 1712 à décembre 1713 ; il passa ensuite à l'Intendance de Montauban.

micy. Leur présence signalée en ce lieu, que d'aucuns interprétèrent par Anizy, fut la cause de la panique qui survint dans le Soissonnais.

Le 15 juin l'Intendant écrivait..... « rien ne peut égal-
« ler l'allarme où étoit cette ville (Soissons), elle me
« paroist un peu rassurée, la garde si fait exactement et
« je l'ay fait renforcer jusqu'à 40 hommes à la porte
« de Crouy qui va à Laon et par conséquent la plus
« exposée, les deux autres sont aussi soigneusement gar-
« dés. J'ay donné ordre au Maire de se faire aporter
« par les bourgeois le peu de fusils qu'ils peuvent avoir,
« et de les mettre à l'hôtel de ville pour les avoir tous
« prests en cas de besoin, j'ai fait retirer les bateaux
« qui servoient à passer la rivière, afin qu'on ne puisse
« plus entrer dans la ville que par la porte où est la
« garde..... j'ai ordonné à tous les pescheurs d'amener
« leurs bateaux au soleil couchant au bort de la rivière
« qui est du coté de la ville et joignant le pont. Je vais
« dès aujourd'hui faire réparer autant que faire se peut,
« du moins pour la seureté, trois endroits des remparts
« que je visitai hier par deux desquels on peut monter
« dans la ville, cependant j'ai chargé le Maire d'y mettre
« des sentinelles et un petit corps de garde de six hom-
« mes à chacun... »

Et l'Intendant de réclamer une barrique de poudre et des balles à proportion.

Les soucis de M. de Laugeois étaient nombreux. Il devait non seulement veiller sur la sécurité de Soissons, des bourgades et des villages dépendant de la Généralité, mais aussi assumer le ravitaillement des troupes chargées de la défense du pays, dépister les espions, et ils étaient nombreux, organiser la protection des rivières d'Aisne et d'Oise et lutter contre les faux-sauniers qui infestaient la région.

En cette année 1712, Laugeois d'Imbercourt eut à s'occuper d'une affaire délicate concernant un nommé Claude Chétiveau, habitant de Soissons, ancien espion à la solde du roi de France, en 1710, et qui était venu s'établir au pied des remparts, sur le bord de la rivière

où il tenait cabaret. En même temps l'Intendant était averti, par Madame de Soupir, que quinze mille hommes de l'armée du prince Eugène se dirigeaient par Laon et Soupir sur Soissons.

Le 17 juin, d'Imbercourt fait assembler les corps de ville et il fut décidé que les vingt et une compagnies de bourgeois composant la garde se rendraient sur le Mail pour y être passées en revue..... « le maire et les éche-
« vins m'apporteront ce soir un état de ces compagnies
« après y avoir nommé des officiers pour remplacer
« ceux qui sont morts, je les ai chargés de choisir pareil-
« lement des bourgeois qui ayent servi pour remplir la
« fonction de major et d'aides majors, les bourgeois ne
« voulant point d'officiers qui ne soient d'entre eux ;
« de ces vingt et une compagnies, il y en aura neuf qui
« auront ordre au signal dont on conviendra dimanche
« de se rendre aux trois portes de la ville, trois à cha-
« cune, les douze autres au même signal se rendront
« sur la place pour estre portés où le besoin pouroit le
« requérir..... »

La revue passé, on visita les remparts dont l'état laissait à désirer ainsi que leur armement, l'Intendant en réfère en haut lieu ; nous croyons utile de reproduire sa lettre :

« A Soissons, ce 30 juin 1712.

« Monsieur,

« Je fis hier la reveüe de la milice bourgeoise de cette
« ville laquelle est divisée en 22 Compagnies faisant en
« tout 873 hommes (non compris les officiers) dont il
« y en a 800 armés. Je ferai en sorte de trouver des
« fusils pour les autres, chaque compagnie sera comman-
« dée par cinq bourgeois, il y en aura trois pour cha-
« cune des trois portes de la ville qui auront un com-
« mandant ; les sieurs baron d'Angerville, de Vander-
« brouck et de Noirfosse qui ont tous servi se sont
« offerts pour commander à l'une de ces trois portes en
« cas d'allarme, les treize autres compagnies doivent en
« ce cas se trouver sur la place et y estre commandées

« en chef par les sieurs de Saint-Tual, ancien officier « d'artillerie et de Montplaisir qui a servi dans la Gen- « darmerie, le sieur Delahaye commandera la garde du « faubourg, le sieur de Flavigny, gentilhomme et aussi « officier retiré a été trouvé le plus propre à remplir « la fonction de Major et aura sous luy quatre bourgeois « pour aides-majors. La plus grande partie des hommes « de cette bourgeoisie sont de bonne mine et assés bien « sous les armes, presque tous les officiers bourgeois ont « servi.

« ..... Il est indispensable de faire réparer les ponts- « levis et de les mettre en état d'estre levés, comme c'est « pour la seureté de la ville et quelle n'est pas réputée « ville de guerre il sera juste que les frais en tombent « sur elle et non sur le Roy. Les brèches des remparts « seront réparées dans deux ou trois jours, non à de- « meure ni pour faire une deffence, mais pour empes- « cher qu'on ne puisse y monter comme on l'auroit pu, « même à cheval.

« ..... Je viens de donner ordre de griller deux aque- « ducs ou égouts par lesquels on pouvoit aisément entrer « dans la ville, ainsy que trois portes du fauxbourg du « côté de la rivière, ce sont toutes les précautions que « l'on peut prendre pour éviter un coup de surprise, « car pour faire les réparations nécessaires indispensa- « blement si l'on vouloit mettre la place dans le moindre « état de deffence, il faudroit beaucoup d'argent. Vous « feriés, Monsieur, un grand plaisir à cette ville si vous « vouliés bien lui accordre six pièces de canon pour les « postes sur les remparts et deffendre les trois portes, « il seroit aisé de les faire venir de La Fère, je me char- « gerois des voitures, il y a ici un ancien lieutenant « d'artillerie, il ne faudroit que six canonniers.

« Je crois devoir vous représenter que les trésoriers « de France ne veulent point monter la garde et que « la bourgeoisie en murmure hautement, de sorte qu'il « est fort à craindre qu'on ne puisse la faire obéir si « les autres percistent dans leur refus, ils prétendent « estre fondés dans des privilèges, mais comme ceux des « ecclésiastiques même, cessent dans ces cas de nécessité, « je crois qu'ils ont tort, si j'étois authorisé d'une lettre

« de vous, Monsieur, je suis persuadé qu'il n'y en a pas « un qui n'obéist... » (2).

De Marly, des instructions furent données pour que les trésoriers de France participent à la garde des remparts dont on pressait les réparations. Malgré ces travaux, l'Intendant craignait encore pour la ville que l'on pouvait aborder du côté du Mail. Il provoque des ordres et insiste à diverses reprises pour obtenir l'autorisation de faire creuser un fossé.

« ..... N'ayant point de rempart mais une simple mu-
« raille du costé du port, dans laquelle il y a deux
« portes que l'on pouroit forcer avec un simple levier,
« et le commerce du port ne permettant pas de les
« condamner, sur les instances des Maire et Eschevins
« j'ay été avec l'Inspecteur des Ponts et Chaussées,
« visiter le bout du mail, qui règne le long de cette
« partie de la ville, et occupe tout le terrain qui est
« entre les remparts et la rivière, et l'ayant fait toiser
« il s'est trouvé qu'il n'y avoit que cent toises de fossé
« à faire pour faire entrer l'eau de la rivière jusques
« au pied du rempart de costé et mettre par conséquent
« la ville en seureté à cet égard, ce qui est d'autant
« plus nécessaire qu'un peu plus bas il y a des graviers
« où l'on peut passer aisément la rivière et venir en
« pleine campagne jusques aux portes de la ville, du
« costé du port... »

La ville de Soissons avait pris à sa charge la réparation des anciennes fortifications aussi parut-il, à l'Intendant d'Imbercourt qu'il fallait en toute équité lui en tenir compte. Et pour l'exécution du fossé il employa les paysans des villages circonvoisins auxquels travailleurs il fit remettre, pendant six jours, trois cent rations de pain. Ce pain fut pris sur celui qui aurait dû être fourni aux postes des rivières et qui ne le fût pas.

Laugeois justifiait cette décision dans sa lettre du 19 juillet..... « Les trois ponts levis dont il y en a déjà un « de fait et le second prest à l'estre, et les autres répa-

---

(23) Archives de la Guerre. Vol. 2.414.

« rations dont cette ville se charge semblent mériter « qu'on l'aide un peu dans ces besoins..... »

La victoire de Villars à Denain — (24 juillet) — rendirent inutiles les mesures en cours d'exécution, mais la milice continua, quelques semaines encore, la garde aux remparts.

A cette époque le costume se composait d'un hoqueton aux couleurs communales rouge et blanc ; il différait avec chaque ville et certaines n'en avaient même pas. A Troyes, en 1703, lors de l'entrée du duc de Bourgogne, les miliciens se distinguaient uniquement par une cocarde de ruban ou de papier, soit blanche, soit blanche et bleue. Lors de la peste de 1668, qui sévit particulièrement à Soissons et à Reims, ce furent les miliciens qui, dans les villes environnantes, eurent pour mission de garder les portes pour empêcher l'entrée aux voyageurs venant des lieux contaminés. L'Intendant de Champagne dut menacer d'une amende de 500 livres ceux qui refuseraient le service. Cette épidémie causa de nombreux décès à Soissons, à Braine et à Vailly (24). Les mayeurs de Saint-Quentin édictèrent des peines sévères pour les habitants de ces lieux qui s'efforceraient de pénétrer dans la dite ville.

Un siècle plus tard, en 1769, la même épidémie se renouvela, on la désigna sous le nom de « *suette de Picardie* ». Nous donnons, à titre documentaire, la recette de quelques breuvages alors employés dans la Généralité de Soissons pour combattre la maladie qui y sévissait ; ces potions curatives étaient de la composition du docteur Von Mittag-Midy. Du rapport qu'il rédigea après la disparition du mal nous extrayons les passages les plus typiques.

Dans les langueurs, j'ai employé le julep suivant, à la dose d'une ou deux cuillerées ordinaires toutes les trois ou quatre heures :

---

(24) Archives Hospitalières de Soissons, Cote 546. — L'Hôtel-Dieu de Soissons reçut 78 liv. 10 s. des maire, gouverneurs et échevins de la ville et 200 liv. lui furent encore octroyées pour les couchettes, draps et couvertures fournis aux malades atteints de la maladie contagieuse.

« Eaux de canelle orgée, de cerises noires, de chaque « une once ; eau de mélisse simple, deux onces ; syrop « de limon, six gros ; syrop de graine d'écarlate, deux « gros ; esprit de vitriol jusqu'à agréable acidité ».

Lorsqu'il a fallu en même temps soutenir ou ranimer une éruption languissante, le suivant a été prescrit à la même dose :

« Eau alexitaire de lait, deux onces ; eaux de canelle « orgée, de cerises noires, de fleurs de sureau, de coque- « licots, de chaque une once ; mixture simple, demi-gros « ou un gros ; syrop de suc de limon, une once ; syrop « de graine d'écarlate, trois gros ou une demi-once ».

Le bol alexipharmaque suivant a parfaitement rempli les mêmes indications :

« Thériaque d'andromaque, deux gros ; camphre dis- « sous dans quelques gouttes de vinaigre, six, huit « grains ; serpentaire de virginie, un scrupul, où cette « racine était omise, selon les cas ».

On partageait ce bol en huit, dix ou douze parties égales, à prendre toutes les trois ou quatre heures.

Telles sont certaines des potions qui sauvèrent dit-on les malades de Fieulaine, d'Itaucourt, d'Homblières, de Bellicourt, d'Attichy, d'Holnon, de Renancourt et autres paroisses.

La milice bourgeoise était de toutes les fêtes. Lors de la présentation du bouquet octroyé par la ville de Reims, en 1687, à la ville de Laon, il y eut une grande présentation. La milice bourgeoise de cette dernière ville s'étant assemblée dans la cour du Roy, formant un bataillon, se mit en marche et descendit aux fauxbourgs en très belle ordonnance.

Mais il arrivait que les capitaines de quartier fussent obligés d'intervenir comme officiers de police tout au moins pour rétablir l'ordre momentanément troublé. En 1676, relate Dubuc... « un chirurgien de Laon, nommé « Herbinot, logeait chez lui deux cavaliers dont l'un, « mécontent du souper qu'on lui avait servi, chercha « querelle à son hôte et fit du tapage. L'avocat Mar- « quette, conseiller de la ville et capitaine du quartier,

« voulut intervenir dans cette querelle, mal lui en prit : « car il fut blessé grièvement par ce personnage qui « agissait comme en pays ennemi » (25).

En 1728, lors du Congrès de la Paix, dont une rue de Soissons devait prendre le nom, la milice bourgeoise assura le service, avec les compagnies de maréchaussée et d'invalides, le jour de l'arrivée du Cardinal de Fleury qui vint présider la séance d'ouverture tenue au château des Comtes. Elle fut également sous les armes, le 22 juillet de la même année, pour rendre les honneurs à la dépouille mortelle du second représentant de Sa Majesté Impériale, M. le baron de Penterieder, décédé le 20 du même mois en son hôtel de la rue Saint-Léger.

Les membres de cette milice se réunissaient chaque fois qu'un événement important nécessitait leur convocation, il en était ainsi à chaque venue du Gouverneur de l'Ile-de-France qui l'était également du pays Soissonnais. Les échevins participaient à la réception et n'hésitaient pas, le cas échéant, à faire profiter de leur expérience pour de semblable circonstance, leurs collègues des villes avoisinantes.

Les rapports entre les villes de Soissons et de Laon étaient empreints de courtoisie et, en 1744, les échevins de Soissons informèrent ceux de Laon qu'ils leur adressaient trente-six armoiries destinées à orner l'Hôtel de Ville lors de la réception du Gouverneur, ils indiquèrent également comment se devait dérouler la cérémonie ; voici le texte du document échangé le 24 juillet entre les deux échevinages :

« Nous avons reçu celle que vous nous avés fait l'hon- « neur de nous addresser par un exprès, et appris que « MR. le duc de Gesvres notre gouverneur passera « samedy ou dimanche prochain par cette ville, pour se « rendre à Laon ; après avoir examiné le cérémonial « lors de l'arrivée de Mgr. le comte d'Evreux, cy-devant « notre gouverneur le 18 octobre 1722 et remarqué que

---

(25) Cf. Maxime de Sars : « Histoire des Rues et des Maisons de Laon ». Etienne Herbinot demeurait au N° 1 Rempart Saint-Just.

« le corps de ville à son arrivée, l'a été complimenté et « présenté 4 douzaines de bouteilles de vin de ville, que « dès le matin l'on avoit fait sonner le tocsin et tirer « en entrant une salve de trois décharges de notre artil. « lerie, l'on ordonna à la Compagnie de l'Arquebuse « de se mettre sous les armes pour faire une double haye « à son entrée, laquelle compagnie pour se rendre plus « nombreuse a été augmentée de quelques jeunes gens, « comme nous croyons que votre arquebuse ainsi que « la notre *se trouvent supprimées*, vous pouvés y su- « pléer en formant une Compagnie de Jeunesse. Nous « vous réitérons les promesses que nous vous avons fais, « de vous ayder de notre artillerie et vous l'envoyer « par la voiture que vous destiné à cet effet, nous vous « observons que lorsque le Roy partira de Laon le corps « de ville doit se trouver en robbes de cérémonie à la « sortie, de mettre un genoux en terre et faire compli- « ment... » (26).

En même temps que cette lettre, arrivaient à Laon huit pièces de canon destinées à tirer les salves en l'honnur de l'illustre visiteur.

L'année 1744 devait compter dans les annales de la ville de Soissons qui reçut la reine Marie Leczinska et ses enfants. Les événements qui précédèrent cette visite et les fêtes qui en furent la conséquence méritent d'être rapportés — celles-ci sont peu connues — aussi bien allons-nous écrire une page inédite de l'histoire des échevins, des bourgeois et des officiers de la milice bourgeoise à l'époque du « Bien-Aimé ».

Le roi Louis XV avait traversé la généralité de Soissons à la fin du mois de juillet, à la tête de son armée des Flandres qu'il conduisait à l'armée du Rhin qu'elle devait renforcer.

L'enthousiasme fut grand dans les campagnes, il se révèle en ces couplets que les villageois chantaient en se rendant aux champs ou bien le soir à la veillée :

---

(26) Archives Communales de Laon. A. A. 32.

Allons gai compère Blaize
Allons gai, allons gaiement.
Tattigai que je suis aise
Notre Roy se porte bien
Et allons gai compère Blaize
Et allons gai, allons gaiment.

Si t'avais vu se débattre
Mgr. notre Intendant
Il faisait le diable à quatre
Pour bian recevoir ses gens.
Et allons gai compère Blaize
Et allons gai, allons gaiment.

Ne v'la-t'il pas l'Intendante
Aussi qui s'en viant à Laon.
Par ma fite elle est charmante
Charmante elle est oüy vrayment
Et allons gai compère Blaize
Et allons gai, allons gaiment.

Le passage des troupes avait duré quatre jours, les 26, 27, 28 et 29 juillet et rien ne faisait prévoir que le souverain s'aliterait dans quelques jours.

Le roi devait arriver le 27 juillet à Laon et pour y préparer sa réception le duc de Gesvres vint le 25 et eut lui-même une « entrée » particulièrement brillante.

Monsieur Duchange nous en a retracé les péripéties..... « toutes les compagnies de milice bourgeoise étaient « sous les armes, ainsi qu'une compagnie de jeunesse « et des plus notables bourgeois et marchands, avec haut- « bois et tambours ; le corps de ville en habits de céré- « monie, attendait le duc à la porte de Lussaut. A son « arrivée, le canon retentit, le maire vint lui présenter « sur un bassin d'argent la clef de la ville, et le duc fut « escorté jusqu'à la maison qui devait le rece- « voir..... » (27).

Le lendemain, ce fut l'Intendant de Soissons, Blaise Méliand, qui arriva en compagnie de sa femme, laquelle, étant descendue chez le Maire, y reçut la visite des éche-

(27) Cf. Bulletin de la Société Académique de Laon. Tome X (année 1860).

vins qui la complimentèrent et lui présentèrent des confitures sèches.

Le Roi et sa suite se présentèrent le 27 et le souverain, salué par une triple décharge du canon du rempart, se vit remettre les clefs de la ville qui furent apportées par le Maire, François-Charles Marquette de Pommery, qu'assistaient le gouverneur et les échevins ; puis Louis XV gagna l'Evêché où il logea deux jours sous la garde des mousquetaires gris. Parmi les personnages qui l'accompagnaient et qui furent les hôtes des Laonnois, nommons le duc de Chartres, le duc de Penthièvre, le duc d'Ayen, le duc de Boufflers, le prince de Soubise, le maréchal de Noailles, le comte de Clermont, le duc de Picquigny, le marquis de la Suze, Monsieur de Crémille, maréchal général des logis de l'Armée, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, le duc de Richelieu chez lequel le roi dîna le 28 juillet.

La ville de Soissons contribua à la réception du souverain à Laon ; ce sont les pièces d'artillerie soissonnaise qui tirèrent les salves d'honneur tout comme le cérémonial de la réception avait été réglé par nos échevins. Nous croyons devoir citer des passages de deux lettres inédites adressées à ce sujet par les maire, gouverneurs et échevins de Soissons à leurs collègues de Laon. Les rues de cette dernière ville avaient été décorées ainsi que l'Hôtel de Ville où se voyaient trente-six armoiries peintes à Soissons comme le fait connaître le paragraphe ci-dessous :

« Soissons, 22 juillet 1744.

« Messieurs,

« ...En conséquence de l'honneur de la vôtre et aussi-
« tôt la réception nous avons ordonné au peintre ordi-
« naire de cet hôtel de ville de faire les trente-six
« armoiries, telles que vous les demandés sur des cartes
« de 5 l. pièce, nous avons fait prix avec luy à raison
« de 4 l. chacune qui est un prix ordinaire pour cette
« grandeur, vous pouvés compter que vous en serés très
« satisfait, vous pourrés les envoyer chercher samedy
« prochain deux heures de relevée elles seront faites et
« en état d'être transportées..... »

Les municipes laonnois furent sensibles à la collaboration de leurs collègues Soissonnais et en leur retournant les pièces d'artillerie, si généreusement mises à leur disposition ils leur adressèrent un placet, qui valut cette réponse :

« Messieurs,

« .....L'exactitude avec laquelle vous nous avés fait « remettre les huit pièces de canon que nous vous avions « confiées fait bien voir que vous méritiés la distinction « que nous avons faite pour vous en cette occasion, et il « ne nous reste plus que le désir d'en trouver d'autres « pour vous marquer que notre attachement est sans « réserve et que vous pouvés disposer de tout ce que « nous possédons... »

Cette lettre, comme les précédentes, était signée du maïre et des échevins : Carrier, Sacié, Laleuer, Dutour.

Quelques jours plus tard la nouvelle circulait que le Roi, qui se dirigeait vers Strasbourg, venait de tomber gravement malade à Metz.

Le matin du 8 août, écrit le duc de Broglie... « le Roi « se réveilla avec un grand mal de tête et une grosse « fièvre..... dans les journées du 10 et du 11, le mal, au « lieu de se dissiper, s'aggrava, et les médecins durent « reconnaître qu'ils étaient en présence d'une fièvre pu- « tride d'un mauvais caractère..... (28).

Dans l'entourage du souverain la consternation fut grande et la présence de Mesdames de Châteauroux et de Lauraguais y accentuait le malaise. Le 12 août, le chirurgien La Peyronie déclara que le Roi n'en avait plus que pour deux jours et qu'il fallait songer aux derniers sacrements. L'Evêque de Soissons en profita pour avertir le royal agonisant qu'il était temps de mettre sa conscience en règle..... « Je suis trop faible en ce moment, « dit le prince ; mais les médecins promettent de me « soulager dans la journée et je vous ferai prévenir..... »;

---

(28) Sur la maladie de Louis XV et ses suites, voir : Duc de Broglie, ETUDES DIPLOMATIQUES : Cf. également H. Carré. LOUIS XV ; Barbier, CHRONIQUE DE LA REGENCE : Abbé Pécheur, LES ANNALES DE SOISSONS, La Collection Perin, Le Cabinet Historique, etc..., etc...

l'état du malade ayant empiré, l'Evêque ne voulut porter le viatique au mourant que si la concubine quittait la ville. Le comte d'Argenson fut chargé de transmettre, à Madame de Châteauroux, l'ordre de s'éloigner.

Quel était donc ce prélat devant l'injonction duquel le Roi lui-même se courbait ? De quelle souche l'Evêque de Soissons descendait-il pour parler presque d'égal à égal avec le souverain français ? Etais-ce par insolence, ou par bravade, qu'il s'arrogeait le droit de fustiger de si cruelle façon celui devant lequel tout un peuple s'inclinait ? Monseigneur de Soissons, qui se pouvait permettre quelque arrogance, descendait de famille princière parce que petit-fils de Jacques II d'Angleterre et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Malborough ; par une étrange coïncidence celui qui prétendait morigéner le roi sur ses libertinages avait eu pour père un enfant naturel.

François de Fitz-James, duc de Berwick, fils du célèbre maréchal de Berwick, tué d'un coup de canon le 22 juin 1734, naquit le 9 janvier 1709, à Saint-Germain-en-Laye; destiné à l'état ecclésiastique, il reçut les ordres sacrés en 1727. Son avancement dans la voie des honneurs fut rapide ; en mai 1728 il est nommé abbé commendataire de Saint-Victor de Paris ; ordonné prêtre le 21 mars 1733, il est successivement docteur de la Faculté de Théologie de Paris, puis vicaire général de l'Archevêque de Rouen, Mgr de Saulx-Tavannes, en même temps l'entrée de la Cour lui était ouverte par sa nomination comme aumônier du Roi.

Le 25 décembre 1738, François de Fitz-James, âgé de 29 ans, est appelé à l'Evêché de Soissons en remplacement de Mgr Lefebvre de Laubrière ; un janséniste succédait à un adversaire des cinq propositions. Monseigneur de Fitz-James fut sacré à Rouen, le 31 mai, par Mgr de Saulx-Tavannes, qu'assistaient Etienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, et Pierre-Jules-César de Rochechouart-Montigny, évêque d'Evreux ; le 5 juillet 1739 il prêta serment au Roi à Versailles et le 16 prit possession de son siège épiscopal. En sa qualité de premier aumônier du Roi, il accompagnait celui-ci lors de

ses déplacements, notamment dans son voyage aux armées.

« La pureté de ses mœurs, écrit le duc de Broglie, « l'intégrité de son caractère, après avoir édifié son dio- « cèse, défiaient, depuis plusieurs années déjà, la mal- « veillance de la société corrompue au sein de laquelle « sa charge de cour l'obligeait de vivre... » Et l'historien ajoutait... « Un tel homme n'avait garde de mettre en « oubli cette antique règle de l'église : à savoir que la « réparation en tout genre doit être proportionnée au « scandale et que le rang élevé d'un pécheur, en don- « nant plus d'éclat à ses fautes, l'oblige à en apporter « autant dans sa pénitence. Il avait trop souffert d'ailleurs « du spectacle qu'il avait eu sous les yeux, du mélange « qu'il avait dû tolérer entre les pratiques extérieures de « la dévotion et l'effronterie du libertinage, pour se prêter « plus longtemps à une confusion qui, à cette heure su- « prême, devenait sacrilège. Il ne voulait pas que les « saintes cérémonies de l'église parussent une comédie « jouée en face de la Mort et dont auteurs et spectateurs « se riraient ensuite également si le danger venait à dis- « paraître. Aussi quand on vint lui demander de porter « au roi la communion en viatique, il déclara nettement « qu'il ne se rendrait pas à cette prière si la maîtresse « congédiée n'avait d'abord quitté la ville, où sa pré- « sence n'était expliquée que par la passion coupable « qui l'y avait amené..... »

Monsieur de Soissons fit appel au Père Pérusseau, jésuite ; l'aumônier et le confesseur s'abouchèrent et décidèrent d'un commun accord que la favorite devait être renvoyée, c'est pour cela que le Ministre de la Guerre reçut la mission que nous avons rapportée plus haut et dont il se déchargea sur Monsieur de Belle-Isle, gouverneur de Metz.

Monsieur de Belle-Isle, agissant en galant homme, fit monter les deux sœurs, dans un carrosse à ses armes, qui stores baissés, quitta la ville. A Bar-le-Duc, la duchesse fut accablée d'outrages, on lui jeta de la boue ; à la Ferté-sous-Jouarre elle faillit être assommée.

Cependant la nouvelle de la maladie du Roi s'était rapidement propagée, le pays tout entier en fut bouleversé.... « on priait, on pleurait dans les églises ; on « assiégeait la poste pour avoir des nouvelles, on se portait au devant des courriers.... »

Louis XV, revenu à la santé, avait reçu avec attendrissement la reine accourue à Metz; Marie-Lecksinska quittant Versailles le 15 août arrivait le même jour à Soissons, à sept heures du soir et logeait chez l'Intendant Méliand. Le lendemain la souveraine se dirigeait sur Braine..... « où elle avait compté descendre et rester « quelques instants chez Madame d'Egmont, mais les « nouvelles qu'elle reçut en chemin étaient si mau- « vaises qu'Elle ne voulut pas descendre de voi- « ture.... » (29). Elle devait arriver auprès de son royal époux alors que celui-ci se trouvait hors de danger et que déjà le bruit se répandait que le Roi était sauvé. Cette nouvelle fut accueillie par des transports de joie dans tout le royaume..... « A Paris, le courrier qui l'ap- « portait fut entouré, caressé et presque étouffé par le « peuple, on baisait ses bottes et son cheval. Des gens « qui ne se connaissaient pas, se criaient du plus loin « qu'ils se voyaient : le Roi est guéri. Ils se félicitaient « et s'embrassaient. Il n'y eût pas une société d'artisans « qui ne fit chanter un *Te Deum*. Paris semblait une « enceinte immense pleine de fous ; quand le Roi, au « retour, rentra dans sa capitale, ce fut un triomphe « d'Empereur romain.... » (30).

Dès que l'on sut le Roi hors de danger, toutes les villes célébrèrent l'heureux événement ; Soissons ne se laissa pas surpasser par Compiègne. Le passage rapide de la Reine, celui des courriers qui avait lieu à toutes les heures, la variété de leurs rapports, l'envoi d'un exprès à Metz par le gouverneur de Soissons, pour avoir des nouvelles plus certaines et l'établissement par l'Intendant d'une chaîne de courriers, de Soissons à Château-

---

(29) Mémoires du duc de Luynes.
(30) H. Carré : Louis XV.

Thierry, pour joindre celle de Paris, afin d'avoir plusieurs fois le jour, par les deux routes, les bulletins de la santé du Roi, toutes ces circonstances avaient impressionné vivement la population.

Aussi répondit-elle avec empressement à l'invitation du corps de ville qui l'engageait à assister au *Te Deum* chanté aux Cordeliers, cependant que par un mandement l'Evêque prescrivait un *Te Deum solennel* dans tout le diocèse ; cette cérémonie eut lieu en la Cathédrale de Soissons, le mercredi 23 septembre, au son des cloches et aux détonations de l'artillerie des remparts. Les compagnies bourgeoises en armes ayant formé la haie de l'Intendance à la Cathédrale, les municipes allèrent chercher, en grande pompe, l'Intendant qui s'y rendit accompagné des troupes d'élite et de la noblesse des environs, tandis que le Présidial y arrivait de son côté. Le maire Carrier, à la tête du corps de ville venant prendre M. Blaise Méliand, lui fit ce compliment :

Monseigneur,

« La joye éclate dans ce jour, tout se prépare à la « fête la plus brillante que la ville de Soissons ait « jamais célébrée, nos cris ont monté jusqu'au Dieu des « miséricordes. Notre Maître, Notre Souverain, Notre « Père, Notre Amour nous est rendu. Ce jour consacré « aux plaisirs, sera écrit dans nos fastes avec ses triom- « phes, et le souvenir en passera à la Postérité.

« Mais puisque c'est de Celui seul qui donne la vie « et la mort que nous tenons ce bienfait, c'est au pied « des autels que nous allons commencer à chanter les « hymnes de notre reconnaissance.

« Vous avez bien voulu, Monseigneur, nous aider à « préparer la fête ; nous vous reporterons à juste titre « tout ce qui sera jugé appartenir à l'ordre et au bon « goût. Mais nous nous flattons encore que vous voudrez « bien vous unir à nous pour aller remercier Dieu « d'une protection aussi visible. Son temple est ouvert.

« Venez, Monseigneur, l'adorer avec nous, célébrer sa « Miséricorde et notre bonheur. » (31)

Le cortège pénétra dans la Cathédrale cependant que les orgues jouaient une messe composée par Morel, organiste de Saint-Jean-des-Vignes. Le public était nombreux, les boutiques demeurèrent fermées deux jours durant en raison des fêtes.

Divers spectacles furent offerts aux Soissonnais ; outre un feu de joie allumé sur la Grand'Place, on tira un feu d'artifice composé par frère Philibert, capucin de La Fère. Toutes les maisons de la ville étaient illuminées ; la décoration de la place, au milieu de laquelle se tirait le feu, frappait par son originalité, mais la façade de l'Hôtel-de-Ville formait un coup d'œil des plus riches et des plus réguliers par la quantité de lampions et de pôts à feu dont étaient ornés le couronnement de la porte de la cour, les cours qui l'accompagnent, le fer à cheval du grand escalier, les portes, les fenêtres, les trumeaux, les entablements, les cordons et les corniches du bâtiment. Sur la porte d'entrée on avait placé le portrait du Roi.

Huit emblèmes convenables au sujet qui avait causé tant d'alarmes, et qui donnait en ce jour tant de joie, pendaient dans des cartouches entre les colonnes dont les pilastres de chaque face étaient formés.

Le premier emblème représentait une belle fleur qu'un moissonneur semble respecter, et sur le cartouche qui accompagnait cette allégorie on lisait ce quatrain :

Moissonneur, qu'en ta main cruelle
La faux s'arrête en ce moment ;
Ah ! respecte une fleur si belle,
De la terre elle est l'ornement.

Ces vers étaient l'œuvre d'un enfant de dix ans, petit-fils de Jean Racine, et dont le père, Louis Racine, dirigeait à Soissons les fermes générales.

On joua différents divertissements dont un, sur la

---

(31) Bibliothèque de la Ville de Soissons. Collection Perin N°° 4.579 et 4.580.

santé du Prince, de la composition de Le Roy, chevalier de Saint-Michel, fut interprété par des bourgeois. C'était une pastorale où l'on entendait les « Nymphes de l'Aisne » prononcer des sentences tirées de Sénèque et réciter des vers en l'honneur du plus « aimable des Rois », du nouveau Titus, du nouvel Alexandre.

Les fêtes durèrent plusieurs jours, du mercredi au lundi suivant, parce qu'on voulut que le Dauphin et Mesdames de France, qui en revenant de Metz soupèrent et couchèrent à l'Intendance, vissent les illuminations. Outre le divertissement du chevalier Le Roy, d'autres pièces de poésies furent composées, citons : une *Ode au Roy*, par l'abbé Desportes, chanoine de Laon, une *Chanson sur le passage du Roy* dans la Généralité de Soissons, par Besson, puis des pastorales : la *Nymphe de l'Aisne*, par de Royaucourt, les *Bergers de l'Aisne* et *Maladie du Roy*, ces dernières composées par Morel.

Le lendemain 24, l'Intendant (32) sachant que les pauvres et les malheureux partageaient comme les autres la joie publique fit distribuer à l'Hôpital, à l'Hôtel-Dieu, à la Petite Charité et aux prisonniers des aumônes en nature et en espèces comme avaient fait la veille le Chapitre et l'Abbaye Saint-Jean des Vignes.

Ce même jour, Monsieur Méliand invita la noblesse des environs et les notabilités de la ville ; devant cet aéropage quelques bourgeoises et bourgeois exécutèrent l'un des divertissements que venait d'écrire Besson, directeur des Aydes, à Soissons, et pour lequel l'organiste de Saint-Jean des Vignes voulut bien composer la musique. Cette pastorale « *La maladie du Roy* », comportait deux personnages principaux, deux amants, Daphnis et Eglé, qu'accompagnent, comme il convient, des bergères et des bergers ; la musique comprend des violons et des tambourins. Le livret de cette pastorale est extrèmement simple : tout d'abord Daphnis se plaint de n'être pas aimé comme il le mérite et Eglé de lui

(32) Charles-Blaise Méliand, seigneur de Thoisy (1703-1768), maître des Requêtes (1731), intendant de Soissons (1743-1765), conseiller d'Etat (1765). Il épousa : 1° Antoinette-Angélique-Victoire Estival (1708-1739) ; 2° Marie-Louise-Adélaïde Duquesnoy (1724-1803). De ce second mariage, naquit Adélaïde Méliand.

faire savoir qu'il ne lui sied pas de répondre à ses avances alors que le Roi est son principal souci. Il faut entendre par là que Louis XV malade retenait l'attentiou de tous ses sujets — y compris les bergères — ; les deux amants continuent de se quereller jusqu'à l'arrivée des bergers qui leur apprennent l'heureuse guérison du souverain.

Un autre personnage en résidence à Soissons ne demeurait pas en reste et cela d'autant plus qu'il désirait éviter le tort que pouvait lui faire, ainsi qu'à son poème de *La Religion*, la publication, faite en dehors de lui, de l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*. Il s'agit de Louis Racine, alors directeur des fermes à Soissons.

Il avait composé une pièce de vers sur la convalescence du Roi ; mais il ne songeait point à la faire connaître au public, étant déjà devancé par le poète Roy, et c'est à son insu que M. de Marville la fit imprimer et distribuer le jeudi 10 septembre, à l'occasion du feu d'artifice tiré sur la place de Grève et des illuminations générales.

Louis Racine est-il sincère lorsqu'il se défend d'avoir voulu faire publier son poème ? Il est permis d'en douter ; tout au contraire il apparaît qu'il agit de façon telle que son épitre puisse être communiquée à Louis XV. Dans une lettre familière adresssée à René Chevaye et datée de Soissons, 17 septembre 1744, il conte l'incident.

... « Je ne puis aujourd'hui que vous apprendre la « fortune étonnante des vers que je vous ai envoyés... » Il s'agit de l'Epître intitulée « *La Ville de Paris, au Roi* », dont il est question ci-dessous, l'épistolier poursuit en ces termes... « J'en avois envoyé une copie à Metz, « à M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs. « Cette copie est portée chez le roi ; un seigneur la « veut lire : le roi, trouvant qu'il lisoit mal, prend la « copie, lit lui-même, et aussitôt après ordonne qu'on « la porte à l'imprimeur. On lui représente qu'on l'im- « prime à Paris et qu'on en doit envoyer plusieurs « exemplaires. N'importe, dit le Roi, je veux que tout « le monde en ait ici. Un moment après, M. de Verneuil « entre ; le Roi lui dit : Verneuil vous devez avoir une

« copie exacte de ces vers, ayez soin qu'ils soient im-
« primés correctement. M. de Verneuil lui répond, que
« je lui ai écrit que j'y ferois quelques petits change-
« ments, parce que j'avois fait ces vers fort promptement.
« Le Roi réplique : Racine l'a dit dans son dernier
« vers, mais l'ouvrage est bon. S'il y fait des changements
« je les verrai. Enfin, ma copie quoique défectueuse,
« a été imprimée à Metz.

« Si cette aventure singulière me fait beaucoup
« d'honneur, j'ose dire qu'elle en fait au goût du Roi.
« Il n'y a rien dans les vers d'éblouissant, il n'y a point
« non plus de pompeux éloges. Il a sans doute été
« sensible à cette peinture naturelle de l'amour de ses
« sujets, et ce n'est qu'à la vérité que je dois le bonheur
« de cette pièce. La Ville de Paris l'a fait distribuer
« dans l'Hôtel-de-Ville, le jour de ses réjouissances. »

Au lieutenant général de police de Paris, Monsieur de Marville, Louis Racine adressa une lettre de remerciements, datée de Soissons, le 14 septembre 1744, et dans laquelle il s'exprimait ainsi. (33)

... « J'apprends qu'au dernières réjouissances ma
« pièce de vers a été distribuée dans l'Hôtel-de-Ville
« et que je vous ai cette obligation. J'ajoute ce bonheur
« à la manière si glorieuse pour moi dont cette même
« pièce a été reçue par Sa Majesté. Je n'ose vous en
« faire le détail : il y paroitroit de la vanité de ma
« part Je crois que, depuis l'avantage qu'elle a eue de
« plaire au Roi, on ne peut trop la répandre. On ne
« me soupçonnera pas d'attendre quelque profit du
« débit. Depuis qu'elle est imprimée ici, j'entends dire
« aux personnes du peuple qu'elle fait pleurer. J'aime
« mieux cet éloge que si l'on disoit : *Voilà de beaux*
« *vers*. Je n'ai aucun mérite comme poète, je n'ai fait
« qu'exprimer simplement ce que j'ai senti et ce que
« tout le monde a senti comme moi. La vérité est tout
« l'ornement de cette épître... »

---

(33) Lettres de M. de Marville au ministre Maurepas (1742-1747), publiées d'après les originaux par M. A. de Boislisle.

Le lieutenant général fit répondre par son secrétaire Duval, il se contenta de signer la lettre dans laquelle on relève cette phrase ... « Je connois les sentiments « de Paris, mais il falloit un Racine pour les rendre. « Aussi puis-je vous répondre de la reconnaissance de « la ville et de la mienne en particulier... »

D'autres fêtes devaient avoir lieu lors du retour de la Reine et de ses enfants. La réception de la souveraine, à Soissons, nous a été décrite par une relation de l'époque ; nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire en lui laissant tout l'agrément du style. (34)

« ....Je n'entrerai point dans le détail des fêtes de « cette ville, on y a été somptueux, magnifique et galant. « Ce qu'il y a eu de plus agréable dans ces fêtes, c'est « que M. le Dauphin et Mesdames de France les ont « honorées de leur présence, M. l'Intendant ayant été « au devant d'eux jusqu'à Braine eut l'honneur de les « recevoir chez lui et de leur donner à souper, ainsi qu'à « toute leur suite..... Le onze octobre la Reine arriva à « Soissons, une troupe nombreuse de jeunes personnes « habillées en bergères et rangées en lignes sur son pas- « sage, et un plus grand nombre encore formant une « double haye à son arrivée dans la ville, salve de « canons, son de toutes les cloches, toute la bourgeoisie « sous les armes, toutes les rues parées de tapisseries, « d'inscriptions et d'arcs de triomphe; tout cela dût for- « mer un spectacle plus charmant peut-être que le luxe « de nos brillantes fêtes de Paris. Ce qu'il y eut de plus « galant fut que des berceaux de feuillages et de fleurs « chargés d'inscriptions et des armes de la Reine for- « mèrent une porte à l'entrée de Villers-Cotterêts où « une troupe de jeunes filles très jolies et très aimables, « dryades de la forêt, eurent l'honneur de complimenter « S. M. et de lui présenter des fleurs et des gâteaux. « Le lendemain Elle coucha à Nanteuil, où elle fut reçue « par Madame la Maréchale d'Estrées dans son château « avec toute la magnificence possible, ainsi que toute « sa suite... »

---

(34) Collection Perin N° 4.581.

A Soissons, en l'hôtel de l'Intendance, il y eut réception ; on y débita des vers de la composition de l'abbé de Rosay, grand archidiacre et que Crébillon avait approuvés. Une jeune bourgeoise, costumée en bergère, récita un compliment, rédigé sous forme d'Epitre et intitulé « La Ville de Soissons, à la Reine ». Nous en extrayons ce passage :

Epouse d'un Monarque et si cher et si grand
La vertu vous l'acquit, la vertu vous le rend.
C'est elle dont la voix a consacré vos plaintes
Et du ciel menaçant détourné les atteintes.
Par elle ranimés, vous couronne de fleurs
Ces chemins si longtemps arrosés de vos pleurs.
Les ombres de la Mort couvraient votre passage,
Des soupirs, des sanglots étaient tout votre hommage
Le péril loin de nous précipitait vos pas
Et nous poussions des cris que vous n'entendiez pas.
Dans nos murs aujourd'hui vous rentrez triomphante
La douleur se tairait, la joie est éloquente.
Nos citoyens connus par leur sincérité
Vous rendent un tribut que le cœur a dicté.
Paris, ce monde entier, désert en votre absence
Mesure votre route avec impatience ;
Vos augustes regards lui rendront sa splendeur,
Mais nous aurons du moins prévenu son bonheur.
Que de vœux, que d'encens son peuple vous apprête.
Il compte votre aspect pour sa première fête.
J'applaudirai de loin à ses transports d'amour
Trop heureuse qu'aux miens vous donniez un seul jour.

Encouragé par son succès, Louis Racine avait entreprit un second poème : « *Au Roi, entrant à Paris, à son retour de Metz* ». Il profita du séjour de Marie Leczinska pour lui faire part de son intention et dans une lettre à son ami Chevaye il relate son entretien avec la Reine.

« .....L'envie que le Roi a eue d'aller à Fribourg, nous
« privera du bonheur de le voir à Soissons : il prendra
« une autre route pour retourner à Paris. Nous eûmes
« la Reine avant-hier ; je lui fus présenté par M. le duc
« de Gesvres. Comme j'étois un peu honteux de n'avoir

« point de vers à lui offrir, je pris avec raison pour « excuse la pièce nouvelle qui m'occupe. Elle eut la « bonté, pendant son souper de m'appeler, aussi bien « que mes enfants, avec lesquels elle daigna s'amuser. « Elle appela aussi ma femme, en lui demandant pour- « quoi elle se cachoit dans la foule ; qu'elle était la « femme d'un homme que tout le monde estimoit, et « dont la cour verroit toujours les ouvrages avec plaisir. « Toutes ses manières et tous ses discours répondent à « l'air de bonté qui règne sur son visage » (35).

Louis Racine, fils de Jean Racine, naquit à Paris en 1692. La succession de son père, décédé en 1698, fut insignifiante et les parts qui revinrent à sa veuve et à chacun de ses cinq enfants obligèrent ceux-ci à user des relations, nées du fait de la gloire de leur père, pour trouver une condition. L'amitié du Cardinal de Fleury procura à Louis Racine un emploi de commis dans les finances, en attendant mieux. Le fils de l'auteur d'*Atalie,* séjourna à Marseille, puis à Lyon où il se maria avec la fille d'un secrétaire du Roi, puis enfin à Soissons, où il devait demeurer quinze ans (1731-1746). Ayant fait épouser sa fille Anne par le fils d'un fermier général, Mirleau de Neuville de Saint-Héry des Radrets, il obtint de remettre à son gendre la direction des fermes qu'il occupait à Soissons.

Louis Racine, qui devait mourir à Paris en 1763, fut membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de la plupart des Sociétés savantes de province. Il fit partie de notre Académie de Soissons, encore que l'historien de cette Compagnie ne le mentionne pas. Il est vrai que dans son étude l'auteur précise que pour la liste des Académiciens une lacune subsiste de 1709 à 1756, Il n'y a donc pas lieu de douter de l'assiduité du poète de « *la Religion* » aux séances de notre ancienne Académie d'autant plus qu'il se trouvait en relation épistolaire avec plusieurs membres de cette docte Compagnie dont Danré d'Armancy et Pierre Desmonceaux.

Louis Racine habitait rue de Panleu, en face de l'Hôtel de l'Intendance (actuellement la Sous-Préfecture). Sa

---

(35) Datée de Soissons, le 15 octobre 1744.

demeure, qui existait encore en 1895, était agrémentée d'une porte sculptée, de style Louis XIV, que surmontait un balcon soutenu par des consoles entre lesquelles se trouvait une tête de fantaisie qu'encadraient des cornes d'abondance. C'est là, dans une maison simple, au bas de la colline de Saint-Jean, à l'ombre des tours de la célèbre Abbaye, que furent composées la plupart des pages qui constituent l'œuvre de Louis Racine. En cet hôtel a été écrit le poème dédié au Roi et duquel nous tirons quelques passages. Faisant allusion à la chaîne de courriers qui avait été établie entre Paris et Metz, le poète s'exprime ainsi :

L'ardeur de mes désirs n'aura donc plus besoin
De ces courriers si lens, attendus de si loin.

Par ailleurs il s'inspire des paroles que l'aumônier du Roi, Mgr de Fitz-James, nous a conservées, comme *dépositaire*, nous dit-il, dans son mandement pour le *Te Deum* sur la convalescence du Roi.

..... La mort te prenoit dans ses bras,
Et tu disois à Dieu : *Ne me laisse ici-bas*
Qu'autant qu'à mes sujets mes jours seront utiles.
Tu le disois, levant au ciel des yeux tranquilles.

Mais c'était là paroles de mourant ; dès qu'il fut entré en convalescence, Louis XV oublia les dangers courus ainsi que les promesses faites « *in-extremis* » ; on ne tarda pas à s'en apercevoir à la Cour dès que Madame de Châteauroux y fut admise de nouveau. Elle méditait de se venger « du Soissons », comme elle désignait injurieusement l'aumônier du Roi. Il n'y avait pas seulement que la favorite qui eut à se plaindre ou à critiquer Monseigneur de Fitz-James. L'avocat Barbier dans son *Journal* écrivait, dès le mois d'août..... « On regarde « la conduite de M. l'Evêque de Soissons comme la plus « belle chose du monde ; moi je la trouve légère et trop « satisfaisante pour l'autorité ecclésiastique sur les « princes, dans un moment critique..... » et il ajoutait avec quelque raison.... « il faut respecter la dignité

« d'un roi et le faire mourir avec religion, mais avec « dignité et majesté..... » Le grand pamphlétaire qu'est Voltaire fut du même avis et, avec tout le monde parlementaire, avocats et magistrats, défenseurs jaloux de toutes les prérogatives royales, condamna le prélat dans son « *Précis du Siècle de Louis XV* ». Monsieur de Voltaire fut imité par d'autres écrivains de son école, en effet, Lacretelle, dans son « *Histoire de France au XVIIIe siècle* » n'hésite pas à écrire..... « que l'Evêque de « Soissons, prélat austère et emporté, semai l'alarme à « la Cour par sa manière d'agir en cette grave circons- « tance... »

*
**

Les milices bourgeoises furent modifiées plusieurs fois dans leur organisation et subirent d'appréciables changements par l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 septembre 1668 et l'ordonnance de 1692 qui les placèrent sous le contrôle des Intendants. En mars 1694, Louis XIV rendit un édit qui érigeait à titre d'offices héréditaires les charges de Colonels, majors, capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise. Cette décision provoqua une protestation de la part des compagnies de Soissons parce que les officiers des Arquebusiers étaient exemptés du paiement de cette charge. De là naquit un différend qui devait durer tout le dix-huitième siècle, chaque partie prenant successivement l'avantage. Les miliciens déclarent que les privilèges accordés à l'Arquebuse sont une atteinte portée à l'autorité des Maire et Echevins et réclament non seulement la suppression de la préséance mais aussi le droit au commandement de l'Arquebuse. Les Arquebusiers représentent les statuts établis en 1537, les lettres patentes de Rois de 1551, 1552, 1559, 1575, 1604, 1620, 1713 et 1715, qui prouvent que la Compagnie a toujours été regardée comme la Compagnie Colonelle, qu'à l'entrée des Princes la milice attend à la porte pendant que l'Arquebuse prend son poste à un quart de lieu au-devant, et conduit ensuite le Prince jusqu'à son domicile... que dans les occasions de guerre elle a toujours eu le poste le plus

avancé que la milice ne lui a jamais disputé... « Les Arquebusiers demandent confirmation qui leur est octroyée le 5 août 1715 par une lettre patente de Louis XIV, laquelle reconnaissait que les compagnies et milices bourgeoises... « laisseront un intervalle de six pas « de distance entre l'Arquebuse et elles ». Le document est ainsi rédigé (36) :

« Le Roy ayant été informé qu'il est souvent venu « des contestations entre les arquebusiers de Soissons, « Laon et Crespy-en-Vallois et les compagnies des mili- « ces bourgeoises desdites villes à cause de la préséance « qu'ils prétendent avoir les uns et les autres lorsqu'ils « se trouvent assemblés pour assister aux cérémonies « publiques, Sa Majesté aurait chargé le sieur Lefeuvre « d'Eaubonne, Intendant à la Généralité de Soissons, « d'entendre toutes les parties sur leurs prétentions res- « pectives et donner sur le tout son avis. En conséquence « de quoi les maires et échevins, les officiers des com- « pagnies de milice bourgeoises et les Compagnies d'Ar- « quebuses des dittes villes ont fourni respectivement « leurs dires par devant le dict sieur d'Eaubonne et sa « Majesté voulant faire cesser pour l'avenir toutes les « dittes contestations vu les pièces et mémoires produi- « tes par les parties et l'avis du sieur d'Eaubonne sur le « rapport, tous considéré Sa Majesté étant en son Con- « seil a maintenu les Compagnies d'Arquebusiess des- « dites villes de Soissons, Laon, Crépy-en-Vallois, dans « tous leurs droits et privilèges : et en conséquence or- « donne Sa Majesté que toutes les fois que la milice « bourgeoise desdites villes sera mise sous les armes, « les officiers et chevaliers de l'Arquebuse y seront aussi « appelez et qu'ils auront partout la préséance et le « poste d'honneur sur les compagnies de milice et pour « éviter à l'avenir tout sujet de contestation sur la mar- « che de ces différentes compagnies, veut Sa Majesté que « les Compagnies de milices bourgeoises soient tenues « de laisser un intervalle de six pas de distance entre les

---

(36) Archives de l'Arquebuse de Soissons. Cf, Lerondeau : Les milices de Soissons (page 93).

« Arquebusiers et eux et ce nonobstant et sans aucun « égard aux règlements rendus par la ville de Crespy « par le duc d'Estrées le 1er décembre 1714 que Sa Ma- « jesté a déclaré nul et de nul effet... »

En 1735, la Compagnie d'Arquebuse est supprimée à la suite des intrigues de l'Intendant Chaumont de la Calaisière ; le bâtiment de l'Arquebuse sert alors de magasin d'armes pour la milice bourgeoise.

En 1763 fut créée une Compagnie privilégiée, désignée sous le nom de *Compagnie Militaire de la Ville*. Elle était composée de six officiers et de quatre-vingts fusiliers. C'est parmi ces derniers que les officiers des huit compagnies de la milice urbaine furent choisis. Ils se nommaient : Brayer-Richebourg, Traizet, Brayer-Pinton, de Brye, de Pourcelle, Grevin, de Chiverny et Laurendeau. Ils étaient tenus de servir comme simples fusiliers toutes les fois que la compagnie de la ville prenait seule les armes. Elle se réunit pour la première fois le 6 juin 1768 à l'occasion de la bénédiction de son drapeau, qui était aux armes de la ville — (rouge et bleu) — avec cette devise :

HOEC TURBA FIDELIS

SEMPER PATRIOE CUSTOS

Son uniforme était bleu avec collet et revers blancs. Elle fit le service auprès de Mme la Dauphine en 1770 et auprès de la personne du Roi ; rappelons, à titre documentaire, que la milice de Troyes avait adopté l'habit bleu, le chapeau galonné d'or et les guêtres de toile.

La nouvelle compagnie de milice de Soissons ne tarda pas à disputer la première place à l'Arquebuse ; exclusivement bourgeoise au début, elle admit dans ses rangs des artisans aisés d'abord et des manouvriers ensuite. Le Ministre de la Guerre ayant donné l'ordre de réorganiser les milices bourgeoises et d'y incorporer tous ceux qui n'étaient pas exempts de guet ou de garde, les bourgeois, pour ne pas être enrôlés dans les compagnies de manouvriers, sollicitèrent la création de la Compagnie

dite de ville, qui comprendrait 50 fusiliers et fournirait les officiers de quartier et les officiers de milice bourgeoise en cas de vacances.

En février 1768 la milice soissonnaise comprenait les compagnies d'Arquebuse, Compagnie de Ville, Compagnie d'Arc et six compagnies de milice. D'autres villes de la Généralité obtinrent l'autorisation de lever une milice. Le 7 juillet 1775 furent créées, à Coucy-le-Château, quatre compagnies de *milice bourgeoise* ayant chacune leur drapeau ; les capitaines en étaient, pour la Compagnie de la Grande-Rue, M. Gandelot, notaire, pour celle de la place du Bas, M. Scellier, ancien grenetier au grenier à sel ; pour celle du canton des Mines, M. Lescot, ancien contrôleur au grenier à sel ; enfin, pour la compagnie de la banlieue et des fauxbourgs, M. Carette, maître de poste à la Feuillée.

Chaque Compagnie comprenait un capitaine, un lieutenant, un porte-drapeau, un fourrier, deux sergents, un tambour et vingt-cinq fusiliers. En novembre 1788, le major de la milice bourgeoise était Charles-Joseph de La Fons, écuyer.

A Soissons, la Compagnie de ville prenant de plus en plus d'importance, finit par s'imposer et, au cours d'une cérémonie publique, ses membres en vinrent aux mains avec ceux de l'Arquebuse.

Par un arrêt du 17 janvier 1784, le Conseil d'Etat conférait à la Compagnie de la ville le titre de première Compagnie Colonelle et l'autorisait à prendre le drapeau blanc ; voici en quels termes les miliciens sollicitèrent de l'Evêque de Soissons la bénédiction de leur nouveau drapeau et l'autorisation du corps de ville.

« Les officiers et fusiliers de la compagnie de la ville
« et milice bourgeoise de Soissons ont l'honneur de
« vous exposer, Messieurs, que par leur institution et
« comme étant spécialement attachés au corps munici-
« pal, ils ont la prérogative de l'accompagner et de le
« servir dans toutes les cérémonies publiques et parti-
« culières ; l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi qu'il a plu à
« S. M. de rendre le 17 janvier dernier continue cet
« avantage et l'existence de la Compagnie de la Ville

« est maintenant légale ; il la constitue la première de « la milice bourgeoise, et comme telle, la compagnie « colonelle ; de ce titre dérivent différents attributs qui « sont le drapeau blanc, le chapeau uni avec une aigrette « blanche et ses annexes ; la Compagnie de la ville ne « peut arborer ce drapeau qu'il ne soit agréé par vous « et béni en votre présence ; elle ose espérer que Mon- « seigneur l'Evêque de Soissons (37) toujours zélé pour « l'avantage et la décoration de la ville, voudra bien faire « cette cérémonie ; et qu'animé sans cesse du bien public « et de ce qui peut contribuer à l'ornement de la ville, « vous donnerez les ordres nécessaires pour que la milice « bourgeoise en corps, ou par détachement, et les trou- « pes militaires vous accompagnent et assistent à cette « bénédiction.

« Les officiers et fusiliers de la Compagnie de la Ville « prennent la liberté de vous représenter, Messieurs, « que vous seuls pouvez donner ces ordres et visiter « Monseigneur l'Evêque et prendre avec eux, en uni- « forme si vous le jugez convenable, son jour ; les offi- « ciers et fusiliers de la Compagnie de la Ville atten- « dront avec respect votre décision, vos ordres et les « jours qui seront pris pour la visite et la bénédiction « du drapeau.

« La Compagnie de la Ville, par ses officiers, peut « vous assurer, Messieurs, qu'elle n'a d'autre désir que « d'être utile et de vous prouver son attachement et que « son institution et son existence ont été, de la part de « ceux qui ont formé et forment le corps municipal, « l'effet de leur sagesse et de leur amour pour la ville.

« Ce considéré, Messieurs, il vous plaise, de l'arrêt du « Conseil d'Etat du Roi du 17 janvier dernier qui confère « à la Compagnie de la Ville le titre de première com- « pagnie de Milice bourgeoise, et conséquemment de « compagnie colonelle, l'autoriser à prendre le drapeau « blanc, un chapeau uni avec l'aigrette blanche et ce « qui en dépend ; de solliciter avec les officiers de

---

(37) Henri-Claude de Bourdeilles, abbé commendataire de l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

« la Compagnie de la Ville auprès de Mgr l'Evêque de « Soissons, le jour qu'il voudra bien choisir pour la « bénédiction de ce drapeau ; de précéder la Com- « pagnie de la Ville lors de cette cérémonie ; de « donner tous les ordres nécessaires pour que la milice « bourgeoise soit en corps ou par détachement et les « troupes militaires vous accompagnent et assistent à « cette cérémonie et la Compagnie de la Ville ne ces- « sera de faire des vœux pour sa prospérité » (38).

La même année, une contestation s'éleva entre la milice bourgeoise et l'Arquebuse de Soissons. L'affaire fut soumise au Roi lequel, étant en son Conseil, déclara. « ... maintenir et confirmer ladite Compagnie de l'Ar- « quebuse dans toutes les prérogatives, préséances, pri- « vilèges, immunités, franchises et exemptions et pos- « sessions énoncés dans les lettres patentes et ar- « rêts..... » (39).

*
* *

En 1789, ces diverses Compagnies n'existaient plus, leur rétablissement fut rendu nécessaire pour contenir l'effervescence qui ne cessait de croître dans le peuple. A Paris, l'idée d'une reconstitution de la garde ou milice bourgeoise était dans l'air depuis la réunion des Etats Généraux. Le tonitruant Mirabeau, dans son discours du 8 juillet, proposa à l'Assemblée Nationale de prier le Roi, non seulement de faire éloigner les troupes rassemblées près de Paris et de Versailles, mais aussi d'ordonner que dans ces deux villes, il serait incessamment levé des gardes bourgeoises qui suffiraient pleinement à pourvoir au maintien du calme et de la tranquillité. Cette motion fut rejetée.

« De tous les moyens de remuer le peuple, a écrit « Alexandre de Lameth, il n'en est pas de plus puis- « sant que de lui présenter l'image de la famine ». En 1789, cette tactique fit ses preuves et nombreuses furent les villes qui durent lever une milice pour préserver,

---

(38) Collection Perin N° 4.754.
(39) Collection Perin N° 4.751.

contre tous pillages, les détenteurs de grains. Le 26 juin, Saint-Thibaut étant major-général de la milice bourgeoise, les officiers municipaux de Soissons — (Godard de Clamecy, maire ; Mennesson et Brayer-Pinton, échevins ; Vernier, procureur du Roi) — adressaient à l'Intendant la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Les circonstances présentes nous ayant déterminé « à faire monter, par la milice bourgeoise, la garde de « la ville, nous croyons pour plus grande sûreté devoir « vous supplier, Monseigneur, d'engager M. le Comman- « dant du détachement des hussards qui sont en cette « ville, de faire faire une patrouille à l'extérieur de la « ville, tous les jours depuis *cinq heures du matin jus- « qu'à une heure après-midi.* Mais comme nous estimons « qu'il afflura dans cette ville beaucoup de personnes « de la campagne, nous désirons qu'il soit fait une pa- « trouille particulière dans deux quartiers, savoir : sur « la Grande Place et les environs, et dans la rue des « Minimes, à cause du payement des mois de nourrices « des enfants trouvés qui doit se faire demain et qui « attire environ six cents personnes.... » (40).

Un mois plus tard, le 28 juillet, le maire et les échevins de la municipalité d'Oulchy, afin de protéger le bourg contre les gens sans aveu qui s'assemblaient en beaucoup d'endroits pour détruire les récoltes, et d'empêcher les accidents qui pourraient survenir, forment une milice bourgeoise omposée de quatre compagnies. Parmi ces miliciens on trouve: de Pirlot, Quinquet père, Quinquet fils, Bourguin, Conseil, Pille, Neveux, Chébœuf, chirurgien, Etienne Jeannesson, La Chaussée et Vercollier.

Les mêmes incidents qui se renouvelèrent à Soissons firent que les habitants de la paroisse Saint-Vaast, protestèrent. Et le dimanche 30 août 1789, à l'issue de la

---

(40) Archives de la Sous-Préfecture de Soissons.

messe, fut rédigée et adoptée une adresse dont nous citons les principaux articles :

VI

La paroisse convaincue de la nécessité de la prompte levée d'une garde bourgeoise toujours en activité, considérant que le service des citoyens sur l'ancien pied des quatre compagnies d'ordonnance et de milice bourgeoise, ne peut et ne doit avoir lieu à cause de la division qui règne entre les deux premières compagnies et des prétentions de la compagnie de la ville sur les six autres compagnies de milice bourgeoises, prétentions que cette milice ne veut pas reconnaître.

Considérant en outre que suivant l'ancien usage ceux qui ont été regardés jusqu'à présent comme privilégiés ne serviroient pas,

A arrêté qu'on formera incessamment une garde bourgeoise sous le nom de Légion Soissonnaise, ou tel autre qu'on voudra adopter, autre néanmoins que celui de milice bourgeoise et de compagnie d'ordonnance.

IX

..... Que — (tout habitant) — sera libre de porter un uniforme dans cette légion pourvu que ce soit celui de Paris, à l'exception du bouton qui portera ces mots : « *Légion de garde Soissonnaise* ».

X

La légion portée à 1.000 ou 1.200 hommes, chaque compagnie nommera ses officiers et bas officiers ; et la Légion entière, le Colonel, le Major, le Lieutenant-Colonel, sans qu'elle reconnaisse aucun autre officier.

XV

La paroisse a nommé Messieurs Fournier, Andrieu, Binard, Brébant et Lecat, par continuation pour quinze jours pour ses députés, à l'effet de se concerter avec les

députés des autres districts et paroisses pour tous les objets ci-dessus, et tous autres d'utilité générale, et faire leur rapport au district où il sera pris sur icelui une détermination définitive.

XVII

La paroisse déclare que la Légion Soissonnaise, si elle étoit enfin établie par l'harmonie si désirable entre les paroisses, suffiroit à tout ce qui a rapport à la sûreté de cette ville, au dedans et au dehors, et par conséquent rendroit inutile le plus long séjour du régiment d'Armagnac (41) et des hussards d'Esterhazy, dont on n'a qu'a se louer, mais dont le logement est une charge pesante pour les habitans, dans une ville ou il n'y a point de cazernes..... » (42).

Fait et arrêté au district de Saint-Vaast de Soissons les dits jour et an, et ont signé : (43)

Guillot, Dudrumet, Baudiez, Duruz, Libersa, Durand, Langonet, Lancelle, Alliez, Lecat, Cocq, Rozet, Durand, Grandin, Binard, Abonet, Brébant, Punant, Fournier, Lebègue, Andrieux, Arnoult, Maréchal, Dubois, Lingat, Joly, Tomain, Jeanlouis, Turpin, Bicheron.

Le dimanche suivant, 6 septembre, cette « adresse » fut désavouée à l'issue de la messe, par de nombreux paroissiens qui élirent pour membres du comité des deux paroisses ;

Desmoulins, conseiller en l'élection ; Guillot, bourgeois ; Letellier, du grenier à sel ; Guyot et Charré, marchands.

Dans leur considérant ils déclarent que plusieurs des signataires indiqués étaient absents, que d'autres, en plusieurs circonstances, ont déclaré ne savoir ni lire ni écrire. Les pétitionnaires objectaient que la plupart des

---

(41) Le régiment d'Armagnac, dont le colonel était le chevalier de Grimaldi, fut formé des 2e et 4e bataillons du régiment de Navarre. Il vint à Soissons en juin 1789, pendant les premiers troubles de Paris, et y stationna jusqu'en mai 1790.

(42) Collection Perin N° 4,804.

(43) Dimanche 30 août 1789.

articles. « qui composent cette prétendue délibéra-
« tion n'ont pu être arrêtés dans une assemblée parti-
« culière de paroisse :

« 1° Parce qu'on y décrète des règlements pour
« l'établissement d'une milice bourgeoise ; 2° parce
« qu'on y détermine un genre d'imposition contre ceux
« qui par état ou par leur sexe ont été jusqu'à présent
« exempts de guet et garde... »

Les sieurs Desmarets, Drouart et Rigault, qui s'étaient récusés, furent présents à l'Assemblée et signèrent le procès-verbal avec les paroissiens dont les noms suivent :

Judas, Cacqueret, Moraux N., Griffon, Lemue, Bonhain, Laurendeau, Guyot, Durand, Charré, Baquenet, Guillot, Desmoulins, Pottier, Chapron, Arnoult, Boutin, Plusieur, Tordeur, Letellier, Lingat, Destrez, Guyard, Beaudouin, Grouselle.

En comparant les deux listes on voit que quatre au moins des assistants ont signé chacun des procès-verbaux; également on distingue la motion avancée, adoptée six semaines après la prise de la Bastille, de l'acte modéré approuvé par Charré, membre du *comité permanent* où siégeaient les sommités du clergé et de la bourgeoisie soissonnaise.

Dans leur article XVII les mécontents déclarent que le logement des troupes est une charge pour les habitants ; les escadrons ne se trouvaient à Soissons que depuis juin 1789, en conséquence des mouvements insurrectionnels qui se manifestaient chaque jour à Paris. Jamais l'administration militaire, sous Louis XVI, ne chercha à imposer un surcroît de charges à un pays que la « *guerre des farines* » avait éprouvé. En 1788, à une demande sur ce sujet, l'Intendant répondit..... « Il n'y
« aurait pas d'impossibilité d'établir un régiment à
« Soissons mais sa proximité de Paris y rend les vivres
« et fourrages trop chers, cette raison en a fait sortir
« autrefois quelques escadrons qu'on y avait placés,
« d'ailleurs il n'offre point d'emplacement vacant, il
« faudrait attendre qu'il s'en présenta dont on put pro-

« fiter. Ce n'est donc qu'un lieu de passage où le bour-
« geois aisé est ménagé aux dépens du pauvre parce que
« le contrôle des logements est mal fait comme partout
« où les officiers municipaux l'établissent sans que le
« Commissaire des Guerres y préside... » (44).

Les quelques lignes de ce document nous en apprennent plus sur les causes de la Révolution que n'importe quel chapitre. Déjà, à Soissons, un mouvement existait et l'on n'est pas peu surpris de constater que de La Bourdonnaye-Blossac, en 1788, et les habitants de Saint-Vaast, en 1789, formulaient chacun en leur sens une protestation semblable quant au fond.

Le porte-parole du Souverain et les mandataires des Soissonnais eussent pu s'entendre, mais déjà la Révolution grondait. Quelques semaines encore et Rabaut-Saint-Etienne écrira : ... « Pour rendre le peuple heureux, il « faut le renouveler »..., tandis que Barère déclarera..... « Il faut effacer tous les souvenirs d'histoire, tous les « préjugés résultant de la communauté des intérêts et « des origines, tout doit être nouveau en France et nous « ne voulons dater que d'aujourd'hui... »

Les milices bourgeoises se transformèrent en gardes nationales et les compagnies réussirent à maintenir l'ordre au cours d'une période troublée. Leurs cadres et les éléments qu'elles renfermaient fournirent un contingent appréciable aux premières légions républicaines et bientôt, officiers des milices bourgeoises ou des régiments de « *la Couronne* et « *Soissonnais* » allaient, avec leurs hommes, grossir les effectifs des demi-brigades de bataille (45).

H. LUGUET.

---

(44) Archives Départementales, Série C. 357.

(45) Les anciens régiments du « Soissonnais » et de « La Couronne » formèrent les nouveaux 40e et 45e d'infanterie. Les bataillons des anciens régiments et ceux de l'Aisne furent amalgamés dans les 3e, 79e, 80e, 89e, 90e, 141e et 150e demi-brigades de bataille. Cf. Camille Rousset : Les Volontaires 1791-1794.

PIECES JUSTIFICATIVES

PIECE N° 1

Lettre de SANGUIN à LE TELLIER

Soissons, 2 décembre 1649.

Monseigneur,

Comme vous mavez fait l'honneur de manvoier le règlement du Roy pour me faire reconnoître et donner les ordres pour le service de Sa Majesté dans cette ville sur les difficultés que le Sr de Guitar, lieutenant-colonel de monseigneur le cardinal en faisoit et vous dire, monseigneur, que lors que jay resu ledit règlement je lay envoié audit Sr de Guitar par monsieur de Boullé, commissaire général, pour luy communiquer afin quil nignorât le pouvoir que Sa Majesté ma donné par iceluy et (il) a fait réponce au sieur de Boullé quil navoit pas besoin de prendre dordre dautant quil alet faire relever la garde quil avoit fait monter, ce qui moblige, monseigneur, à vous en donner advis et vous dire que, faute dordre, il en peut ariver de très grand inconvénient contre le servisce du Roy et repos publicque dautant que de leur propre mouvement il font des queraille aux bougois, (ce) quy cause des alarme souvent et, pour navoir dordre, il ce peut que, dans ces trouble et confusions, ariver de grand maleurs. A coy il vous plaira, monseigneur, de donner ordre pour ma décharge vous suppliant très humblement de croire que, partout où il yra du service du Roy et en particulier du vostre, que je ne manquerés jamais dafecsion et de vous témoigner mon obaisance que je vous supplie dagréer, estant monseigneur, vostre très humble et très obaissant serviteur.

DE SANGUIN.

(Archives Hist. Guerre. Volume 116, pièce 451).

PIECE N° 2

Noms des Gardes du Corps

qui furent hospitalisés

à l'Hôtel-Dieu de Soissons de 1704 à 1709

M. de Grandmaison, M. de Montier, M. du Rose, M. de Saint-Maur, M. Dupuis, M. Depart, M. Delavallée, M. de Boussacq, M. Challiot, M. de Roquefeux, M. Defrançois, M. de Lamoville, M. d'Arras, M. Blanchefort, M. Demany, M. d'Argilly, M. Aubry, M. Couliant, M. de Vautrin, M. de Lisle, M. Viellet, M. du Zavier, M. Hadenet, M. du Lieuvez, M. Chavallon, M. d'Atteville, M. Pavautier, M. d'Abancourt, M. Altievy, M. de Bichencourt.

M. de la Rochelle, maréchal des Gardes.

M. de la Jarlet, brigadier des Gardes.

M. de Casse, brigadier des Gardes.

(Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Registres 748 et 749).

Louis-Albert BRIA

1864-1943

En peu de temps la Société Archéologique de Soissons paie un lourd tribut à la Parque fatale, sept de nos collègues sont décédés en moins de six mois et le dernier en date, M. Albert Bria, suit de près dans la tombe son prédécesseur à la charge de trésorier, M. Joseph Batteux, mort le 14 avril 1943.

Elu le 17 novembre 1927 sur la présentation de nos collègues MM. Edmond Descambres et Stanislas Leloutre, M. Albert Bria assista avec assiduité à nos séances. Le jour où il cessa d'y paraître, le 7 janvier, nous apprîmes qu'il venait de subir une grave opération dont les suites amenèrent le dénouement du 5 juin.

Nommé trésorier-adjoint en janvier 1933 et trésorier en janvier 1935, notre regretté collègue devait apporter tous ses soins dans l'accomplissement d'une fonction délicate.

De son passage dans l'enseignement il avait conservé le goût de la pédagogie qui, joint à son amour de l'histoire, allait faire de lui un érudit dont nous avons maintes fois apprécié le talent.

Si son œuvre est peu importante c'est que la recherche des documents et leur dépouillement, la lecture de nombreux ouvrages lui prirent un temps précieux et ne lui permirent pas d'achever son étude pricipale sur " *l'Histoire de Soissons d'après les dénominations de ses Rues* "

L'entreprise était louable et notre collègue reçut ici même de nombréux encouragements à poursuivre ce travail que les évènements de 1940, en dispersant les matériaux qu'il avait amassés, ne lui permirent pas de terminer.

Son but, et il ne s'en cachait pas, était modeste : s'efforcer d'apprendre, et non seulement aux jeunes, l'histoire de Soissons en prenant pour base la dénomination de ses rues, ou plus exactement, de certaines de ses rues car on ne voit pas comment rattacher le passé de notre Cité à Locarno, par exemple.

A vrai dire, M. Bria depuis longtemps songeait à cette étude et dès 1930 il nous en exprimait le désir ne voulant faire œuvre que de " vulgarisateur " de l'histoire locale. Il y est revenu dans l'avant-propos de sa brochure " *la Cathédrale de Soissons et ses abords* ". Lisons-le.

... « Il est certain que nombre de Soissonnais sont « passés devant les vestiges du mur gallo-romain, rue « des Minimes, sans que ces restes aient parlé à leur « esprit. Que dis-je ? Il est probable que de nombreux « Soissonnais ignorent jusqu'à l'existence de ce mur « historique.

« Presque tous sont entrés dans la Cathédrale. Parmi « eux, beaucoup l'ont vue, longue et haute, et c'est tout. « A ces lointaines origines, à ses beautés de toute sorte, « aux événements dont elle a pu être le théâtre, ils « n'ont nullement pensé.

« Certes, je serais heureux, si quelques touristes con- « sentaient à emporter cette petite brochure comme « souvenir de leur visite à notre ville, mais je le serais « peut-être davantage si les Soissonnais eux aussi, vou- « laient bien lire les lignes suivantes qui renferment, « en raccourci, l'histoire d'un petit coin de Soissons.

« Oui, puissent ces quelques pages contribuer à faire « connaître et par suite, à faire aimer davantage encore « notre Soissons, ville antique, ville glorieuse, ville « martyre, aujourd'hui, ville moderne, si agréable à « habiter. »

Et j'ai relu les pages où notre collègue a si bien décrit les abords de Saint-Gervais dont " les pierres parlent à notre imagination et à notre cœur, et dont nous sentons s'en dégager d'immenses souvenirs ".

Ces souvenirs, lorsqu'ils se rattachaient à la Société Archéologique, M. Bria aimait à les évoquer et il prit un grand plaisir à retracer la naissance du Musée de Soissons dont la création est toute à l'honneur de notre Compagnie et de son premier Président, M. Lecler de la Prairie. Cette étude, seules pages de notre collègue qui aient été insérées dans le Bulletin, permit à M. Bria de revenir sur des idées qui lui étaient chères et qu'il ne cessait de prôner, à savoir " l'antiquité et le glorieux passé de la ville de Soissons, le rôle qu'elle a joué au cours des siècles dans l'histoire du passé ".

Et cela lui était facile à dire et à exprimer puisqu'il s'agissait d'écrire sur l'organisation d'un musée local où tant d'objets anciens auraient pu être recueillis, classés et conservés s'il fut demeuré en dehors de la Municipalité. De toutes ces choses rassemblées ont eu réussi à composer un ensemble plus vivant, moins morne, moins décevant que ce qui exista durant longtemps avant que nos collègues, MM. Collet, Blanchard et Mettling en devinssent les conservateurs.

Monsieur Bria fréquentait le Musée, mais il s'y rendait moins souvent qu'à la Bibliothèque municipale où la collection Perin l'attirait. Il y trouva matière à certaines de ses notices sur les rues de Soissons et les extraits de plusieurs documents étoffèrent son chapitre de la Cathédrale.

Esprit ouvert et éclairé, il s'intéressait à tout ce qui se rapportait à l'histoire locale, sans pour cela n'admirer que les vieilles pierres brunies par la patine du temps.

Il lui arriva de prendre goût aux choses militaires et d'étudier les drapeaux de nos anciens régiments qui portèrent le nom de Soissons.

A ce titre, il nous présenta " Au Drapeau ", l'ouvrage où notre collègue, M. Lerondeau, voulant faire l'historique du drapeau des sapeurs-pompiers crut devoir remonter jusqu'au *Labarum*.

Monsieur Bria n'osa pas suivre en son entier l'opinion de l'auteur et se cantonna au XVIIIe siècle, et il eut raison, car nul ne peut dire sous combien de drapeaux, d'éten-

dards, de guidons et de cornettes servirent piquiers, mousquetaires et stradiots qui avant les règlements de Louvois combattirent sous les bannières des Rois et des Princes.

Mais notre collègue, en dehors de son affabilité coutumière, possèdait la vertu de l'amitié ; il fut fidèle à ses camarades de promotion et les rares survivants de Normale lui ont témoigné à leur tour leur attachement en l'accompagnant une dernière fois. Il y a quelques mois, bien que sa santé laissa fort à désirer, mais alors qu'il pouvait encore se déplacer, M. Albert Bria tint à achever la lecture du travail que son ami, M. René Tartière, avait rédigé sur Chassemy. Depuis sept ans, nous en écoutions, chaque mois, quelques passages et, comme sous le coup d'un secret pressentiment, notre collègue en hâta la lecture. Il l'acheva le 10 décembre 1942. Trois semaines plus tard, il s'alitait et nous ne devions plus le retrouver à nos réunions.

Si les instituteurs sont peu nombreux qui furent de notre Compagnie, il faut reconnaître que la plupart de ceux que nous appelâmes enrichirent nos bulletins de communications non dépourvues d'intérêt. Les Bouchel, les Tartière, les Bria, pour ne citer que les disparus, ont apporté une pierre à l'œuvre commune. Formulons le vœu que leur exemple soit suivi.

Si la Société Archéologique se voit privée d'un excellent trésorier et d'un aimable érudit, beaucoup d'entre nous perdons un collègue charmant dont nous garderons longtemps le souvenir comme d'un homme de cœur et de commerce agréable.

Henry LUGUET.

VILLERS-HELON

LE VILLAGE

Villers-Hélon est un petit village élevé sur un plateau vallonné au milieu duquel coule la Savière. Lorsqu'on s'en approche, il paraît entouré d'un nid de verdure formé de grands arbres qui le dérobent presque entièrement à la vue.

Il comprend trois rues principales : l'une dénommée route de Longpont au sud-ouest, est bordée de maisons dont l'emplacement peu ordonné lui donne un aspect assez pittoresque. A une faible distance de ces premières habitation, on en aperçoit d'autres disposées également dans tous les sens et auxquelles on aboutit par des chemins grossièrement empierrés ou même de simples sentiers.

La rue de l'Eglise ou du Gros Grés prolongée par la Grande rue traversent le village dans sa plus grande longueur. Sur leur partie est, s'embranchent des rues secondaires pour se rendre à des habitations plus ou moins isolées. La rue du Château qui rejoint la route de Longpont et la Grande Rue ne comprend que cette belle demeure.

D'après la tradition, le village et la paroisse auraient été fondés dans la première partie du XIIe siècle par Hélon de Villeir. A cette époque où la foi était vive, les paysans, attirés par l'Eglise, bâtirent sous certaines conditions imposées par Hélon, leurs pauvres cabanes autour d'elle. C'est par reconnaissance que les habitants donnèrent le nom de son fondateur au village qui, à cette époque, était limité par le chemin qui porte aujourd'hui le nom d'ancienne vicomté.

La vie de nos ancêtres, pendant cette période du moyen-âge, était misérable. Ils étaient attachés au sol

par le servage et obligés de cultiver la terre pour le seigneur, astreints à payer tous les impôts, à faire toutes les corvées ou travaux qu'il plaisait à leur maître de leur imposer. Aucun nom de ces infortunés de Villers-Hélon n'est parvenu jusqu'à nous.

LES SEIGNEURS DES XIIe ET XIIIe SIECLES

Grâce à des documents provenant d'actes de donations ou de ventes faites aux églises ou aux abbayes, il a été permis d'avoir quelques renseignements sur les principaux seigneurs de Villers-Hélon de l'époque féodale.

Le premier est Hélon de Villeir que nous avons déjà nommé comme fondateur du village et de l'église.

Il est à supposer que le domaine de Hélon fut partagé entre ses enfants car, au XIIIe siècle, Villeir-Hélon comprenait plusieurs fiefs ayant à leur tête un de ses descendants.

Au XIIIe siècle, Villeir-Hélon se nomme Villers Monseigneur Hélon. Le titre de Monseigneur indique que Hélon était chevalier, titre qu'il avait gagné à la croisade en accompagnant ses suzerains de Pierrefonds : Nivelon II et Hugues Ier, évêque de Soissons, qui eux-mêmes avaient pour suzerain le duc de Valois.

Lorsque le domaine de Pierrefonds revint au roi de France, la principale seigneurie de Villers Monseigneur Hélon continua à dépendre de Pierrefonds et à faire partie du duché de Valois avec le titre de vicomté.

Monseigneur Hélon avait pour femme Helvide. De leur union étaient nés deux garçons : Adam et Barthélemy.

En 1135, Monseigneur Hélon et Helvide renoncèrent à leurs droits seigneuriaux sur un domaine qu'ils possédaient à Pasly.

L'année de la mort de Monseigneur Hélon, en 1165, ses fils donnèrent aux religieux de Longpont, le cours de la Savière sur leurs terres jusqu'à leur moulin du Vivier.

Adam épousa Erméniarde dont il eut deux fils : Huart et Jacques. Il prit part à la 3e croisade avec Philippe-Auguste.

Son frère Barthélémy devint chanoine à Saint-Gervais de Soissons.

En 1181, Josselin de Villeir, avec le consentement de sa femme Hersende, donne à l'abbaye de Longpont, le bois de Moloy, afin de le défricher et de le cultiver, moyennant une redevance d'un muid de froment et d'un demi-muid d'avoine pour chaque muidée de terre.

En 1214, Gerbert de Villeir et sa femme Hersende donnent en aumône, à l'abbaye de Longpont, 32 essins de terre sur le territoire de Villeir le Hélon.

La même année, Jean, chevalier de Villeir et sa femme Agnès vendent à l'abbaye de Longpont le terrage de 10 essins de terre situés sur le territoire de Parrecy.

En 1216, Adam et sa femme donnent à l'église de Longpont les pâturages et aisances de Villeir le Hélon.

En 1228, Jean de Villers, avec l'assentiment de sa femme Agnès et de son fils Milon, abandonne ses terres à l'abbaye de Longpont.

Jean de Villers avait pris part à la 6e croisade ; il y avait été fait chevalier.

En 1248, Gérard, chevalier de Villers le Hélon, et sa femme Elisabeth, vendent à l'abbaye de Longpont 32 essins de terre au Mont de Berzy.

En 1266, Corrette de Villers Monseigneur Hélon et sa femme Agnès vendent à l'église de Longpont, 32 essins du bois de Moloy.

Au mois d'août 1277, Huart, chevalier de Villers le Hélon et sa femme Helvide, confirment la vente que Raoul de Vierzy, frère d'Helvide et sa femme Catherine, ont faite à l'église de Longpont, de tous les biens, cens, surcens et redevances que cette église devait à Raoul et à Catherine. au territoire de Villers Monseigneur Hélon.

En 1280, Jean de Villers le Hélon, dit Moustier, fils de Corrette et d'Agnès et qui a pour femme Jeanne, donne à l'abbé du couvent de Longpont des essins de terre.

En 1285, Jean de Moustier, fils d'Agnès de Villers le Hélon et de son premier mari Jacquemont, donne le terrage d'un arpent de terre sis à Moloy.

En 1294, ils donnent à l'abbaye Saint-Jean des Vignes, 3 essins de terre situés sur le territoire de Violaine, en

pure aumône et en récompense des biens et des bénéfices qu'ils disaient avoir reçus de cette abbaye.

A partir de 1315, il n'est plus fait mention d'aucun descendant de Hélon de Villeir. D'autres familles ont remplacé les premiers seigneurs du village.

DU XVe AU XVIIIe SIECLE

En 1400, Jean d'Armentières, écuyer, et sa femme Béatrice de Gernicourt, demeurant à Villers le Hélon, demandent à être enterrés près de la tombe de Marie d'Armentières, à l'abbaye de Longpont.

Le 17 février 1410, Béatrice, qui avait épousé en premières noces le sire de Graincourt, lègue plusieurs biens à sa fille qui se nomme aussi Béatrice ; 4 arpents de bois à son fils Réginal de Graincourt, aux Rouvières ; 4 autres arpents de bois à son autre fils Jean et, à tous les deux, sa maison de Villers le Hélon.

En 1443, il n'y avait plus que 3 seigneurs à Villers le Hélon : Antoine de Roye, Maître Thierry le Cirier, docteur à la faculté de médecine de Paris et Pierre de Gernicourt, écuyer.

FAMILLE DE ROYE ET DE CONDÉ

Antoine de Roye, seigneur en partie de Villers le Hélon, s'était marié en 1505 à Catherine de Sarrebruck. Il fut tué à la bataille de Marignan en 1515.

Son corps fut ramené en France et enterré à Muret d'où dépendait son domaine de Villers le Hélon.

Son fils, Charles de Roye, épousa Madeleine de Mailly dont il eut deux filles : Eléonore et Charlotte.

Eléonore, en se mariant à Louis Ier, prince de Condé, faisait passer une partie de Villers le Hélon dans le domaine de son mari.

En 1621, le prince de Condé cède à Sully, plusieurs domaines, entre autres le comté de Muret dont dépendait la seigneurie en partie de Villers le Hélon.

Le 4 mars 1632, 36 arpents de terres labourables sises à Villers le Hélon sont vendues par Sully à Messire François Courtin, baron de Givry.

Le 12 septembre 1634, François Courtin cède ses terres à son frère, René, ambassadeur de Venise. Les deux seigneuries qui avaient appartenu en partie à Antoine de Roye et Maître le Cirier, se trouvaient réunies.

FAMILLES LE CIRIER ET COURTIN

Robert le Cirier, avocat au parlement de Paris, devint seigneur de Villers le Hélon à la mort de son père, Maître Thierry le Cirier. Il épousa Marie de Moulineaux et en eut deux filles : Anne et Marie.

Marie, demoiselle d'honneur, dame de Villers le Hélon, devint l'épouse de Guillaume Courtin, seigneur de Bas-Rozay. De leur mariage naquirent deux enfants : Jean et Marie.

Guillaume Courtin mourut le 16 novembre 1551 et sa veuve lui survécut près de cinquante ans.

Jean Courtin, conseiller du roi et doyen du parlement de Paris, avait épousé le 20 juillet 1557, Marie Hennequin. Il mourut en 1623.

Parmi ses huit enfants, François, baron de Givry en Argonne, vendit à son frère René, le fief Courtin de Villers le Hélon.

René Courtin était devenu conseiller au parlement de Paris en 1596, secrétaire et conseiller de Henri IV, directeur des finances et ambassadeur de France à Venise. Il mourut, peu après avoir racheté à son frère François, le fief Courtin. Sa femme, Françoise Bitault, restée veuve avec des enfants mineurs, après un procès qu'elle eut à soutenir contre les Brouilly qui possédaient la vicomté de Villers le Hélon, leur vendit la partie de seigneurie qu'elle et ses enfants possédaient.

FAMILES DES GERNICOURT, DE DARGIES ET DE BEAUVAIS

Pierre de Gernicourt est le principal seigneur de Villers le Hélon de 1483 à 1552. Il eut une fille qui lui succéda. Elle épousa Simon de Dargies, seigneur de Devise qui, en 1526, était seigneur en partie de Villers

le Hélon. De leur mariage naquit Louis, François de Dargues qui eut pour femme, Françoise de Launoy.

Leur fille, Louise, devint l'épouse, en 1568, de Charles de Beauvais, fils de Pierre de Beauvais, seigneur de Voulties. Pierre de Beauvais accordait en avancement d'hoirie, le fief de Puisset à Faverolles, avec droit d'usage dans la forêt de Villers-Cotterets.

de Beauvais et sa femme eurent neuf enfants.

Le 14 juin 1599, lis vendirent le château, le fief, la terre et la vicomté de Villers-Hélon à Charles de Brouilly, écuyer, seigneur de Balagny et d'Amifontaine.

FAMILLE DE BROUILLY

La famille de Brouilly était originaire de l'Artois.

Charles de Brouilly avait été page de Charles IX, guide du vicomte de Villequier, gouverneur de Paris et de l'Ile de France.

Il avait épousé le 29 avril 1583, Jeanne de la Fontaine.

Charles de Brouilly fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chambellan de Monseigneur le Prince de Condé. Il mourut le 29 juillet 1623 et sa femme, le 12 février 1626. Ils furent enterrés dans la chapelle de la Vierge de l'église de Villiers le Hélon.

Charles de Brouilly et Jeanne de la Fontaine avaient eu quatre enfants. Le premier, qui portait le prénom de son père, gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince de Condé, lui succéda dans le vicomté de Villiers le Hélon. Il avait épousé le 9 novembre 1608, Charlotte de Saint-Paul. Il acheta à son frère, Antoine, la baronnerie de Bazoches.

Le second, Charles de Brouilly, mourut le 25 décembre 1654 ; sa femme l'avait précédé dans la tombe, le 10 mai 1653. Tous deux furent enterrés dans la chapelle de la Vierge, par le curé Cergent.

Charles de Brouilly et Charlotte de Saint-Paul laissaient deux enfants : François et Renée. François qui héritait de tous les titres de son père : chevalier, baron de Bazoches et Courtoisement, vicomte de Villiers le Hélon et marquis de Wartigny, avait épousé en 1648,

Christine de Génicourt. Il mourut en décembre 1680 et sa femme en janvier 1702.

De leur mariage étaient nés onze enfants. Le sixième, César fut reconnu le fils aîné à la date du 26 mars 1676. Capitaine, puis colonel d'un régiment de dragons, il devint brigadier en 1700. Il fut blessé au combat de la Vittoria. En 1702, maréchal de camp, il fut tué le 27 octobre 1704, devant Verrue.

Pulchérie, onzième enfant de François et de Christine, restée seule, étant réfugiée au couvent de Sainte Marie, à Paris, vendit à Louis Prévôt du Barail, le 27 janvier 1708, la terre et le château de Villers le Hellon.

FAMILLE DU BARAIL

Louis Prévôt du Barail, est originaire du pays Messin. Lorsqu'il acheta la vicomté de Villers le Hellon, il était colonel du roi. Il avait débuté comme cadet en 1679. Bientôt sous-lieutenant, puis lieutenant le 16 février 1680, il servit au siège de Courtrai, à la prise de Dixmude, au bombardement d'Oudenarde en 1684 et devint capitaine la même année.

Il se battit à Fleurus en 1690, prit part au siège de Mons, fit partie de l'armée des Flandres commandée par Luxembourg.

En 1691, il est à la tête de sa compagnie au siège de Namur, à la bataille de Steinkerque et en 1692 au bombardement de Charleroi. Il se distingua à la bataille de Nerwinden en 1693. Il est à l'armée des Flandres en 1696 et 1697. Il devint commandant de bataillon en 1698.

Le 21 février 1700, il fut décoré de l'ordre de Saint Louis.

En 1701-1702 il combat à l'armée des Flandres et contribue à la défaite des Hollandais, à Nimègue. C'est à cette époque qu'il épouse Esther, Françoise, Ribier.

Le 2 mars 1703, Louis du Barail est nommé lieutenant-colonel au régiment du roi. Il est avec lui à Brissac, Landau, Spire, à l'armée de Moselle en 1704-1705.

Le 6 janvier 1706, il est nommé colonel-lieutenant. Il commande son régiment à Ramillies et à Oudenarde en

1708. Ses dernières campagnes ont lieu en 1709 et 1710. dans les Flandres.

Le roi le nomma maréchal de camp le 24 janvier 1711 et lui donna le gouvernement de Landrecies.

En 1712, il défend la ville de Landrecies contre le prince Anhalt Dessau.

Nommé lieutenant-général le 30 mars 1720, il conserve le gouvernement de Landrecies jusqu'à sa mort qui survint le 26 novembre 1734, à l'âge de 73 ans.

Il fut inhumé dans la chapelle de Villers le Hellon où sa femme reposait depuis 1718.

Louis du Barail eut de son mariage avec Esther Ribier, trois enfants : Jacques-Charles, Thérèse-Gabrielle et Antoine.

Jacques-Charles Prévôt, marquis du Barail, succéda à son père à Villers le Hellon. Né en 1708, il avait été lieutenant réformé au régiment du roi, le 20 août 1720, lieutenant en deuxième le 27 novembre suivant. Il obtint une compagnie le 9 mai 1733 avec laquelle il combattit aux sièges de Guerra d'Adda et du château de Milan.

En 1734, il contribua à la défense de Colorno et de la Cathédrale de Parme. Il fut blessé à la bataille de Guastalla. Il était à la prise de Gonzague de Reggiolo en 1735, à celle de Prague en 1741 et à la défense de cette ville en 1742.

Nommé colonel en 1743, au régiment du Vivarais, il le commande à la prise de Villefranche de Montalban et de Nice, au mois d'avril 1744, sous les ordres du prince de Conti. Le 2 mai suivant, il obtint le grade de brigadier et assista aux sièges de Demon et de Coni.

En 1745, il concourt à la prise d'Acqui, de Tortone, d'Alexandrie, de Valence, d'Ast et de Casal. Il se bat à Plaisance, à Tidon en 1746 et contribue en janvier 1747, à chasser les ennemis de Provence. Maréchal de camp, le 1er janvier 1748, il fut employé à l'armée d'Italie.

Le 11 novembre 1754, on lui donne le commandement de la place de Dunkerque. Il mourut à Villers le Hellon, à l'âge de 65 ans le 4 juin 1773. Son corps fut inhumé dans l'église.

Jacques du Barail était chevalier de Saint-Louis.

Il avait épousé en premières noces, Marie-Geneviève Le Gras de Beaulieu et, en secondes noces, le 26 octobre 1749, Adélaïde-Henriette-Philberte Orry de Fulvy.

De ce second mariage naquirent cinq enfants : Louise-Antoinette - Adélaïde, Henriette - Gabrielle, Adélaïde-Anne-Charlotte, Louis-Philbert-Gabriel et Louis-Charles.

Le 16 octobre 1780, la terre, la seigneurie et la vicomté de Villers-Hélon, étaient vendues à Antoine Le Pelletier, seigneur de Liancourt, ancien capitaine d'artillerie et à sa femme, Luce-Louise Longvilliers de Poincy.

FAMILLE PELLETIER DE LIANCOURT

Antoine Le Pelletier de Liancourt descendait d'une famille de soldats qui avait rendu d'importants services au pays pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Il était né à Compiègne le 13 octobre 1738.

En 1755, il était officier pointeur à l'école de La Fère qui était commandée par son père, Louis-Auguste Le Pelletier.

Héritier de son oncle, Michel-Antoine de Bourdaize, de biens situés à la Guadeloupe, il se rendit dans cette île pour y recueillir son héritage qui se montait à la somme de 1.723.000 livres. Antoine n'avait que 17 ans lorsqu'il fut mis à la tête de cette fortune.

Il se maria au mois de mai 1761, à la Martinique, avec Mlle de Longvilliers de Poincy et en eut 5 nfants: Louis-François, Louis-Antoine, Jean-Marie, Félix-Philippe et Louise-Elisabeth.

Mme Antoine Le Pelletier mourut à Villers-Hellon, le 23 septembre 1784 et fut enterré dans l'église.

Antoine Le Pelletier épousa en deuxièmes noces, Marie Anjorrant, veuve de du Plessis de Montmort.

Le 10 mars 1789, il prit part à la séance de l'Assemblée générale des trois ordres du baillage de Soissons.

Il quitta la France à l'époque troublée de la Révolution. Son château et ses biens furent mis sous séquestre et ensuite vendus.

Plus tard, il retourna à la Guadeloupe où il mourut le 8 juillet 1816, à Basse-Terre, à l'âge de 78 ans.

Le domaine de Villers-Hellon avait été réservé pour son fils, Louis-François Le Pelletier, qui mourut en émigration.

Le baron Le Pelletier, de Silly-la-Poterie, est un descendant de cette famille.

VILLERS-HELON SOUS LA CONVENTION

Les archives de la commune de Villers-Hélon, jusqu'à 1792, ne se composent que de pièces de l'état civil qui commencent au XVIIe siècle et dont plusieurs années manquent. A notre grand regret, il ne nous a donc pas été possible de parler des habitants avant l'époque révolutionnaire.

Les premiers renseignements sur la vie communale nous ont été fournis par les registres des années 1792 à 1794 qui nous ont permis de condenser, dans les quelques pages suivantes, la contribution que la commune a apportée à la défense nationale pendant le gouvernement de la Convention et qulques faits que nous avons cru devoir rapporter.

En 1792, quand la Patrie fut déclarée en danger, la France ne disposait que de l'armée de l'ancienne monarchie dont l'effectif peu nombreux et insuffisant était à peu près dépourvu de cadres, la plupart des officiers, d'origine noble, ayant émigré. Il a fallu faire appel à des volontaires, les équiper, les ravitailler et créer des hôpitaux pour soigner les blessés. Si le pays a pu réussir dans cette tâche gigantesque, il le doit, non seulement à l'énergie des dirigeants mais aussi au patriotique soutien des populations qui avaient à leur tête des personnes dévouées à la cause commune.

Parmi ces dernières, nous relevons pour Villers-Hélon, jusqu'au 8 octobre 1792, les noms suivants : Bernard, maire ; Toussaint Delahaye, Charles Blondeau, notable ; Pierre Blondeau, notable ; Vallois, F. Tassin, Antoine Taté, Jacques Tassin ; Déjardin, procureur et Hamonier, greffier.

La municipalité élue le 14 octobre 1792 était composée de Charles Blondeau, maire ; Jean Cagniard, premier

membre ; Jacques Tassin, deuxième membre ; Déjardin Nicolas, procureur ; Pierre Blondeau, Jacques Petit, Joseph Delahaye, Laurent Forest, Charles Duplessier, notables et Laurent Hamonier, secrétaire greffier.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Jusqu'aujourd'hui, nous ignorions la méthode employée pour le recrutement de l'armée pendant la période révolutionnaire. Les délibérations suivantes nous éclairent sur ce point.

« L'an 1793, l'an second de la république française, le 25 mars, la municipalité de Villers-Hellon et le Conseil général de la commune se sont assemblés dans le lieu ordinaire des séances, à l'effet de procéder à la nomination de quatre volontaires que notre commune doit fournir suivant la loi du 24 février 1793 et ayant délibéré entre eux, 12 garçons qu'ils étaient, de tirer au sort, est tombé aux soussignés : Jacques Lequeux, Baptiste Fossier, Jean-Toussaint Vallois, Vallery Ferderin, tous quatre adressés au dit sort dont la municipalité a délivré, sur le champ, 4 fusils provenant du château du sieur Pelletier ci-devant seigneur du dit château, français émigré, deux carabines et un sabre provenant aussi du dit château ».

Jacques Lequeux « ayant été renvoyé par le chirurgien-major, comme incapable de servir » le 24 juin suivant, le maire et les officiers municipaux ont procédé à un second tirage au sort pour remplacer Lequeux.

« Il a été fait sur le champ, sept billets numérotés pour tirer à tour de rôle. Ensuite, il a été fait sept autres billets dont six blancs et un sur lequel il était inscrits les mots : volontaire national et ayant tiré au sort à tour de rôle. Le billet qui déclare volontaire national a été pris par le citoyen Rufin Warnier qui a été proclamé à l'instant, volontaire national par l'agent militaire du district de Soissons et en présence du citoyen Violaine, commissaire du canton de Villers-Cotterêts pour le recrutement, et a juré de défendre la Patrie jusqu'à la dernière goutte de son sang ».

« Le 12 nivose, la municipalité et le conseil général de la commune se sont réunis au son de cloche, au lieu ordinaire de leurs séances, à l'effet de faire rejoindre les volontaires qui se trouvent dans notre commune, conformément au décret de la Convention nationale du 2e jour frimaire, an second de la république et conformément à l'article 18 qui fait mention que tous les volontaires devront se présenter dans la décade qui suivra la publication du présent décret pour se rendre à leur destination et faute de s'y rendre, seront sensés émigrés, eux et leur famille. Séance tenante, le procureur de la commune arrête que tous les soldats qui se trouvent dans notre dite commune, partiront pour se rendre à leur poste, le seize nivôse et, faute de partir, seront poursuivis, conformément à l'article 5 de l'extrait du département de l'Aisne du 15 du 2e mois de la 2e année républicaine ».

Les familles des soldats ne recevaient pas d'allocations régulières comme il en a été servi aux parents des mobilisés de 1914-1919. Cependant, il leur était accordé des secours ainsi que l'indique la délibération ci-dessous.

« Le 14 nivôse, la municipalité, réunie au lieu ordinaire de ses séances à l'effet de distribuer aux pères et mères des volontairs de cette commune qui ont droit aux secours, la dite somme de 416 livres, 2 sols qui a été mise, à Villers-Cotterêts, entre les mains du citoyen Charles Blondeau, maire de la paroisse. Cette somme a été partagée entre les citoyens et les citoyennes dénommés ci-après :

1° La citoyenne Taitot : 89 livres, 3 sols, 4 deniers ;

2° Les héritiers Hélène Louis Fossier : 91 livres, 2 sols, 2 deniers ;

3° Le citoyen Lequeux Louis, pour deux, 182 livres, 4 sols, 4 deniers ;

4° La veuve Louis Jacquin : 53 livres, 4 sols, 4 deniers.

Dans cette répartition, il y a lieu de remarquer que les familles des volontaires, Jean Toussaint, Vallois, Vallery Ferderin et Rufin Warnier n'y figurent pas et,

qu'au contraire, trois autres familles s'y trouvent. Il est à supposer que les quatre jeunes gens sur lesquels nous n'avons aucun renseignement, étaient soldats avant le 15 mars 1792, date la plus ancienne des délibérations conservées à la mairie de Villers-Hélon.

REQUISITION DES ARMES ET MUNITIONS ET DES OBJETS A TRANSFORMER EN ARMES ET MUNITIONS

La déclaration des armes et des munitions ayant été ordonnée le 30 juillet 1792, 20 fusils, 3 pistolets, 6 lances, 3 épées, 3 sabres, une baïonnette et une hallebarde furent recensés à Villers-Hélon.

Le 13 septembre suivant, une perquisition faite chez les habitants, fit découvrir 20 fusils, dont 10 seulement en état dé servir, qui furent déposés à la maison commune. Une autre perquisition au château, mis sous séquestre à la suite de l'émigration de son propriétaire, Antoine Le Pelletier, procura 12 fusils, 2 pistolets et 8 livres de munitions. Le tout fut distribué à des personnes non suspectes, rendues responsables de l'entretien de ces armes qui devaient être présentées à la première réquisition.

Des décrets du 17 et 26 août 1793 avaient prescrit de ne laisser qu'une cloche par paroisse, les autres devant être fondues pour fabriquer des canons, d'enlever le plomb des cercueils et des toitures des églises pour être converti en balles et de s'emparer des plombs et grilles en fer qui se trouvent aux châteaux des émigrés.

Le 29 septembre suivant, la municipalité, à la suite d'une réquisition en date du 24 précédent, de l'administration du district de Soissons, prépara une adjudication au rabais pour l'enlèvement et le transport des fers et des plombs se trouvant au château.

« L'adjudicataire, rapporte la délibération, devra se charger de démolir la grille du château, ainsi que les ferrures qui la maintiennent et les deux rampes de l'escalier ; de défaire tous les plombs des toitures du châ-

teau et du pavillon, de démonter les chardons se trouvant sur les fossés. Il devra aussi enlever les objets en métal renfermés dans la chapelle, ainsi que le cercueil en plomb se trouvant dans le caveau de l'église et faire transporter le tout à Soissons où il sera payé par l'administration du district, après réception. »

REQUISITION DES CHEVAUX ET VOITURES

En 1792, aucun cheval et aucune voiture de la commune ne furent mis à la disposition des autorités militaires. Cependant, en application de la loi qui avait déclaré biens nationaux, les propriétés des émigrés, deux chevaux et une voiture ayant appartenu à M. Le Pelletier, furent enlevés. Voici la délibération qui nous a donné ce renseignement :

« Le 7 septembre 1792, Nous maire et officiers municipaux de Villers-Hellon, nous nous sommes transportés au château de Villers-Hellon, suivant l'arrêté du Directoire du district de Soissons, à l'effet de faire partir sur le champ, deux chevaux et une voiture qui nous ont été livrés par le sieur Prévôt, concierge du dit château. Suivant l'arrêté que M. Royaucourt, cavalier au 24e régiment, accompagné de deux autres cavaliers, nous a présenté, les dits chevaux ont été conduits à l'administration du district de Soissons ; les chevaux et la voiture appartenant au ci-devant M. Le Pelletier. »

Sur les 50 chevaux déclarés en 1793, aucun ne fut fourni à l'armée. Ils furent souvent employés pour les convois militaires. Les convoyeurs déclaraient aux autorités municipales, le jour de leur départ ; leur déclaration était enregistrée.

A partir du 24 pluviôse, les meuniers furent dispensés de fournir leurs chevaux et leurs voitures pour les convois.

RAVITAILLEMENT

Le recensement des grains, de la paille, du foin, avait lieu aussitôt après la récolte. Les cultivateurs faisaient une déclaration, vérifiée par une commission, de la quantité à conserver pour leur famille, leur personnel et leurs bestiaux et de celle qu'ils fournissaient habituellement aux autres habitants de la commune. Le reste était pour les besoins de l'armée et le marché de Villers-Cotterêts qui était alimenté par toutes les communes du canton. Aucun produit de ferme ne devait être vendu ailleurs.

Marguerite Boulard, dénoncée par Jean Cagniard et Jean Louis, pour avoir livré 25 pichets de blé au sieur Collet, d'Hartennes, fut l'objet d'un procès-verbal, le 5 pluviôse, an 2. Le blé fut confisqué et vendu plus tard au profit des dénonciateurs.

Le 2 prairial, le citoyen Milet, aubergiste et Lévêque, pâtissier, tous deux de Villers-Cotterêts, se virent aussi confisquer 9 livres de beurre achetées aux Vallées de Nadon.

A titre documentaire, et pour en montrer l'importance, nous transcrivons une livraison de blé faite en 1792, 1793, pour l'armée et pour Paris :

Petit, 15 octobre	31	quintaux	
Ferté, 7 brumaire	30	—	
Petit, 4 vendémiaire	30	—	60 livres
Ferté, 2 frimaire	30	—	
Jacquin, 16 frimaire	20	—	29 —
Petit, 13 frimaire	30	—	69 —
Ferté, 25 brumaire	60	—	
Féry, 4 brumaire	38	—	
Béthancourt, 16 brumaire	3	—	34 —
Féry, 12 frimaire	38	—	
Petit, 22 frimaire	30	—	40 —
Petit, 16 brumaire	29	—	
Ferté, 7 frimaire	59	—	30 —
Petit, 11 nivôse	44	—	
Ferté, 3 nivôse	40	—	
Ferté, 12 nivôse	30	—	

Petit, 3 nivôse	30	quintaux	16	livres
Jacquin, 2 pluviôse	25	—	31	—
Ferté, 15 pluviôse	60	—		
Ferté, 17 pluviôse	60	—	50	—
Petit, 29 pluviôse	48	—	69	—
Féry, 1er nivôse	18	—		
Ferté, 7 ventôse	57	—	47	—
Petit, 10 ventôse	50	—		
Petit, 27 ventôse	50	—		
Petit, 30 ventôse	31	—	56	—
Ferté, 4 germinal	27	—	58	—
Ferté, 8 germinal	59	—	7	—
Féry, à Soissons	19	—	60	—
Féry, 2 floréal, à Soissons	28	—	50	—

Le total, 1.149 quintaux, 96 livres de cette livraison, nous semble, eu égard au faible rendement de l'époque, un maximum des cultivateurs de la commune.

Lille, menacée d'être assiégée, un représentant du peuple à l'armée du Nord, décréta le 23 septembre 1793, la fourniture de 12.000 sacs de blé par le département de l'Aisne.

Le 8 octobre, la commune de Villers-Hellon devait faire conduire pour sa part, 20 sacs de 202 livres, aux magasins de Saint-Quentin.

Le 24 pluviôse, an 2, l'agent national du district de Soissons adressait au citoyen Déjardin, agent national de la commune de Villers-Hellon, une lettre concernant une fourniture pour l'armée du Nord, de 232 quintaux de foin, 184 quintaux 40 livres de paille et 130 quintaux, 50 livres d'avoine.

Malgré la diligence de l'agent national et la bonne volonté des cultivateurs, on ne put réunir la quantité demandée. A la suite d'une répartition selon le nombre de leurs charrues, chacune des personnes suivantes dut livrer :

Petit, 55 quintaux de foin, 30 quintaux de paille, 20 quintaux d'avoine.

Joseph Foucart, 15 quintaux de foin.

Jean Jacquin, 10 quintaux de foin, 10 quintaux de paille.

Ferderin, 10 quintaux de foin, 40 quintaux de paille.
Béthancourt, 10 quintaux de foin, 10 quintaux de paille.
Féry, 20 quintaux de foin, 30 quintaux de paille, 10 quintaux d'avoine.
Cornillot, 20 quintaux de paille.
Ferté, 40 quintaux de paille, 30 quintaux d'avoine.
Veuve Blondeau, 8 quintaux d'avoine.
Lémerez père, 1 quintal d'avoine.
Veuve Briquet Paul, 1 quintal d'avoine.

LINGE, OBJETS DE LITERIE, CHAUSSURES

Assez fréquemment, des demandes d'objets de literie pour les hôpitaux, de linge et de chaussures pour les soldats, étaient faites aux habitants.

Parmi de longues listes, nous notons en octobre 1793, une livraison de 7 couvertures et d'une paire de draps.

Le 1er jour de la 1re décade du 3e mois de l'an 2, une offrande de 58 chemises fut faite par 30 personnes ; une autre donna un paquet de linge et 6 autres quelques sols.

Le 30 germinal, à la suite d'un ordre des représentants du peuple, Dollet de Vidalaire, la commune devait livrer dans les trois jours :

6 matelas, 6 paillasses, 6 traversins, 18 draps, 6 couvertures et 2 marmites. Elle ne put obtenir que la livraison de 2 matelas, 5 paillasses, 5 traversins, 4 couvertures et 18 draps. Le tout a été rendu à Villers-Cotterêts le 20 floréal, 2e année républicaine.

Le 27 frimaire précédent, une perquisition dans le but de découvrir des chaussures, avait été faite par les commissaires Jeannesson et Duplessier, 2 paires de souliers seulement furent trouvées chez deux habitants.

Nous notons ici deux livraisons pour l'armée, par le cordonnier Jeannesson : l'une en frimaire, de 11 paires de souliers et l'autre, en pluviôse, de 15 paires.

En dehors de la contribution apportée à la défense nationale, la municipalité de Villers-Hellon assura, avec autant de dévouement, la perception des impôts, le

respect de la propriété et l'obéissance aux lois dont quelques-unes furent rigoureuses dans leur application.

Parmi ces dernières, nous mentionnons celle qui, en remplaçant le culte catholique par le culte de la raison, amena les prêtres à se démettre de leurs fonctions sacerdotales.

DEMISSION DU CURÉ ACAR

L'abbé Acar, qui était curé de Villers-Hellon, se rendit à la maison commune le 30 brumaire de l'an 2 et remit sa démission à la municipalité en s'exprimant ainsi :

« Citoyens, la volonté de nos législateurs étant que je fasse l'abandon de toutes mes fonctions ecclésiastiques et que je vive en parfait citoyen, respectant les ordres de la Providence qui nous ordonnent de nous soumettre à ceux qui sont établis pour nous gouverner, par ces paroles « soyez soumis à vos supérieurs ». En conséquence, je vous donne aujourd'hui, à tous en général et en particulier à notre municipalité et à son conseil, la preuve de ma soumission et de mon sacrifice, n'ayant rien de plus à cœur que de suivre les lois et de vous engager à mon exemple, à vous y soumettre et moi, Acar, déclare que vu l'ancienneté de mes lettres de prêtrise, ne croyant plus en avoir besoin, je les ai brûlées depuis longtemps. Je remets entre les mains de la municipalité, mes lettres d'approbation de la desserte d'Allemant, ainsi que mes pouvoirs de Villers-Hellon que vous joindrez au présent extrait. »

FETE DE L'ETRE SUPREME

Les églises devinrent les temples de la nouvelle religion. Une fête de l'Etre suprême, instituée par Robespierre, dut être célébrée dans chaque commune. Elle le fut, à Villers-Hellon le 20 prairial de la 2e année républicaine.

La veille, il avait été annoncé, à son de caisse, que les citoyens reconnaîtraient l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

Le lendemain, à 10 heures du matin, la municipalité s'était rendue au temple de la raison. La garde nationale était réunie à la place d'armes. Accompagnée des citoyens, elle se mit en marche pour aller chercher la Municipalité et la conduire à l'autel de la Patrie, à l'effet de reconnaître le culte de l'Etre suprême et la pratique des droits de l'homme. Là, le citoyen Déjardin, agent national, prononça un discours républicain qui fut applaudi par tous les citoyens. Après ce discours, les assistants proclamèrent à haute voix qu'ils reconnaissaient l'Etre suprême. On chanta ensuite la *Marseillaise* ainsi que d'autres chants patriotiques et la Municipalité fut reconduite à la maison commune par la garde nationale.

SOUS L'EMPIRE

Les registres de 1795 à 1804 n'existant plus, il nous faut passer sous silence l'époque du Directoire et du Consulat. Sous l'Empire, aucun fait saillant n'est à noter. Cependant, nous donnons un résumé d'un compte rendu de la fête de la Saint Napoléon de 1807 et un autre de celui de la fête de la naissance du roi de Rome.

FETE DE SAINT NAPOLEON EN 1807

Le 15 août, le Conseil municipal, la garde nationale et la population de Villers-Hélon assistèrent à une cérémonie religieuse au cours de laquelle fut chanté un *Te Deum* solennel pour l'anniversaire de l'Empereur.

Après la cérémonie, des courses furent organisées pour les garçons de 7 à 14 ans. 36 d'entre eux y prirent part. Ils furent divisés suivant leur âge en 9 groupes de 4. Le meilleur coureur de chaque groupe eut une récompense. La course terminée, eut lieu le jeu de l'oie. Le soir, on organisa un bal qui dura une grande partie de la nuit.

Une distribution de pain et de vin avait été faite dans la journée aux habitants.

Le lendemain, Mme Collard, que cette fête avait amusée, en offrit une semblable au château. Le narrateur

termine son récit en remerciant Mme Collard et en exprimant sa satisfaction pour « la conduite très honnête » de tout ceux qui avaient pris part aux réjouissances.

FETE DE LA NAISSANCE DU ROI DE ROME

Près de quatre ans plus tard, la France entière partagea la joie de l'empereur lorsqu'elle apprit la naissance de l'enfant qui porta le nom de roi de Rome. Des fêtes furent organisées jusque dans les plus petites communes pour célébrer cet événement.

La délibération que nous avons transcrite ci-dessous indique ce qui a été fait à Villers-Hélon.

« Ce jourd'hui, 9 juin 1811, Nous maire et adjoint ainsi que le Conseil municipal de la commune de Villers-Hélon, réunis à la maison commune, vers les deux heures après-midi, pour attendre un détachement de la garde nationale de cette dite commune qui, d'après notre invitation, a désiré se joindre à nous pour assister au *Te Deum* qui a été chanté en actions de grâces, au sujet de l'heureuse délivrance de sa majesté l'impératrice et de la naissance de sa majesté le roi de Rome. La plus vive allégresse était présente sur tous les visages à la lecture du mandement de Monseigneur l'Evêque.

Après le Te Deum, toujours accompagnés de la garde nationale, nous nous sommes rendus en notre maison commune pour annoncer qu'il y aurait divertissements et rafraîchissements qui seraient donnés gratis. Tous les habitants ont pris part à ces divertissements champêtres accompagnés des cris de vive l'empereur et de toute la famille royale. Tout s'est passé avec la plus grande décence et le plus grand ordre.

De tout quoi, nous avons rédigé le présent procès-verbal dont la copie a été envoyée à M. le Sous-Préfet de Soissons pour le faire parvenir à M. le Préfet, baron de l'Empire.

Ont signé : J.-Bte Maulard, Alexis Taté, Et. Quatrevaux, Delahaye, Jacquin, Jeannesson, Leguéry.

ADHESION AU GOUVERNEMENT DE LOUIS XVIII

Après l'abdication de Napoléon 1er à Fontainebleau, on fêta l'avènement de Louis XVIII au trône de France.

Le procès-verbal, transcrit ci-dessous, nous donne le compte rendu de la manifestation en faveur du successeur de l'empereur.

« Ce jourd'hui vingt-quatre avril mil huit cent quatorze, se sont assemblés, en sa présence, dans la maison de M. le Maire de la commune de Villers-Hélon, l'adjoint au maire, tous les membres du Conseil municipal et tous les autres habitants de la commune,

Lesquels, après avoir entendu la lecture de tous les actes du Sénat et du gouvernement provisoire relatifs au rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône de France, à la nomination de la personne de Louis, Stanislas, Xavier de France, frère du dernier roi, pour occuper le trône et, après lui, les autres membres de la Maison de Bourbon, dans l'ordre ancien.

Toute l'Assemblée, pénétrée de la plus tendre émotion, a adhéré à l'unanimité et avec des transports du plus vif enthousiasme, au milieu des cris mille fois répétés de vive le roi ! et à tous les actes du Sénat du 3 avril courant, particulièrement à la constitution décrétée le 6 du même mois et à tous les autres actes du gouvernement provisoire, et l'Assemblée, le cœur rempli d'allégresse, a arrêté qu'il serait chanté incessamment un Te Deum pour remercier Dieu de tous ces événements et qu'il serait donné, par la commune, une fête publique pour célébrer un si grand bonheur.

L'Assemblée a aussi demandé que le présent procès-verbal soit inscrit sur les registres de la commune, comme un monument de son amour pour ses derniers rois, ce qui a été, sur le champ, arrêté et exécuté.

Comme aussi que le présent, en original, serait envoyé à Monsieur le Sous-Préfet de Soissons, avec prière de le transmettre, dans le plus bref délai, à son excellence, Mgr le Ministre de l'Intérieur.

Ont signé : Collard, maire ; Leguery, adjoint ; Jeannesson, Béthancourt, Déjardin, M. Delahaye, M. Ferté, M. Tassin, M. Molard, Quatrevaux, M. Miel, M. Hamonier, Foucart, Moynat, Warnier, Minouflet, Viélet, l'Epine, Graux, Tassin, Taté, Blondeau, Cagniard, Gacongne, Jacquin, Couvreur, Tassin, Taté, Maquaire, Boucher, Dessigny père, Lequeux, Servas, Vallois, Judas, Leheurtre, Lévêque, Plocq, Le Clère desservant, Dessigny fils, Cornu, Lemérez, Quatrevaux, charron.

En comparant ce serment de dévouement à Louis XVIII aux manifestations de 1807 et 1811, on s'étonne de constater un si grand revirement d'opinion en si peu de temps. Mais nos populations paysannes étaient-elles plus attachées à une forme de gouvernement qu'à une autre ? Ce qu'elles désiraient, c'était de pouvoir vivre dans la paix, désir qu'elles pensaient réaliser avec le nouveau roi.

L'EPIDEMIE DE CHOLERA

Au printemps de 1832, une épidémie de choléra qui sévit dans toute la France n'épargna pas Villers-Hélon. Dans la plupart des campagnes, le fléau était d'autant plus redoutable que le nombre des médecins était insuffisant. Le village eut le privilège d'avoir un jeune docteur pour soigner les cholériques. Il avait été installé au château par M. Collard qui l'avait fait venir de Paris. Le châtelain de Villers-Hélon avait non seulement mis un homme de science à la disposition des habitants mais il avait aussi transformé une salle de sa demeure en pharmacie. Les malades y trouvaient tout ce qui pouvait les soulager et les guérir.

Pendant la terrible épidémie, M. Collard et M. Dufour, curé de Villers-Hélon, se dévouèrent en allant porter des secours et des consolations aux malades dont beaucoup guérirent. Cependant, la mortalité fut encore grande.

BAPTEME DE CLOCHES

Le 18 septembre 1836 eut lieu la bénédiction de deux cloches de l'église par le curé, doyen de Villers-Cotterêts.

La première, du nom d'Hermine, eut pour parrain M. Elmore et pour marraine la baronne de Martens. M. Maurice Collard et sa nièce, Marie Capelle furent parrain et marraine de la deuxième qu'on nomma Marie.

Cette cérémonie avait mis la population en fête et attiré dans la commune une foule venue des villages voisins.

ARBRE DE LA LIBERTÉ

En 1848, un arbre de la liberté fut planté au milieu d'une place communale située en face du château. Cet arbre ne vécut pas beaucoup plus d'années que le nouveau régime dont il célébrait l'avènement, et la place pour laquelle la commune ne put présenter un titre régulier de propriété, à la suite d'un long procès entre elle et M. Collard Maurice, fut attribuée à ce dernier.

MANIFESTATION POPULAIRE

En juin 1848, au moment de l'insurrection de Paris qui fut réprimée par le général Cavaignac, des ouvriers de Corcy, Louâtre, Longpont, armées de haches et d'autres outils tranchants, criant : « vive la révolution ! » vinrent à Villers-Hélon pour saccager le château.

Grâce au sang-froid de Mme Collard, aucun incident ne se passa. Ayant été avertie de l'intention de la bande des insurgés, elle avait fait placer dans la cour du château, une pièce de cidre et préparer un repas pour ceux qui en voulaient à sa propriété. Après avoir bien mangé et bien bu, les manifestants s'en retournèrent, ne pensant plus à exécuter leur projet de destruction.

ACTE DE SOLIDARITÉ

Nous sommes heureux de signaler ici un acte de solidarité qui fait hònneur aux habitants de la commune en 1850.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1850, un incendie détruisit l'habitation de Viélet Alfred et de Viélet Victor. Victor.

A la suite de ce sinistre, une souscription, organisée dans la commune, produisit la somme de 630 fr. 45. Grâce à cette souscription, à des fournitures gratuites consenties par le maçon, le charpentier, à une main-d'œuvre et à des charrois, également gratuits, la maison put être reconstruite.

LE CHOMAGE DE 1851

Pendant l'hiver, au mois de décembre 1851, 30 ouvriers étaient sans travail et 6 indigents valides dépourvus de toutes ressources. La misère était si grande que le Conseil municipal s'en émut et tâcha d'apporter un palliatif à cette situation.

Il vota une somme de 200 francs pour venir en aide aux chômeurs et aux pauvres. 150 francs furent employés à la réparation des chemins, et 50 francs distribués en bons de pain aux indigents, par le bureau de bienfaisance.

OCCUPATION ALLEMANDE

En 1870-1871, la commune n'eut pas trop à souffrir de l'occupation allemande : aucun incident grave ne se produisit. Nous rapportons cependant celui-ci :

Les communes du canton et quelques autres voisines étaient contraintes d'approvisionner un magasin à Villers-Cotterêts pour l'entretien des troupes allemandes. Le sieur Cagniard, requis par le maire de Villers-Cotterêts, de fournir une vache, s'y était refusé. La commandature de Villers-Cotterêts envoya un détachement des

troupes stationnées à Vierzy pour la lui enlever de vive force et la considérer comme prise de guerre. Le sieur Cagniard eut probablement été passé par les armes, s'il ne s'était pas caché, nous a raconté un témoin.

Le 3 mars 1871, la garnison allemande ayant demandé à la commune de lui verser une somme de 3.902 francs, le Conseil ne pouvant disposer que de 902 francs, contracte un emprunt de 3.000 francs à rembourser en 10 annuités.

Le 15 août 1873, le Conseil municipal vote un second emprunt de 1.679 francs, remboursable en 5 années pour payer la quote-part de la commune, sur une somme de 59.204 fr. 65, montant des pertes subies par le magasin de Villers-Cotterêts, établi par le commandant de place prussien.

DISTRIBUTION D'EAU DANS LE VILLAGE

Le 22 février 1882, le Conseil municipal décide l'établissement de fontaines publiques dans les différentes parties du village et vote, pour payer les frais d'installation, un emprunt de 5.000 francs, à un intérêt n'excédant pas 5 pour cent. L'emprunt sera remboursable en onze annuités.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

La commune de Vilers-Hélon était autrefois desservie par le bureau de postes de Villers-Cotterêts. Depuis 1882, elle est rattachée au bureau de Longpont qui lui assure deux distributions par jour.

En 1919, un bureau téléphonique a été créé ; la cabine de ce bureau n'a été installée qu'en 1922. Le gérant est rétribué par la commune.

POMPE A INCENDIE

En 1889, la commune a acquis une pompe à incendie ainsi que le local pour l'abriter. Cette pompe ayant été détériorée pendant la guerre de 1914-1919, il a fallu la

réparer. La réparation a été confiée aux usines de Liverdun et a coûté la somme de 2.950 francs.

Les pompiers de Villers-Hélon ne sont pas constitués en subdivision de compagnie. Huit hommes de bonne volonté s'exercent plusieurs fois par an à la manœuvre de la pompe et sont toujours prêts à porter secours en cas d'incendie.

*
* *

Cette monographie a été écrite à l'aide de documents puisés dans les Archives de la Mairie, l'histoire des Seigneurs et Châtelains de Villers-Hélon par le général de Chauvenet, les Mémoires de Mme Lafarge, l'histoire du Valois par l'abbé Carlier et d'un article extrait du *Matin*.

Des renseignements dûs à l'obligeance de M. de Guillebon, M. Achille Delahaye, l'abbé Dagnicourt ont complété une partie de ces documents.

BELLANCOURT.

La Caverne sépulcrale néolithique de Breny

La route nationale de Soissons à Château-Thierry traverse, vous le savez, l'Ourcq et la voie ferrée (de Paris à Reims) à Brény. Le trafic sur cette chaussée est gêné par le passage à niveau ; voulant remédier à cet inconvénient, le service des Ponts-et-Chaussées a entrepris, au printemps dernier, la construction d'un pont qui franchira à la fois la rivière et les rails.

Pour amorcer ce travail, il a été nécessaire de combler une bande de marais de la vallée, et la falaise fut mise à contribution pour donner le matériau de remblai; aussi, une robuste machine, une « pelleuse mécanique », a été amenée. C'est un genre de grue promenant un coffre armé de crocs contre le tuf à entamer ; ce coffre rempli, la grue pivote et charge les camions.

Vers le 25 mai, grande fut la stupéfaction des terrassiers quand ils virent que leur excavatrice ramenait de nombreux ossements. Il aperçurent alors qu'une crypte remplie de squelettes venait d'être éventrée.

La population locale vint examiner cette découverte, chacun en parla différemment : Révolution ou dernière guerre, voilà les seules suppositions qu'ils hasardèrent, si bien que la gendarmerie fut prévenue.

Après quelques jours d'arrêt, les travaux reprirent, les ossements furent dégagés et, si beaucoup d'entre eux allèrent avec le tuf combler la vallée, il en demeura sur place, puis quelques brouettes eurent l'honneur d'être conduites au cimetière par le garde-champêtre.

Quant à la caverne, elle fut presque complètement endommagée.

Alors, certains habitants de Brény se souvinrent qu'à l'occasion d'identiques travaux faits par les « Chemins de fer départementaux », en 1906, la même butte, à trois cents mètres plus loin, avait décelé un semblable ossuaire garni d'une quinzaine de dépouilles, qu'à l'époque on avait datées de 1814.

Le lieu de ces découvertes se situe au nord de l'Ourcq, à l'entrée de la vallée du rû de Chandailly, lieudit « les Boves du Beau-Moulin ». Les boves qui ont donné leur nom à ce canton existent encore, elles n'ont été désertées que de nos jours ; quant au Beau-Moulin, il était encore habité au XVIIe siècle.

***

Je me suis rendu sur les lieux le 9 juin, et quelques jours plus tard en compagnie de M. Goliro. Là, avec les témoignages de plusieurs personnes, nous avons reconstitué ce qui suit :

Cet hypogée dont la voûte était tangeante à la déclivité de la falaise, afin de réduire le travail nécessité pour le forage de la galerie d'accès, se trouvait au sommet de la crête — orienté de l'Est à l'Ouest — son plan était un ovale long d'environ quatre mètres et large de trois. Sa hauteur était d'à peu près un mètre cinquante.

L'entrée était murée à l'est par deux petites dalles, elle donnait accès au-dessus du fond du caveau et ses dimensions exigues la faisaient ressembler assez à un soupirail.

Les corps étaient rangés en deux lignes, entassés les uns sur les autres en plusieurs lits, les pieds contre les plus longues parois — ils semblaient recouverts de terre, mais celle-ci n'avait dû être apportée que par des infiltrations ou par des renards ou autres carnassiers qui avaient percé des terriers. Comme dans les allées couvertes, l'aire de la chambre sépulcrale était pavée de petites pierres plates du pays (cliquart, pierre à chaux).

Le cul-de-four qui subsiste est curieux, les marques des outils qui servirent à le creuser sont nettes, les haches de pierre se devinent aisément par leurs empreintes peu profondes et non parallèles. Plusieurs cavités sont visi-

bles à mi-hauteur de la voûte, peut-être servaient-elles de niches (?) (1). La plus large, qui est très profonde, est celle du prolongement de l'axe de la caverne, cette anfractuosité semble naturelle, elle peut être l'aboutissant d'un terrier, toutefois M. Goliro, qui l'a vidée, en a tiré un crâne rongé et divers osselets.

***

Aucune trouvaille, aucune pierre taillée n'a été remarquée au cours des travaux, ceci nous a été confirmé par le triage du monceau d'humus provenant de la sépulture et échappé au coffre de la machine. Si les morceaux de charbon de bois se révélaient assez nombreux, nous n'avons remarqué qu'un seul et minuscule fragment de silex éclaté.

Les ouvriers avaient dénombré les crânes, soixante à soixante-dix s'y trouvaient tous intacts, des deux sexes et de tout âge. J'examinai la trentaine d'entre eux qui échoua au cimetière. Comme dans presque toutes les sépultures analogues, ils n'appartiennent pas à la même race, la plupart présentent le type moderne : crâne allongé, dolicocéphale (descendant de Cro-Magnon), d'autres ont le front fuyant, tête arrondie, genre brachycéphale (en somme, crâne des envahisseurs asiatiques).

Je rassemblai cinq vestiges d'individus qui, précisément de ce dernier type, avaient subi la trépanation. Les savants se sont diversement expliqués sur cette bizarre coutume, d'aucuns l'ont prétendue faite du vivant, mais les spécimens de Brény sont plus conformes à l'autre théorie, qui veut qu'après la mort, les parents du défunt prélevaient un disque sur la boîte crânienne, pièce dont on faisait une amulette ou un souvenir de famille. Il est curieux de remarquer qu'ici, ces rondelles ont été prises en des endroits différents : l'une sur le sommet du crâne, chez un autre sur l'os frontal, ailleurs sur les pariétaux. Enfin, la boîte crânienne la plus curieuse est scindée en deux ayant subi trois trépanations accolées : l'une, impressionnante par sa longueur, ayant

(1) Les grottes artificielles de la Marne en possèdent de remarquables.

la suture du sommet comme ligne médiane, et cantonnée de deux autres englobant presque la surface des pariétaux. Naturellement, les silex ont laissé leurs rayures sur ces os.

Un dernier crâne conserve les marques d'un petit défoncement circulaire survenu du vivant du sujet, malgré la blessure la partie extérieure est demeurée saine, mais le disque rentré s'est désorganisé à l'intérieur.

***

A l'époque néolithique, le mode de sépulture variait suivant les régions : en Provence on utilisait les grottes naturelles, en Champagne on en creusait d'artificielles ; ailleurs, là où le sol était trop dur pour être creusé ou trop tendre pour conserver une excavation, on édifiait un dolmen qu'on recouvrait de terre, c'était un autre genre de grotte artificielle. Ces sépulcres sont assez fréquents dans le Soissonnais (2), par contre aucune caverne sépulcrale n'y avait encore été signalée (3).

Les cryptes abondent dans le département de la Marne; là, comme le tuf manque, on les trouve creusées sous le sol, dans la craie.

Particulièrement nombreuses aux abords des Marais de Saint-Gond (4), puis sur les rives de la Marne et du Petit-Morin (5), les plus récentes (6) mises à jour sont celles de Saran (trois en 1921), Villeneuve-Saint-Vistre (1932) et les deux de Villevenard (1935). Celles de ces deux dernières localités présentent beaucoup d'analogie avec la nôtre, alors que les autres possèdent en plus une antegrotte, voire même un atrium.

Géographiquement, Brény appartient à l'Orxois, qui relève plutôt de la Brie ; il se pourrait que, déjà, plusieurs millénaires avant notre ère, la culture champenoise s'y soit fait sentir.

---

(2) M. Vauvillé les passait en revue dans notre Bulletin de 1908.
(3) On pourrait en dire autant des crânes trépanés.
(4) Recherches du baron J. de Baye et de son continuateur Rolland.
(5) Baron de Baye. Congrès archéol. Bruxelles, 1872.
(6) Voir les Bulletins de la Sté Archéol. Champenoise (Reims).

La vallée de l'Ourcq détient sans doute plusieurs nécropoles identiques, les nombreuses fouilles de Frédéric Moreau n'ont pas épuisé son sol. En 1883-84, quand la Compagnie de l'Est dévia un chemin à Rozet-Saint-Albin (7), elle découvrit quatre cavernes et un silo à section circulaire.

De plus, en 1877, à mi-chemin entre Rozet et Brény, une « grotte sépulcrale » avait été explorée à Nanteuil-Vichel. Ses dimensions étaient approximativement les mêmes que celle qui nous intéresse, deux cents cadavres s'y trouvaient, vu le nombre de gisants, le mobilier funéraire recueilli paraîtra médiocre, mais il permettra d'envisager celui qui aurait pu exister à Brény : deux couteaux de silex, une hache polie dans une corne de cerf, une hache en corne de cerf, un percuteur en silex, une emmanchure et une hache polie, deux petits grattoirs et un petit fragment de poterie (8).

***

Notre grotte n'a servi uniquement que de sépulture, la fraîcheur de la taille de ses parois l'indique. Elle ne dénote pas le lieu d'enterrement d'une hécatombe, puisqu'on voyait des crânes de femmes et d'enfants. C'était un caveau de famille ou de clan (9). La descente des corps se faisait selon certains savants aussitôt la mort ; selon d'autres, après le décharnement, certains ossements de Brény, recouverts d'un vernis anormal, sembleraient vouloir désigner ce second mode d'ensevelissement que pratiquait encore dernièrement d'aucunes tribus sauvages.

La présence de charbons (10) semble devoir rappeler le feu que l'on faisait pour désinfecter les lieux lors de nouvelles inhumations. Quant à l'absence de tout objet, selon divers connaisseurs, elle n'est que peu étonnante.

---

(7) Bulletin Sté Hist. de Château-Thierry.

(8) Cf. Rapport de M. Barbey et du docteur Lagneau, de la Sté d'Anthropol. de Paris dans Annales Sté Hist. de Château-Thierry, 1878.

(9) On sait aussi que les allées couvertes ont été agrandies au fur et à mesure des besoins.

(10) On en trouve dans les allées couvertes et les grottes.

*
**

Quel était l'habitat de ces hommes déjà si enclins au respect envers les défunts ?... Etaient-ils les premiers occupants des boves ou creuttes nombreuses dans les flancs de la vallée — ou bien, se retiraient-ils dans des cités lacustres qui ont pu se trouver dans les marécages de l'Ourcq ? La révélation des marais de Saint-Gond paraîtrait corroborer cette dernière hypothèse ; malgré tout, nous pouvons croire, qu'habiles à creuser des cryptes, ces troglodytes savaient aussi bien se tailler des grottes, lesquelles, transformées, ont servi jusqu'à nos jours, défiant par leur solidité la villa Franque (sans doute Brennacum, fouilles de F. Moreau) et toute la succession de masures qu'une à une a vu disparaître la vénérable église du XIIe siècle.

Bernard ANCIEN.

A propos de quelques Armoiries méconnues d'Evêques de Soissons

Les éditeurs de l'Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims ont reproduit la gravure qui représente l'ordre des prélats suffragants aux assemblées synodales de la Province. L'emplacement de chaque évêque y est désigné par le blason de son siège ; au moyen-âge en effet, chaque évêché avait ses armoiries propres et beaucoup de prélats s'en contentaient, ils les assemblaient parfois à celles de leur famille.

Le prototype de la planche qui vient d'être signalée date de l'archevêque Guy de Roye, donc des premières années du XVe siècle. De l'écu qu'on y voit, et qui devait être la propriété du siège de Soissons, aucun chroniqueur n'a parlé à ma connaissance ; il porte : « parti d'argent et de gueules à la crosse d'or mise en pal ». Par ses teintes il incarne fort les blasons soissonnais qui, tous à l'origine présentaient le blanc et le rouge : la Ville de Soissons portait anciennement, dit le Père Ménétrier, « parti d'argent et de gueules à deux S d'or adossés ». Ce savant héraldiste s'est peut-être trompé, ce sont là les armes antiques du Chapitre, et les S représentent les palmes des SS. Gervais et Protais (du reste, cet écusson se voit encore en cœur du blason moderne de nos chanoines).

En deuxième lieu, la Ville de Soissons avait les mêmes coloris « de gueules à la fleur-de-lis d'argent » (1).

---

(1) On pourrait ajouter que plusieurs armoriaux indiquent : Soissons ancien « d'argent à trois pals au pied fiché de gueules, chacun chargé en chef d'un besant du champ » — et que la maison de Soissons-Nesle portait « de gueules à une panthère d'argent ».

***

Jusqu'alors, on n'a pas encore attribué de blason à GÉRARD DE MONTCORNET, qui clôture la liste des six prélats héréditaires de la lignée des Châtillon-Bazoches. Or, Gérard avait un frère: Gilles, qui mourut abbé de Saint Nicaise de Reims l'an 1316. On l'inhuma dans la chapelle de saint Quentin de son couvent et, du temps de Marlot on remarquait encore ses armes sur les vitraux de cette chapelle, c'était celles des Châtillon, brisées en chef d'un lion issant de gueules, caractéristique de la branche de Montcornet.

***

Les armes de SIMON DE BUCY sont connues (1), mais leur sculpture existe et ne semble pas avoir été signalée: On la trouve au donjon de Septmonts dans deux clefs-de-voûtes identiques, l'une au rez-de-chaussée, l'autre dans l'oratoire bâti en encorbellement attenant à la salle du deuxième étage, salle la plus ornementée de la tour.

L'oratoire est voûté et ses six arcs viennent se joindre contre l'écu « d'azur à la fasce d'or chargée de trois aiglettes de sable », écusson transpercé d'une crosse dont les flancs sont soutenus par deux angelots qui semblent se cacher derrière. Ce détail date le donjon, il est l'œuvre de Simon de Bucy et, c'est dans la salle en question, au début de l'année qui devait lui être fatale, que cet évêque clôturait ainsi son testament : « à Septmonts, dans la chambre d'apparat de la maison épiscopale près de la chapelle, le 28 janvier 1404).

***

M. Harot, dans ses planches de blasons de l'Evêché de Soissons, n'a pas dessiné celui de JEAN MILET, prélat dont l'histoire est intimement liée à celle de notre cathédrale. Son emblême se voit sur une plaquette publiée en 1926 (2), tranché d'or et d'azur à une étoile à huit rais

(1) Cf. Bulletin Sté Archéol. 3e Série XIV, 377, 402, 404.
(2) Le château de Septmonts (par Mlle Belle).

de l'un en l'autre » (4). En 1929, en démolissant des murs dépendant de l'ancien Evêché, des ouvriers trouvèrent une pierre sculptée, ayant tous les caractères de style fin XVe siècle : blason couronné d'une mître surmontée de la crosse et entouré d'un phylactère avec devise tronquée IN(Q) VIRE PACEM..... T.....RE EAM. Deux griffons servent de tenants.

Cette pierre avait servi de moellon, affectation qui lui valut quelques mutilations et la perte du coloris qui la recouvrait (5). Deux membres de notre Société virent cette trouvaille aussitôt sa découverte (6) et pensèrent « qu'il pouvait peut-être s'agir des armes de Symphorien de Bullioud » ; mais au point de vue des partitions de l'écu, les armes de Bullioud étaient « taillé » alors que celles-ci sont « tranché », aussi, j'incline à croire que si les couleurs avaient persisté on y aurait vu l'étoile de Jean Milet.

***

Les armoiries de son successeur CLAUDE DE LOUVAIN ont passé inaperçues aux yeux des écrivains locaux. Son père, seigneur de Berzy-le-Sec, avait été un soldat de fortune auquel M. Jean Jacoby a reproché de s'être « affublé d'armoiries de son cru véritable mélange audacieux ». Toujours est-il que Révérend Père en Dieu, Maître Claude de Louvain fonda dans le château paternel une chapelle sous l'invocation de saint Claude.

La chapelle existe encore, mais depuis le 13 octobre 1794 les attributs des blasons qui se trouvaient dans ses deux clefs-de-voûtes ont été grattés. L'un d'eux, plaqué sur une fleur largement évasée était celui de notre évêque nominal, il était surmonté d'une crosse dont les traces du bâton demeurent.

---

(4) Je ne sais où le graveur (M. Harot sans doute) a relevé cet écusson, mais on le voyait jadis dans les vitraux de l'église de Belleu, et il est à peu de différence près celui de la famille d'Arsonval à laquelle Miiet appartenait par sa mère.

(5) Il ne reste que quelques vestiges d'ocre sur les pattes des animaux chimériques.

(6) Cf. Bull. Sté Archéol. 4e Sie - IV, page CXIX.

Par bonheur, l'agent révolutionnaire ne poussa pas jusqu'à la dernière maison du village qu'on appelait le fief de la Barre (7). Si bien que le portail monumental conserve encore à son fronton, en plus de l'emblème royal, deux autres : celui des Louvain qui, véritable hérésie pour ne dater que du XVe siècle, est à enquerre et se lit : « d'argent à la fasce d'or, au loup passant d'argent en chef, et en pointe une molette à six pointes ».

Le dernier écu est parti de Louvain et de Saint-Seigne (8). Cette dernière partition explique l'origine des armoiries aussi peu mystiques que furent celles de la Collégiale de Berzy: « de gueules à trois fasces, celle du milieu d'argent, les autres d'or », les chanoines avaient retenu l'emblême de leur fondatrice en faisant une diminution du nombre des pièces semblables et en transformant en argent la fasce médiane.

***

De Claude de Louvain, la mître soissonnaise passa à FOUCAULT DE BONNEVAL ; sa famille portait, on le sait, « d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules », mais le prélat les fit augmenter d'un pannon généalogique pour rehausser l'éclat de ses origines. Il y a une centaine d'années, des bas-reliefs provenant du château de Septmonts étaient conduits à la ferme de la Carrière l'Evêque où des maçons les retournaient pour les incorporer au pavage d'une cuisine ; survint un Monsieur qui s'étonna d'un tel vandalisme et obtint de faire remettre au Musée de Soissons cinq des caissons sculptés (9). On les y voit encore, dun goût délicieux fleurant la Renaissance ; ils représentent des personnages équestres de la Cour dont François Ier, le comte de Foix et un blason

---

(7) Le fief La Barre ou Cour l'Evêque était l'ancien Hôtel des Barelles acheté par Claude de Louvain et « donné par lui à la chapelle du château pour la fondation d'icelle ».

(8) Frère et belle-sœur de l'évêque. Ces époux fondèrent en 1524 le Chapitre de Berzy et lui affectèrent notamment l'Hôtel des Barrelles. — Jeanne de Saint-Seigne fut surtout considérée comme bienfaitrice grâce à l'appui qu'elle accorda aux clercs de 1525 et 1542.

(9) Cf. Bull. Sté Archéol. 2e Sie - XI, 286.

d'évêque que personne n'a identifié : écu surmonté d'une mître et d'une crosse, soutenu par deux griffons accroupis, la devise est assez nette : INQUIRE PACEM. Ces mots rappellent les premiers du blason de Jean Milet échoué au musée lapidaire de la Cathédrale, mais entre eux, ce n'est pas la seule similitude : les ornements extérieurs de l'écu (disposition de la mître, de la crosse et les chimères) sont bien du même goût ; en plus, les deux bas-reliefs ont eu les mêmes destinées, leur transformation en matériaux de remploi nous a assuré leur conservation.

L'écusson lui-même est « parti : au I d'un lion — au II écartelé en 1 et 4 de Foix (d'or à trois pals de gueules), en 2 de Béarn (d'or à deux vaches de gueules), en 3 de Comminges (de gueules à quatre otelles d'argent posées en sautoir) », le deuxième quartier est donc celui de la maison de Foix.

Or, notre évêque était fils d'Antoine de Bonneval fort en faveur à la Cour et de Marguerite de Foix. Ceci fixe l'attribution du blason, explique pourquoi le prélat fit représenter « le c. de Fois » son parent dans la chevauchée royale — et ajoute à l'histoire locale qu'il se plaisait en sa résidence de Septmonts puisqu'il la fit embellir.

Bernard ANCIEN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME VII (4e Série)

1° Procès-verbaux des séances

	PAGES
Année 1936	3
— 1937	20
— 1938	41
— 1939	61

2° Etudes et Communications

Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, par *M. Maximilien Buffenoir* 85

Les Seigneurs de Vivières au XVIe siècle. Les De Mazancourt, par *M. Henry Luguet* 155

La Milice bourgeoise de Soissons, par *M. Henry Luguet* 179

Louis-Albert Bria, par *M. Henry Luguet* 239

Villers-Hélon. — Le village, par *M. Bellancourt*.. 243

La caverne sépulcrale néolithique de Breny, par *M. Bernard Ancien* 269

Armoiries méconnues d'Evêques de Soissons, par *M. Bernard Ancien* 275